Sous la direction de

Benjamin Stora et Émile Temime

Immigrances



L'immigration en France au XXe siècle

HACHETTE
Littératures

Sous la direction de

Benjamin Stora et Émile Temime

Immigrances



L'immigration en France au XXe siècle

HACHETTE
Littératures

Table des Matières

978-2-012-37767-7

Sous la direction de

Introduction générale

Benjamin Stora et Émile Temime

Quelques réflexions sur l'histoire de l'immigration

L'histoire des migrations a-t-elle commencé dans les années quatre-vingt ? Il faut sans doute remettre les choses au point et ne pas se contenter d'affirmations trop faciles. Il est vrai que, jusqu'à la fin des années soixante, on ne fait pas de ce thème un objet particulier d'études, en France du moins. Car il y a longtemps qu'on l'étudie aux États-Unis – et cela paraît naturel dans un pays dont la population s'est formée de flux migratoires successifs.

En France – et, plus généralement, en Europe – on ne parle pas d'histoire des migrations, mais on l'étudie dans un cadre plus global, celui des mouvements de populations. Tout professeur d'histoire-géographie un peu conscient des réalités qu'il enseigne relie l'histoire de la nation française à celle de ces déplacements. À commencer par celle des « invasions barbares » qui mettent fin à l'Empire romain, ou, plus tard, par celle du peuplement au Moyen Âge des zones abandonnées et occupées par de nouveaux venus qui arrivent pour les défricher. Et, bien entendu, par les mouvements de conquête ou de reconquête, qui affectent au Moyen Âge l'Europe et l'ensemble du monde méditerranéen. Les manuels d'histoire font, depuis longtemps, une large place aux invasions arabes[1](quitte à accorder une importance excessive à la « bataille de Poitiers »), aux Croisades et à la « reconquête chrétienne », ou, plus tard, aux guerres de Religion (l'exil protestant après la révocation de l'édit de Nantes par exemple). Histoire quelque peu orientée[2], mais histoire tout de même de mouvements collectifs, qui ont touché la France et les pays voisins.

Pour ce qui est de l'histoire contemporaine, on insiste depuis longtemps sur l'affaiblissement de la natalité française au cours duXIX[e] siècle[3], et sur la

nécessité de recourir à l'immigration pour « colmater les brèches ». Problème démographique de première importance, sans aucun doute.

Mais quand a-t-on véritablement commencé à parler en France du phénomène migratoire en tant que tel ? Un rapide coup d'œil nous ramène à l'entre-deux-guerres, à l'époque où l'on tente d'organiser cette immigration nécessaire (les années vingt), et surtout à la grande dépression des années trente et à l'explosion de xénophobie qui l'accompagne. N'est-ce pas en 1932 qu'est publié l'ouvrage, critiquable à bien des égards, mais véritablement pionnier, de Georges Mauco, *Les Étrangers en France, leur rôle dans l'activité économique* ? Certes il est question ici d'étrangers et non d'immigrés. Le sous-secrétariat créé en 1938, et confié à Philippe Serre, est chargé simultanément « des services de l'immigration et des étrangers », comme si les deux termes étaient synonymes[4]. La confusion a-t-elle été dissipée aujourd'hui ? Ce n'est pas évident[5]. Certes, il est question, dans le livre de Mauco, de la seule activité économique comme moteur de l'immigration. Et, par conséquent, d'une migration provisoire, liée à la nécessité du moment. Mais peut-on dire que le rôle des migrations économiques soit maintenant relégué au second plan ?

En tout cas, c'est une préoccupation majeure dans la France de l'après-Seconde Guerre mondiale. Sociologues et économistes se penchent alors sur les bassins d'emploi, sur le recrutement possible d'une main-d'œuvre nécessaire au bon fonctionnement de l'industrie, et même de l'agriculture en France. Préoccupation immédiate, forcément différente de celle des historiens qui travaillent « sur le long terme ».

L'intérêt nouveau pour l'histoire des migrations à la fin des années soixante-dix correspond évidemment à une nouvelle crise et au développement du chômage qui en est la conséquence visible. On parle plus précisément d'immigration dans les années 1973-1975, quand le politique envisage de la freiner (on parlera même un moment d'immigration zéro), et commence à s'interroger sur la place prise par les immigrés dans la société française. On doit alors admettre que le temps du provisoire est dépassé, que l'on est passé de « l'immigré-marchandise[6] » à l'immigré « installé ». C'est alors que le CNRS crée, sous l'impulsion de Dominique Lahalle, le Greco 13 sur les migrations internationales[7]. Quelque temps après, les mouvements associatifs immigrés ou, comme on dit, issus de

l'immigration[8], commencent à se manifester (la « Marche des beurs », de Marseille à Paris, date de décembre 1983). Et c'est aussi à cette date que prend forme une extrême droite xénophobe que l'on avait cru disparue depuis 1945[9]. Parallèlement, on commence à rechercher dans le passé, pour essayer de comprendre ces réactions, les manifestations populaires de xénophobie, et à analyser leurs rapports avec la montée des idéologies racistes[10]. Les études sur l'histoire de l'immigration ont décidément une résonance politique que l'on ne peut dissimuler. Elles vont alors se multiplier[11].

Cet ouvrage n'entend pas répéter les textes parus, mais essaie d'établir une synthèse en trois grandes parties.

La première traitera des problèmes économiques et sociaux liés à l'immigration entre 1850 et 1970, avec l'accélération des migrations du travail (en insistant sur la nature de ce travail) et la mondialisation du marché. On soulignera les conséquences de ces migrations massives sur le logement des immigrés, leurs conditions de vie, les modifications de ces conditions de vie… Et l'on évoquera la transformation du mouvement migratoire vers la France dans les dernières décennies, en fonction des transformations récentes qui se sont opérées dans le monde, et particulièrement en Europe.

La deuxième partie abordera le problème migratoire dans l'histoire longue en soulignant sa dimension politique sur les deux siècles passés. Depuis leXIX^e siècle en effet, les déplacements de populations, souvent impulsés par les guerres mondiales ou les conflits coloniaux, scandent et déterminent les mesures adoptées notamment en France à l'égard des étrangers. Statuts, lois, décrets se succèdent, définissant à la fois la place des étrangers, l'accueil dû aux immigrés et les attentes du pays d'accueil. La France, pays de « droit écrit », est assurément le modèle de ce juridisme pour le moins excessif. Mais les pays les plus traditionnellement libéraux se dotent également de textes plus ou moins répressifs qui modifient leurs rapports à l'immigration[12].

La troisième partie abordera enfin les problèmes de représentations des immigrés en France à travers diverses dimensions (cinéma, musique, etc.). Les questions d'« intégration-assimilation » posées par les vagues migratoires successives en soulèvent d'autres à propos du modèle

républicain français et des dérives ou menaces communautaires qui se font jour en ce début deXXI^e siècle.

Loin dans le temps, les migrations

La question de l'immigration occupe aujourd'hui en France le devant de la scène politique et médiatique. Elle est présentée comme un problème inédit, neuf, original. Les prévisions et les calculs prospectifs ne s'appuient pourtant que sur une « écume » du passé, même si les historiens se risquent à remonter dans le temps, à établir des comparaisons avec ce passé, à analyser les expériences anciennes[13].

On découvre alors que les migrations, déplacements collectifs dans l'espace, souvent effectuées sans espoir de retour, ont existé depuis les temps les plus anciens. Comment, d'ailleurs, comprendre la préhistoire de l'humanité, si ce n'est en termes de migrations ? L'aridité croissante, l'extension des savanes aux dépens des forêts imposent la vie dans un milieu plus ouvert, plus dangereux, moins riche en végétaux consommables sur place. Se développe ainsi, avec la chasse ou la cueillette, la nécessité de se déplacer, de vivre aussi en groupes plus soudés, et communiquant mieux.

Comment comprendre notre « histoire ancienne » sans suivre le mouvement incessant des peuples de la mer, des Phéniciens et des Grecs, installant leurs comptoirs sur le pourtour du bassin méditerranéen ? Mais aussi sans connaître les déplacements des Hébreux, volontaires ou non, de l'installation en Égypte, suivie de « l'exode », à la captivité de Babylone et à la « dispersion », les conquêtes hellénistiques en Orient, jusqu'en Égypte et jusqu'à l'Indus ? Et les déportations de populations d'un bout à l'autre de la Méditerranée, au gré des conquêtes romaines, des besoins de main-d'œuvre dans les zones rurales et des nécessités du commerce ? Rome n'est-elle pas devenue dans les premiers siècles de l'ère chrétienne le point de rencontre de toutes les civilisations méditerranéennes ? Et la culture occidentale n'est-elle pas l'héritière à la fois de la pensée grecque et du mysticisme oriental ? L'expansion du christianisme suit nécessairement les routes anciennes qui traversent le monde méditerranéen.

Avec l'effondrement de l'Empire romain et les grandes invasions duIV[e] auVII[e] siècle de notre ère s'accélèrent la circulation des hommes et le bouleversement des paysages sociaux et culturels. Un monde nouveau naît de ces mouvements et de ces rencontres.

Il ne s'agit là, bien entendu, que d'un rapide survol, destiné à souligner le rôle joué par les migrations dans les échanges de toutes natures. Les grandes civilisations ne sont pas sorties du néant, n'ont pas fusé, tels de prodigieux météores. Elles prennent ce qu'elles trouvent sur leur chemin, l'assimilent pendant des périodes d'incubation qui peuvent durer longtemps. À titre d'exemple, la civilisation arabe, dans son âge d'or (duVIII[e] auXIII[e] siècle), est marquée par l'influence des mondes perse et byzantin, qui sont passés en grande partie sous sa domination. L'art des pays dominés par l'islam est d'abord un prolongement du passé. Des Sassanides[14], les musulmans ont hérité le sens de la proportion et le goût de la noblesse. De Byzance, ils ont gardé l'exubérance du décor et la somptuosité des matériaux. Haïm Zafrani a montré comment s'est institué en Méditerranée un lieu de création poétique, champ privilégié de l'échange judéo-arabe, un espace où les vers, les formules, les sentiments circulent d'un auteur à l'autre, d'une rive à l'autre du « grand lac »…

L'Europe, déplacements, découvertes, migrations

Il n'existe donc pas une histoire immobile, dont l'Europe aurait, en somme, hérité. Toute histoire est « migrations », déplacements, rencontres, parfois violentes, interpénétrations et antagonismes du politique, de l'économique, du culturel. L'Europe connaît auxXI[e] etXII[e] siècles cette grande révolution agricole, qui définit, au gré des mouvements de populations, une carte nouvelle des communautés et des terroirs. La Renaissance desXV[e] etXVI[e] siècles correspond à la fois à une meilleure connaissance des textes anciens[15], à une réflexion nouvelle sur l'Homme et à des moyens nouveaux d'expression et d'échanges, d'explorations de nouvelles terres et de déplacements massifs d'un continent à l'autre. L'Europe duXVIII[e] siècle est celle des Lumières, avec ses revendications universelles de liberté et d'égalité. Celle duXIX[e], berceau de la révolution industrielle, devient une référence pour le reste du monde ainsi que son

centre. Peut-on alors parler d'une Europe à la fois isolée et dominante, produisant par elle-même ses valeurs universelles ? La mise en perspective historique impose une approche plus complexe.

Toute révolution majeure est d'abord une révolution dans le domaine des communications[16], facilitant les rencontres et permettant le dialogue entre les hommes. Et chaque phase de « progrès » de l'Europe coïncide avec une ouverture sur l'extérieur. Revenons au cas de la France. Vers 1150, la France est devenue un des pôles de ce que Fernand Braudel appelle l'économie-monde. Les places financières et commerciales sont aux Pays-Bas et en Italie du Nord, mais les échanges ont lieu sur les foires de Champagne ou de Brie. Après leXIII^e siècle, la France, en proie aux ravages des épidémies et aux désastres de la guerre, a perdu de son importance comme voie de passage. Les Génois rallient Londres et Bruges par le détroit de Gibraltar[17]. Chaque séquence historique, qui voit l'expansion européenne, correspond à un déplacement massif des populations : Croisades desXII^e-XIIIe siècles, grandes découvertes desXV^e-XVIe siècles, conquêtes coloniales desXVIII^e-XIXe siècles. Les Temps modernes sont scandés par ces mouvements de migration, souvent marqués par les couleurs violentes de la guerre.

L'identité de l'Europe se forge dans le temps et dans l'espace, non pas en dépit de ces confrontations, mais dans ces métamorphoses successives. Ce qu'Edgar Morin traduit ainsi : « L'ordre de l'Europe, c'est le désordre du changement tumultueux[18]. » L'européanisation du monde a partout rencontré le défi de la pluralité des cultures. Elle se heurte rapidement au découpage de l'espace humain organisé en nations. La construction des États-nations, à commencer par la nation française, la « grande nation », et la délimitation des frontières provoquent des réactions nouvelles. L'apparition du sentiment national fixe pour longtemps l'image de « l'autre », de l'étranger. On parle désormais de « migrations internationales ». Ce tournant dans l'histoire générale des migrations prend sa forme achevée au cours duXIX^e siècle.

Les grandes migrations de l'époque contemporaine

LeXIX^e siècle est d'abord celui des migrations européennes vers le continent américain, à commencer par les États-Unis, et aussi vers l'Océanie. Des masses d'hommes basculent vers les nouveaux mondes, à la

recherche d'un possible eldorado. À l'origine, une croissance démographique sans précédent, explicable à la fois par l'arrêt progressif des grandes famines en Europe (il faut cependant prendre en compte la famine irlandaise des années 1840, et les périodes de disette qui touchent encore les pays méditerranéens ou la Russie à la fin du siècle) et par les progrès de la médecine. Le recul des épidémies (choléra, variole, etc.) et la diminution de la mortalité infantile favorisent cet accroissement rapide de la population.

Simultanément, la révolution industrielle stimule le développement de grandes agglomérations urbaines. L'exode rural vers les villes, qui touche l'ensemble de l'Europe, est une première forme de déracinement, accéléré par les nouveaux moyens de transport (chemin de fer et navigation à vapeur). Mais l'expansion européenne peut aussi prendre de nouvelles formes et de nouvelles dimensions. Le monde s'ouvre : on pénètre des espaces encore inconnus. Les sociétés de géographie, qui se créent en Europe occidentale puis aux États-Unis, organisent ces voyages « d'exploration », qui préludent à une installation durable et à un véritable « partage du monde ». Le développement des routes et des voies ferrées, la construction des canaux interocéaniques (Suez ou Panama), l'accroissement de la vitesse et de la capacité des moyens de transport favorisent l'acheminement des marchandises, des migrants… ou des corps expéditionnaires.

Avec la soumission de ces territoires lointains, les grandes puissances « occidentales » renforcent leur domination à travers le monde. La Russie fait main basse sur les territoires asiatiques jusqu'au Pacifique. La France et l'Angleterre étendent leur influence en Méditerranée, et, au-delà, en Afrique et dans l'océan Indien et le Sud-Est asiatique. Les États-Unis font de même en Amérique centrale et dans le Pacifique. Cette occupation s'accompagne d'un bouleversement du paysage économique mondial. La colonisation est alors un choc terrible pour les populations soumises à cette domination, bouleversant les équilibres traditionnels, provoquant des déplacements massifs et des réactions inattendues[19].

Déplacements et migrations peuvent en effet prendre des formes extrêmement diverses. On se contentera pour le moment de distinguer les migrations forcées des migrations volontaires. Les premières sont de tout temps. On pense évidemment aux traites des Noirs, organisées à partir du

continent africain, qu'il s'agisse de celle, fort ancienne, qui part d'Afrique orientale, de Zanzibar, au monde arabe, et qui se prolongera jusqu'auXXe siècle, ou de la déportation, depuis les « comptoirs » du golfe de Guinée jusqu'au continent américain, de millions d'hommes duXVIIe siècle au premier tiers duXIXe (encore la fin de la traite ne signifie-t-elle pas la fin de l'esclavage[20]). Mais on peut parler aussi de migrations forcées pour caractériser les réquisitions de travailleurs à l'intérieur des colonies (le travail forcé), l'acheminement vers les chantiers américains (la construction des voies ferrées en particulier) ou les plantations de l'océan Indien d'une main-d'œuvre recrutée en Extrême-Orient (Indiens et surtout Chinois). Et, bien sûr, il faudrait y joindre les victimes de persécutions religieuses (Juifs d'Europe orientale fuyant les pogroms) ou politiques (déportations de Russes en Sibérie, exil forcé des minorités politiques, comme les Français condamnés après les journées de Juin 1848 ou après la Commune et déportés en Algérie ou en Nouvelle-Calédonie). Sans doute faudrait-il aussi compter parmi ces migrants « forcés » ceux qui s'exilent provisoirement pour raison politique : *afrancesados* quittant l'Espagne après 1815, libéraux partis d'Italie ou d'Europe centrale après l'échec des mouvements révolutionnaires de 1848. Là, nous sommes à la limite de la migration forcée et de l'exil volontaire.

Peut-on d'ailleurs parler de « migrations volontaires » pour d'autres, qui sont ceux qui quittent leur pays attirés par les possibilités d'embauche dans les usines, ou qui viennent travailler comme saisonniers, partant des campagnes vers les villes, franchissant les frontières à l'époque des moissons ou des vendanges ? Cela est possible. Mais que dire des Irlandais de 1847 qui gagnèrent les États-Unis, ou des paysans allemands qui fuyaient encore leur pays au milieu duXIXe siècle, chassés par la misère et la famine ? L'expression semble alors quelque peu impropre.

Quelle que soit l'origine de ces migrations, elles vont dessiner le nouveau visage des nations jeunes. Dans quelle mesure ce mouvement s'est-il amplifié auXXe siècle ? S'est-il d'ailleurs amplifié ? On connaît mal les déplacements de populations qui ont agité le continent africain avant la période de la colonisation. À vrai dire, ce mouvement migratoire s'est surtout profondément modifié. D'autres facteurs sont entrés en jeu.

Dans la première partie du siècle, les deux guerres mondiales jettent sur les routes des millions de civils fuyant les combats. Exodes, déportations, transferts de populations se succèdent. La paix revenue, les frontières sont remaniées, entraînant de nouvelles migrations. On se contentera ici de quelques exemples : la Révolution russe de 1917, le sort réservé aux Arméniens dans l'Empire ottoman en 1915 ont provoqué le départ de millions de personnes, dispersées à travers le monde et considérées comme « apatrides ». En 1923, le traité de Lausanne stipule l'échange de quelque 190 000 Grecs d'Asie Mineure contre près de 1,3 million de musulmans vivant sur le territoire hellénique. En 1945, près de 10 millions d'Allemands sont expulsés de Pologne, de Prusse orientale, de Tchécoslovaquie et s'installent pour la majorité d'entre eux sur le territoire de la RFA. La plupart s'y fixent définitivement[21]. Début d'une migration en provenance du monde communiste, qui prendra des aspects multiples et qui se poursuivra jusqu'à la fin duXX[e] siècle, en Europe comme en Asie.

Simultanément s'opère un important renversement des courants migratoires. L'Europe, qui était auXIX[e] siècle un foyer intense d'émigration, devient, suite aux lourdes pertes subies pendant les deux guerres mondiales, et à un affaiblissement progressif de la natalité[22], une zone d'immigration. On reviendra sur l'exemple français. Mais l'Italie, qui a longtemps été le point de départ d'une migration dirigée vers les pays proches de l'Europe, et surtout vers l'Amérique (États-Unis et Amérique latine), est devenue depuis quelques décennies un pays d'immigration, et compte maintenant sur son sol plus d'un million d'étrangers. La Belgique, qui avait fourni à la France plusieurs centaines de milliers de travailleurs dans le courant duXIX[e] siècle, reçoit dans ses mines et dans ses usines des ouvriers italiens et espagnols puis des immigrés nord-africains et turcs, à l'image de ce qui se passe en France. De même, l'Espagne, le Portugal et la Grèce ont cessé d'être des pays d'émigration, et abritent aujourd'hui sur leur territoire plusieurs centaines de milliers d'étrangers. Avec la décolonisation, la présence européenne régresse par contre dans les pays africains et asiatiques. Français, Britanniques, Belges, et, plus tard, Portugais quittent en grand nombre les anciennes colonies. Par contre, l'Allemagne accueille, avec quelque réticence, des centaines de milliers de Grecs, puis des millions de Turcs. Au recensement de 2001, l'Angleterre et le pays de Galles comptent

environ 3 millions de personnes nées hors du Royaume-Uni, Indiens, Pakistanais, Noirs venus d'Afrique ou des Antilles. Ce qui ne va pas sans poser des problèmes d'accueil, de logement, de modes de vie, que la France connaît assurément depuis plus longtemps que les autres pays européens. Elle a même été considérée comme un pays-test par des États qui ont dû faire face à leur tour aux problèmes de la dénatalité et de l'appel à une main-d'œuvre étrangère[23].

La population française : des apports successifs et multiformes

La France est, assurément, le pays européen dont une grande partie de la population est, dès leXIX[e] siècle, d'origine immigrée. Cette présence n'et pas tout à fait nouvelle. Le prestige qu'elle exerce auxXVII[e] etXVIII[e] siècles (la langue française est alors dominante en Europe comme langue de culture) et la propagation des « idées françaises » après la Révolution (en Europe et au-delà de l'Europe) sont sans doute pour beaucoup dans cette évolution. La France attire incontestablement les admirateurs de la littérature et des arts français et, aussi, les hommes épris de liberté.

Mais ce phénomène migratoire va connaître une évidente accélération en raison d'un ralentissement de la croissance démographique très sensible au cours duXIX[e] siècle[24](diminution progressive du taux de natalité, alors que le taux de mortalité se maintient à un niveau relativement élevé). Les chiffres sont parlants : alors que sa population était passée de 28 millions d'habitants en 1800 (ce qui faisait de la France le pays européen le plus peuplé à cette date) à 38,5 millions en 1870, elle ne dépasse guère 39,2 millions en 1921, les lourdes pertes de la guerre de 1914-1918 venant s'ajouter aux causes anciennes du recul de la fécondité[25]. L'économie française, en plein développement, souffre de cette situation ; elle fait appel, dans un premier temps, à des travailleurs venant des pays proches, et souvent très pauvres. En 1851, ils sont déjà 370 000, dont 128 000 Belges (ils formeront la majorité des immigrés jusqu'en 1890). Ce sont surtout des Flamands venus travailler dans l'agriculture, parfois dans la métallurgie et surtout dans le textile. Mais on compte aussi 63 000 Italiens, essentiellement concentrés dans le sud-est du pays et 57 000 Allemands (ou Austro-Hongrois), etc.

Le mouvement migratoire en direction de la France s'accélère dans les décennies suivantes. Au début duXXe siècle, à la veille de la guerre de 1914, le nombre des étrangers en France dépasse déjà le million (il atteindra 1,5 million de personnes en 1921). Ce sont toujours des Européens, mais le nombre des Belges a diminué sensiblement (beaucoup d'entre eux ont été naturalisés français). Les migrants venus des pays méditerranéens sont désormais majoritaires : 420 000 Italiens en 1911, une véritable déferlante – Louis Bertrand parlera d'une « invasion » dans un roman assez caricatural – qui ne se limite plus au Sud-Est, mais s'étend désormais à la région parisienne et aux zones industrielles du Nord et du Nord-Est, et 105 000 Espagnols, nombreux en particulier dans les villes et les campagnes du Sud-Ouest…

La première moitié duXXe siècle est encore marquée par l'importance de cette migration méditerranéenne, avec, toujours, une prépondérance italienne. Le recensement de 1931 fait état de 800 000 Italiens résidant en France, chiffre sans doute inférieur à la réalité. D'autres viendront après la Seconde Guerre mondiale. Leur succéderont les vagues ibériques, espagnole, puis portugaise, après la Seconde Guerre mondiale. Mais la période de l'entre-deux-guerres est aussi marquée par l'arrivée de travailleurs venus d'Europe orientale – migration polonaise surtout – dans les années vingt. Ces travailleurs resteront en France, en partie seulement, après la crise des années trente. Il s'agit là d'une migration massive (ils sont plus de 500 000 en 1931), souvent familiale, drainant parfois des villages entiers, et relativement bien organisée, notamment par la Société générale d'immigration[26].

S'y ajoutent les migrations politiques liées aux guerres mondiales et à leurs conséquences, Russes exilés après la révolution de 1917, Arméniens de la diaspora des années vingt, Italiens antifascistes, Allemands victimes des persécutions nazies, Espagnols républicains après 1939, et, plus tard, au temps de la guerre froide, réfugiés politiques en provenance des pays de l'Est (la liste est encore incomplète). La France est alors considérée comme la « terre d'asile » par excellence, même si ces étrangers n'ont pas toujours été bien reçus, et même si certains d'entre eux ont pu être considérés un temps comme des « indésirables ».

Par ailleurs, la France a fait appel, lors des deux guerres mondiales, en 1914 comme en 1940, à des centaines de milliers de soldats et de travailleurs « coloniaux », qui constituent une main-d'œuvre facile à mobiliser. Main-d'œuvre soumise à une certaine ségrégation, regroupée dans des camps ou dans des casernes, mais qui se retrouve mêlée aux Français sur les lieux de travail. La plupart de ces hommes sont repartis quand on n'a plus eu besoin d'eux. Mais, quand revient la paix, dès l'entre-deux-guerres, les habitudes prises expliquent l'arrivée de nouveaux venus, avec une dominante algérienne, qui sera à nouveau présente après 1946, et s'étendra bien au-delà des années soixante, et de l'indépendance des anciennes colonies[27]. Migration qui prend évidemment des formes diverses, et qui se renouvelle au fil des ans, s'élargissant à d'autres territoires, au gré de ce qu'il est convenu d'appeler la mondialisation.

La décolonisation n'a pas arrêté l'arrivée des travailleurs immigrés en provenance des anciennes colonies, mais en a diversifié les composantes. Les Algériens arrivent en plus grand nombre après 1962. Ils étaient alors 350 000. Ils sont le double en 1975, le « regroupement familial » ayant joué son rôle. D'autres Algériens viendront plus tard, dans les années quatre-vingt-dix, au moment où se dessine la menace islamiste. Mais les travailleurs marocains et tunisiens ont déjà pris le relais. Les immigrés en provenance d'Afrique noire, Maliens, Sénégalais, Ivoiriens entre autres, vont s'y ajouter. Population très diversifiée, dont l'adaptation à leur nouvelle résidence sera d'autant plus difficile que leurs ressources sont très faibles, et qu'ils se trouvent parfois en situation irrégulière. Encore faut-il mettre à part la migration comorienne. Les Comoriens apparaissent en effet rarement sur les listes d'étrangers communiquées par les autorités françaises[28].

Au 1er janvier 1980, selon les statistiques du ministère de l'Intérieur, il y avait 4 459 000 étrangers vivant en France (sans compter les clandestins, dont une partie sera régularisée en 1981). En 2002, *un tiers des Français* sont issus de l'immigration. 8 % des habitants sont des étrangers. Mais *un nombre bien plus important* ont des parents étrangers ; français par acquisition ou par naissance, ils se sont « intégrés », qu'on le veuille ou non, à la nation française. Même si cette intégration pose parfois quelques problèmes.

Une intégration « à la française »

La Révolution de 1789 a radicalement modifié les conditions d'appartenance à la communauté française. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen érige la nationalité et la citoyenneté en principes universels. Pour le nouvel arrivant, l'assimilation à la communauté française est conçue comme une promotion. Devenir français, c'est une possibilité, pas un droit. L'État unitaire protège une société civile toujours diversifiée. Il autorise cette diversité, notamment en matière religieuse, en affirmant et en respectant un principe de tolérance qui s'applique aussi bien aux protestants qu'aux juifs, émancipés, non sans difficulté, après 1791. Il faudra tout de même attendre 1848 et la IIe République pour que soit supprimé l'esclavage, pratique encore courante aux Antilles. Et l'on ne mettra pas en œuvre le principe d'égalité dans une Algérie pourtant devenue française après la chute du régime impérial. Les musulmans restent de simples sujets, soumis à des lois particulières (le code de l'indigénat). Les principes révolutionnaires s'appliquent mal dans l'univers colonial.

La République[29], véritablement installée en France en 1879, lorsque les assemblées reviennent à Paris, s'impose pourtant comme facteur d'unité de la conscience nationale. Le 14 juillet est institué fête nationale et *La Marseillaise* devient l'hymne national. Autant de signes-symboles qui affirment cette unité.

Parmi les raisons qui poussent les étrangers à choisir la France entre 1880 et 1925, Nancy Green souligne « l'aura indestructible de la Révolution française ». Car, pour les millions d'hommes qui arrivent sur le territoire français à cette date, la France ne peut se confondre avec l'image d'un État centralisateur, imposant à tous une autorité étouffante. La République n'est pas seulement un fait politique, mais suppose l'adhésion à des valeurs communes. Les instruments de cette intégration ont pour nom l'armée (le service militaire obligatoire et, aussi, bien entendu, le prix du sang versé) et, surtout, l'école, dont le rôle est fondamental. Car, « pour fonder la République, disait déjà Saint-Just, il faut la faire aimer ».

L'école républicaine, obligatoire pour tous les enfants, répand en profondeur le concept « national », en même temps qu'elle devient un instrument de promotion sociale, et, par conséquent, d'intégration,

principalement pour les étrangers. En construisant des écoles laïques ouvertes à tous, la République affaiblit le pouvoir d'une Église catholique, qui entend sauvegarder ses privilèges. Elle introduit un enseignement moral et civique, destiné à former des citoyens et à leur inculquer précisément l'amour de la patrie. Elle unifie la langue et disperse les « patois » régionaux. La francisation par l'école minimise les identités provinciales et étrangères. Ce qui ne va pas sans difficulté. Le passage par l'école française s'accompagne parfois d'un traumatisme durable. Pourtant, dès la deuxième génération, le point de non-retour est atteint dans la plupart des cas. Les enfants d'immigrés feront souvent preuve d'un nationalisme intransigeant. « En matière d'assimilation, écrit Magnin en 1926, l'influence de l'école est prépondérante. Les petits étrangers (…) oublient leur dialecte d'origine (…). L'école est le creuset où se fondent les nationalités diverses en un métal franc et de bon aloi. Ce sont nos idées, nos mœurs et nos sentiments qui se trouvent dès l'âge le plus tendre assimilés par l'école[30]. »

Le service militaire est une autre obligation, imposée aux jeunes hommes pour obtenir la nationalité française. La « levée en masse » contre l'envahisseur étranger avait été, dès 1793, l'expression durable d'un sentiment patriotique. La III[e] République achève cette évolution en envoyant à la caserne tous les Français, sans discrimination aucune[31]. Les particularités locales et, jusqu'à un certain point, les différences sociales sont dépassées. L'armée devient un instrument d'intégration et d'unité nationale essentiel. La guerre elle-même, avec ses réalités cruelles et souvent absurdes, avec les souffrances subies en commun, est aussi et malgré tout (surtout la guerre de 1914) une école de fraternité. On assiste même, après l'hécatombe de la Grande Guerre, à une sorte de « culte des morts », qui se traduit par des cérémonies officielles devant les monuments sur lesquels ont été gravés les noms des victimes. Le 11 novembre reste un jour férié et chômé en France, bien que la France et l'Allemagne se soient heureusement réconciliées, et que les survivants de ce conflit qui date bientôt d'un siècle se comptent aujourd'hui sur les doigts de la main.

Les besoins de la Défense nationale font de l'obligation militaire tant qu'elle existe, bien entendu, une sorte de passeport pour obtenir la nationalité française. Les étrangers, nés et domiciliés en France, y seront soumis à leur majorité jusqu'à une date récente. Les femmes, qui perdaient

leur nationalité en épousant un étranger (en application du Code civil de 1804), peuvent, à partir de 1927, selon une législation toujours en vigueur, conserver la nationalité française et la transmettre à leurs enfants. Comme le rappelle Jean Massot, « le législateur républicain, pour des raisons d'intérêt national, d'abord essentiellement militaires en 1851 et 1889, puis démographiques en 1927 et 1945, a voulu conférer la nationalité française à des personnes de "sang" étranger, sans qu'elles aient ni l'obligation de faire une démarche positive, ni même parfois la possibilité de s'y opposer par une démarche négative[32] ».

Les instruments d'une assimilation : syndicalisme et politique

Il faudrait, là encore, remonter loin dans le passé, pour comprendre cette forme particulière d'assimilation à la France et aux idées françaises. La France révolutionnaire, pays des droits de l'homme, attire les libéraux de toutes origines. Elle accorde la citoyenneté française à un certain nombre d'étrangers en reconnaissance de leurs mérites, y compris à des individus qui ne résident pas en France (comme les Américains Washington et Hamilton). C'est bien l'adhésion aux idées « françaises » qui amène par la suite nombre de militants à se revendiquer comme Français. Pour ne prendre qu'un exemple, Giuseppe Garibaldi, le héros de l'indépendance italienne, sera élu député français en 1871 par quatre départements. La France, écrit Vercors, « n'est pas un pays comme les autres[33] ». Combien d'étrangers se sont-ils enrôlés pour défendre cette nation si particulière, pendant la Grande Guerre ?

Vivre en France, c'est aussi, pour beaucoup d'étrangers ou de fils d'étrangers, adhérer pleinement à ces notions de liberté et d'égalité qui sont l'apanage de la République. Et qui supposent un engagement total allant parfois jusqu'au sacrifice de leur vie. La liste est longue de ces militants, immigrés ou fils d'immigrés qui se sont insérés en France par le détour de l'engagement politique ou syndical. Un engagement qui est d'autant plus fort qu'il est, à l'image de l'idéologie révolutionnaire, à la fois national et universel. Plus qu'une communauté de religion, qui a parfois rapproché les hommes, mais qui n'efface pas toujours les barrières d'origine, c'est le combat commun dans le monde du travail qui supprime les rivalités. Cela

s'est déjà vu avant la guerre de 1914, lorsque ouvriers français et italiens se sont retrouvés côte à côte pour défendre des revendications communes. Si la plupart des étrangers, quelles que soient leurs opinions, gardent dans l'entre-deux-guerres une réserve prudente, une minorité adhère aux syndicats et aux partis de gauche, en particulier au parti communiste et à la CGTU, leur engagement les aidant à sortir à la fois de leur isolement et à refuser le repli communautariste. Il est parfois facteur de promotion sociale. Henri Tasso, fils d'immigré salernitain, devient maire socialiste de Marseille en 1935, et entre même pour quelques mois au gouvernement du Front populaire. Antoine Porcu, fils d'immigré, devenu conseiller général, est élu député communiste et devient membre du cabinet ministériel de Charles Fiterman, lui-même fils de travailleurs juifs venus d'Europe orientale.

L'adhésion au parti communiste a été pour beaucoup un vecteur d'intégration. Parmi eux, pour prendre quelques exemples remarquables, Boris Souvarine, né à Kiev dans une famille pauvre, arrivée en France en 1898 ; Georges Politzer, né en Hongrie ; mais aussi Missak Manouchian, arménien né dans l'Empire ottoman, venu à Marseille en 1925, et qui sera, pendant l'Occupation, un des responsables de la Résistance communiste en France et un des héros de « l'affiche rouge ». Ou encore, Henri Krasucki, fils d'un travailleur juif polonais, combattant de la Résistance, et qui deviendra plus tard secrétaire général de la CGT… Beaucoup d'entre eux surmontent les difficultés du déracinement par cet engagement, qui les aide à dépasser les problèmes les plus immédiats, l'insécurité de l'emploi ou du logement, la solitude linguistique. Ils participent naturellement aux grandes batailles du Front populaire.

Incontestablement, le mouvement ouvrier de 1936 mobilise les étrangers, qui participent aux meetings, aux occupations d'usines. Un sentiment nouveau de fraternité les anime et les encourage à dire leurs propres revendications. C'est bien dans les années trente que se manifestent notamment dans la région parisienne les premiers nationalismes africains. Ce qui entraîne d'ailleurs les réactions violentes des polémistes d'extrême droite : « Je n'ai jamais senti, comme en juillet 36, écrit Georges Ollivier, combien le métèque était roi de France[34]. » Les sentiments xénophobes ne sont cependant pas l'apanage de l'extrême droite. Quelque temps après les manifestations d'enthousiasme de 1936, les mesures prises par le

gouvernement Daladier, mis en place le 10 avril 1938, pour surveiller les étrangers et réprimer « leurs agissements », témoignent d'un changement d'attitude des autorités françaises à l'égard de ces individus venus d'ailleurs… C'est ainsi que les préfets des départements frontaliers reçoivent l'autorisation de prononcer de leur propre chef des expulsions. Et l'on n'hésitera pas, en 1939, à interner un certain nombre de réfugiés politiques allemands comme « sujets ennemis ».

Les mesures prises par le régime de Vichy contre les étrangers, allant jusqu'au retrait de la nationalité française accordée à certains d'entre eux après 1927, sont sans doute une parenthèse, mais une parenthèse qui a son importance. La police française participe même, en 1942, à l'arrestation des Juifs étrangers, qui seront livrés à l'Allemagne nazie et envoyés en camps d'extermination. La France « terre d'accueil » semble déjà appartenir au passé.

L'engagement dans la Résistance des étrangers résidant en France rapproche pourtant les combattants français et étrangers. Sans doute beaucoup d'entre eux, entre autres polonais et espagnols, inscrivent leur combat dans la perspective nationale qui leur est propre. Mais, à partir de juin 1941, les hommes et les femmes de la Main-d'œuvre immigrée (la MOI) jouent un rôle essentiel dans l'action communiste. Leur participation à la libération du territoire, dans la guérilla urbaine et dans les maquis, est essentielle, comme celle des étrangers de la 2e DB (les blindés espagnols seront parmi les premiers à pénétrer dans Paris) ou des Africains mobilisés dans la première armée française[35]. La Seconde Guerre mondiale a marqué un tournant. Il faudra sans doute des années pour que l'on reconnaisse la participation des immigrés à la libération du territoire.

Si le nombre des étrangers a diminué sérieusement en 1950, cela est dû à la grande quantité des naturalisations, notamment celles des Italiens et des Arméniens résidant en France, et aussi à la lourdeur administrative qui préside à l'admission des nouveaux venus. L'Office national d'immigration (ONI), créé en 1945, se révèle en partie inefficace. La moitié des Italiens placés par ses soins sont en fait des travailleurs clandestins régularisés. La France nationaliste de cette époque n'encourage guère l'immigration de travailleurs étrangers. Elle recrute en priorité des Algériens, qui sont « sujets » français[36]et qui peuvent désormais circuler librement entre

l'Algérie et la France. Ce principe durera jusqu'au début de la guerre d'Indépendance algérienne[37].

La population active en France se révèle alors insuffisante pour répondre au besoin de main-d'œuvre correspondant à l'expansion économique des « Trente Glorieuses ». Même l'afflux des rapatriés, dans les années soixante, ne répond pas à la demande des entreprises. On comprend alors la diversification des pays de recrutement et la facilité de régularisation des clandestins pendant toute cette période. Les Italiens en provenance du Mezzogiorno étaient encore nombreux jusqu'au début des années soixante. La croissance économique de la Péninsule va limiter ce flux migratoire. L'Espagne puis le Portugal vont alors fournir les gros bataillons de l'immigration en dépit des dictatures politiques qui les isolent du reste de l'Europe. Le régime franquiste, dans un premier temps, et la dictature de Salazar, tant qu'elle durera, refusent d'abord d'ouvrir leurs frontières et de laisser partir les candidats à l'émigration[38]. Ce qui n'empêche pas les passages clandestins de la frontière pyrénéenne, et la « régularisation » sans difficulté de ces « immigrés ». Les Portugais n'étaient guère plus de 50 000 à résider en France en 1962. Beaucoup d'entre eux, parmi les plus jeunes, quittent leur pays « irrégulièrement » pour éviter de participer aux guerres coloniales. En 1975, on en dénombre déjà 760 000… L'ONI est devenu une machine à régulariser.

Algériens et Portugais forment le gros de la nouvelle immigration dans les années soixante, migration presque exclusivement urbaine, même si les immigrés viennent du « bled », migration de pauvres, et même si ce ne sont pas toujours les plus pauvres qui s'en vont. Ce qui ne signifie pas que les conditions de leur installation soient bonnes. Les uns et les autres connaissent le travail difficile dans les usines et dans le BTP. Les uns et les autres connaissent le « temps des bidonvilles » dans la région parisienne, à Nanterre ou à Champigny. Mais, à la différence de ce qui s'était passé pour les Polonais, les Italiens ou même les Espagnols, peu d'entre eux prennent une place importante dans le combat syndical ou dans la vie politique française. Peut-être parce que le parti communiste, affaibli en France et en Europe, ne joue plus le rôle qu'il a eu auparavant, et que l'affaiblissement du syndicalisme ne permet plus une véritable insertion par l'adhésion à la CGT ou la CFTC.

Pour les Portugais, il est certain que l'entrée du Portugal, débarrassé de la dictature, dans l'Union européenne ne pose pas le problème de la citoyenneté française, quand ils la demandent, dans les mêmes conditions que par le passé. Pour les Algériens immigrés, le problème politique majeur a été celui de la décolonisation, avec une guerre contre la France qui a duré huit ans. Le choix, même quand ils continuent de résider en France, de la nationalité algérienne, les éloigne de tout engagement politique dans ce pays. Certes, leurs enfants, s'ils sont nés en France, sont français. Mais on invente pour eux des expressions nouvelles, qui touchent à l'absurde. Ils appartiennent à la « deuxième génération ». Les harkis, qui sont censés avoir « choisi la France », sont administrativement des « Français musulmans » (*sic*). Et leurs enfants sont des « fils de harkis », comme si cette situation était héréditaire. Le poids de la colonisation et de la guerre est encore sensible quarante ans après les accords d'Évian.

Après 1975, la poussée du chômage, qui finira par atteindre de 9 à 10 % de la population active avec le ralentissement de la croissance et les transformations technologiques, modifie les conditions de l'immigration. Mais, contrairement aux affirmations imprudentes de certains politiques, le mouvement ne cesse pas. Il prend seulement des formes différentes. Les migrations politiques ne s'arrêtent pas, mais viennent souvent de loin. Les réfugiés fuyant les dictatures militaires d'Amérique latine croisent les *boat people* quittant, dans des conditions plus que difficiles, les anciens pays de la péninsule indochinoise sous tutelle communiste[39]. La profonde misère de l'Afrique subsaharienne entraîne une partie de sa population à émigrer vers le nord, en dépit des risques inhérents au passage clandestin. La France n'est pas le seul État à recevoir cette population, mais les liens anciens nés de la colonisation expliquent l'importance d'une migration, souvent illégale, et qui sera naturellement exploitée par des « marchands de sommeil » et par des employeurs peu scrupuleux.

Comment freiner cette nouvelle vague de migrations ? On peut fermer les frontières vers la Méditerranée, refouler quelques « sans papiers », faire du passage du détroit de Gibraltar ou de la traversée vers les Canaries une aventure parfois mortelle. Il est pratiquement impossible d'empêcher des hommes prêts à risquer leur vie pour atteindre le pays où ils croient pouvoir vivre enfin dans des conditions convenables de tenter l'aventure. On peut

encore moins fermer les frontières aux populations venant de l'Est dans une Europe élargie ou en voie d'élargissement. Des millions d'hommes avaient, dans un passé récent, franchi le mur qui séparait le monde communiste du monde occidental. Quand tombent les barrières, à commencer par le mur de Berlin, le mouvement devient irrésistible. Les nouvelles routes de migration aboutissent en France ou traversent la France, en direction de l'Angleterre par exemple. Populations en quête d'un emploi, même précaire, qui amènent dans leur sillage d'autres migrants, venus en toute illégalité du Moyen-Orient ou de régions encore plus lointaines.

Car, et c'est là une incontestable nouveauté, ce monde qui, plus que jamais, se protège, se préoccupe de l'immigration comme d'un fléau qui le menace et frète des charters pour renvoyer dans leurs pays des immigrants illégaux, subit en même temps les effets de ce qu'il est convenu d'appeler « la mondialisation ». La diversité de l'immigration est encore plus grande que par le passé : Africains toujours, mais aussi populations en provenance de l'Extrême-Orient, du Sri Lanka et d'Indonésie, des Philippines, et, de plus en plus, du Vietnam et surtout de Chine (ce n'est pas un phénomène absolument nouveau, mais la transformation économique de la Chine a, sans nulle doute, précipité ce mouvement).

Deux remarques, pour en terminer avec cette dernière considération. Beaucoup d'« illégaux », de soi-disant clandestins, sont parfaitement tolérés par les autorités françaises, parce qu'ils constituent une main-d'œuvre abondante et bon marché, dont on parle peu, mais qu'on utilise surabondamment, y compris sur les chantiers publics. Ce n'est d'ailleurs pas un phénomène particulier à la France. D'autre part, il ne faudrait pas limiter le phénomène migratoire à une immigration de la misère. Les déplacements de populations concernent aussi, et de plus en plus, des cadres et des techniciens embauchés pour une période déterminée, mais qui peuvent rester dans leur pays d'adoption. On insiste lourdement sur le fait que des Français partent en plus grand nombre qu'avant dans les pays étrangers, et c'est vrai, comme il est vrai aussi que toutes les catégories sociales sont concernées par cette migration relativement récente. On ne souligne en revanche pas suffisamment l'importance des cadres étrangers établis en France, cadres commerciaux en particulier. Ceci explique qu'aujourd'hui la vieille migration italienne ait changé de nature, que le plus grand nombre

d'immigrés officiellement accueillis en France soit, certaines années en tout cas, des Américains en provenance des États-Unis, et que l'utilisation de professionnels étrangers, dans les professions médicales notamment, soit de plus en plus importante, sans que leur compétence soit reconnue au même titre que celle de leurs collègues français. Il y a, on le voit, quelque hypocrisie dans la façon de gérer le problème de l'immigration. Mais ce n'est pas là un phénomène absolument nouveau.

1 Le terme est impropre, puisque les conquérants arabes ne sont dans un premier temps que quelques milliers, et que les conquêtes sont faites en réalité par des populations islamisées. Les Berbères, qui ont résisté assez longtemps aux Arabes, ont été, on le sait, les premiers à passer en Espagne et à s'imposer dans la péninsule Ibérique.

2 Disons plus simplement histoire recomposée dans le cadre d'une France christianisée, qui accorde une place démesurée à des événements de très relative importance, histoire-épopée qui va de Charles Martel à Roncevaux, et aux expéditions malencontreuses de Saint Louis.

3 Le ralentissement de la croissance démographique est déjà sensible en France à la fin duXVIII[e] siècle.

4 Il est remarquable que Mauco ait été alors un des conseillers de Philippe Serre. Difficile de juger de l'efficacité de l'entreprise, le gouvernement Chautemps, dont dépendait ce secrétariat, ayant été renversé deux mois plus tard.

5 Abdelmalek Sayad a encore consacré un long paragraphe à cette nécessaire distinction, rappelant notamment que « si étranger est la définition juridique d'un statut, immigré est avant tout une condition sociale ».

6 Terme employé notamment par le sociologue Michel Marié.

7 Le Greco 13 a rassemblé, sous la direction de Lahalle, puis sous celle de Jacqueline Costa-Lascoux et d'Émile Temime, la quasi-totalité des chercheurs français sur le domaine des migrations internationales. Il était naturellement en relation avec les différentes équipes travaillant sur le sujet en Europe, ce qui a permis, déjà, un travail comparatif.

8 Si tant est que cette expression ait un sens dans le contexte juridique français.

9 Le Front national atteint 10 % des voix aux élections européennes de 1984.

10 Les études du groupe de travail dirigé à l'époque par Léon Poliakov ont été essentielles. Le colloque tenu à Marseille sur « l'idée de race » permettait de remonter dans le passé, et soulignait l'apport de certains théoriciens français à l'idéologie raciste, entendons par là le « racisme biologique ».

11 On consultera la bibliographie en fin de volume.

12 Ainsi, les États-Unis, pays longtemps ouvert à toutes formes de migrations, ont eu recours à une législation de plus en plus restrictive depuis la loi McCarran. Aujourd'hui, s'il n'y a pas de droit européen en matière de migrations et d'accès à la nationalité, on constate une évolution de même nature dans les pays les plus libéraux (au Royaume-Uni par exemple).

13 Sur ce point, voir le numéro de janvier-février 2006 de la revue des Annales, « Histoire politique des populations » (Paris, EHESS, Armand Colin), avec les articles de Paul-André Rosenthal, Steven King, Éric Guerassimoff, Sarah Vanessa Losego, Lutz Raphaël et Alain Bureau.

14 Dynastie perse qui régna sur l'Iran de 224 à 651.

15 On sait que dès le milieu du Moyen Âge, les textes grecs étaient arrivés en Occident par l'intermédiaire des Arabes. Venise devient auXV^e siècle un lieu de refuge pour les Grecs fuyant la conquête ottomane.

16 Nous employons ce terme au sens le plus large possible, englobant à la fois les voies et les moyens de circulation et les médias, de l'imprimerie à l'Internet…

17 Sur ce point, cf. Fernand Braudel, L'Identité de la France (1986), Paris, Flammarion, 2000.

18 Edgar Morin, Penser l'Europe, Gallimard, 1990.

19 Cf. Jean-Pierre Luizard, Le Choc colonial et l'Islam, La Découverte, 2006.

20 L'esclavage n'est supprimé qu'en 1848 dans les Antilles françaises. Il ne disparaît aux États-Unis qu'après la guerre de Sécession, et n'est définitivement éliminé au Brésil qu'après 1880.

21 On pourrait prendre d'autres exemples, encore plus vastes, de déplacements de populations en Asie, notamment la partition de l'Inde et du Pakistan, qui a provoqué le déplacement de 8 millions de personnes.

22 Si les pays européens, et notamment la France, voient leur population continuer d'augmenter, c'est en raison d'une augmentation de l'espérance de vie, ce qui se traduit par un vieillissement de ces populations, et une diminution proportionnelle de la population active. La demande de main-d'œuvre immigrée est d'autant plus forte, et n'est pas près de cesser.

23 On pense évidemment à l'Angleterre, mais surtout à la Belgique, aux Pays-Bas, à l'Allemagne, et même aux pays scandinaves. Après tout, le pays qui compte le plus d'étrangers en Europe par rapport à sa population est bien le Luxembourg…

24 La fécondité semble d'ailleurs ralentie dès la fin duXVIII^e siècle.

25 Et pourtant la France a récupéré les provinces perdues en 1871, l'Alsace et la Lorraine.

26 Il s'agit d'une entreprise privée créée en 1924, qui exerce alors un véritable monopole sur le recrutement des travailleurs étrangers.

27 Mais, jusqu'en 1962, les Algériens ne sont pas considérés comme « étrangers ».

28 La migration comorienne n'a vraiment commencé qu'à partir de 1975. Elle n'est donc pas encore très importante en 1980.

29 Il s'agit évidemment de la IIIe République, qui n'existe en pratique qu'après 1875.

30 Cité par Ralph Schor, Histoire de l'immigration en France de la fin duXIX^e siècle à nos jours, Paris, Armand Colin, 1996, p. 101.

31 Les mesures prises par le général Boulanger, comme ministre de la Guerre, sont significatives de cet égalitarisme qui inclut notamment les ecclésiastiques.

32 Jean Massot, « Français par le sang, Français par la loi, Français par le choix », Revue européenne des migrations internationales, vol. I, n° 2, 1985.

33 Extrait de La Marche à l'étoile, Éditions de Minuit, 1943.

34 Cité par Ralph Schor, Histoire de l'immigration en France, op. cit., p. 152.

35 Leur rôle est central dans la campagne d'Italie comme dans le débarquement sur les côtes françaises de la Méditerranée.

36 Et qui, par conséquent, ne sont pas protégés par les accords signés avec les États étrangers, censés protéger leurs ressortissants.

37 En 1956, des mesures sévères limitent le nombre de voyages entre la France et l'Algérie. C'est à cette date que l'on va commencer à faire appel aux travailleurs marocains ou tunisiens, alors même que la France reconnaît officiellement l'indépendance de ces deux pays.

38 L'ouverture volontaire de la frontière pyrénéenne aux Espagnols qui vont travailler en France à la fin des années cinquante et la signature d'un accord entre la France et le Portugal sont autant de signes d'un changement qui sera favorable aux pays d'émigration, enrichis par les envois financiers des émigrés à leurs familles restées au pays.

39 Il est certain que, dans ce dernier cas, des distinctions sont à établir entre une migration économique et l'exil politique qui détermine un grand nombre de départs.

Première partie

Les mutations sociales

1.

Les migrations intérieures : XIXe et XXe siècle

Ralph Schor

Les déplacements de populations entre les diverses régions françaises ont constitué aux XIXe et XXe siècles un phénomène majeur qui a porté sur des effectifs considérables et abouti à un profond remodelage de la société et de l'espace. Les origines, les types, les conséquences de ces mouvements apparaissent nombreux et ont considérablement évolué dans le temps et dans l'espace.

Aux origines de l'exode rural

Au XIXe siècle, l'exode rural fut gouverné par des facteurs complexes et très variables selon les régions.

Le surpeuplement des campagnes, au regard des possibilités d'emploi dans la première moitié du XIXe siècle, constituait une puissante incitation à l'exode. L'apogée de la pression démographique fut atteint dans les années 1830. Le nombre des ruraux, c'est-à-dire des agriculteurs, artisans, fonctionnaires et membres des professions libérales résidant dans les communes de moins de 2 000 habitants, passa de 23,4 millions en 1811 à 26,9 millions en 1841. Plus des trois quarts des Français vivaient alors à la campagne. Le taux de natalité, environ 28 ‰ au milieu du siècle, y était supérieur à celui des villes. Le taux de mortalité, 24 ‰ en 1820, était en baisse.

Le surpeuplement doit être corrélé aux transformations économiques amorcées au XIXe siècle. Sur le marché français arrivaient des produits

agricoles étrangers, céréales, viandes, laine, oléagineux, à des prix très concurrentiels au détriment de la production nationale. Dans la seconde moitié duXIX[e] siècle, la crise du phylloxéra fit disparaître le tiers du vignoble. Le progrès technique entraîna d'autres transformations. Dans le domaine agricole apparurent quelques machines comme des batteuses dans le Bassin parisien, et surtout la faux qui, remplaçant la faucille, permit de doubler la productivité. L'artisanat rural amorça de son côté un déclin irrémédiable face à d'autres formes de modernisation, ainsi du filage traditionnel concurrencé par la diffusion du métier à tisser mécanique. Tous ces facteurs réduisirent, à des degrés divers selon les régions, les possibilités d'emploi permanent et saisonnier. Parallèlement, les réformes administratives, surtout l'application du Code forestier de 1827 et le partage des communaux, interdirent aux plus pauvres de ramasser du bois de chauffage et de faire paître librement leurs animaux.

Ainsi, la concurrence étrangère, la raréfaction du travail et la suppression des communaux constituèrent un puissant facteur de misère, parfois même de « détresse » pour reprendre une expression d'Adolphe Blanqui. En temps de crise, des bandes de mendiants, parfois agressifs, se formaient et des troubles divers – attaques de châteaux, grève des fermages, rétablissement des droits collectifs – éclataient. L'abandon de la campagne représentait une autre issue.

Le dépeuplement se révéla particulièrement important dans les régions ingrates où il fallait travailler durement pour obtenir peu, ainsi dans les zones de montagne. De même, les secteurs de petite propriété où les familles se contentaient d'une production vivrière, sans dégager de surplus commercialisables, se vidèrent rapidement[1]. En Normandie, en Picardie et dans une partie de l'Aquitaine où existaient de faibles densités mais où l'équilibre se maintenait grâce à l'alliance de l'agriculture et de l'industrie rurale, la ruine de cette dernière entraîna de nombreux départs.

Le développement des transports, abolissant les distances, est réputé avoir facilité les départs. Ce facteur a sans doute joué, mais, depuis des lustres, beaucoup de jeunes, parmi les plus pauvres, partaient à pied. Dans certains cas, la mise en place d'un moyen de transport moderne rompit l'isolement des villages et freina l'exode, par exemple s'il devenait possible

d'aller occuper un emploi urbain tout en continuant d'habiter au village où l'on revenait chaque soir.

Au moment où l'avenir semblait bouché à la campagne, la construction des voies ferrées et surtout l'essor des villes offrirent de nombreux emplois et de meilleurs salaires : un maçon creusois émigré à Paris gagnait le double de ce qu'il pouvait espérer au pays. De plus, les villes, découvertes lors du service militaire ou à travers le témoignage des parents et amis déjà partis, proposaient un mode de vie séduisant : les équipements collectifs, l'électricité, l'eau courante, les hôpitaux, les commerces spécialisés, les possibilités de distraction y abondaient. L'ascension sociale y paraissait plus facile, surtout à Paris où les chances de promotion étaient nombreuses[2]. La présence en ville de compatriotes créait des filières qui incitaient au départ et facilitaient l'installation. De véritables traditions et spécialités professionnelles s'instaurèrent comme les Auvergnats devenant cafetiers-charbonniers à Paris ou les Corses occupant de nombreux petits emplois publics. Pour expliquer les départs, il faut enfin évoquer divers facteurs psychologiques individuels comme la volonté d'échapper à une autorité paternelle étouffante ou d'oublier un échec affectif, la rupture créée par le décès des parents, l'esprit d'aventure…

AuXX[e] siècle, les causes de l'exode rural ne différèrent pas fondamentalement de celles qui étaient apparues au siècle précédent. Dans les années vingt, malgré quelques progrès, la productivité restait médiocre et les revenus stagnants. Vers 1930, un employé des chemins de fer, fournissant moins d'efforts physiques qu'un ouvrier agricole, gagnait deux fois et demie plus que celui-ci, sans compter divers avantages sociaux. La crise des années trente aggrava la situation, mais la hausse du chômage dans l'industrie freina l'exode rural jusqu'en 1936 et entraîna même parfois le retour d'émigrés récents. Durant les Trente Glorieuses, l'évolution rapide de l'agriculture, la mécanisation, les remembrements, la hausse de la productivité et le développement spectaculaire des exportations condamnèrent à la disparition les petits exploitants végétant sur des surfaces trop exiguës ou peu fertiles. Les jeunes dépourvus de terre et les salariés, utiles surtout sur les grands domaines, quittèrent aussi la campagne.

Des migrations temporaires aux migrations définitives

AuXIX[e] siècle, la précarité des conditions de vie à la campagne engendrait de nombreux déplacements temporaires destinés à fournir des ressources supplémentaires. En 1852 furent dénombrés 880 000 migrants, soit 6 % de la population active agricole, accomplissant divers travaux dans les campagnes. Originaires surtout des montagnes pauvres et surpeuplées, ils partaient pour quelques semaines ou plusieurs mois, seuls ou en équipes dirigées par un responsable qui négociait les conditions de travail et les salaires.

Les tâches apparaissaient très variées. Les paysans des Alpes, des Pyrénées et du Massif central s'employaient l'hiver comme bûcherons. Les Corréziens étaient réputés comme scieurs de long. L'été, les montagnards descendaient dans les plaines pour la fenaison et la moisson. Cette dernière activité attirait 100 000 personnes en Beauce au milieu duXIX[e] siècle. Les habitants des hautes terres profitaient du retard de la maturation des céréales chez eux pour se louer en plaine dès le mois de juin, avant de revenir en août effectuer leurs propres récoltes. À l'automne, les vendanges procuraient de nombreux emplois aux saisonniers. Certaines régions se révélaient complémentaires : l'été, les vignerons du Mâconnais allaient aider aux moissons en Bresse avant d'accueillir les Bressans à l'automne pour les vendanges.

Certains migrants ruraux étaient spécialisés dans des activités commerciales, artisanales et même artistiques qui les amenaient à se déplacer dans les campagnes et en ville. Il en allait ainsi pour les ramoneurs savoyards, les colporteurs, chaudronniers, portefaix du Massif central, les montreurs d'ours des Pyrénées, les montreurs de marionnettes et de marmottes des Alpes du Sud, les instituteurs briançonnais, les nourrices du Morvan. Les originaires de la Haute-Vienne, de la Corrèze et de la Creuse s'employaient en grand nombre dans le bâtiment comme tailleurs de pierre, couvreurs, peintres et surtout maçons. Au milieu duXIX[e] siècle, chaque année, de mars à novembre, quelque 30 000 à 40 000 Creusois, soit 15 % de la population totale, s'éparpillaient pour se livrer à ces activités, dans une soixantaine de départements et surtout à Paris et Lyon[3].

L'émigration temporaire constituait souvent le prélude, parfois étalé sur de nombreuses années, voire sur plusieurs générations, d'un départ définitif. Le déplacement saisonnier permettait en effet à l'individu de se familiariser avec d'autres horizons, d'évaluer les possibilités d'emploi, de rémunération et de logement par rapport à celles du village natal. Ainsi se préparait progressivement l'exode sans retour. Les départs, ajoutés au tassement de la vitalité démographique des campagnes, entraînèrent un déclin de la population rurale dans l'ensemble français. De 1830 à 1850 furent dénombrés chaque année de 40 000 à 50 000 départs. Le mouvement s'amplifia ensuite et le nombre des émigrants ruraux atteignit 130 000 par an dans les années 1860[4]. En 1872, le pays comptait 24,9 millions de ruraux représentant 69 % de la population totale. En 1911 restaient 22 millions de ruraux soit 56 % de la population. Au début duXX^e^ siècle, 100 000 personnes quittaient les campagnes chaque année. De 1921 à 1931, 600 000 départs furent encore comptabilisés. L'exode reprit après la Seconde Guerre mondiale. Les campagnes enregistrèrent 2 360 000 départs de 1954 à 1962 et encore 1 980 000 de 1962 à 1968[5]. Les agriculteurs exploitants ne formaient plus que 6,3 % des actifs en 1982 et 2,7 % en 1998. La population agricole totale, englobant tous les membres des familles, même ceux qui ne travaillaient pas la terre, représentait en 2002 un peu plus de 2 millions de personnes, soit 3,5 % de la population française contre 6 % en 1988[6]. Dans les années quatre-vingt, la densité d'habitants au kilomètre carré était de 21 000 à Paris et d'environ 20 dans la plupart des régions rurales – 3 dans plusieurs communes du Larzac.

Il est délicat de dresser une carte précise et exhaustive des flux migratoires définitifs, tant les conditions locales, les traditions, les réactions individuelles obéissaient à des logiques variées. Cependant, d'une manière générale, les migrations s'effectuaient en plusieurs étapes, parfois étalées sur plusieurs générations. La première de ces étapes, à rayon court, conduisait les individus dans une autre commune de leur département d'origine ou dans un département limitrophe[7]. Les migrants s'installaient parfois dans des régions agricoles peu peuplées où une spécialisation attirait la main-d'œuvre des zones voisines plus pauvres. Le Languedoc dépeupla ainsi les montagnes avoisinantes et l'Hérault connut de son côté un solde migratoire positif de 135 000 personnes entre 1850 et 1900, soit près du

tiers de sa population. L'Aquitaine reconstituant son vignoble à la fin duXIXe siècle attira des Vendéens sans travail en raison de la pression démographique existant chez eux. La destination pouvait être un simple bourg. L'absence d'une métropole régionale importante favorisait l'installation à Paris. L'attraction de la capitale sur le Bassin parisien, l'Ouest et le Centre venait en grande partie de ce que, dans ces régions, aucune cité ne pouvait rivaliser avec la Ville lumière.

La règle générale en vertu de laquelle les migrants se déplaçaient à courte distance était illustrée par de nombreux exemples. Les Savoyards se dirigeaient vers Chambéry et Aix-les-Bains, vers la vallée du Rhône et, plus tard, les stations de sports d'hiver[8]. Les émigrants de la Maurienne restaient pour 75 % d'entre eux dans les Alpes du Nord[9]. Un constat identique pouvait être dressé sur la Côte d'Azur : auxXIXe etXXe siècles, les trois quarts des ruraux quittant les hautes vallées s'installèrent sur le littoral des Alpes-Maritimes et du Var, surtout dans les villes[10]. Dans la première moitié duXXe siècle, la plupart des émigrants originaires des plateaux de Haute-Provence restaient dans les régions rurales méditerranéennes[11]. Le caractère local se révélait cependant moins net dans l'Ouest et le Massif central : l'analyse des registres matricules du recrutement militaire, contenant les domiciles successifs des hommes de 20 à 45 ans nés en 1860, indique que 59 % des jeunes du Cantal s'éloignèrent sensiblement, à un moment ou un autre, de leur région d'origine[12]. Paris constituait une destination particulièrement prisée. Sur 48 000 jeunes nés en 1860 dans diverses régions, 25 % se dirigèrent vers la capitale et 9,7 % dans sa banlieue. Au début des années 1960, sur 7,4 millions d'habitants recensés dans l'agglomération parisienne, 3,3 millions étaient nés en province ; le rythme des arrivées était alors de 100 000 par an. La majorité venait des régions rurales de l'Ouest, du Centre, du Bassin parisien. En revanche, le Midi et l'Est fournissaient moins d'émigrants ; ceux-ci accomplissaient plus d'étapes intermédiaires avant de choisir la capitale[13].

Le premier trait caractérisant le migrant était sa jeunesse. En 1953, plus du tiers avaient entre 21 et 30 ans, plus d'un autre tiers entre 30 et 45 ans. À Banon, commune des Basses-Alpes, 81 % des individus partis entre 1836 et 1906 étaient âgés de moins de 30 ans. Cette jeunesse facilitait particulièrement les changements de profession. Il semble qu'auXIXe siècle,

les migrants étaient souvent des cadets, écartés de la succession à la tête de l'exploitation familiale, et célibataires, donc plus mobiles. Seuls 0,1 % des conscrits dénombrés à Paris étaient mariés. À l'origine, les partants paraissent avoir été majoritairement de sexe masculin, surtout ceux qui s'installaient dans les grandes villes[14]. AuXX[e] siècle, les femmes, tout en allant moins loin que les hommes, prirent la tête du mouvement, rebutées qu'elles étaient par la dureté du travail à la ferme, l'inconfort, l'isolement.

Les migrants appartenaient à diverses catégories socioprofessionnelles : artisans ruraux travaillant à domicile, ruinés par les évolutions techniques qui faisaient disparaître leur activité ; salariés agricoles, journaliers ou domestiques gagnant moins que les ouvriers d'usine, malgré la hausse des salaires sous le second Empire, et frappés par la disparition des droits communautaires et l'insécurité de l'emploi, lequel était soumis aux aléas des récoltes ; petits exploitants ne pouvant prendre le virage de la modernité ; marginaux et indigents ; « bourgeois de village » ne parvenant plus à imposer leurs conditions à des fermiers ou à des ouvriers plus exigeants, et décidant de ce fait d'aller en ville pour exercer une profession libérale ou entrer dans la fonction publique[15] ; en dernier lieu, commerçants de village voyant fondre leur clientèle. Installés à distance du village d'origine, les émigrés exerçaient des activités très diverses. Certains restaient fidèles à l'agriculture. Beaucoup se reclassaient dans le secteur tertiaire comme fonctionnaires, employés des transports, commerçants dans les grandes villes. L'industrie et les travaux publics accueillaient aussi d'importants contingents. Une enquête de 1966 montrait que, sur 100 agriculteurs émigrés, 30 devenaient manœuvres, 19 ouvriers du bâtiment, 14 conducteurs d'engins de transport[16].

La majorité des partants possédait une faible qualification. Le niveau d'instruction et de formation professionnelle augmentait la mobilité, particulièrement en direction de Paris. Parmi les conscrits de la capitale nés en 1860, le taux d'illettrisme, faible pour l'époque, était de 6,7 %. Il apparaît aussi que les recrues nées en province présentaient une meilleure santé et une plus haute taille que les Parisiens.

Les conséquences de l'exode rural

L'exode rural frappa les contemporains, philosophes, écrivains, économistes, hommes politiques… Beaucoup gardaient une image romantique des campagnes, illustrée auXIX^e siècle par Victor Hugo célébrant « le geste auguste du semeur » dans *Les Chansons des rues et des bois* (1865) ou Lamartine s'écriant dans *Jocelyn* (1836) : « Ô terre, tu vis tout éclore. » Le monde rural semblait un conservatoire de vertus telles que le sens du travail, l'équilibre, la stabilité. Le roman rustique, très apprécié, aux titres généralement éloquents comme *La Terre, la grande amie* de Pierre L'Ermite (1899) ou *La Terre qui meurt* de René Bazin (1899), dressait avec nostalgie le panégyrique du paysan d'antan. *Jacquou le croquant* d'Eugène Le Roy (1899) ou *La Vie d'un simple* d'Émile Guillaumin (1904) décrivaient le monde vertueux des campagnes opposé à la corruption de la ville. La droite insistait sur l'enracinement, la fidélité aux traditions et aux hiérarchies survivant dans les villages, l'authenticité du travail agricole, son accord avec les lois de la nature, et le romancier Henri Pourrat assurait : « Être paysan, c'est la grandeur première de l'homme chargé par le Créateur de parfaire la Création[17]. » La gauche célébrait quant à elle l'indépendance et le bon sens du paysan, la démocratie rurale incarnée par les petits propriétaires. Aussi l'exode qui ruinait les valeurs terriennes si précieuses suscitait-il les plus grandes inquiétudes. Les observateurs fustigeaient l'attrait factice de « la ville tentaculaire, la pieuvre ardente et l'ossuaire[18] ». Jules Méline précisait : « Les agriculteurs ont été attirés par les splendeurs des villes comme le papillon par la lumière ; au fond de leurs chaumières, ils se sont mis à rêver de théâtres splendides, des cafés étincelants, de fêtes brillantes, de luxe et de plaisirs[19]. » Pour beaucoup, l'exode risquait à terme de tarir la production, tandis que, de la ville, les paysans ramèneraient des maladies et des idées subversives. C'est dire que le thème du maintien ou du retour à la terre fut particulièrement exploité à droite, ainsi sous le régime de Vichy. Pétain déclara dans son discours du 25 juin 1940 : « La terre demeure notre recours. Elle est la patrie elle-même. Un champ qui tombe en friche, c'est une partie de la France qui meurt. Une jachère de nouveau emblavée, c'est une portion de France qui renaît. » Même si beaucoup de marxistes se félicitèrent de l'exode qui, selon eux, renforçait l'armée des prolétaires urbains révolutionnaires, certains hommes de gauche s'inquiétaient des départs. Après 1968, des militants progressistes, des gauchistes, des écologistes, des Occitans affirmèrent leur

volonté de vivre au pays, particulièrement quand l'armée voulut étendre son camp d'entraînement sur le causse du Larzac : « *Volem viure al païs*[20]. » Certains, dont le plus célèbre porte-parole fut Jean-François Gravier avec son livre *Paris et le désert français* (1947), voulaient porter un regard impartial sur la réalité et dénonçaient le déséquilibre régnant entre la capitale et la province.

Faut-il souscrire aux diagnostics pessimistes ? Dans le cas des migrations temporaires, de nombreux changements survinrent dont plusieurs étaient positifs. Les hommes ne ramenèrent pas des maladies, mais des habitudes alimentaires plus saines et plus équilibrées qu'ils avaient expérimentées en ville. Les gains accumulés au loin améliorèrent l'aisance, permirent d'effacer les dettes, de dédommager les cadets exclus des héritages, d'acheter de la terre, de se marier plus facilement. Les migrants, voulant gérer eux-mêmes leur argent et ne plus le remettre au père, acquirent plus d'autonomie, de même que les femmes, responsables de l'exploitation en l'absence du mari. L'instruction, qui favorisait l'intégration dans le milieu urbain et le lien épistolaire avec le pays, progressa. Les esprits s'ouvrirent sous l'influence des expériences nouvelles. Quant au déclin de la religion dans certaines régions, il avait souvent commencé avant l'exode qui accéléra seulement un processus déjà entamé. Au point de vue politique, les hommes, pouvant discuter et agir hors du contrôle des notables locaux, gagnèrent aussi en indépendance. Les Creusois, pour leur part, s'engagèrent souvent dans les mouvements populaires parisiens, les journées de Juin 1848 et la Commune, mais, attachés à leur propriété et redoutant les « partageux », ils n'étaient pas de véritables révolutionnaires.

Les migrations définitives entraînèrent quant à elles d'importantes conséquences démographiques. Le départ des jeunes, ajouté à l'allongement progressif de la vie, entraîna le vieillissement de la population rurale. Dans l'arrondissement de Sainte-Menehould, le taux des plus de 65 ans passa de 7,3 % en 1836 à 13 % en 1911 et 13,2 % en 1954[21]. Dans le sud-est du Massif central, la proportion des chefs d'exploitation de plus de 45 ans augmenta de 21,9 % en 1955 à 28,4 % en 1962. En 1971, dans l'ensemble de la France, près de 34 % des chefs d'exploitation étaient âgés de plus de 50 ans. Dans les années quatre-vingt, les cantons montagnards de l'Ariège, de l'Aude et de la Lozère connaissaient des taux de natalité stagnant autour

de 5 à 6 ‰, tandis que les taux de mortalité pouvaient monter à plus de 25 ‰[22].

Le départ accéléré des filles causa un important célibat masculin. Au milieu des années soixante, pour la tranche d'âge de 20 à 25 ans, les campagnes comptaient 79 femmes pour 100 hommes. La population rurale, comparée à la population urbaine, présentait entre 30 et 40 ans un taux double de célibataires. Les enquêtes montrent que les filles de paysans voulaient bien épouser des garçons d'origine rurale, mais à condition que ceux-ci quittent la terre. De ce fait, beaucoup d'hommes souhaitant se marier prirent le chemin de la ville et accentuèrent l'exode. Du vieillissement et du célibat résulta un fort recul de la natalité : en Maurienne, celle-ci tomba de 32 ‰ en 1872 à 23 ‰ en 1912. Dans l'Ariège, après 1890, la mortalité l'emporta généralement sur la natalité.

Sur le plan économique, l'exode, réduisant la pression humaine, était censé améliorer la condition de ceux qui restaient au pays. En effet, il devenait possible de rationaliser et de moderniser l'exploitation par le remembrement, l'achat de terres, la mécanisation, le recours à des techniques nouvelles. Des expériences d'aménagement rural, à l'initiative de l'État ou d'intérêts privés, furent tentées dès leXIX^{e} siècle : reboisements, élevage extensif en plein air, cultures originales comme le riz. Dans les années soixante, des sociétés d'économie mixte développèrent des activités nouvelles en Auvergne, dans le Limousin ou la Gascogne où furent installés des agriculteurs rapatriés. Les campagnes désertées attirèrent aussi des randonneurs cherchant à retrouver une nature authentique et des citadins en quête de calme. Des ressources nouvelles apparurent avec le développement des gîtes ruraux, des chambres d'hôte, du camping à la ferme. La multiplication des parcs naturels recréa quelques emplois.

Mais l'évolution des campagnes désertées se heurta aussi à des obstacles. Les terres libérées étaient parfois ingrates, surtout en montagne, et retournèrent à la friche. Le départ des jeunes souvent dynamiques et le vieillissement pouvaient rendre la modernisation difficile. Si dans certaines régions, comme la Bretagne et la Vendée, l'exode était compensé par une natalité qui resta longtemps importante, ailleurs le dépeuplement freinait les initiatives. Aussi fut créé, le 13 janvier 1948, le Syndicat national des migrations intérieures, puis une Association nationale des migrations

rurales qui, en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, favorisaient les déplacements des régions rurales encore peuplées vers celles qui s'étaient vidées. En 1961, ces transferts concernaient 6 807 familles comprenant 34 800 personnes, lesquelles, à la faveur de la migration, avaient pu tripler la surface moyenne de leurs exploitations[23]. Par la suite, l'accélération du progrès technique rendit moins nécessaires ces rééquilibrages démographiques.

Le dépeuplement nuisit à la rentabilité des équipements publics dans les campagnes. La construction des routes, le maintien des lignes d'autocars, l'électrification, l'adduction d'eau, les postes et le téléphone, les infrastructures administratives, hospitalières, scolaires, etc., représentaient un coût qui n'était pas amorti par un nombre suffisant d'utilisateurs. En 1947, dans le canton de Meyruès sur le causse Méjean en Lozère, existaient seize écoles possédant chacune, en moyenne, onze élèves. Dans ces conditions, les responsables décidèrent de fermer de nombreuses installations. Dans les années soixante et soixante-dix, quelque 2 000 à 4 000 classes étaient supprimées à chaque rentrée. Avec l'instituteur se raréfia aussi une autre figure traditionnelle du village, le curé, qui se replia sur un bourg plus important d'où il desservait plusieurs paroisses. Nombre de commerçants partirent aussi, des hameaux furent totalement abandonnés, la population des villages perchés se réinstalla souvent dans les vallées, près des voies de communication. Les habitants des régions dépeuplées apparurent comme les victimes d'un certain progrès : « Ce sont les témoins passifs ou vaincus de la désertification formant un groupe de vieillards, d'artisans ou de commerçants déchus, d'agriculteurs dépassés, pour qui le terme de population résiduelle correspond bien à leur statut de fait[24]. » Cette décomposition constituait une mutation décisive de la vieille société rurale.

Ceux qui partirent pour la ville durent s'adapter à une vie nouvelle. Au début, ils se regroupaient volontiers dans certains quartiers. Les recherches récentes montrent que les points d'ancrage étaient plus nombreux qu'on ne l'a dit. Ainsi les Bretons de Paris s'installaient bien aux abords de la gare Montparnasse, mais aussi à Javel, aux Batignolles, aux Épinettes. Les Creusois se retrouvaient dans le Ve, le XVIIe et le XVIIIe arrondissement, à Necker et à Plaisance. Il s'agissait donc de noyaux sans continuité spatiale entre eux. Les nouveaux venus habitaient souvent des maisons où avaient

déjà séjourné des compatriotes de province, plus anciens, partis ailleurs. L'intégration dans le milieu urbain s'effectuait à des rythmes divers, liés à la personnalité de chacun, aux conditions de travail, de salaires, de logement, aux relations avec les autochtones, à l'adhésion commune à des valeurs ou à des associations incarnant ces valeurs. La réussite professionnelle, l'achat d'un logement ou de l'outil de travail, l'accession au confort moderne constituaient des facteurs importants d'intégration. En tout cas, dans les années soixante-dix, pour plus de 80 % de personnes sondées dans les campagnes, les émigrés avaient mieux réussi que s'ils étaient restés au pays.

Les migrations internes et la rurbanisation à la fin duXX^e^ siècle

L'exode rural se poursuit dans le dernier quart duXX^e^ siècle, mais il constitue seulement une fraction au sein du vaste mouvement des migrations internes dont la nature s'est modifiée. Sur le long terme, la mobilité des Français s'est nettement renforcée : 15,4 % résidaient hors de leur département de naissance en 1881 ; ce taux passa à 25,6 % en 1936 et 50,5 % en 1975[25]. Les recensements permettent une approche plus précise. Dans la période allant de 1954 à 1962, les déplacements interrégionaux concernent 3 285 000 personnes dont 1 823 000 en province, 895 000 de la province vers l'agglomération parisienne et 568 000 de cette dernière vers la province. Si l'on prend en compte, pour la même période, les changements de résidence à l'intérieur d'une même commune, ce sont 16 400 000 personnes qui se déplacent, dont 4 110 000 dans les communes rurales et 12 297 000 dans les communes urbaines.

La mobilité s'accélère jusqu'à la fin des années soixante-dix, période au cours de laquelle un net ralentissement est enregistré sous le coup des difficultés économiques. En effet, de 1975 à 1982, les changements de département baissent de 11 %. Si l'on considère l'ensemble des déplacements, ceux-ci passent de 16 400 000 entre 1954 et 1962 à 10 600 000 entre 1982 et 1999. Le freinage de la mobilité concerne surtout les destinations lointaines. En revanche, à l'échelon local, le ralentissement apparaît moins perceptible. La croissance des grandes villes, ralentie dans les années soixante-dix, reprend ensuite, sauf pour Paris et Marseille, en raison des possibilités d'emploi plus diversifiées et des infrastructures

nombreuses qu'elles offrent, transports modernes, établissements universitaires.

Parmi les personnes qui se déplacent, il faut ajouter aux ruraux des ouvriers désertant les régions en crise, des citadins contraints à une plus grande mobilité professionnelle, des saisonniers de l'hôtellerie et de la restauration dans les régions touristiques, des étudiants, des retraités rentrant au pays ou s'installant dans les régions réputées pour les agréments de leur climat. La mobilité apparaît particulièrement forte entre 20 et 35 ans, en liaison avec les études et l'entrée dans la vie active.

Les régions les plus attractives sont, dans les années soixante, par ordre d'importance, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Île-de-France, Rhône-Alpes, puis, à un rang plus éloigné, Alsace et Centre. Les soldes migratoires négatifs sont alors en Bretagne, Basse-Normandie, Pays de la Loire. Une évolution se dessine depuis les années soixante-dix. L'attrait du Midi se maintient, surtout dans les départements touristiques et urbanisés : entre 1990 et 1999, le solde migratoire brut est de 69 560 personnes dans le Var, 33 593 dans les Alpes-Maritimes, 15 009 dans les Bouches-du-Rhône[26]. Le Languedoc-Roussillon témoigne aussi d'une forte attractivité, de même que la région Rhône-Alpes. À partir de 1990, l'Ouest atlantique[27]et le Sud-Ouest attirent également un nombre grandissant de migrants, tandis que le Nord et la Lorraine, affectés par la crise des industries traditionnelles, ont un solde migratoire de plus en plus déficitaire dans les années soixante et soixante-dix. Il en va de même dans plusieurs départements du Massif central. Ceux qui migrent pour des raisons professionnelles se dirigent surtout vers les villes, ce qui donne à la population urbaine un poids supérieur à 80 % au début duXXIe siècle. L'Île-de-France attire toujours beaucoup, mais de 1990 à 1999 le solde migratoire y est devenu négatif : 871 000 entrants pour 1 438 000 sortants.

Depuis les années soixante-dix, la croissance de la population est devenue proportionnellement plus élevée dans les communes rurales que dans les communes urbaines. L'étude du solde migratoire montre que les communes les plus attractives comptent de 200 à 10 000 habitants. De fait, dans les vieux centres urbains, la rareté des espaces, le coût du foncier et de l'immobilier, les difficultés de la vie quotidienne, la pollution entraînent le reflux des habitants vers une couronne périurbaine. Au sein de celle-ci, la

partie la plus proche de la ville se dépeuple également dans de nombreux cas, tandis que se renforcent les petites communes plus éloignées, encore classées comme rurales. Ainsi, la distinction traditionnelle entre ville et campagne tend à s'atténuer : c'est la rurbanisation.

Les transferts de la ville vers la campagne raniment des villages lointains et surtout les campagnes proches des grandes cités[28]. Entre 1975 et 1982, plus de 55 % des 31 620 communes rurales gagnent de la population[29]. De 1975 à 1999, dans les Alpes-Maritimes, 74 des 89 communes rurales du haut pays gagnent des habitants nouveaux, parfois en nombre important. Ainsi, en 2001, sur l'ensemble du territoire national, l'effectif des ruraux retrouve son niveau de 1962, soit 13,6 millions de personnes représentant 23 % de la population. La rurbanisation amène la restauration de vieilles maisons, la construction de nouveaux logements, pavillons, parfois immeubles en bordure des champs, de résidences secondaires, de zones commerciales. Mais les nouveaux habitants, ouvriers, employés, cadres, retraités, ne possèdent pas de lien avec le travail agricole. Seuls quelques individus, marqués par l'esprit écologique, sont de récents convertis au travail de la terre. En fait, les cultivateurs sont désormais minoritaires dans les campagnes et ne conservent la majorité numérique que dans une dizaine de cantons. Dans le même temps, le style de vie campagnard et même certaines valeurs terriennes, jadis tenues pour désuètes, reprennent vie. Les néo-ruraux veulent des logements évoquant le décor d'autrefois, avec des poutres en bois, des carrelages et des meubles rustiques. Le tourisme vert, l'affluence au Salon de l'agriculture, la mode des produits faits « à l'ancienne », les écomusées qui montrent le mode d'existence et les outils du passé, le regain des fêtes patronales, le succès de certains films au titre symbolique comme *Le bonheur est dans le pré* d'Étienne Chatiliez (1995), les résultats électoraux des listes Chasse, pêche, nature et traditions illustrent l'évolution des mentalités.

Les villes et leur couronne résidentielle forment des bassins d'emploi. Les activités étant le plus souvent restées dans le noyau ancien, les déplacements pendulaires quotidiens sont devenus importants. Chaque jour, avec les transports collectifs ou l'automobile, 50 000 habitants de l'Oise, 24 000 de l'Eure-et-Loir, 17 000 de l'Eure vont travailler à Paris. Ces déplacements journaliers des satellites vers le centre concernent quelque

3 millions de personnes. Ces déplacements professionnels entraînent des dépenses en argent, pour le transport lui-même et les cantines d'entreprise, en temps, en fatigue. Mais la résidence campagnarde offre une qualité de vie appréciée par le travailleur de retour chez lui et sa famille et permet aux cultivateurs de trouver éventuellement des emplois de complément, non agricoles, qui augmentent les revenus.

Les déplacements touristiques constituent une dernière forme de migration qui s'est fortement développée depuis la fin du second conflit mondial. Dans l'entre-deux-guerres, seules les personnes fortunées se rendaient l'hiver sur la Côte d'Azur et dans quelques stations de ski comme Chamonix, l'été sur les plages de l'Atlantique et dans les villes de cures telle Vichy. Le tourisme populaire ne commença à se développer qu'avec l'octroi de deux semaines de congés payés par le gouvernement du Front populaire en 1936. Cependant, en 1938, on ne dénombrait que 1,5 million de vacanciers. À partir des Trente Glorieuses, le tourisme se développe sous l'influence conjuguée de divers facteurs : hausse des revenus, allongement de la durée des vacances, généralisation de l'automobile, augmentation du nombre de retraités ayant le goût et les moyens de voyager, démocratisation des pratiques grâce au camping, à la caravane, à des organisations comme le Club Méditerranée qui attire 45 000 clients en 1960 et 433 000 en 1975, diffusion de valeurs nouvelles comme l'exaltation du loisir, la communion avec la nature, la recherche du bronzage… Aussi le pourcentage de Français partis en villégiature passe-t-il de 15 % en 1946 à 44 % en 1964 et 67 % en 1973. Ceux qui se déplacent le plus sont les citadins, appartenant aux catégories supérieures et moyennes ; mais le pourcentage des ouvriers prenant des vacances hors de chez eux augmente de 41,4 % en 1965 à 52,8 % en 1979. Les destinations les plus recherchées sont, dans l'ordre, la mer, la montagne, les villes d'art, les circuits. Les vacances d'hiver restent minoritaires.

Les migrations internes, phénomène majeur dans l'histoire contemporaine de la France, ne peuvent se comprendre que sous l'éclairage croisé de la démographie, de la géographie, de l'économie, de l'innovation technique, de la sociologie, de la psychologie. L'exode rural, temporaire ou définitif, touchant les hommes et plus encore les femmes dans la dernière période, a entraîné une redistribution massive des individus dans l'espace français.

Dans un premier temps, les campagnes se sont largement vidées avant de retrouver de nouveaux habitants à la fin duXX^e siècle sous l'effet de la rurbanisation. Ces deux mouvements, centrifuge et centripète, ont bouleversé les activités économiques, la vie quotidienne, les mentalités. Les migrations se révèlent inséparables de la modernisation des structures et des activités, de l'ouverture vers le monde, de la conquête de l'autonomie par les individus.

1 Nicole Mathieu et Pierre Duboscq, Voyage en France dans les pays de faible densité, Paris, CNRS Éditions, 1985.

2 Jean-Claude Farcy et Alain Faure, La Mobilité d'une génération de Français. Recherches sur les migrations et les déménagements vers et dans Paris à la fin duXIX^e siècle, Paris, Cahiers de l'Ined, 2003.

3 Alain Corbin, « Migrations temporaires et société rurale auXIX^e siècle : le cas du Limousin », Revue historique, octobre-décembre 1971.

4 Annie Moulin, Les Paysans dans la société française, Paris, Seuil, 1988.

5 R. Froment et S. Lerat, La France à l'aube des années 1990, Paris, Bréal, 1992.

6 Ralph Schor, Histoire de la société française auXX^e siècle, Paris, Belin, 2004.

7 Pierre Merlin, L'Exode rural, Paris, PUF, « Travaux et documents de l'Ined », 1971.

8 Robert Dalban, Quelques aspects de l'évolution démographique de la Savoie, Chambéry, Comité d'aménagement de la Savoie, 1958.

9 Placide Rambaud et Monique Vincienne, Les Transformations d'une société rurale : la Maurienne (1561-1962), Paris, Armand Colin, 1964.

10 Yves Bravard, « Le dépeuplement des hautes vallées des Alpes-Maritimes », Revue de géographie alpine, janvier-février 1961. Bernard Kayser, Campagnes et Villes de la Côte d'Azur. Essai sur les conséquences du développement urbain, Monaco, Éditions du Rocher, 1958.

11 C. Laffond, « Les gradins de Forcalquier », Revue de géographie alpine, n° 3 et 4, 1945.

12 Jean-Claude Farcy et Alain Faure, La Mobilité d'une génération de Français, op. cit.

13 Guy Pourcher, Le Peuplement de Paris, Paris, PUF, « Cahiers de l'Ined », 1964.

14 Louis Chevalier, La Formation de la population parisienne auXIX^e siècle, Paris, PUF, « Cahiers de l'Ined », 1950.

15 Maurice Agulhon et alii, Histoire de la France rurale, tome 3, Paris, Seuil, 1976.

16 Études et Conjoncture, octobre 1966.

17 Henri Pourrat, Le Chemin des chèvres, Paris, Gallimard, 1947.

18 Émile Verhaeren, Les Campagnes hallucinées, Paris, Mercure de France, 1893.

19 Jules Méline, Le Retour à la terre et la surproduction industrielle, Paris, Hachette, 1912.

20 Jean Pitie, L'Homme et son espace. L'exode rural en France duXVI^e siècle à nos jours, Paris, CNRS Éditions, 1987.

21 J. Perier, Contribution à l'étude de l'exode rural. Le cas de l'arrondissement de Sainte-Menehould (1800-1954), Nancy, 1960.

22 Roger Béteille, La Population et le Social en France, Paris, Ellipses, 1986.

23 Forget, Bilan démographique des migrations rurales en France, Paris, Alliance nationale pour la vitalité française, 1961.

24 Roger Béteille, La France du vide, Paris, Litec, 1981.

25 Philippe Pinchemel, La France. Milieux naturels, populations, politiques, Paris, Armand Colin, 1980.

26 Jean-Marc Zaninetti, « Une attractivité migratoire mais différenciée », Population et Avenir, n° 679 bis, septembre-octobre 2006.

27 B. Baccaini, « Les Migrations internes en France de 1990 à 1999 : l'appel de l'Ouest », Économie et Statistiques, n° 344.

28 « Demain l'espace. L'habitat individuel périurbain », La Documentation française, février 1979.

29 Bernard Kayser, « Le village recomposé », in L'Esprit des lieux. Localités et changement social en France, Paris, CNRS Éditions, 1986.

2.

Les immigrés et le logement en France depuis leXIX^e siècle : une histoire paradoxale

Marie-Claude Blanc-Chaléard

[1]

Entre quartiers d'émeutes et taudis qui brûlent, la question du logement figure aujourd'hui au chapitre des grandes questions liées à l'immigration. Ce ne fut pas toujours le cas. Des premiers temps de l'immigration de masse, à la fin duXIX^e siècle, au milieu des années soixante, le sujet fut largement ignoré. Depuis 1981 et la médiatisation des émeutes de la banlieue lyonnaise, il est devenu explosif[2]. On peut ainsi s'interroger sur le paradoxe suivant : c'est au moment où il connaît une amélioration inédite que le logement des immigrés devient un problème de société. Du point de vue des normes d'habitat, le logement des immigrés reste aujourd'hui bien meilleur que dans le passé, même si l'aggravation récente de la crise du logement remet en question les progrès de l'après-1970. L'objet de cet article est de reprendre les étapes qui ont conduit à ce paradoxe.

Le taudis, le migrant et le mal-logé : une longue histoire (XIXe siècle-années 1950)

Insalubre et précaire : le logement du migrant

Les incendies d'hôtel ou d'immeuble en péril renvoient, hélas, à la longue durée du destin immigré en matière d'habitat. Il n'est époque ni continent où

ce dernier ne soit décrit en termes sordides, par des chroniqueurs, philanthropes et révoltés parfois, xénophobes plus souvent. Taudis et garnis jadis, squats et hôtels aujourd'hui, le temps semble immobile pour les vagues successives de migrants.

L'habitat de ces derniers a sa place – celle des bas-fonds – dans l'abondante littérature sur la ville duXIX[e] siècle. Aux *tenements* new-yorkais ou aux *lodging-houses* de l'East End londonien font écho les garnis et soupentes de « l'habitat du pauvre » dans le Paris post-haussmannien où se mêlent provinciaux et étrangers[3]. Avant 1914, ces derniers viennent des pays voisins (Belgique, Italie, Allemagne, Suisse ou Espagne). Prolétaires en recherche d'emploi, ils ont rarement pour projet de se fixer et, souvent, c'est le lieu de travail qui fait l'habitat. Domestiques en ville (nombreuses femmes), garçons ou filles de ferme, ils dorment dans des réduits ou granges qui ne sont guère des logis. Les nouveaux arrivés se contentent des copeaux de l'atelier, du sol de l'usine, ou, en ville, s'entassent dans les hôtels et garnis.

On se débrouille au gré des chantiers de routes et de voies ferrées, des campements se constituent près des grandes unités de production industrielle, mines ou sidérurgie. Les femmes, et avec elles les familles, sont présentes également et contribuent à transformer des lieux d'accueil précaires en territoires, où se succèdent les migrants. Agglomérés autour des mines (cantines italiennes de Villerupt en Lorraine), sur les terrains vagues au milieu des miasmes industriels (Espagnols de la plaine Saint-Denis), dans quelques impasses ou quelques rues parmi les plus surpeuplées de la ville (Juifs de la rue des Rosiers, Piémontais du quartier de la Belle-de-Mai à Marseille), les étrangers se bricolent des lieux de vie d'où émergent des formules communautaires de logement (sous-locations, hôtels, immeubles de rapport construits par les premiers arrivés), des cafés, des commerces : les migrants passent, les structures de l'entre-soi demeurent, la population alentour s'inquiète[4].

Quoi de neuf après 1919 ? Le besoin d'étrangers, avant tout, dont on se met à organiser le recrutement[5]. Réfugiés ou travailleurs, avec ou sans contrat, leur nombre double en une décennie ; on en recense 2,7 millions en 1931. Où se loger dans un pays où le logement s'est raréfié ? À l'instar des camps militaires qui abritent les habitants des zones dévastées du Nord et

de l'Est, les réfugiés arméniens s'entassent dans le camp d'Oddo à Marseille. Dure expérience qui préfigure en matière d'accueil et d'hygiène celle des camps espagnols à la veille de la guerre[6]. Soucieuse de conserver sa main-d'œuvre, surtout lorsque celle-ci a connu antérieurement le logement « à l'allemande », une partie du patronat ouvre plus largement aux étrangers les cités ouvrières : dans les corons du Nord, dans les mines de potasse d'Alsace, les Polonais ont droit à de vraies maisonnettes avec de vrais jardins, même si l'usage en fait vite des logis surpeuplés de « locataires »[7].

Dans le monde rural, on n'a pas les mêmes égards et le logement est à la mesure d'un traitement qui conduit bien des migrants et migrantes (isolés de surcroît) à rompre leur contrat. Ailleurs, les villes grandissent, Paris surtout, et si les immigrés deviennent plus voyants dans les quartiers où le bâti vieillit, ils participent à leur manière à l'extension d'une urbanisation périphérique à l'allure incertaine. Ils sont nombreux dans les baraques de la « zone », Espagnols, Italiens, Algériens au milieu d'une majorité de Français où chiffonniers et miséreux voisinent avec de respectables artisans ou commerçants. Au-delà, le grand patchwork de la banlieue ouvrière est un espace favorable à la dispersion d'agglomérations de fortune, comme le territoire arménien construit sur l'île inondable d'Alfortville ou les multiples « micro-bidonvilles » italiens du haut Montreuil[8]. On ne parle pas de bidonvilles, mais tel est l'habitat des 3 000 Espagnols de la plaine Saint-Denis ou des misérables du plateau de Gerland à Lyon[9]. Les logis insalubres, les baraques qui brûlent ou s'effondrent, le surpeuplement, tout cela colle à la vie de l'immigré et de sa famille, sans jamais faire la une des journaux. La meilleure preuve est qu'aucune statistique n'est même esquissée sur le sujet. Et après tout, que des étrangers misérables soient mal logés, n'est-ce pas normal ?

Mal-logés, mal-lotis : l'habitat du peuple

C'est d'autant plus normal que la masse des Français ne connaît pas autre chose que le mauvais logement. Quand, dans les années vingt, les paysans vénitiens arrivent dans les campagnes du Sud-Ouest, ils sont étonnés de trouver des maisons pires que les leurs. L'archaïsme et l'insalubrité de l'habitat rural ne font guère débat. En revanche, depuis le

premierXIXe siècle, les dangers de l'effervescence urbaine, des émeutes révolutionnaires aux ravages de la tuberculose, ont conduit à considérer le logement ouvrier comme une des clés de la question sociale[10]. Les études et expériences se sont multipliées ; on délimite des « îlots insalubres ». Aucun des remèdes envisagés, du mouvement HBM (habitations bon marché) né en 1889 aux rares expériences du socialisme municipal, ne s'est montré à la mesure des besoins.

Même après l'envol des constructions HBM lié à la loi Sarraut (1928), celles-ci demeurent trop peu nombreuses, ce qui contribue à en faire des logements pour privilégiés, ouvriers choisis, capables de gérer leur habitat « en bons pères de famille » (et exclusivement français). Alors que les programmes de logements ouvriers transforment Berlin ou Vienne après la Première Guerre mondiale, le blocage des loyers côté français gèle la construction et même l'entretien des immeubles dont le délabrement s'aggrave. Reste le pavillon individuel, abandonné à l'incurie des lotisseurs et aux faibles ressources des lotis. La poussée banlieusarde des années vingt conduit tout droit au scandale des lotissements[11]. Le Corbusier a beau jeu de dénoncer l'insalubrité de la rue traditionnelle et l'incohérence des banlieues, et de prôner l'entrée du confort et de la lumière dans l'habitat moderne, en hauteur[12].

Territoires communautaires et proximité sociale

Sans doute ne faut-il pas pousser à l'excès l'idée d'une complète similitude entre les logements des ouvriers français et étrangers. Selon des logiques invariables, les migrants se retrouvent dans un sous-marché spécifique[13]. Certains lieux, près des gares ou des ports (quartier de la Belle de Mai à Marseille), quartiers industrieux regorgeant de garnis et de meublés bon marché (faubourg Saint-Antoine et Belleville à Paris) sont ainsi voués à l'accueil des vagues successives, Auvergnats, Limousins, Italiens, Juifs polonais, Russes, avant les Algériens ou d'autres beaucoup plus tard. Même si ce cosmopolitisme reste alors souvent immergé dans le peuple ouvrier urbain, toute enclave communautaire un peu visible dresse les barrières de la méfiance et de l'exclusion. Si la désignation « ghetto » reste limitée au quartier juif de la rue des Rosiers, partout la misère de

l'habitat, sa saleté deviennent les attributs du groupe allogène, signes de son inadaptation à *la* civilisation. Et on parlera de « villages nègres » pour des ensembles de baraques que rien ne différencie de la zone, sinon que les étrangers (dont aucun n'est « nègre ») y sont majoritaires.

Il reste que les destins sont proches, à une époque où l'identité sociale fait sens, autant sinon plus, que l'identité culturelle. La précarité des étrangers est plus grande, en matière d'emploi comme de maintien dans le pays, mais la référence moyenne est celle du prolétariat ou peuple des villes que l'on côtoie au quotidien. Les travaux historiques sur l'entre-deux-guerres convergent pour montrer la rapidité des mélanges en milieu urbain, de celui des hommes à celui des cultures, accélérés à l'occasion par l'engagement politique (ainsi en banlieue rouge). Les frontières communautaires sont plus rigides dans les quartiers d'usine (le Nord ou Vierzon) ; elles varient en fonction des origines, mais pour les familles qui se stabilisent, elles s'estompent dès la seconde génération[14].

Cette proximité se retrouve dans les parcours résidentiels. Dans le Paris duXIX[e] siècle, les Juifs fuient le surpeuplement et les contraintes communautaires du Pletzl dès qu'ils le peuvent pour Montmartre ou ailleurs[15]. Les Belges ou les Italiens vont chercher avec leur famille un logement plus grand et moins cher en banlieue proche, comme bien des Parisiens[16]. Dans l'entre-deux-guerres, les bicoques des lotissements, sans eau ni commodités, mais avec leurs petits terrains peu à peu assainis par la commune, ont fortement contribué au sentiment d'installation. Tout cela s'inscrit sous le signe de l'initiative individuelle, du travail sans limites, facilités quand on est du bâtiment, et de la bonne étoile. Ceux qui ont surmonté la double tourmente de la crise et de la guerre se retrouvent intégrés au mouvement d'amélioration de l'habitat à partir des années cinquante. Du taudis communautaire au petit appartement de ville ou à la villa « tout confort » de l'entrepreneur franco-italien, en passant par l'entrée en HLM, les parcours résidentiels s'apparentent à ceux de l'ensemble des couches populaires. L'effacement dans l'espace apparaît comme un signe d'assimilation pour les « secondes générations » de l'entre-deux-guerres.

Les immigrés aux portes du confort urbain (années 1950-1975)

Le logement, affaire d'État

Écartée des priorités au moment de la reconstruction, la question du logement n'en préoccupe pas moins le pouvoir issu de la Libération, bien décidé à orienter le devenir économique et social du pays. Dès 1946, recensements et enquêtes en témoignent. Celle de 1950 compte 4 millions d'immeubles vétustes. 40 % des logements sont soit de qualité médiocre, soit surpeuplés. La population augmente et la crise du logement finit par faire scandale par la voix de l'abbé Pierre au cours de l'hiver 1954. Du plan Courant aux ZUP et aux divers plans spéciaux, on ne peut détailler ici les multiples mesures par lesquelles l'État pilote et subventionne deux décennies de chantiers et de mutations urbaines[17]. La construction produit 100 000 logements en 1953, plus de 500 000 dans l'année 1970. Le terrain des opérations se situe dans les banlieues, dont les paysages se transforment radicalement. Le choix de l'habitat collectif en tours et barres, induit par les nouvelles techniques de construction, répond à l'ampleur des besoins. Dans les centres-ville, la « rénovation urbaine » part, plus tardivement, à la conquête des îlots insalubres.

Tout cela modifie le rapport du peuple au logement. Grâce aux formules d'accession bon marché à la propriété (Logécos) et surtout au développement sans précédent du locatif HLM, le logement est désormais au cœur de l'amélioration de la condition populaire qui marque cette période des Trente Glorieuses. Certes, il restera longtemps une denrée rare, voire un objet de luxe, ce qui contribuera à un peuplement sociologiquement assez varié des premiers grands ensembles. Mais, progressivement, la crise quantitative s'efface et les mal-logés sont constitués en catégorie, encore trop nombreuse certes, mais située dans l'exception, signe de misère atypique voire d'inadaptation[18].

Enfin, la place dévolue au logement social transforme les règles de peuplement dans la ville. Des masses de nouveaux habitants s'installent d'un coup dans une commune, soumises aux listes d'attente et aux règles d'attribution en HLM. Privés ou publics, émanant des municipalités, des entreprises (1 % patronal) ou autres, les organismes HLM deviennent ainsi de véritables instruments de construction de la nouvelle société urbaine. Conformément à sa tradition, le mouvement HLM va longtemps chercher à

maintenir une image de logeurs de qualité pour le peuple, les plus pauvres étant mis en attente. En théorie, les étrangers ne sont pas exclus. Un certain flou initial est dissipé dans ce sens en 1959[19]. En pratique, une frontière durable va séparer les immigrés et le logement social.

Le logement des immigrés algériens, autre affaire d'État

Pour autant, le logement des immigrés n'est pas tenu à l'écart de l'action publique. Celle-ci intervient très tôt, en liaison avec l'immigration des travailleurs algériens après 1946[20]. Avant la guerre, les hommes migraient seuls et vivaient regroupés dans des hôtels étroitement surveillés par la brigade nord-africaine. Après la guerre, les hôtels débordent, des « bidonvilles » grandissent. Ce nouveau nom, importé d'Afrique du Nord où il s'appliquait aux faubourgs de Casablanca ou d'Alger, désigne ainsi un habitat du type « zone » quand il est peuplé d'Algériens (ou de Marocains).

La misère des FMA (Français musulmans d'Algérie) inquiète les autorités. Ils sont citoyens français (statut de 1947), et la subversion nationaliste menace l'avenir de la « France africaine ». Certains responsables de la IVe République ont cru en vain possible d'abandonner les politiques spécifiques, laissant agir les associations pour l'aide aux migrants et la construction de foyers[21]. Sans succès[22]. L'entrée dans le conflit ouvert, après la « Toussaint rouge » de 1954, a redonné toute sa force à la politique classique couplant assistance et surveillance. La Sonacotral, société d'économie mixte, est fondée en 1956 pour « améliorer le logement des travailleurs algériens et de leur famille » sous tutelle du ministère de l'Intérieur. La grande époque des foyers pour immigrés commence[23].

Avec la Ve République, la politique se fait plus volontariste. Sous la houlette du nouveau « délégué à l'action sociale en faveur des FMA », Michel Massenet, également directeur du Fonds d'action sociale (FAS)[24], l'action publique se focalise sur la résorption des bidonvilles. À l'ouest de Paris, la commune de Nanterre sert de terrain d'essai. Un plan de deux ans est lancé en 1959, avec, sur le papier, des programmes pour reloger les isolés (en foyer) et les familles, de plus en plus nombreuses. Pour elles seront construites des cités de transit, dont le nom fait référence à un séjour court, et une cité HLM, pour laquelle la Sonacotral fonde sa première filiale

HLM, la Logirep. Ce sera l'aventure des Canibouts, dont la première fut achevée en 1963, ce qui conduisit à y loger des rapatriés, à côté des 15 % « réglementaires » d'Algériens.

Ces débuts coloniaux de la politique publique de (re)logement des immigrés vont laisser des traces. Ainsi, les foyers, avec leur discipline et leur fonctionnement hiérarchique, furent-ils souvent délaissés par les travailleurs portugais qui leur préféraient les taudis ou les bidonvilles. L'État s'enfonce dans les contradictions. Sans avoir les moyens de suppléer à tout, il a déchargé l'ensemble des acteurs de leur responsabilité en matière d'accueil des immigrés, à commencer par les employeurs, en contradiction avec les règles de l'Office national d'immigration créé en 1945[25]. En même temps, au nom de l'expansion, et pour limiter les effets de la libre circulation accordée aux Algériens, l'État n'a cessé d'encourager l'entrée désordonnée de migrants, Portugais notamment[26]. Le désordre du logement immigré a fini par devenir une question sociale.

Bidonvilles, symbole de la ségrégation dans la ville des Trente Glorieuses

La population étrangère recensée, de 1,7 million en 1954, passe à 3,4 millions en 1975. Entre 1962 et 1966 plus d'un demi-million de travailleurs sont introduits ou régularisés. La crise du logement commence à peine à se résorber, d'autant qu'il a fallu compter avec plus d'un million de rapatriés, prioritaires dans de nombreuses opérations HLM. Les étrangers ont le choix entre les foyers de travailleurs ou les points de chute des réseaux communautaires, bidonvilles, hôtels ou marchands de sommeil.

La période est marquée par l'extrême visibilité des bidonvilles. Si ceux de Nanterre continuent de grandir (3 000 habitants en 1959, plus de 9 000 en 1964), c'est désormais Champigny qui tient la vedette. Enquêtes de presse ou même émissions télévisées conduisent le Français moyen dans la boue et les planches de cette agglomération où vivent quelque 15 000 Portugais. Un nouveau plan de résorption s'engage, une machine à recenser se met en route et la presse reproduit des chiffres aussi impressionnants qu'approximatifs : 89 bidonvilles en région parisienne en 1966 abritant 40 000 personnes, plus de 250 dans toute la France, regroupant 75 000 habitants en 1968.

Sans doute n'a-t-on jamais vu antérieurement telle prolifération de cette forme urbaine, avec des amas de baraques d'une telle taille. Pourtant, les bidonvilles n'ont jamais constitué le mode d'habitat majoritaire pour les immigrés des Trente Glorieuses (moins de 10 % de l'ensemble, 20 % pour les Portugais). Seuls ou en famille, les travailleurs immigrés habitaient, comme jadis, dans les vieux hôtels, et dans l'ancien plus ou moins dégradé. L'offre de ce type de logement a même augmenté dans un premier temps, eu égard à la loi de 1948 et au départ progressif des Français de ces immeubles[27]. Selon les origines et les parcours, la diversité est grande. À Villeneuve-le-Roi, une étude géographique du début des années soixante-dix trouve les Portugais dans le bidonville de la commune, les Algériens dans les hôtels meublés, les Espagnols dans le locatif ancien et quelques immigrés italiens dans un coin de jardin chez des compatriotes[28]. Néanmoins, si les bidonvilles focalisent autant l'attention, c'est qu'ils sont anachroniques dans l'espace de modernité et de bien-être qui vise à devenir la banlieue nouvelle. Les photos-clichés de baraques sur fond de tours neuves donnent à voir l'expression crue de la ségrégation, la « honte de nos cités » selon une formule de l'époque. De fait, se lit bien ici la distance qui sépare alors la masse des immigrés de celle des ouvriers français, pour lesquels les municipalités communistes s'efforcent de rendre accessible un mode de vie de classes moyennes. À l'exception de quelques bidonvilles de la très grande pauvreté, comme celui de Noisy-le-Grand (berceau d'ATD, Aide à toute détresse), la quasi-totalité de la population des bidonvilles est formée d'étrangers.

La vie communautaire, jadis repliée dans des territoires mêlés à l'habitat populaire, est désormais concentrée dans des poches d'exclusion dont la disparition est programmée (on ne parle des bidonvilles qu'en termes de résorption). Les taudis anciens, moins visibles, s'enfoncent dans la même ségrégation, accueillant des immigrés de plus en plus démunis, comme les travailleurs d'Afrique noire. Sous toutes ses formes, dont bien sûr les foyers[29], l'habitat des immigrés les situe dans un ailleurs social, celui du temporaire et d'une misère extérieure à la France[30]. Aussi la majorité des Français ne s'en soucie-t-elle guère. À l'exception de quelques banlieusards, révoltés par ce qu'ils voient dans leur voisinage, souvent des chrétiens de gauche qui se mobilisent à travers des associations comme les ASTI,

Associations de solidarité avec les travailleurs immigrés (la première est créée à Châtenay-Malabry en 1963). Quand les gauchistes intègrent les bidonvilles à leur argumentaire, en Mai 1968, une grande partie de la société française bouge à son tour, et la mobilisation gagne les étrangers eux-mêmes.

Ce contexte explique que la loi Vivien ait été votée en juillet 1970, dans un climat d'émotion nationale sans commune mesure avec le vote de la première loi visant à la résorption des bidonvilles, dite loi Debré, en décembre 1964. La mort de cinq travailleurs africains asphyxiés dans un taudis d'Aubervilliers suscite un scandale que n'avaient pas provoqué les drames antérieurs dans les bidonvilles[31]. La loi Vivien élargit la question des bidonvilles à celle du logement insalubre en général, une manière d'intégrer la problématique du logement immigré à celle des oubliés de la grande mutation urbaine qui s'achève, des « mal-logés » du VI[e] Plan. Dans le cadre d'un projet politique de « nouvelle société », un Groupe interministériel permanent (GIP pour la résorption de l'habitat insalubre), présidé par Robert Lion[32]et dûment doté par le ministère de l'Équipement, est mis en place. Son résultat le plus visible fut la résorption des grands bidonvilles et, partant, la disparition de ce sujet médiatique[33].

Les chemins du logement social

Ainsi s'amorce le tournant au détour duquel les cités HLM vont prendre la place des bidonvilles dans les représentations stigmatisant le logement immigré. Cruelle ruse de l'histoire dès lors que, pour nombre de familles étrangères, les HLM furent longtemps un horizon inaccessible et que ces logements ont constitué pour elles une réelle amélioration.

Horizon inaccessible ? Sans doute, à l'échelle « macro », l'ampleur et la durée de la crise du logement expliquent-elles l'impossible accès des immigrés au logement social. Les bailleurs HLM, les municipalités, croulant sous des milliers de demandes, ont fait leur choix en privilégiant les Français solvables pour les premiers, les électeurs pour les secondes. Les chiffres de logements HLM attribués aux étrangers augmentent à partir de 1968. L'arrêté préfectoral d'octobre 1968, qui définit des mal-logés prioritaires pour la région parisienne (dont les gens des bidonvilles), étendu

à toutes les grandes villes en 1971, rencontre un marché du logement où la tension commence à se relâcher. Ceux qui connurent le luxe du HLM à cette époque ont souvent raconté leur bonheur, après la boue et la honte du bidonville[34].

Le mouvement de substitution est dicté par la méthode définie pour la résorption des bidonvilles. Le modèle était le suivant : résorption (traumatisante en soi, avec bulldozers et brigade Z – nom donné aux policiers chargés de la tâche, reconnaissables à leur treillis bleu et leurs énormes bottes), relogements autoritaires, en foyers pour les travailleurs, en cités de transit pour les familles « relevant d'une assistance socio-éducative », avec accès direct en HLM pour les familles « évoluées » (formules officielles). La règle pour les HLM était celle de la dispersion, autrement dit de quotas, définis entre 15 % et 20 % (ce qui supposait des échanges entre les cités et les communes), afin d'éviter les problèmes de cohabitation avec les Français. Mi-recyclage des instruments destinés à l'assimilation des familles algériennes (« éviter les ghettos »), mi-héritage d'une réflexion toujours active sur l'adaptation des pauvres au logement, ce cadre relève de la confiance en l'action publique pour construire une société urbaine harmonieuse fondée sur la mixité.

L'échec de cette politique n'a rien de surprenant, dès lors qu'on envisage sa fonction concrète : trouver de la place pour des immigrés dont personne ne veut (ou presque) comme habitants à venir de la cité. Le transit, loin d'être un lieu de passage provisoire et éducatif, n'était que l'indispensable complément des résorptions, réceptacle des familles dont l'accès au « logement définitif » se révélait d'autant plus difficile que la famille était nombreuse et disposait de faibles ressources[35]. On sait très vite que le transit « ne transite pas » mais on y recourt de plus en plus, surtout dans la phase de grande résorption après 1970. Quant au projet socio-éducatif, il n'a pas fait l'objet d'une politique sérieuse, en dépit d'une littérature abondante et de l'investissement de certaines associations[36]. Ces cités devinrent des immeubles-ghettos, préfigurant le destin des futures cités HLM. Leur destruction fut décidée dans les années quatre-vingt, après le meurtre d'un jeune de la cité Gutenberg à Nanterre.

On a dénoncé « dans la règle des 15 % » la première formulation du « seuil de tolérance »[37]. En fait, cette règle n'a guère été appliquée. Dans la

période de crise du logement, cette règle des 15 % a constitué un prétexte commode pour le refus des étrangers par les offices HLM. Le flou de la consigne permettait d'en interpréter l'échelle (l'opération immobilière, voire le patrimoine de l'office). Parallèlement, la segmentation du secteur HLM (création des PSR – programmes sociaux de relogement – destinés aux plus pauvres) offrait aux programmes financés pour les résorptions une invitation à des regroupements dans ce type d'immeubles. Et, dès lors que se mit à primer l'urgence du relogement après la loi Vivien, la dispersion, trop compliquée, passait au second plan. Dès 1971, une enquête concernant 54 programmes de région parisienne montrait que près de la moitié dépassait les 15 % et plusieurs même les 50 %[38]. On a ici une illustration de la formule utilisée par Patrick Weil : « comment fabriquer des ghettos avec des quotas[39] ».

Le pli est pris. Le poids de ces procédures complexes n'a fait qu'aggraver, dans un sens discriminant pour les étrangers, la catégorisation inhérente aux logiques du logement social. Toutefois, au-delà des décideurs ministériels, des préfets ou des bailleurs HLM, c'est la société dans son ensemble qui est en cause. Si la résistance est souvent souterraine, le racisme s'exprime aussi ouvertement, à travers des pétitions de citoyens refusant l'installation d'un foyer dans la commune ou au niveau d'un conseil municipal faisant une « déclaration de saturation d'étrangers »[40]. Les choses sont plus ambiguës du côté des municipalités communistes, où vivaient de nombreux étrangers : leur aide aux démunis est réelle (notamment pour ceux des bidonvilles) ; elles collaborent assez volontiers avec le département ou l'État pour les terrains, mais elles luttent pour réserver les HLM municipaux aux mal-logés de la commune, et espèrent le départ des étrangers (au moins vers les communes voisines). Alors que le taux d'étrangers dépasse vite 20 % de leur population, l'idée de les voir se stabiliser, alors que le chômage se développe et que les frais augmentent, conduira à des dérives[41]. La question ne se pose évidemment pas pour les municipalités qui ont fait le choix de se fermer au monde ouvrier.

Enfin, s'il est davantage question au cours de cette période d'« immigrés » (la formule officielle est « travailleurs immigrés ») que d'« étrangers » (en usage avant 1939), il est vrai que cette étiquette recouvre bien des différences de situation et de traitement, à l'origine de fortes

discriminations ultérieures. D'un côté, les ressortissants des anciennes migrations, Espagnols ou Italiens, connaissent des conditions d'accès plus faciles au logement normal. En 1968, les deux nationalités représentent 42,9 % des étrangers résidant en HLM dans l'agglomération de Paris[42]. 11,7 % des actifs italiens y résident, contre seulement 1,8 % des Portugais. Entre les migrants récents, la discrimination à l'encontre des Maghrébins est visible à toutes les étapes de la résorption. Qu'il s'agisse de l'humanisation des bidonvilles, du passage en cités de transit ou des propositions d'accès au logement social, les choses sont toujours plus rapides pour les Portugais. Cela renvoie à une politique globale bien connue, réticente à l'installation en France des premiers[43]. Là encore, ce fut un quasi-échec, car les Portugais ont souvent refusé le logement en HLM, alors que les Algériens le souhaitaient plutôt, et n'avaient souvent guère d'autre choix. Résultat : la proportion d'Algériens logés en HLM devient vite supérieure à celle des Portugais. Dès 1975, les familles algériennes sont installées dans les ensembles de Seine-Saint-Denis, à La Courneuve, Stains, Sarcelles, Aulnay-sous-Bois, ou d'une périphérie plus éloignée (Marocains à Poissy ou Trappes) : une nouvelle carte s'esquisse, avec des concentrations maghrébines dans les cités HLM, tandis que les Portugais connaissent une plus grande dispersion, dans des vieux immeubles ou pavillons retapés, ou à Paris, dans des loges de concierge[44].

Le temps des cités

Stabilisation des étrangers et recompositions urbaines

Au cours de l'été 1974, l'entrée des « travailleurs immigrés » est suspendue. C'est la fin d'une époque, au sens où les immigrés sont de moins en moins regardés comme des travailleurs et de plus en plus comme des habitants destinés à s'enraciner dans le pays, c'est-à-dire dans les villes où ils vivent presque tous à l'instar des Français. C'est ainsi qu'ils sont vus par une partie des autorités, dont le secrétariat d'État aux Travailleurs immigrés (SETI), créé la même année, et qui se donne pour mission d'améliorer l'installation des familles[45]. Justement, ces familles seront de plus en plus

nombreuses, les unes rejoignant les migrants isolés (ce qui modifie nettement la composition de certaines migrations, venues du Maroc, de Turquie ou d'Afrique subsaharienne), les autres arrivant comme réfugiées, comme celles d'Asie du Sud-Est. À ce moment-là, la question pendante des années antérieures est loin d'être réglée. Après la disparition des bidonvilles, un million et demi d'étrangers vivent encore dans l'insalubre, en « dur » ou en micro-bidonvilles. Par ailleurs, la discipline et les conditions de vie dans les foyers vieillissants ont conduit à une grève des foyers Sonacotra.

Quinze ans plus tard, la part des micro-bidonvilles est négligeable, la part des taudis a fortement diminué (entre 1962 et 1990, 85 % du parc des chambres et garnis auraient disparu, la proportion d'étrangers logés en meublé est passée de 21 % à 5 % entre 1975 et 1990) et une majorité de ménages immigrés (ou de leurs enfants) vivent dans des logements ayant un minimum de confort et bien moins surpeuplés que dans le passé. Le recensement de 1999 confirme cette évolution : 81 % vivent dans des logements avec une salle d'eau, 94 % avec WC intérieurs, chiffres collés à ceux de la moyenne nationale (le nombre moyen de personnes par pièce étant de 0,9 contre 0,6)[46].

Une mutation s'est donc produite au sein des agglomérations urbaines, où les « ménages dont la personne référente est étrangère » (catégorie Insee) sont devenus une composante stable, installée dans des logements normaux. Ce changement a été favorisé par un double processus. Le premier s'inscrit dans le prolongement de la politique engagée par le GIP pour la résorption de l'habitat insalubre : construire davantage. En 1976, le SETI convainc les employeurs de consacrer 0,2 % du 1 % patronal à la construction pour les immigrés. Une Commission pour le logement des immigrés (CNLI) est chargée d'attribuer la nouvelle ressource à la réhabilitation des foyers ainsi qu'aux organismes HLM qui acceptent de loger des immigrés. L'année suivante, l'Aide personnalisée au logement (APL) assure les organismes de la solvabilité de leurs nouveaux clients.

Le second processus est celui de la désaffection des premiers occupants (français en majorité) pour les grands ensembles et le logement social qui les ont accueillis dans la première étape de leur parcours de vie. La soif de logement en partie apaisée, un vent de critique se mit à souffler sur les

excès de « hard french » (architecture des grands ensembles) et les nuisances de la ville des Trente Glorieuses. La circulaire Guichard en 1973 met fin au tout-collectif et les nouveaux programmes de maisons individuelles comme les immeubles de standing rendent possibles des recompositions sociales où chacun se replie avec ses « pairs »[47], traçant les voies d'une nouvelle ségrégation résidentielle. Il faut dire que, dans l'habitat collectif, c'est la société qui, autant que le bâti, donne des signes de faiblesse. Sous des formes diverses, la délinquance des jeunes se développe dès le début de la décennie soixante-dix, notamment dans les immeubles où les Maghrébins sont nombreux[48]. Parallèlement naissent les groupes Habitat et Vie sociale qui voudraient donner un second souffle à l'habitat en collectivité. En fait, la question du logement est comparable à celle de « l'école unique » : l'intégration de tous, avec l'arrivée de ceux qui sont le plus en difficulté. Or, cela se produit au moment d'un retournement de conjoncture dramatique : les charges augmentent pour les politiques, la capacité de choix et de réponse diminue pour des populations au sein desquelles le chômage s'étend.

Dès lors, le tournant que doit prendre le mouvement HLM est très difficile. Il se trouve désormais en charge de fournir un logement décent non plus aux couches populaires « méritantes » mais aux plus mal loties d'entre elles : étrangers ou très pauvres. Et c'est du côté du locatif HLM que se trouve la spécificité immigrée dans les années quatre-vingt-dix. En 1996, 64 % des ménages ouvriers immigrés sont locataires en logement social contre 44 % de l'ensemble des ménages ouvriers. Les originaires du Maghreb sont surreprésentés (un sur deux)[49]. Si elle s'opère plutôt dans les ensembles déjà anciens (les trois quarts des ménages vivent dans le parc des immeubles construits avant 1975), la concentration concerne aussi des programmes neufs, les uns construits spécialement afin de loger les ouvriers de l'automobile (à Poissy ou dans les villes nouvelles) ou des familles très nombreuses dans les grandes périphéries urbaines (les Tarterêts), les autres n'ayant pas trouvé preneurs parmi les Français (le Val-Fourré à Mantes-la-Jolie ou le quartier des tours de Choisy que se sont appropriées les réfugiés asiatiques).

Sans s'engager plus avant dans le récit historique, on terminera par quelques remarques autour de la ville contemporaine, dont le peuplement compte une part importante d'habitants d'origine étrangère, enracinée progressivement depuis les Trente Glorieuses ou continuant de se renouveler[50].

Il en est des cités HLM comme des bidonvilles. Elles focalisent l'attention et toute étude un peu sérieuse de l'habitat immigré montre la diversité de celui-ci, en termes de statut ainsi qu'en termes de dispersion dans les agglomérations[51]. Mais, comme les bidonvilles, ces cités sont emblématiques de la situation de ces urbains qu'on appelle « les immigrés » dont beaucoup sont pourtant nés dans la ville. On évoque des « territoires ethniques ». Il convient de souligner ce qui différencie ces territoires des agrégations allogènes du passé (en France comme à Chicago !). Tel qu'on a essayé de le montrer, il s'agit de populations construites, avec des origines et des trajectoires variées, regroupées au gré des affectations décidées par les organismes HLM, en fonction de philosophies plus ou moins avouables et de ce qu'ils considèrent comme les exigences de survie en bon voisinage. Les habitants sont rarement arrivés là par choix et on y trouve rarement une seule nationalité ou ethnie. Le phénomène peut avoir lieu quand certaines communautés sont transplantées d'un coup (les Chinois du XIIIe à Paris) ou sont capables d'agir en réseaux de cooptation (on a ainsi des quartiers turcs dans les HLM). Mais, en général, ce sont des familles dépendantes qui sont conduites à faire des demandes là où elles sont susceptibles de trouver un logement, c'est-à-dire en HLM. La tendance est parfois à l'augmentation de la population étrangère[52], mais ces nationalités sont mélangées, ce qui interdit l'entre-soi communautaire à la manière des anciens quartiers ou des bidonvilles et suscite des pratiques nouvelles.

Autant que ce mouvement de regroupement, c'est aujourd'hui la ségrégation très active qui construit ces cités comme des territoires à part. Le mouvement d'évasion des anciens (ou nouveaux) habitants est continu. On connaît le rôle que joue aujourd'hui l'école dans ces logiques ségrégatives. Les recensements successifs depuis 1975 ont montré qu'au fur et à mesure que progressait l'installation des immigrés dans la ville, les ségrégations s'accentuaient. La proportion de ménages immigrés a augmenté dans les communes où ils étaient déjà nombreux, et diminué

ailleurs[53]. Ces mobilités résidentielles spontanées rendent peu crédibles les projets de mixité sociale sur lesquels achoppe depuis vingt-cinq ans une politique de la ville, elle-même conçue à l'échelle des territoires urbains délimités comme « sensibles ». Ces territoires qui n'ont pas vocation à se fondre dans la ville comme ceux du passé participent plutôt d'une nouvelle définition des banlieues populaires, au sein desquelles l'origine étrangère est devenue une variable plus importante et plus visible, y compris chez les générations nées sur place[54]. On a d'ailleurs commencé à parler de « jeunes des quartiers populaires » lors des émeutes de novembre 2005. Banlieues inquiétantes, où se concentrent la pauvreté et ses violences, mais aussi les ressources vives de la cité. N'en était-il pas ainsi dans les années trente ?

Une autre diversité visible anime les quartiers plus centraux dont on parle volontiers comme « quartiers ethniques ». Ici, la parenté avec le passé est plus sensible. La rénovation urbaine, très active depuis 1970, a laissé des poches délabrées, qui ont souvent connu une longue histoire de migrations successives. Elles sont le port d'attache des derniers arrivés, qui trouvent là des adresses et des moyens de survie, des vagues les plus récentes qui ajoutent leur marque aux précédentes. Par les commerces et l'animation populaire qui les entourent, par les populations qui les fréquentent, par l'état délabré du bâti ponctué de nombreux immeubles squattés bien souvent, ces quartiers ont des traits communs. Mais leur diversité est grande. Certains sont devenus des espaces folkloriques, comme le « triangle de Choisy », Chinatown de la capitale ; d'autres sont les bazars d'une économie souterraine où s'active une diaspora transfrontalière, comme Belsunce à Marseille ou Saint-Jacques à Perpignan[55]. Près de Barbès à Paris, l'ex-« médina nord-africaine » s'efface devant l'activité autour de la station de métro Château-Rouge, lieu d'approvisionnement et de rencontre de l'Afrique noire. Dans les centres des grandes villes voisinent ce qu'il y a de pire (les taudis qui brûlent, les ateliers-logis pour clandestins) et les nouvelles couches urbaines, jeunes ou classes moyennes plutôt intellectuelles : elles ont remplacé les ouvriers des vieux quartiers populaires comme Belleville[56]. La diversité du peuple a fait place à l'affichage culturel de la « différence » multiethnique, valorisée comme une donnée de l'identité urbaine[57].

En centre-ville comme dans les banlieues, la ville tend ainsi à être marquée par son histoire d'immigration plus visiblement que dans le passé. Les ségrégations sociales y sont accentuées. Ce n'est en rien une singularité des villes françaises ; les mêmes phénomènes se retrouvent dans les autres grands pays d'immigration. En revanche, l'histoire très spécifique du logement populaire, les retards accumulés et les voies assez brutales par lesquelles les mutations ont été réalisées après 1950 sont une spécificité nationale, qui a pu contribuer aux difficultés actuelles du « vivre ensemble » dans la ville. Surtout, l'entrée massive des immigrés dans le logement pour tous s'est faite à partir de 1975, au moment où les changements structurels de la fin du millénaire atteignaient de plein fouet les plus défavorisés. L'amélioration par le logement qui aurait dû rendre plus facile leur intégration sociale n'a pas produit ses effets.

1 Ce texte a fait l'objet d'une publication dans la revue Hommes et Migrations, n° 1264, nov.-déc. 2006.

2 Inscrits dans un cycle de violences urbaines qui a commencé bien plus tôt, les « rodéos » de Vaux-en-Velin et Vénissieux font l'objet d'une médiatisation qui les transforme en événement fondateur. Voir l'analyse du « mythe de 1981 » dans C. Bachmann et N. Le Guennec, Violences urbaines, Paris, Hachette Littératures, « Pluriel », 2002 [1996], p. 35-40.

3 J. Riis, How the Other Half Lives, New York, 1890 ; O. du Mesnil, L'Habitat du pauvre, Paris, 1890.

4 La vie de ces territoires étrangers est décrite dans nombre de thèses et d'ouvrages. Citons la collection dirigée par Pierre Milza et Émile Temime chez Autrement, « Français d'ailleurs, peuple d'ici », où chaque ouvrage est consacré à un lieu de mémoire, territoire d'une ou plusieurs communautés, lieu de vie aujourd'hui disparu ou transformé.

5 R. Schor, Histoire de l'immigration en France de la fin duXIX[e] siècle à nos jours, Paris, Armand Colin, 1996.

6 G. Dreyfus-Armand et É. Temime, Les Camps sur la plage, un exil espagnol, Paris, Autrement, coll. « Français d'ailleurs, peuple d'ici », 1995.

7 J. Ponty, Polonais méconnus, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005 [1988].

8 M. Hovanessian, Les Arméniens et leurs territoires, Paris, Autrement, coll. « Français d'ailleurs, peuple d'ici », 1995 ; M.-C. Blanc-Chaléard, Les Italiens dans l'Est parisien (1880-1960), École française de Rome, 2000, chap. 5.

9 N. Lillo, La Petite Espagne de la plaine Saint-Denis, Paris, Autrement, coll. « Français d'ailleurs, peuple d'ici », 2005 ; V. Lemire et V. Samson (dir.), Baraques, ENS Lyon/Le Temps qu'il fait, 2003.

10 R. H. Guerrand, Les Origines du logement social en France, Paris, Éditions ouvrières, 1967 ; M.-G. Dezès, La Politique pavillonnaire, Paris, L'Harmattan, 2001.

11 A. Fourcaut, La Banlieue en morceaux, Crâne, Créaphis, 2000.

12 G. Duby (dir.), Histoire de la France urbaine, tome 4, Paris, Seuil, 1983, p. 241 sq.

13 On se reportera à l'analyse de Claire Levry-Vroëlant, « Le logement des migrants en France, duXIXe siècle à nos jours », Historiens et Géographes, n° 385, 2004, p. 147-164.

14 P. Rygiel, Destins immigrés, Cher 1920-1980, Besançon, Presses universitaires franc-comtoises, 2001.

15 N. Green, Les Travailleurs immigrés juifs à la Belle Époque, Paris, Fayard, 1984.

16 A. Faure, « Paris, le peuple, la banlieue », in A. Faure (dir.), Les Premiers Banlieusards, Crâne, Créaphis, 1991.

17 Voir entre autres : G. Duby (dir.), Histoire de la France urbaine, op. cit., tome 5 ; R.-H. Guerrand et R. Quilliot, Cent Ans d'habitat social. Une utopie réaliste, Paris, Albin Michel, 1989.

18 La préoccupation devient centrale dans la préparation du VIe Plan en 1970, où apparaît un « groupe mal-logés ».

19 La décision du comité permanent du Conseil supérieur des HLM le 5 juin 1959 tout comme la circulaire du ministère de la Construction du 28 mai 1963 sont présentées comme de simples rappels de ce qui serait pratiqué depuis l'avant-guerre : aucune discrimination pour admettre les étrangers sauf dans les immeubles à loyer moyen. Ces rappels sont un signe en eux-mêmes.

20 22 000 entrées en 1946, 80 000 par an entre 1948 et 1950, plus de 140 000 à partir de 1951.

21 Atom à Marseille, Association des foyers nord-africains de la région parisienne, etc. De nombreuses associations, dont l'Amana du père Ghys, se chargent de l'aide, en liaison avec le ministère de l'Intérieur.

22 Mise en échec de l'action du ministère du Travail notamment (Alfred Rosier). V. Viet, La France immigrée, Paris, Fayard, 1998, 2e partie, chap. II.

23 M. Bernardot, Une politique de logement : la Sonacotra (1956-1992), thèse dactylographiée, université Paris-I, 1997.

24 Le FAS est alimenté par le surplus des allocations familiales, versées à un taux inférieur en Algérie aux familles des salariés émigrés en France. Il constitue à partir de 1958 la principale source de financement de l'action sociale en faveur des FMA, puis de tous les étrangers à partir de 1964. Une grande partie des fonds est allouée à la construction de foyers (autour de 60 % entre 1963 et 1970 ; cf. Viet, op. cit., p. 335).

25 L'employeur devait assurer un logement à l'ouvrier sous contrat et celui-ci ne pouvait faire venir sa famille qu'une fois trouvé un logement décent.

26 V. Pereira, « Une immigration favorisée. Les représentations et pratiques étatiques vis-à-vis de la migration portugaise en France (1945-1974) », in M.-C. Blanc-Chaléard, S. Dufoix et P. Weil, L'Étranger en questions. Du Moyen Âge à l'an 2000, Paris, Le Manuscrit, 2005.

27 On s'apercevra tard qu'une politique de réhabilitation de ces immeubles aurait pu constituer une solution intéressante pour ce type de population, sur le modèle de ce que faisaient les PACT. (À l'origine, le mouvement s'appelait Propagande et Action contre les taudis. Depuis, sous le nom de PACT-ARIM, il se consacre à la réhabilitation des habitats anciens et insalubres.)

28 M. Guillon, « Immigrés dans la ville : la population étrangère de Villeneuve-le-Roi », Vivre en France, n° 25, juin 1974.

29 Sans oublier les baraques de chantier, où vivent tant d'ouvriers du bâtiment.

30 A. Sayad, « Un logement provisoire pour des travailleurs provisoires », Recherche sociale, n° 73, 1980.

31 En 1966, trois enfants avaient péri à Nanterre, dans l'un des nombreux incendies de bidonville.

32 Alors directeur de la Construction au ministère de l'Équipement. Un des initiateurs d'Habitat et Vie sociale.

33 En 1973 est achevée la résorption du bidonville du Franc-Moisin à Saint-Denis, en 1976, celle de « la Digue des Français » à Nice.

34 Témoignage d'une habitante d'une cité d'Argenteuil dans le film de Mehdi Lallaoui, Du bidonville au HLM.

35 On sait que les travailleurs maghrébins étaient cantonnés au rôle de manœuvres et d'OS. Les familles portugaises bénéficiaient souvent, quant à elles, d'un salaire de l'épouse.

36 La circulaire du 19 avril 1972, la première sur les cités de transit, en dénonce toutes les dérives et propose de les corriger (sans succès).

37 « Le seuil de tolérance aux étrangers », Sociologie du Sud-Est, numéro spécial 5-6, juil.-oct. 1975. Une enquête sociologique de 1966 sur les Canibouts serait à l'origine de ce seuil. Il semble bien qu'il en ait été question beaucoup plus tôt (dès 1952).

38 M. Roberrini, Rapport à monsieur le Préfet de la région parisienne sur la résorption des bidonvilles et le problème des migrants, dactyl., 15 février 1972. Les rapports de préfets ne disent pas autre chose, sur la banlieue lyonnaise notamment, CAC 960 311-1.

39 P. Weil, La France et ses étrangers, Paris, Gallimard, « Folio », 2005, p. 375.

40 CAC 960 311-1.

41 Dès 1972, certains maires refusent d'inscrire de nouveaux enfants étrangers dans les écoles (CAC 960 311-1). En décembre 1980, ce sera l'affaire du bulldozer de Vitry. Voir aussi sur Gennevilliers, O. Masclet, La Gaucbe et les Cités. Histoire d'un rendez-vous manqué, Paris, La Dispute, 2003.

42 Alors qu'ils représentent moins de 30 % des étrangers. M. Pinçon, Les Immigrés et les HLM, le rôle du secteur HLM dans le logement de la population immigrée en Île-de-France, Paris, Centre de sociologie urbaine, 1981.

43 P. Weil, La France et ses étrangers, op. cit.

44 M. Guillon et Y. Chauviré, Les Populations étrangères dans l'agglomération parisienne. Rapport à la direction régionale d'Île-de-France, dactyl., juillet 1991.

45 Même si l'opinion mettra du temps à admettre cette stabilisation (années quatre-vingt) et qu'est tentée en 1977 une politique de retour des immigrés (surtout algériens).

46 P. Simon, « Les immigrés et leur logement, une singularité qui s'atténue », Données sociales, Insee, 1996. J. Barou, L'Habitat des immigrés et de leurs familles, Paris, La Documentation française, « Le point sur… », 2002, p. 38.

47 M. Berger, Le Périurbain de Paris, Paris, CNRS Éditions, 2004.

48 C. Bachmann et N. Le Guennec, Violences urbaines, op. cit. Les rapports de préfets font état de nombreux problèmes dès 1970, en régions lyonnaise et parisienne.

49 J. Boëldieu et S. Thave, Le Logement des immigrés en 1996, Paris, Insee Première.

50 À titre de référence : en 1999, 12 % de la population d'Île-de-France étaient de nationalité étrangère. Parmi, plus de 20 % étaient arrivés après 1990.

51 Pour la région parisienne, voir la thèse non publiée de Michelle Guillon, Étrangers et Immigrés en Île-de-France, université Paris-I, 1992 (le tome 2 notamment).

52 Cf. l'étude de H. Vieillard-Baron sur Chanteloup-les-Vignes (78) : 30 % des habitants étaient des immigrés en 1976, 42 % en 1990, près de 50 % en 1999.

53 M.-C. Blanc-Chaléard, in « Vers une France des ghettos ? », Les Immigrés et la France, Documentation photographique, n° 8035, 2003, p. 55-56.

54 Sur cette perception, voir les travaux de Stéphane Beaud.

55 A. Tarrius, La Mondialisation par le bas, Paris, Balland, 2002.

56 P. Simon, « La société partagée. Relations interethniques et interclasses dans un quartier en rénovation », Cahiers internationaux de sociologie, 1995, vol. XCVIII.

57 M.-C. Blanc-Chaléard, « Hier à Saint-Antoine, aujourd'hui à Belleville. Les étrangers et le creuset parisien depuis un siècle », in Cl. Gauvard et J.-L. Robert (dir.), Être parisien, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004.

3.

L'immigration au féminin

Émile Temime

L'histoire de l'immigration accorde peu de place aux femmes, et les sources d'archives sont souvent muettes en ce qui les concerne. Faut-il s'en étonner ?

Cela tient sans doute à la place donnée par ceux qui s'occupent de ces problèmes aux aspects économiques de la migration. On parle d'abord des « travailleurs immigrés » et ceux-ci sont majoritairement des hommes. On en oublie souvent la place tenue par les femmes immigrées dans l'économie française. Mais cet oubli est-il intentionnel ? Ne faut-il pas y voir une « reproduction sociale », celle d'abord de « la société d'origine » qui définit le rôle de la femme avant tout comme celui de la mère (dans des familles généralement nombreuses), cantonnée aux activités domestiques ? Ce qui se traduit, notamment dans les recensements, par l'usage du terme de ménagère qui lui est attribué la plupart du temps, terme flou, qui échappe à toute définition, et qui permet toutes les interprétations.

Cela dit, la société française elle-même, jusqu'à une date récente, ne faisait-elle pas de la femme une mineure perpétuelle, sous domination du père, puis du mari, qui disposait seul du pouvoir légitime dans le système familial hérité du Code napoléonien ? Personnalité sans existence politique (puisque le droit de vote ne lui est accordé que depuis soixante ans), elle était traitée comme inférieure à l'homme, ce qui légitimait, entre autres, les bas salaires qui lui étaient attribués[1].

Dans ces conditions, il paraît logique, lorsqu'on s'intéresse aux populations immigrées, de parler avant tout des hommes, en soulignant

l'importance du recrutement masculin, l'arrivée souvent tardive de la femme, ce qui se traduit par un déséquilibre numérique entre sexes dans la société d'immigration. Il faut, dans la mesure du possible, tenir compte de ce fait, comprendre jusqu'à quel point il correspond à une réalité, et aussi comment il a pu évoluer avec le temps. Pour ne prendre que des chiffres récents, la proportion de femmes dans la population étrangère, qui était de 38,8 % en 1962, est passée à 44 % en 1990 (avec évidemment des différences notables selon les dates d'arrivée[2]).

Des conditions de départ très diverses

Pour comprendre précisément ce mécanisme, il faut revenir au lieu et aux conditions du départ, qui varient selon les époques et selon les motivations. Il est certain qu'une femme part rarement seule, ou, tout au moins, qu'elle ne part pas sans avoir dans le pays d'accueil une relation personnelle, généralement un parent, père, frère ou mari, qui puisse l'accueillir. C'est une des raisons de cette arrivée tardive, et cela peut se traduire, quand il s'agit d'un couple, par un temps de séparation plus ou moins long.

Restons dans le domaine classique de la migration économique, en prenant des exemples très éloignés dans le temps et très différents dans les modalités de l'exil. En examinant les demandes de « francisation » des Piémontais et des Ligures installés dans le Midi méditerranéen au début duXIX[e] siècle, qui peuvent nous indiquer les dates d'arrivée de l'homme et de la femme, on constate des décalages énormes entre les deux, parfois dix, quinze ans, voire plus. Cela ne signifie nullement une séparation totale. Mais cela suppose de la part de l'homme une succession d'allers-retours de la ville ou du village de départ au nouveau lieu d'implantation. En somme, il s'agit de migrations provisoires, la femme restant au pays, avec la famille, gardant la maison. L'homme est parti gagner de l'argent et revient à intervalles réguliers, comme en témoignent les dates et les lieux de naissance des enfants[3]. Il se déplace, mais il ne se fixe pas. Quand il est très jeune et encore célibataire au moment du départ, il revient tout de même au village pour y prendre femme, mais n'emmène pas nécessairement son épouse avec lui après le mariage. Les années passent, et il vient un moment où le désir d'un « regroupement familial » l'emporte sur tout autre

sentiment. Dans ce cas, la frontière est vite franchie. On vend ou on loue la terre, dernière attache avec le passé. Bien entendu, on ne peut généraliser. Chaque famille est un « cas d'espèce ». Mais ce modèle se reproduira de génération en génération, avec toutes les nuances possibles.

Nous parlons ici d'une migration de proximité assez facile à concevoir. Mais la longue séparation peut se produire dans d'autres temps et d'autres conditions. Les conditions de départ, souvent bien plus difficiles, des immigrés politiques, qui fuient, en toute illégalité, un pays où ils ne peuvent plus trouver des conditions de vie acceptables, peuvent provoquer des ruptures familiales tout aussi durables. On pense à l'émigration des Juifs d'Europe orientale, quittant leur pays à la fin duXIX[e] siècle, à la suite des pogroms russes, polonais ou roumains. On se référera, car il est intéressant dans ce domaine d'avoir des témoignages, au remarquable ouvrage de Roger Ikor, *Les Eaux mêlées.* Son héros, Yankel, connaît cette fuite solitaire, ce passage clandestin de la frontière, cette rupture avec un ghetto puant, où il a malgré tout laissé sa jeune femme et sa fille. Pour un temps seulement, mais un temps qui va tout de même prendre des années… La séparation, dans ce cas, est totale. Les relations s'espacent, et la femme peut imaginer un oubli, voire un abandon qui est, somme toute, fort vraisemblable. C'est elle qui prend alors la décision de rejoindre « l'absent », d'immigrer à son tour, en dépit des risques. Il est intéressant de trouver une situation très proche dans un roman plus ancien, celui de Louis Bertrand, *L'Invasion* , qui traite de la migration piémontaise d'avant 1914[4]. Même séparation de longue durée, même sentiment d'abandon, même voyage entrepris par la femme dans un univers qui lui est inconnu, bien que les distances à parcourir soient moindres.

Les années passent, les populations immigrées changent. On retrouve en d'autres lieux le même cheminement du migrant, la même séparation entre les époux, la même condition de la femme, restée au village, gardienne d'un foyer « provisoirement » abandonné, vivant d'ailleurs en partie de l'argent que lui envoie son mari, et continuant ainsi à dépendre de lui. Telle la femme algérienne, restée au bled, chargée de garder les enfants, mais aussi de veiller sur les vieux. Son mari la retrouvera sans doute à chacun de ses voyages, une fois, deux fois par an au maximum. La séparation se prolonge souvent, bon gré, mal gré. Il faut attendre parfois la mort des parents pour

que la femme entreprenne à son tour le voyage et rejoigne son mari en France. Alors, ça dure huit ans, dix ans ou plus, avant que la famille ne se reforme. Les circonstances politiques, la guerre entre autres, accélèrent parfois le mouvement. Les opérations de regroupement, qui ont chassé de chez elles, pendant la guerre d'Algérie, des familles entières, modifient en effet les conditions de vie. Si la femme a perdu son foyer ou si elle a dû le quitter, pourquoi en effet resterait-elle sur place ? Le politique rapproche quelquefois. Le plus souvent, il implique d'autres formes de séparation.

Plus qu'à l'exil qui frappe un individu, et qui l'éloigne pour un temps de son foyer et de sa famille, on s'attachera ici aux grandes secousses collectives, qui se font dans la hâte et dans le désordre, surtout pendant les guerres. On pense évidemment à l'exode français de 1940, mais surtout à l'exil des républicains espagnols en 1939. Migration collective, faite dans des conditions abominables, qui entraîne militaires et civils, jetés au hasard des routes dans les camps ou les centres d'hébergement éloignés, familles disloquées (la séparation entre hommes et femmes étant opérée dès l'arrivée en France), ne sachant comment se retrouver, et, souvent, n'y parvenant pas[5]. Des mois, quelquefois des années de séparation se passent alors. Beaucoup de femmes sont rentrées dans l'Espagne franquiste, alors que leurs hommes ont choisi de rester en France. Il faudra des années pour que les couples puissent se reformer. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les dossiers de l'ONI, qui autorisent ces femmes à rejoindre leur mari en 1959 ou 1960, lorsque s'ouvre la frontière pyrénéenne, pour se rendre compte que les séparations ont duré huit ou dix ans, quelquefois plus. Sans parler évidemment des ruptures définitives qui s'expliquent aisément, et que nous ne pouvons guère comptabiliser.

Il va de soi que nous ne voulons surtout pas généraliser, et qu'il existe aussi des migrations « en famille ». On pense, mais ce n'est là qu'un exemple, à nombre de familles polonaises concernées par la grande migration organisée dans les années vingt. Dans ce cas précis, en effet, on part ensemble, parfois par villages entiers. L'idée, que l'on retrouve dans d'autres cas de déplacements de populations, est que l'immigré sera moins perdu, en arrivant dans un pays étranger, s'il garde son entourage coutumier, à commencer par sa femme et ses enfants, et ses habitudes anciennes. Peut-être pense-t-on aussi à la possibilité d'un retour de ces travailleurs dans leur

pays si l'on n'a plus besoin d'eux, ce qui se produira effectivement pour un certain nombre de Polonais au moment de la crise des années trente. Ce retour « obligé » sera moins difficile à supporter, du moins le croit-on, si l'immigré n'a pas rompu avec le milieu familial. En résumé, si cette méthode ne favorise pas nécessairement une assimilation dans la société française, elle atténue l'effet de choc qui est la conséquence première de l'immigration, et qui est doublement ressentie par la femme qui arrive en terre étrangère, et qui perçoit aussi comme un étranger l'homme qu'elle a vu partir voilà des années.

La condition de la femme dans les premiers temps de l'immigration

Nous n'avons parlé jusqu'ici que de la femme mariée, qui arrive dans ce monde particulier qu'est le monde de l'immigration, monde qui lui est totalement inconnu, dont elle se fait une image souvent idéalisée, et forcément inexacte. Le contact avec la réalité n'en sera que plus pénible, plus difficile à accepter. On sait que les conditions mises au regroupement familial – et qui sont plusieurs fois reprises dans la loi et les décrets d'application – stipulent d'une part que l'homme ait un travail et un salaire lui permettant de subvenir aux besoins de sa famille, et d'autre part qu'il dispose d'un logement décent pour accueillir femme et enfants. Que la femme puisse travailler et contribuer aux revenus du ménage n'est même pas envisagé.

Si la première condition est généralement remplie et justifiée par la présentation d'une feuille de paye dûment remplie, la seconde pose problème. L'habitation de l'immigré, quand il n'est pas logé par son patron, se réduit souvent à une chambre d'hôtel ou à une pièce sans le moindre confort, souvent malsaine, évidemment trop étroite pour abriter un couple, et trop insalubre pour y vivre toute la journée. Et souvent la cohabitation avec d'autres est obligatoire, ce qui suppose une promiscuité difficilement supportable et forcément incompatible avec la présence de la femme. Comment faire en effet quand on débarque avec deux enfants dans une pièce de douze mètres carrés, où les hommes vivaient précédemment à trois[6] ? Il faut imaginer la réaction de la jeune femme qui vient d'arriver en

France devant le taudis qui lui est proposé comme cadre de vie : « Lorsque ma femme a vu la pièce, dit A, OS algérien travaillant chez Renault et logeant à Paris dans un hôtel meublé, elle a pleuré, elle voulait repartir au village. » Cette réaction de désespoir est loin d'être exceptionnelle et s'explique aisément[7]. Il faut, dans ce cas, chercher en toute hâte un autre logis, qui sera sans doute un peu plus large, mais souvent tout aussi misérable et dépourvu du confort le plus élémentaire.

Et pourtant ce taudis va être l'univers de la femme, souvent pendant des années. Pour celle qui est venue d'Algérie en tout cas[8], et dont la condition sociale n'a pas nécessairement changé en passant la Méditerranée. Dans les premiers temps de l'immigration, elle reste à la maison, ne sortant pas, même pour faire les courses (c'est l'homme qui s'en charge), et n'a donc que peu de contacts avec l'extérieur. Un monde extérieur qui ne s'ouvrira que très lentement, tant il lui paraît différent du sien, et même hostile. Tout immigré connaît la peur, mais la solidarité ouvrière sur le lieu de travail fait souvent oublier cette peur. La femme, elle, qui vit en dehors du monde du travail, ne connaît même pas ce genre de relations. « Les femmes, admet un témoin, on leur a fabriqué une prison. » Et cela n'est pas seulement le lot des Algériennes arrivant du bled. Relisons encore une fois *Les Eaux mêlées* , et les réactions d'Hanné, la femme de Yankel : « Elle avait peur, toute seule… Elle avait peur, voilà : du bruit, des gens, des maisons. » Peur irraisonnée, peur liée à ce sentiment douloureux de solitude, renforcé encore par la barrière de la langue[9]. D'ailleurs, la plupart du temps, elle n'a personne avec qui essayer de converser…

Dans une certaine mesure, et malgré la dureté des conditions de vie, il vaut peut-être mieux le bidonville ou les baraques de la banlieue que le garni des grandes villes. Bien sûr, on y vit dans des conditions tout aussi lamentables, dans la boue et dans la misère. Bien sûr, on y vit entre soi, et l'on n'en sort pas aisément ou l'on n'a pas envie d'en sortir. La femme ne peut toujours pas « se montrer » même quand il s'agit d'accomplir une corvée[10]. Mais, tout de même, c'est un espace relativement ouvert. Impossible en tout cas de s'y cacher. Certains travaux ne peuvent se faire que dehors, au vu et au su des voisins. Il existe en somme une forme de sociabilité obligée. On ne peut totalement s'ignorer ; on cohabite forcément. « Comme nous étions les unes à côté des autres, qu'il y avait des voisines,

qu'on pouvait se parler par-delà les baraques…, j'ai fini par prendre l'habitude d'ouvrir la porte, de passer la tête dehors, et même, quand je suis devenue courageuse, de sortir de la baraque et de bavarder avec toutes les femmes[11]. » D'une certaine façon, l'isolement est rompu.

Bidonvilles « patentés » ou accumulation de baraques rapidement édifiées dans un terrain « libre », la différence est mince. On pense aux logements de fortune montés à la hâte par les Espagnols de la plaine Saint-Denis, que décrit Natacha Lillo : « On habitait, dit un témoin, un appartement dans un état lamentable… Il n'y avait qu'une seule chambre, sans fenêtre, un véritable trou à rats. Mes parents et nous quatre, on vivait dans cette espèce de trou. Il n'y avait qu'une seule fenêtre, celle de la cuisine. Elle donnait sur la seule fosse d'aisances pour tout l'immeuble. Les odeurs étaient terribles[12]. » Les conditions de vie des femmes espagnoles (on est encore entre soi) sont presque aussi déplaisantes que dans le bidonville[13]. Mais, là aussi, se forge peu à peu une sociabilité « entre femmes » qui aide à supporter la misère. « Ici, tout le monde se connaissait. Les femmes, les mères prenaient parfois des moments de détente, s'entraidant, bavardant, se communiquant des recettes de cuisine économiques… » On se regroupe souvent entre gens du même village, ou, du moins, de la même région, ce qui aide à établir une certaine forme de convivialité.

Quitter le bidonville pour la cité signifie incontestablement une amélioration des conditions matérielles. Mais, dans une certaine mesure, cela peut être aussi pour la femme un repli sur le « foyer », l'appartement clos, une nouvelle forme d'enfermement, à moins, bien entendu, qu'elle ne travaille au-dehors. Alors on comprend l'hésitation de quelques femmes, qui craignent d'être relogées en cité ou en HLM, et qui se plaignent « d'avoir perdu leurs repères et leur convivialité qu'elles pouvaient entretenir avec leurs voisines[14] ». Franchir les limites du bidonville pour des personnes souvent illettrées, c'est plonger dans l'inconnu. C'est s'engager dans une nouvelle aventure. « S'il faut seulement prendre le métro, dit l'une d'elles, je crois me perdre[15]. » Alors, quand elles habitent la cité, elles se contentent surtout des bavardages entre voisines et des courses dans les magasins du « grand ensemble ».

Le travail au féminin

Le rôle de la femme immigrée, dans la plupart des cas, c'est d'abord de s'occuper du foyer dans des conditions souvent différentes, il est vrai, de celles qu'elle avait connues avant son départ. Qu'elle soit d'origine piémontaise ou flamande, algérienne ou marocaine, elle vient souvent de la campagne, et elle se trouve projetée brutalement dans un milieu urbain. Elle participait naturellement aux travaux des champs, même si la famille ne disposait que d'un lopin de terre, tout en élevant une nombreuse progéniture dans un espace rural relativement libre. En ville, les conditions ont changé du tout au tout. Elle reste la plupart du temps, on l'a vu, prisonnière dans l'espace étroit d'un logis inconfortable. Elle est alors cantonnée aux travaux domestiques, préparation des repas, entretien du linge, etc.

Parfois, cependant, elle contribue à augmenter les ressources du ménage par un travail à domicile. Travail « invisible » car non déclaré, qui consiste tantôt en lavage et repassage pour les bourgeoises du quartier proche, tantôt en « travail à façon » pour le compte de « confectionneurs » en échange de très modestes rémunérations. Ne nous y trompons d'ailleurs pas. Le travail de la confection à domicile n'est pas nécessairement féminin. L'homme, aussi et surtout, utilise la machine à coudre quand il peut l'avoir à sa disposition dans son très modeste logis. Le rôle des femmes est souvent complémentaire, dans la finition.

Cette situation se prolongera pendant des années, les occupations domestiques suffisant à occuper la mère de famille, l'homme refusant même parfois de laisser sa femme contribuer au revenu familial[16]. « Ma mère n'a jamais travaillé, dit un témoin d'origine espagnole, car mon père ne le voulait pas. Elle, elle aurait bien voulu, car la petite paye de mon père, c'était souvent juste. » Machisme méditerranéen ? L'explication est loin d'être suffisante. L'épouse du mineur polonais, qui a l'avantage de posséder un habitat décent dans les corons du Nord, est, elle aussi, avant tout, une femme au foyer. « Son existence se déroule, nous dit Janine Ponty, à l'intérieur de l'espace réduit des ruelles : la maison, le jardinet, la pompe à eau au bout de la rue, le boucher polonais, l'épicerie polonaise, avec juste un appendice extérieur, l'église, son bout du monde, son unique sortie hors de l'univers sécurisant du coron[17]. » On pourrait faire une description

similaire, ou, du moins, très proche, pour certains quartiers arméniens de Marseille. À la limite, on peut passer toute sa vie dans le « quartier » sans en sortir véritablement.

Sans doute existe-t-il des femmes salariées, et déclarées comme telles. Il s'agit le plus souvent de femmes seules, veuves ou séparées, devant subvenir tant bien que mal à l'entretien du ménage. Alors, elles acceptent des métiers mal rémunérés la plupart du temps (pour un même travail, le salaire féminin, à la fin duXIX^e siècle, est inférieur de 30 à 40 % à celui de l'homme)[18], mais qui ne demandent pas une qualification particulière. Elles sont ouvreuses de cinéma, vendeuses ou manutentionnaires, etc. Elles ont souvent été cataloguées comme « manœuvres » (car le terme n'est pas réservé aux hommes). Le seul métier véritablement reconnu est dans le secteur de la couture, qu'elles pratiquent généralement à domicile. Il faut cependant mettre à part les « mamans » africaines qui, après leur veuvage ou leur divorce, ont installé des gargotes ou vendent des produits « communautaires » dans les quartiers africains des grandes villes[19]. Commerce d'expédients, mais qui a pu se stabiliser dans certains cas. À Marseille, quelques femmes ont même pu acquérir aujourd'hui une certaine aisance en s'impliquant dans le commerce transnational qui accompagne le pèlerinage à La Mecque[20].

Souvent, les femmes immigrées font partie de la domesticité. Et c'est là une pratique ancienne. Elles ont pu être embauchées à ce titre avant d'être mariées. S'il existe un travail qui permet à la femme de venir seule en France, c'est bien le « service de la personne ». À la fin duXIX^e siècle, époque où les grandes familles bourgeoises ont plusieurs domestiques (hommes ou femmes) à leur service, on va souvent les recruter à l'étranger. La plupart de ces domestiques (femmes) n'ont aucune spécialité. Ce sont généralement des filles très jeunes, belges, suisses ou italiennes, placées par leurs parents à 14 ou 15 ans pour gagner en France un peu d'argent, qu'elles mettront de côté avant leur mariage. Servantes ou bonnes à tout faire, le mot peut changer. Le travail reste le même. Elles sont chargées du ménage, des gros travaux, à la disposition de leur maîtresse jusqu'au soir. Les « femmes de chambre » suisses ou allemandes peuvent être mieux traitées que les autres sans pour cela disposer d'une grande liberté. Et les très jeunes

femmes restent parfois sous surveillance, même en dehors des heures de service.

Dans cette France de la fin du XIXe, où règne l'ordre moral, on se préoccupe en effet énormément de la vertu de ces jeunes filles. Pour ce qui est des Suissesses, l'Église protestante exerce un strict contrôle. Ainsi a-t-elle créé à Marseille un « home » qui les accueille et sert en même temps de maison de placement[21]. De la même manière, la mission italienne et les œuvres catholiques italiennes et espagnoles, comme la Mission espagnole de la rue de la Pompe à Paris ou le foyer de religieuses de la rue Saint-Didier, veillent sur la moralité des jeunes « employées de maison ». Ce qui n'est pas toujours facile[22].

Il faut cependant faire une place à part, à cette date, à deux catégories de domestiques, que l'on trouve dans les maisons les plus fortunées, et qui bénéficient d'un statut particulier : les cuisinières qui sont souvent italiennes, et, surtout, les « nourrices » recrutées quelquefois en Suisse, souvent en Italie, parmi les « Lucquoises » selon une très ancienne tradition, et aussi les « Bardonnèches » piémontaises de la région de Suse. Les unes et les autres repartiront, pour la plupart, dans leur pays, au bout de quelques années.

Au reste, les conditions de vie changent en France au cours du XXe siècle. Après la Seconde Guerre mondiale en particulier, le train de vie se restreint. La plupart des familles bourgeoises ne gardent guère qu'une « bonne » qui vient souvent de l'immigration. Bonne espagnole, bonne portugaise seront également l'objet d'une « littérature » abondante, quoique d'assez mauvais goût, dans la seconde moitié du siècle. Souvent exploitées, elles bénéficient pourtant d'une protection sociale, qui ne leur était pas reconnue auparavant. Installées dans des loges de concierge ou dans ces chambres des étages supérieurs qui leur avaient été attribuées dès le XIXe siècle, elles peuvent s'y établir, et y vivre parfois avec leur mari, ce qui explique l'importance dans les recensements de la population étrangère, y compris des travailleurs immigrés, dans les quartiers chic de la capitale ou dans les banlieues aisées.

Leur situation est-elle plus mauvaise que celle des femmes qui travaillent à l'extérieur en usine ou dans les bureaux ? Celles-ci sont de plus en plus nombreuses, car l'enfermement des premiers temps n'a pas duré, et le travail féminin s'est souvent répandu et diversifié.

Les conditions du changement

Elles sont, à vrai dire, assez simples et naturelles. Elles tiennent d'abord à l'installation durable de ces femmes dans la société française (et cela, avec des variables, est valable pour toutes les populations immigrées). Nécessairement, la prison du début (en admettant qu'il y ait prison) va s'ouvrir. Quand l'homme est au travail, à l'usine ou sur le chantier – un travail souvent harassant et dont il sort exténué –, la femme doit bien se charger de certaines tâches. Elle est obligée de sortir pour aller faire les courses indispensables, parfois pour s'occuper des formalités administratives. Elle doit aussi prendre soin des enfants, les amener chez le médecin, être en contact, dans la mesure du possible, avec l'institution scolaire. Elle entre peu à peu dans des réseaux de sociabilité qui lui permettent de sortir de sa solitude et aussi de combler ses lacunes (à commencer par les cours d'alphabétisation qui vont lui permettre de mieux s'exprimer et les ateliers divers, de couture, de cuisine, auxquels elle peut participer).

Sans doute la majorité des épouses restent des « femmes au foyer ». Mais il leur est parfois nécessaire de chercher un revenu complémentaire, et par conséquent d'accepter un travail à l'extérieur. Alors, elles sont utilisées en usine pour les travaux qui demandent de la précision ou de la dextérité. On les trouve ainsi dans les tuileries du sud de la France. Parfois même, elles constituent une bonne partie des employées de l'entreprise, comme dans la manufacture de tabacs (où se retrouvent d'ailleurs Françaises et immigrées).

Les filles ne prolongent guère leur scolarité ; elles peuvent entrer très jeunes dans les usines, nous l'avons vu, qu'il s'agisse de la main-d'œuvre féminine d'origine belge dans les manufactures de Roubaix, ou des Arméniennes employées dans les entreprises de la vallée rhodanienne[23]. Souvent, elles sont logées en dortoirs, et ne quittent le travail que pour rentrer dans la famille. Travail ne signifie pas nécessairement émancipation.

Ce sont les événements extérieurs qui vont précipiter le changement qui se produit dans les familles immigrées. Les guerres d'abord, qui obligent la femme à prendre des responsabilités nouvelles. Certains étrangers sont en effet mobilisés en 1939, les Arméniens dans l'armée française, les Républicains espagnols dans les compagnies de prestataires. Les primes qui

sont versées aux familles sont insuffisantes pour leur permettre de vivre. Beaucoup de femmes arméniennes prennent alors une occupation salariée. En même temps, elles vont assumer des responsabilités qui étaient habituellement attribuées au chef de famille[24].

L'autorité du mari et du père est ainsi remise en question, surtout dans les moments de crise économique. Les travailleurs immigrés sont naturellement les premiers touchés par le chômage. Cela est vrai dans les années trente. C'est encore plus vrai dans cette crise de chômage prolongé que la France connaît depuis 1970. Il faut alors chercher des ressources complémentaires, et c'est souvent la femme qui les apporte. Le taux d'accroissement du nombre de femmes actives en milieu immigré n'a cessé d'augmenter dans les dernières décennies duXX[e] siècle. Qu'il s'agisse de familles traditionnelles ou de familles monoparentales, de plus en plus nombreuses par suite des répudiations ou des séparations, c'est la femme qui, bien souvent, rapporte l'argent à la maison, en faisant des ménages ou en exerçant un emploi salarié dans les bureaux. Elle effectue alors un double travail, mais elle n'est plus sous la dépendance de l'homme. Comment d'ailleurs en serait-il autrement quand l'univers traditionnel est bouleversé, quand la mère est seule à gagner l'argent du ménage, parfois très difficilement, comme ces femmes qui sont allées, dans les années trente, travailler « aux dattes » ou même « aux chiffons » – travail très dur et très sale, précisément réservé « aux Italiennes, aux Espagnoles et aux Polonaises » de la banlieue parisienne –, alors que l'homme reste à la maison pour s'occuper « de la maison et des enfants »[25] ? Il faut d'ailleurs un certain courage à ces hommes pour se plier aux tâches ménagères, aux besognes justement considérées comme féminines. Tous ne l'acceptent pas, même s'ils abandonnent de toute manière une partie de leur autorité.

Dans quelle mesure des jeunes filles sous la tutelle des parents, et, quelquefois, des frères aînés, peuvent-elles alors s'émanciper ? Dans quelle mesure peuvent-elles échapper au milieu clos dont nous avons parlé et aux contraintes de tous ordres qui se maintiennent dans certains milieux ? On pense évidemment aux traditions nord-africaines (mais ce ne sont pas les seules), qui condamnent la fille aux fonctions domestiques, la maintiennent sous surveillance permanente, et parfois l'obligent, très jeune, à un mariage forcé. Pour elles, l'école est une première possibilité de libération. Un

témoin (une Espagnole, celle-là), se souvenant de son adolescence, évoque ses deux vies, bien distinctes : « celle qui se déroulait dans la famille, et une autre, toute différente, dès que je peux sortir de cet univers, pour aller à l'école, au cinéma… » Gagner la liberté en travaillant, c'est possible, mais ce n'est pas facile pour une enfant d'immigrés. Sa famille ne l'aide pas toujours. Et à quelle qualification professionnelle peut-elle accéder ? Si elle réussit, elle peut être employée, sténo, secrétaire. Rarement ouvrière. Nous avons pourtant suivi chez Renault le parcours remarquable de Louisa, qui veut avoir sa place en atelier, et qui y parviendra malgré les réticences de l'encadrement professionnel. Le cas, il faut bien le dire, est exceptionnel.

Toutefois, les études, dans tous les domaines, apparaissent comme un moyen d'obtenir la liberté. La volonté de « réussir » est plus forte chez les filles que chez les garçons dans le milieu de l'immigration. Réussir, c'est aussi sortir de cette condition d'inférieure qui leur est attribuée dès l'enfance. C'est avoir les moyens de quitter la maison, quelquefois le quartier pour vivre à leur guise. En brisant les barrières, parfois en s'opposant aux parents. Les enfants « illégitimes » dont parle Abdelmalek Sayad, ce sont d'abord ces filles, qui sont bien obligées de rompre les tabous, à commencer par les tabous vestimentaires[26]. On s'est beaucoup moqué, y compris dans certains milieux « de gauche », du mouvement Ni putes, ni soumises qui est pourtant une forme réelle de mouvement de libération de la femme, entendons par là « la femme immigrée ». Objectif difficile à atteindre, surtout quand on veut éviter de rompre totalement avec le milieu familial. Avec la « communauté » aussi, puisqu'il faut bien employer ce terme. L'appartenance communautaire suppose souvent l'endogamie (même quand le religieux n'est pas en cause). Pour ne pas connaître de ruptures totales, la jeune fille évitera le mariage avec un homme appartenant à un autre groupe, à une autre communauté. Elle peut vivre en dehors du groupe, mais elle ne doit pas afficher son choix.

Reste que, sous des formes diverses, l'installation en France de la femme, si dure dans les premiers temps de l'émigration, peut apparaître souvent, à la longue, comme un moyen de s'évader des contraintes anciennes, comme une forme d'émancipation, pour elle et pour ses enfants. Reste aussi que, bien souvent, c'est elle, pourtant gardienne des traditions[27], qui insiste pour refuser un retour dont le mari rêve encore au seuil de la retraite. Retour qui

signifierait pour elle une forme de repli sur le passé. Un passé avec lequel elle a rompu. Mais, tout de même, la rupture n'est pas l'oubli.

1 La législation actuelle a certes aboli cette discrimination dans le principe, mais, dans la réalité, elle reste bien souvent en vigueur.

2 Ce sont évidemment les derniers arrivants qui ont le plus fort taux de « masculinité », les Turcs entre autres, alors que les vieilles migrations (italienne, espagnole) sont marquées par une présence plus forte de l'élément féminin.

3 Ce n'est pas toujours une indication suffisante. La femme peut avoir rejoint son mari en émigration, et venir accoucher dans son ancien domicile. C'est même un cas relativement fréquent pour ce qui concerne les Italiens, surtout les Piémontais.

4 L'ouvrage de Louis Bertrand, paru d'abord dans la presse, a été publié chez Plon en 1907.

5 Et même, quand on a pu localiser l'absent, on ne parvient pas toujours à le joindre. Témoins ces centaines de lettres adressées aux réfugiés espagnols qui ne sont jamais parvenues à leur destinataire, mais que la poste française a conservées pieusement et versées aux archives, et que nous avons retrouvées il y a quelques années en fouillant dans ces archives.

6 Cf. Abdelmalek Sayad, Un Nanterre algérien, terre de bidonvilles, Paris, Autrement, 1995, p. 38.

7 Il faut bien admettre que, dans la plupart des cas, la femme a été tenue dans l'ignorance de ce qui l'attend (réaction de pudeur ou de honte de la part de l'immigré ?).

8 Entendons bien qu'il s'agit d'un exemple, et qu'on pourrait l'étendre à d'autres migrations, dans le passé et dans le présent.

9 Et pourtant, dans ce cas précis, son mari veut l'obliger à sortir.

10 La corvée d'eau par exemple, qu'il faut aller chercher, parfois très loin, est réservée à l'homme ou aux enfants, rarement à la femme.

11 Citée par A. Sayad, Un Nanterre algérien, terre de bidonvilles, op. cit., p. 58.

12 Natacha Lillo, La Petite Espagne de la plaine Saint-Denis (1900-1980), Paris, Autrement, 2004, p. 34.

13 La distinction est d'ailleurs difficile à établir entre le bidonville, le squat, l'enclos marseillais, etc.

14 Cf. Marie-Christine Volovitch-Tavarès, Portugais à Champigny, le temps des baraques, Paris, Autrement, 1995.

15 Ibid.

16 « Si mon mari me le permettait, dit une femme, je n'attendrais pas davantage : demain j'irais à l'atelier » (citée par Nancy Green, Du Sentier à la 7e Avenue, Paris, Seuil, 1998, p. 259).

17 Cf. Janine Ponty, Les Polonais du Nord ou la Mémoire des corons, Paris, Autrement, 1995.

18 Mais ceci n'est pas particulier à l'immigration.

19 Le phénomène est relativement récent, mais il a pris de l'ampleur dans les dernières années duXXe siècle.

20 Cf. Brigitte Bertoncello et Sylvie Bredeloup, Colporteurs africains à Marseille, Paris, Autrement, 2004, p. 68-70.

21 Ce home a été mis en place en 1896.

22 Il faudrait faire une place à la prostitution féminine et à son évolution, montrer comment fonctionnent les réseaux de recrutement, qui se modifient évidemment avec les années. Mais ce serait un travail particulier, et nous nous contenterons d'évoquer ici l'arrivée récente des femmes venues de l'Europe de l'Est dans le cadre d'une véritable « traite des Blanches ».

23 C'est dans le textile qu'on les retrouve en priorité.

24 Les textes officiels sont assez clairs à cette date, qui permettent aux femmes d'exercer une activité salariée, alors que cette autorisation était généralement donnée seulement à l'homme.

25 Cf. Natacha Lillo, La Petite Espagne de la plaine Saint-Denis, op. cit., Il s'agit là d'une véritable remise en cause du patriarcat.

26 Volontairement, nous n'avons pas parlé dans notre texte du « voile islamique ». Indéniablement, l'usage du voile, dans la rue, marque une volonté d'appartenance « identitaire » plus que le respect d'une obligation religieuse. Et c'est seulement dans cette perspective du « repli identitaire » qu'il convient d'en parler.

27 La mère, ou même la grand-mère, est en effet celle qui transmet la langue, les habitudes culinaires, etc., bref, tout ce qui fait la mémoire du passé.

4.

Jalons du mariage mixte dans l'immigration : entre la loi, la foi et la trace identitaire

Wassila Ltaief

Les mariages mixtes dans l'immigration

Les phénomènes migratoires constituent un bon indicateur de l'état général des sociétés de départ et de destination finale[1]. À leur croisée, les liens matrimoniaux entre populations allogènes et autochtones révèlent des enjeux aussi multiples que contradictoires.

Selon l'Ined, la part des mariages mixtes en France pour l'ensemble des cérémonies était de 6,7 % en 1982, 8,6 % en 1988, 10,6 % en 1990, 11,8 % en 1993. La progression est sans ambiguïté. On en dénombrait 32 944 en 1993. Soit près d'un mariage sur huit. Suffisamment pour ne plus faire figure d'originalité. Et pourtant… Les couples mixtes n'en ont pas fini d'éveiller la curiosité[2].

En effet, « les mariages mixtes expliquent l'essentiel de l'augmentation des flux migratoires réguliers en France : on comptait 50 720 mariages mixtes en 2004 contre 14 303 en 1997[3] ». Chaque année, environ 270 000 mariages sont célébrés en France, dont 45 000 mariages mixtes, et 45 000 mariages célébrés à l'étranger (la quasi-totalité entre un ressortissant français et un ressortissant étranger) sont transcrits sur les registres de l'état civil français.

Selon les statistiques établies par le ministère des Affaires étrangères, sur les 44 405 mariages célébrés à l'étranger et transcrits sur les registres de

l'état civil français en 2004, 18 837 concernaient des ressortissants d'États du Maghreb, contre 8 763 en 1999 et 4 600 en 1993, soit une augmentation de plus de 300 % en dix ans. Les autres mariages mixtes concernaient principalement des ressortissants turcs (2 727), américains (2 385), suisses (1 577), britanniques (1 191), sénégalais (1 033) et allemands (1 002). Selon les statistiques établies par l'Insee, sur les 42 900 mariages mixtes célébrés en France en 2004, la moitié concernait des ressortissants d'Algérie, du Maroc ou d'un pays d'Afrique subsaharienne. Selon l'observation de Jean-Michel Charpin, directeur général de cet institut, cette évolution traduit en partie la diversification de l'origine des migrants. Mais l'importance relative de chaque origine ne se reflète pas toujours dans les mariages mixtes. Ainsi, en 1999, les Turcs étaient trois fois plus nombreux que les Tunisiens parmi les étrangers âgés de 18 à 29 ans, mais le nombre de mariages entre Français et Turcs ne représentait, à la même date, que la moitié du nombre des mariages entre Français et Tunisiens.

En définitive, près d'un mariage sur trois, du moins pour ceux qui sont enregistrés en France, est un mariage mixte. 36 000 acquisitions de la nationalité française ont été prononcées au titre du mariage en 2005, 95 % des demandes étant couronnées de succès. Entre 1999 et 2004, la progression de leur nombre a été de 34 %. Ces chiffres démontrent que le contrôle des mariages est un enjeu migratoire important. C'est aussi un enjeu de « défense de la valeur de l'institution matrimoniale dans notre société », a déclaré récemment Pascal Clément, ministre de la Justice. Selon Jean-Michel Charpin, directeur général de l'Insee, sur la durée, l'augmentation des mariages mixtes s'explique assez bien : « La population susceptible de former des unions mixtes s'est accrue, en particulier le nombre de Français descendants d'immigrés qui peuvent avoir tendance à épouser une personne de leur communauté d'origine. » L'importance des unions mixtes est par ailleurs un des indicateurs permettant d'apprécier l'intégration des personnes d'origine étrangère. En 2004, 75 % des hommes étrangers mariés en France ont épousé une Française (67 % en 1978). Les femmes étrangères connaissent un peu moins souvent une union mixte : en 2004, 7 sur 10 se sont mariées avec un Français ; elles étaient 57 % en 1978. Ces mariages sont souvent présentés, notamment du côté de la femme, comme un défi, une revanche inconsciente face à sa communauté

qui l'aurait en partie rejetée, ou avec laquelle elle est en désaccord. Cette alliance lui permet souvent d'avoir accès à une société qui lui donne un statut plus favorable, mais en même temps risque de la faire rompre avec sa propre famille[4].

Évolution des mariages mixtes en France

Années	1955	1960	1965	1970	1975	1980	1984	1988	1994	1998	1999	2000
Nombre de mariages mixtes	15 122	15 809	16 729	17 815	20 610	20 615	21 465	22 214	23 336	25 999	30 042	34 585

Source : Insee, « Situation démographique et bilan démographique ».

Source : Insee, « Situation démographique et bilan démographique ».

La question du mariage mixte ne se limite pas à un problème juridique de nationalité, mais touche essentiellement aux alliances interreligieuses, dans leurs complexités identitaire et culturelle, dans les rapports judéo-chrétiens, et, surtout, islamo-chrétiens[5]. En France, avec la part croissante des musulmans au sein de la population immigrée (certaines statistiques évaluent à 5 millions le nombre de personnes de culture musulmane, principalement originaires du Maghreb), la question principale de la mixité est celle des rapports entre musulmans et non-musulmans[6]. D'une rive à l'autre de la Méditerranée, les regards se croisent et se questionnent : est-ce bien raisonnable de défier la loi, la tradition, la culture, la communauté quand on est femme et « musulmane » ? Le terme même de mariage mixte ne va pas sans heurter les conservateurs. La mixité s'oppose à la préservation des traditions (institutions, règles et coutumes) léguées par le référent religieux, sociologique et juridique.

Mariages suivant les nationalités combinées des deux époux en %

Années	Ensemble des mariages	Deux époux français	Deux époux étrangers	Un Français et un étranger
1994	253 746	88,5 %	2,3 %	9,2 %
1995	254 651	88,6 %	2,0 %	9,4 %
1996	280 072	89,7 %	1,7 %	8,6 %
1997	283 984	89,5 %	1,8 %	8,7 %
1998	271 361	88,3 %	2,1 %	9,6 %
1999	286 191	87,4 %	2,1 %	10,5 %
2000	297 922	86,2 %	2,2 %	11,6 %
2001	288 255	83,7 %	2,5 %	13,8 %
2002	279 087	81,3 %	2,8 %	15,9 %
2003	275 963	79,9 %	3,1 %	17,0 %
2004	271 598	81,2 %	3,1 %	15,7 %
2005	271 600	—	—	—

Femmes migrantes entre résistance et visibilité

Divers facteurs ont rendu les femmes migrantes visibles, notamment par les liens matrimoniaux, en dehors de leurs communautés religieuses. Les femmes migrantes deviennent actrices à part entière dans la cité par la rupture et la mobilité qui caractérisent la migration, dans les interactions avec le groupe dominant et ses institutions. Si les femmes sont les gardiennes de la tradition, elles sont aussi capables d'« inventer la tradition », de la manipuler en fonction de leurs aspirations présentes, remettant en cause l'image de la femme migrante, originaire des anciennes colonies, gardienne de valeurs traditionnelles incompatibles avec celles de la modernité.

Dans le discours actuel sur l'immigration, qu'il soit médiatique, sociologique ou même juridique, le mariage mixte est invoqué de façon

récurrente pour soutenir l'idée de la réussite du processus d'intégration des migrants, que celle-ci soit pensée dans les termes de l'assimilation ou du pluralisme culturel. Le mariage mixte est à la fois valorisé comme indice d'assimilation, comme symbole de métissage des cultures, et comme revendication par les femmes d'une égalité juridique face aux lois discriminatoires des pays d'origine[7].

Replacée dans une perspective historique, cette question permet d'analyser le poids de la tradition culturelle dans la résistance ou la perméabilité aux mariages mixtes chez les populations migrantes. En effet, dans les sociétés dont proviennent les migrants, notamment maghrébins, la fermeture matrimoniale a toujours été à géométrie variable. La catégorie même de mariage mixte, ses limites et son contenu ne sont ni donnés d'avance ni homogènes. Les attitudes et les comportements ont considérablement varié selon les périodes et les circonstances. Le mariage mixte est donc un baromètre de la distance prise par rapport à la tradition, dans la communauté musulmane, comme dans la communauté juive. Les deux religions campent sur leurs positions ; le mariage mixte reste une interdiction, un risque de dissolution de la « communauté » religieuse d'origine.

Transgression, poids de la tradition

Le mariage entre personnes de confessions différentes n'est pas une exception historique mais une constante dans l'histoire de l'humanité. Ce type de mariage a toujours existé. D'aussi loin que l'on remonte dans l'histoire, on trouve des traces de son existence et surtout de l'interdit qui pesait sur lui dans de nombreuses sociétés. Dans la seconde moitié duXX^e siècle, les mouvements migratoires ont pris la forme d'une installation définitive dans le pays d'accueil. Conséquences de ces mobilités et de ces échanges : les mariages mixtes sont à leur tour à l'origine de modifications importantes pour une société multiculturelle[8].

Se marier en migration équivaut à une recherche de liberté et à une transgression des normes socioreligieuses. La famille traditionnelle, se sentant menacée, retrouve sa dimension protectrice et sa dimension identitaire. Le mariage mixte apparaît au mieux comme volonté d'ébranler

un *statu quo* social, culturel, religieux. Désormais, il faut prendre en compte le phénomène migratoire de la main-d'œuvre musulmane masculine et féminine, en Europe et surtout en France[9], ou encore les étudiants et étudiantes qui viennent dans le cadre de la poursuite de leurs études supérieures.

Les pays du Maghreb et les pays d'accueil ne peuvent ignorer cette réalité[10]. Car c'est dans ce cadre que se tissent de plus en plus des relations amoureuses qui débouchent souvent sur des mariages entre musulmanes et non-musulmans ou le contraire[11].

Les évolutions ou les changements du milieu ne sont pas seulement dus à la migration savante[12], mais aussi à la migration économique. Cette migration (via la nouvelle génération) a des conséquences directes sur l'évolution des mentalités et l'approche du lien matrimonial. Aussi, dans ce cadre, le mariage devient un indicateur privilégié des changements culturels. Son implication dans le système socioculturel et son emboîtement avec les croyances religieuses déterminent les conditions de l'appartenance au groupe et fixent par là même les frontières qu'il ne faut franchir sous aucun prétexte. Pas de compromis. Pas de transgression. Mais la transgression vient par là où on l'attend le moins ! Par les femmes, celles qu'on a promues au rang de gardiennes du temple, qui n'hésitent pas à mettre en cause l'ordre ancien.

Phénomène récent, les jeunes filles immigrées rejettent de plus en plus le modèle paternaliste archaïque qui les a souvent défavorisées au profit du sexe masculin. Non sans heurt ni difficulté, elles manifestent de plus en plus ouvertement leur désir d'égalité dans le couple, et sont de plus en plus nombreuses à contracter des mariages mixtes, comme en témoigne notre entretien avec le recteur de la mosquée de Paris[13]. Alors qu'en 1974, 15 % des jeunes femmes d'origine maghrébine avaient contracté un mariage mixte (contre 55 % des hommes), elles étaient 39 % en 1981 (contre 51 % pour les hommes)[14].

Comme le souligne la juriste tunisienne Hafidha Chekir, les jeunes femmes issues de l'immigration ne s'accommodent pas du mariage « à la maghrébine » et refusent de se soumettre à l'obligation d'endogamie. Elles reprochent aux hommes de leur communauté leur mentalité patriarcale, leur volonté de domination et l'infériorisation à laquelle ils les condamnent.

Elles choisissent en conséquence de se marier avec un étranger à leur communauté, voire à leur religion. Au contact des deux cultures, elles ont très tôt pris conscience des discriminations existant dans leur société d'origine à l'égard des femmes et ont choisi de refuser la « dépossession de leur corps… [l']intrusion abusive de la communauté d'origine de leurs parents dans ce qui relève du privé le plus intime[15] ».

À partir du travail et de l'instruction des jeunes filles, le code de l'honneur traditionnel est battu en brèche. Les signes les plus évidents de cette rupture sont les mariages interculturels ou interreligieux. L'attitude des femmes immigrées face au choix matrimonial se rapproche de plus en plus de celle des hommes. Consciente ou spontanée, cette démarche n'en demeure pas moins révélatrice d'une remise en question du principe de l'inégalité des sexes. Dans la famille et le milieu d'origine, elle est considérée comme une transgression religieuse majeure[16]. Les mariages mixtes peuvent apparaître comme un défi lancé à la règle dominante de l'endogamie. En cela, il s'agit bien d'unions « hors normes ». La condamnation du mariage mixte par les membres de la communauté d'origine de la jeune fille est d'autant plus forte que, « plus que toute autre transgression, cette union constitue un danger pour leur intégrité en tant que groupe, et porte atteinte aux fondements même de leur culture[17] ».

Accroissement de la mixité ?

Contrairement aux hommes, les femmes ayant contracté un mariage mixte sont vues telles des apostates par leur famille. Une même démarche matrimoniale est considérée comme une transgression lorsqu'elle émane de la femme alors qu'elle s'inscrit dans l'ordre des choses, dans la norme, lorsqu'elle émane de l'homme. Partant, en s'abritant derrière le principe religieux, tout devient condamnable ou loisible selon le côté où la nature nous a situés, ce qui peut donner de la religion musulmane une image sexiste à la limite du phallocentrisme. Ainsi un couple marié légalement en France risque d'être stigmatisé comme adultère si l'homme n'est pas converti à l'islam[18]. Néanmoins, ce n'est pas tant l'infraction religieuse en elle-même qui est blâmable et qui dérange l'ordre familial que le préjudice qu'elle porte à la « reproduction » et à la perpétuation de l'identité du

groupe[19]. Or, de plus en plus de femmes remettent en cause les limites qu'une conception figée de la tradition a dressées entre l'un et l'autre sexe. En effet, en dehors du côté affectif, la raison principale des unions de femmes musulmanes à des Français est aussi un désir d'émancipation qui ne fait que croître, synonyme d'une évolution des mœurs et également d'une contestation. Épouser un « Roumi » n'est plus aujourd'hui une tare à cacher mais un droit revendiqué par beaucoup de femmes migrantes.

Il importe d'insister sur le fait que la situation psychologique et même morale que peut vivre un couple dit mixte est différente entre le pays d'origine et l'Occident. En effet, les difficultés dans l'immigration sont réduites. Le sentiment religieux est alors affaibli, la tolérance en matière de croyance religieuse est très grande. En France le législateur non seulement ne reconnaît pas l'empêchement religieux, mais le considère comme contraire à l'ordre public.

De ce point de vue, outre le fait d'évoquer un changement social qui est indéniable, il est nécessaire de s'interroger sur l'opportunité d'une règle de droit, non seulement au niveau maghrébin, mais au niveau des États islamiques. Ne serait-ce que par leur nombre croissant, les mariages mixtes constituent un fait social dont il est impossible aujourd'hui de ne pas tenir compte. L'étude récente d'Alima Boumediene-Thiery (députée européenne) souligne bien cette croissance des unions mixtes en France : 38 % pour les Algériennes, 30 % pour les Marocaines, et 16 % pour les Tunisiennes[20]. L'avancée amorcée par les femmes donne un avant-goût de leur détermination à conquérir plus de liberté et accéder à l'égalité. Une démarche probablement avant-gardiste qui peut aboutir à une remise en cause des principes inégalitaires qui fondent la famille, et qui pousse à la recherche de nouvelles formes d'équilibre.

L'interdiction des mariages interreligieux touche aussi la population d'origine juive. Les hommes et les femmes issus de la communauté juive qui font le choix d'une union exogame sont accusés de saper la sauvegarde des traditions et de la culture juives. Néanmoins, une enquête du Fonds social juif unifié réalisée auprès d'un échantillon de 1 132 chefs de famille montre que le nombre de mariages mixtes augmente globalement. En effet, 30 % des Juifs célèbrent un mariage mixte. Chez les jeunes de 18 à 29 ans, ils sont 38 % à épouser un(e) *goy* , en 2004, contre 31 % en 1988. Cette

progression est surtout marquée chez les jeunes issus de familles peu pratiquantes[21]. Toutes les statistiques disponibles les montrent en augmentation constante, alors même que les taux de mariages en général sont en constante diminution : les mariages mixtes représentaient en France un peu plus de 5 % des mariages célébrés en mairie en 1975 ; en 1991, ils représentent près de 12 % des mariages. Cependant il faut signaler que ne sont enregistrés en mairie comme mixtes que les mariages entre un conjoint de nationalité française et l'autre de nationalité étrangère. Le choix du conjoint dans le groupe de référence est un bon indicateur de la relation entre le contexte socioculturel et le choix des valeurs. Le mariage mixte est donc un baromètre de la distance prise par rapport à la tradition juive, notamment pour les Juifs du Maghreb[22]. Dans une étude de 1977 sur les mariages mixtes, Doris Bensimon et Françoise Lautman avaient déjà noté que « les milieux intellectuels constituent certainement un terrain particulièrement favorable aux mariages judéo-chrétiens ». Cette donnée est vérifiée ici : la proportion des couples mixtes, qui est de 30 % pour l'ensemble de la population, passe à 41 % chez les détenteurs d'un bac + 4 (mais, curieusement, cette proportion descend à 25 %, donc moins que la moyenne, chez les détenteurs d'un bac + 2).

Dans leur étude, Doris Bensimon et Françoise Lautman faisaient remarquer par ailleurs que la règle selon laquelle l'éducation supérieure favorisait le mariage mixte ne s'appliquait pas aux couples constitués d'une femme d'origine juive et d'un homme non juif. On voit combien les choses ont changé en une génération : aujourd'hui, dès que l'on dépasse le niveau du baccalauréat, le mariage exogame est aussi fréquent chez les hommes que chez les femmes juives[23].

Si dans la communauté juive le mariage mixte fait moins parler de lui, cette union dans la communauté migrante maghrébine musulmane est vécue comme problématique. Dans tous les pays musulmans, les femmes qui épousent des chrétiens et particulièrement des Juifs provoquent des réactions de condamnation de la part de la majorité conformiste. Elles sont socialement « marquées », exclues, soit temporairement, soit définitivement, et marginalisées, voire menacées de mort. Pour les islamistes, ce type de mariage représente une apostasie.

Certes, la marginalité est un phénomène universel qu'on rencontre dans toutes les sociétés en crise ou en mutation, mais pourquoi tant de violence exprimée à l'égard de ces femmes ? Est-ce vraiment parce qu'elles se détachent de l'islam sous l'influence de leur époux ? Ainsi, on reproche à ces femmes leur désobéissance aux « lois », leur refus de la hiérarchie traditionnelle et de la structure sociale dans son ensemble. On connaît la rigueur du code de l'honneur qui pèse sur la sexualité des femmes. Ce qui apparaît « anormal », c'est le fait d'avoir une relation charnelle avec un *kafir* (non-musulman), de se laisser dominer par lui, alors que la sexualité du mariage dans la société musulmane est au service du groupe, et que le corps de la musulmane n'est pas considéré comme une totalité autonome, mais comme un élément parmi d'autres, affirmant l'appartenance à la *umma* (communauté).

1 Abdelwahab Bouhdiba, Quêtes sociologiques, Tunis, Cérès Éditions, 1995, p. 20 sq.

2 Voir L'Humanité du 17 janvier 1998.

3 Conseil lyonnais pour le respect des droits, avril 2006.

4 Catherine Delcroix et Anne Guyaux, « Le mariage mixte comme “reflet” d'une société pluriculturelle », in Cultures ouvertes, Sociétés interculturelles, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 252.

5 Gabrielle Varro et Claudine Philippe, « Des mariages et des familles dits “mixtes” », in Cultures ouvertes, sociétés interculturelles, op. cit., p. 221.

6 Voir R. Solé, « Couples métissés : la multiplication des mariages entre Français et immigrés », Le Monde, 17 novembre 1987, p. 11.

7 Tous les pays musulmans interdisent dans leurs législations le mariage d'une musulmane avec un non-musulman.

8 Catherine Delcroix et Anne Guyaux, op. cit., p. 250.

9 Hafidha Chekir (« Les droits des femmes maghrébines migrantes », Chaire UNESCO « Migration et droits humains », sur le site : http://www.migration.ma/mig/6prog/orat/hafi/expo.htm) souligne que les femmes maghrébines « représentent environ 47 % de la population immigrée… En France, elles constituent 41,1 % des Tunisiens et 39 % des Algériens, alors qu'en Italie, l'effectif des femmes migrantes a été multiplié par 3,5 entre 1992 et 1999, à raison de 1 211 pour l'Algérie, 34 349 pour le Maroc et 8 827 pour la Tunisie ».

10 Cf. Hafidha Chekir, « La migration au féminin et ses conséquences sur la liberté du mariage », Actes de la conférence sur « La migration au féminin », tenue à Casablanca en mars 2000 (article inédit).

11 Lorsqu'une femme musulmane épouse un chrétien à l'étranger, sa famille exerce toutes sortes de pressions pour l'en dissuader. Cela peut aller jusqu'au kidnapping de la fille. Plusieurs cas concrets ont effectivement eu lieu en Occident.

12 Signalons ici que la majorité des juristes et des intellectuels qui ont soutenu l'évolution de la condition des femmes et les mariages mixtes a été formée particulièrement en Occident. À titre d'exemple : Qacim Amin, Taha Hussein, Habib Bourguiba, Mohamed Charfi, Yadh Ben Achour…

13 Le même constat a été fait par Lucie Pruvost (« Algérie : code de la famille et mariage mixte », Grand Maghreb, études maghrébines, n° 36, 1984, p. 59), évoquant un « monde où les ménages mixtes interconfessionnels ou internationaux se multiplient ».

14 Cf. Malika Horchani-Zamiti, « Impact de la situation migrante sur la famille : le mariage interculturel des jeunes femmes d'origine maghrébine », in L'Avenir de la famille au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, Colloque, Tunis, 21-23 février 1989, Cérès, 1990, p. 209 sq.

15 Hafidha Chekir, « Les droits des femmes maghrébines migrantes », op. cit.

16 Il nous semble qu'une grande partie des Maghrébines, à l'étranger ou dans le pays d'origine, n'observent les préceptes de l'islam qu'occasionnellement, c'est-à-dire lors des fêtes qui marquent les grands événements comme le Ramadan, ou l'Aïd el-Kébir (fête du sacrifice d'Abraham).

17 Claude Liauzu, Passeur de rives, changements d'identité dans le Maghreb colonial, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 14.

18 Ibid.

19 Cf. Catherine Hochart, « Les femmes marocaines en France : entre droit et coutumes », in Femmes et Islam, Colloque « Rôles et statut des femmes dans les sociétés contemporaines de tradition musulmane », Paris CHEAM, 15-16 décembre 1999, p. 187.

20 Alima Boumediene-Thiery, « Les femmes maghrébines issues de l'immigration dans l'Union européenne », Chaire UNESCO « Migration et droits humains » (http://www.migration.ma/mig/6prog/orat/bmed/expo.htm).

21 Erik Cohen, « Les Juifs de France, valeurs et identité », L'Arche, n° 538, décembre 2002 ; selon l'auteur, les Juifs de France se disent « traditionalistes » pour 51 % d'entre eux, 5 % « orthodoxes », face à 15 % de « libéraux ». Les 29 % restants se déclarent « non pratiquants ».

22 Cf. Observatoire du monde juif, Bulletin n° 10/11, mai 2004 (http://obs.monde.juif.free.fr/pdf/omj10-11.pdf).

23 http://www.col.fr/arche/article.php3 ?id_article=438.

5.

La mondialisation migratoire à la française

Gildas Simon

L'accélération actuelle de la mondialisation – notion aussi polymorphe que polysémique que l'on pourrait définir comme l'interconnexion croissante des individus, des systèmes économiques, culturels et sociaux, et l'articulation des différents territoires à l'échelle de la planète – constitue l'une des mutations majeures de notre monde. L'interdépendance croissante des économies dans le cadre des firmes transnationales, des réseaux techniques et/ou sociaux, l'émergence de nouveaux acteurs mondiaux comme les ONG, l'interconnexion des moyens de transport et de communication, le développement de nouveaux médias planétaires, et les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont autant d'évolutions fondamentales dont les effets directs et induits ne peuvent être que conséquents sur l'amplification de la mobilité humaine. Elles entraînent de nouvelles pratiques migratoires et donc de nouvelles formes de mobilité ou de circulation, la mise en place de nouvelles logiques à l'échelle régionale et mondiale, la modification profonde des fonctions et donc de la signification des migrations et des circulations internationales dans un monde qui change en profondeur.

Mais la perception actuelle qui tend à ne voir dans la mondialisation qu'un mouvement très récent, accéléré depuis la fin des années quatre-vingt par la chute du système soviétique et la position dominante du système libéral, occulte le fait que les processus que nous vivons actuellement sont inscrits, en réalité, dans le temps long de l'histoire humaine et que la mondialisation actuelle ne constitue qu'une phase nouvelle d'accélération, au demeurant très spectaculaire. Par ailleurs, la mondialisation, et plus

précisément la mondialisation migratoire, ne s'opère pas de manière identique partout ; chaque pays y participe, l'interprète, la modèle ou la subit à sa manière, selon sa propre histoire, sa culture, en fonction aussi de l'histoire de ses relations avec le monde De ce point de vue, sans doute existe-t-il une « mondialisation à la française ». Plusieurs points marquent historiquement cette spécificité.

Trames de la mondialisation à la française

On évoquera ici brièvement et partiellement, pour le cas français, quelques grands moments de la mondialisation migratoire dans le temps long, non pour en faire un historique, mais afin de mettre en évidence l'articulation entre les espaces et les champs migratoires, et les représentations de l'autre et de l'ailleurs qui se sont inscrites depuis et pour longtemps dans les mentalités collectives.

Emprises coloniales et espaces migratoires

De la première phase moderne de la mondialisation migratoire, que l'on associe habituellement aux grandes découvertes et à l'exploration d'un Nouveau Monde, dans laquelle les Français ont joué le rôle très actif que l'on sait – même si ce mouvement n'aura déplacé, au total, à travers océans et continents qu'un nombre limité de migrants –, date l'un des fondements de la mondialisation actuelle des flux migratoires en France, comme d'ailleurs dans tous les autres pays européens d'immigration, en particulier dans les ex-grandes puissances maritimes desXVI^e^ etXVII^e^ siècles. La mise en place planétaire des empires coloniaux, des systèmes économiques et culturels qui leur furent liés, favorisa et même détermina l'établissement de systèmes relationnels préférentiels entre métropoles et territoires contrôlés. Ceux-ci servirent de base à la formation d'espaces migratoires et circulatoires, utilisés initialement par les populations coloniales mais appropriés ensuite par les ressortissants locaux, selon des logiques issues ou impulsées par le système colonial, créatrices de flux à contre-sens ou à rebours de ceux qui les engendrèrent. La forte représentation dans la circulation régulière actuelle comme dans les flux de clandestins des

Maghrébins en France, celle en forte progression depuis les années 1970-80 des Africains de l'Ouest, comme celle des Sud-Américains et des Philippins en Espagne, ou celle des Brésiliens, des Capverdiens et des Angolais au Portugal, etc., renvoient à toute cette géographie à la fois spécifique et planétaire des appropriations coloniales européennes, qui connurent leur apogée lors des grands partages du monde au congrès de Berlin (1884-85). Ce fait demeure majeur dans la mondialisation actuelle des flux en provenance des pays du Sud en France, dans leur polarisation et leur organisation spatiale par rapport aux flux de voisinage ou de proximité immédiate. Il faut insister sur la capacité de durer de ces cadres spatiaux et des territoires transnationaux mis en place, il y a plusieurs siècles pour certains, sur leur stabilité globale dans le temps long et leur inertie considérable – ce qui ne signifie pas pour autant un fixisme total. Ces structures spatiales et les représentations collectives dans le pays d'origine comme dans l'espace d'arrivée qui leur est lié peuvent être mobilisées, par l'intermédiaire des champs migratoires, bien longtemps après la disparition des conditions de leur émergence. On sait aussi à quel point la prégnance des représentations coloniales dans l'image des immigrés en France reste forte ; la sortie de ce vieux schéma est, elle aussi, une tâche pédagogique et civique de longue haleine.

La France et la mondialisation migratoire duXIX^e siècle

La mutation bien connue introduite auXIX^e siècle par la révolution industrielle, marquée par l'extension du système capitaliste et les progrès techniques, tout particulièrement dans le secteur des transports, ouvrit l'ensemble de la planète aux migrations de masse. Ces vagues migratoires sans précédent, issues pour l'essentiel des différents pays européens, provoquèrent des flux d'une ampleur inouïe, inégalés depuis proportionnellement à la masse démographique de l'époque : 60 millions de migrants s'embarquèrent vers les Amériques entre 1820 et 1914 ; le rythme annuel d'entrées aux États-Unis atteignit le chiffre de plus de 1 million entre 1900 et 1913. La participation de la France à la deuxième mondialisation migratoire semble apparemment très limitée : alors que les flux issus des autres pays de l'Europe maritime et continentale se chiffraient par millions,

moins de 1 million de Français seulement prirent le chemin des Amériques ; 400 000 d'entre eux débarquèrent à Ellis Island, « l'île aux larmes », principale porte d'entrée aux États-Unis de 1892 à 1924, qui demeure le lieu le plus symbolique de la mondialisation migratoire.

Ellis Island

« Ce n'est jamais, je crois, par hasard que l'on va aujourd'hui visiter Ellis Island. Ceux qui sont passés n'ont guère eu envie d'y revenir. Leurs enfants et petits-enfants y retournent pour eux, viennent y chercher une trace : ce qui fut pour les uns un lieu d'épreuves et d'incertitudes est devenu pour les autres un lieu de leur mémoire, un des lieux autour desquels s'articule la relation qui les unit à leur histoire. Comment décrire ? Comment raconter ? Comment regarder ? Comment lire ces traces ? »

Georges Perec, *Ellis Island* , Paris, P.O.L, 1995.

Tout au long de cette phase majeure de la mobilité mondiale, la France a constitué l'un des points d'aboutissement des flux migratoires, un pôle certes très secondaire mais néanmoins significatif de la mondialisation, que ce pays ait représenté la destination initialement choisie par les migrants ou qu'il fût une destination par défaut, faute d'avoir pu atteindre l'Amérique par manque de moyens économiques, ou d'avoir pu y rester, par suite du refoulement à l'entrée du territoire américain ou de difficultés d'adaptation.

Sur un autre versant, et au-delà même des racines fort anciennes de l'immigration en France, on soulignera le rôle pionnier, en termes de scénario démographique, du « modèle migratoire français ». À la différence des États-Unis où l'appel de l'espace et la mise en valeur du territoire furent décisifs dans l'amplification des dynamiques migratoires, la France, dont la transition démographique fut la plus précoce du monde moderne, a en effet expérimenté – involontairement – le scénario d'une « immigration de remplacement », préfigurant un schéma considéré désormais aujourd'hui comme inévitable pour la majorité des pays européens et un nombre croissant d'États (Russie, Japon) qui se trouvent placés devant l'équation redoutable du remplacement ou, du moins, de la compensation à court

terme de leurs populations actives, sous l'effet de la dénatalité et du vieillissement démographique.

La Première Guerre « mondiale » a inscrit brutalement le schéma de la mondialisation à rebours des migrations coloniales vers la métropole coloniale, tout particulièrement en France, principal théâtre des opérations à l'ouest avec l'arrivée sur le front des troupes coloniales, de volontaires étrangers, et la mobilisation volontaire ou forcée de 210 000 « travailleurs coloniaux » d'Afrique du Nord, du Sénégal et d'Indochine, affectés dans les exploitations agricoles, les arsenaux, les usines d'armement.

Très symbolique est l'initiation, pendant le conflit, du courant migratoire chinois, perçu actuellement comme l'un des plus représentatifs de la mondialisation actuelle des flux migratoires. Les besoins de cette économie de guerre déterminèrent, dans le cadre d'un contrat conclu avec le gouvernement chinois (contrat « Troptil-Huimin » de 1915), la venue de 140 000 travailleurs recrutés principalement dans la province du Zhejiang (région de Wenzhou) et qui furent affectés au terrassement des tranchées, à la fabrication et au transport des munitions (10 000 furent ensuite « prêtés » au corps expéditionnaire américain). Si, à la fin de la guerre, la plupart repartirent, quelque 2 000 à 3 000 Chinois demeurèrent en France, travaillant comme colporteurs, artisans et commerçants, implantés dans l'îlot Chalon à Paris, près de la gare de Lyon[1] ; ils formeront le premier noyau de ce nouveau courant migratoire extérieur à son empire colonial.

Le déclenchement de la Première Guerre mondiale signe la fin d'un monde, qui était, alors, presque totalement ouvert à la circulation migratoire mondiale – un monde accessible techniquement et économiquement à tous, même aux plus démunis. Il marquera aussi le début du repli nationaliste et protectionniste dans la plupart des pays, préludant d'ailleurs à la crise économique de 1929. Dans *Le Monde d'hier, souvenirs d'un Européen* , Stefan Zweig observe à ce sujet : « Rien ne rend plus sensible le formidable recul qu'a subi le monde depuis la Première Guerre mondiale que les restrictions apportées à la liberté de mouvement des hommes et de façon générale à leurs droits. Avant 1914, la terre avait appartenu à tous les hommes. Chacun allait où il voulait et y demeurait aussi longtemps qu'il lui plaisait. »

La France dans le système migratoire européen et mondial : flux, circulations, polarisation

La France d'aujourd'hui participe pleinement aux processus de la globalisation économique, de mise en connexion et en mobilité des espaces ; comme d'autres, elle en connaît aussi les contradictions tant dans ses représentations que dans ses pratiques, tout particulièrement sur le plan de la circulation des personnes. L'approche scientifique ne peut valider l'illusion d'un pays qui fonctionnerait dans le cadre d'une politique nationale d'immigration, alors même que son immigration est mondialisée depuis plusieurs générations, et qui resterait comme imperméable aux transformations du contexte de la mobilité généralisée et aux mutations du système migratoire européen et mondial.

L'Europe dans la mondialisation migratoire

La mobilité générale s'amplifie et les migrations internationales connaissent un accroissement annuel supérieur à celui de la population mondiale. Selon la Division de la population des Nations unies, le nombre de migrants internationaux est passé de 75 millions de personnes en 1965 à 111 millions en 1985, 165 millions en 1990, 191 millions en 2005, irréguliers et clandestins non compris. Cependant, une partie de la croissance statistique constatée résulte en fait de la « prolifération étatique » (de 46 États en 1900 à près de 200 en 2006) et des rectifications de frontières (éclatements de l'ex-URSS et de l'ex-Yougoslavie).

Selon la même source, la tendance ancienne à la concentration dans les espaces les plus riches se confirme : en 2005, la moitié environ des migrants (48 %) habitent désormais dans les pays développés à revenus élevés – États-Unis, Canada, Union européenne, Australie, Japon – et 11 % dans les pays riches du Sud, dotés des principales ressources et des réserves mondiales en hydrocarbures (États bordiers du golfe Persique). Si 13 % des migrants résident dans des pays à revenus intermédiaires (Russie), plus du quart (27 %) vit ou survit dans les pays pauvres de la planète, voire parmi les plus pauvres, ce qui révèle l'ampleur des mouvements migratoires Sud-Sud, notamment parmi les populations réfugiées à la suite des crises

climatiques et des conflits locaux ou régionaux (guerres en Irak, crises africaines, conflit du Darfour).

L'Europe occidentale, principal foyer de l'émigration mondiale jusqu'aux années cinquante, est devenue en ce début duXXI[e] siècle l'ensemble régional le plus sollicité par les candidats au départ. La mondialisation croissante de son espace de recrutement et la force des dynamiques qui s'exercent sur ses frontières sud et est expriment la puissance de son attraction économique et culturelle dans le cadre du « système-monde » et la prégnance des représentations qu'elle entretient dans l'imaginaire des autres peuples. Depuis les années 2000, avec un solde migratoire positif de l'ordre de 1 million de personnes par an, l'Union européenne tend à l'emporter sur l'Amérique du Nord. Le volume de l'apport migratoire annuel est cependant très inégal d'un État à l'autre : moyen en France (le solde migratoire est de 175 000 par an de 1999 à la mi-2004 selon les enquêtes annuelles de recensement de l'Insee), il grimpe avec une grande rapidité en Europe du Sud, en Italie, en Grèce et surtout en Espagne.

Le carrefour français au cœur de l'Europe migratoire

La régionalisation migratoire au sein de l'Union européenne, composante essentielle des relations migratoires de la France avec le système migratoire mondialisé, remet en lumière l'importance de la position géographique de l'Hexagone, sa fonction de carrefour actif et de plaque tournante qui en avait déjà fait au temps de la précédente mondialisation l'un des premiers espaces de transit et d'embarquement des Européens vers le grand large. Le Havre, aboutissement de routes migratoires venues de très loin au centre du continent, resta longtemps l'une des portes maritimes les plus fréquentées, même si elle fut ensuite devancée par Brême, Hambourg ou Anvers[2].

Un effet important – et sans doute non prévu par les acteurs de la construction de l'Union européenne, plus précisément de l'espace réglementaire issu de l'accord de Schengen en 1985, à portée essentiellement sécuritaire, marqué par le durcissement de la gestion de l'asile (convention de Dublin), la lutte contre l'immigration clandestine et l'externalisation des dispositifs sur les flancs sud et est de l'Union (accords de réadmission) – est d'avoir entraîné l'articulation dynamique des champs

migratoires et des territoires circulatoires à des échelles géographiques de plus en plus larges. Le migrant international qui cherche à gagner l'Union européenne plutôt que tel ou tel pays exprime cette perception globale de l'espace migratoire européen et l'intègre désormais dans ses projets et ses stratégies. Cet « effet systémique » est une réalité ordinaire – et sans doute contrariante – du fonctionnement migratoire des grands pays de l'Union européenne. Cette évolution, qui a engendré parallèlement l'affaiblissement des « couples migratoires » (relations privilégiées entre un pays d'origine et un pays d'arrivée) structurant traditionnellement le système migratoire mondial, rend compte de la diversité et de la fluidité des mouvements actuels dans tous les pays continentaux de l'Union.

Ainsi réapparaît la prégnance de la position géographique française dans l'espace des migrations mondialisées au cœur de l'Europe de Schengen. Depuis la suppression des contrôles aux frontières des principaux pays signataires à la fin des années quatre-vingt-dix, des flux de clandestins de toutes origines géographiques, en provenance d'Europe de l'Est, du Moyen-Orient, d'Afrique, de l'Asie du Sud et du Sud-Est ou de Chine traversent le territoire français. Les routes migratoires s'y croisent dans presque tous les sens : Turcs, Irakiens, Afghans, Indiens, Pakistanais, Chinois, Africains, Maghrébins arrivés par l'Espagne ou l'Italie cherchent à gagner la Grande-Bretagne et, pour une part, via ce pays, les États-Unis ou le Canada ; Marocains et Turcs se dirigent vers la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne, cependant que Roumains, Ukrainiens, Philippins et Chinois tentent d'atteindre l'Espagne, le Portugal et l'Italie, attirés par les marchés de l'emploi informel en forte demande et l'espoir d'une régularisation. L'ouverture du centre d'accueil de Sangatte (1999) aux errants du passage vers l'Angleterre a révélé l'ampleur de quelques-uns de ces flux ignorés. Sa fermeture en 2002 ne les a pas supprimés[3] ; elle les a renvoyés au silence de la clandestinité ou déplacés vers d'autres villes portuaires du trafic transmanche.

Mondialisation des flux et auto-entretien des champs migratoires

Le terme actuel de mondialisation des flux migratoires englobe plusieurs processus et réalités pouvant d'ailleurs se combiner. Il traduit la

diversification des origines géographiques des migrants dans le pays d'arrivée (en 2004, plus de 150 nationalités étaient représentées parmi les nouveaux arrivants signataires du contrat d'accueil et d'intégration), l'arrivée de personnes originaires de pays géographiquement très éloignés de la sphère d'alimentation régionale habituelle, l'allongement des routes et itinéraires suivis, évolution devenue courante chez les demandeurs d'asile, les migrants dépourvus de titres d'admission qui sont amenés à déployer des stratégies dites de « contournement » des obstacles réglementaires à l'échelle planétaire. Ainsi s'est développée, dans les mailles de l'économie grise mondiale, une véritable marchandisation des champs migratoires particulièrement préjudiciable aux catégories les plus vulnérables de migrants (mineurs, femmes jeunes et isolées), les plus démunis en moyens économiques ou dépourvus du capital de relations sociales, si nécessaire pour la circulation dans ou à travers les différents réseaux[4].

Cependant, les logiques de mondialisation ne régissent pas l'ensemble des mobilités internationales et l'ampleur des flux les plus exotiques ne doit pas être exagérée par rapport aux flux de proximité géographique et historique qui fonctionnent à l'intérieur des champs migratoires traditionnels : 70 % des flux de nouveaux entrants comme ceux des visiteurs dans le cadre familial sont originaires du continent africain et parmi ceux-ci plus d'un Africain sur deux vient du Maghreb.

Dans la plupart des pays d'arrivée, dont la France, l'attention est monopolisée politiquement et donc statistiquement par les flux d'entrée, légale ou non – ceux des nouveaux immigrants. La connaissance des flux de sortie (transits temporaires, rebonds, retours au pays) est, pour toutes sortes de raisons, très incertaine. La circulation migratoire reste donc largement méconnue. Cette notion, qui englobe les allers-retours, les itinéraires et les espaces parcourus ainsi que l'ensemble des flux matériels (biens, services, remises) et idéels (normes, valeurs, représentations), n'est certes pas quantifiable, mais elle exprime la densité des liens et des relations de toutes sortes (affectifs, économiques, culturels, symboliques) qui relient les différents lieux et acteurs des champs migratoires.

L'intensité de la circulation humaine est très forte aux frontières de l'espace français qui est la première destination touristique au monde. Parmi les 80 millions de personnes qui franchissent annuellement les frontières,

quelle est la part de la migration internationale ? Le nombre de visas de court séjour délivrés par les consulats français à l'étranger apporte un premier élément de réponse : il est stabilisé autour de 2,5 millions en 2003 et 2004, en baisse par rapport aux deux années précédentes[5]. Le nombre de visas de long séjour connaît également un certain infléchissement après une période de hausse (85 000 en 1988, 133 000 en 2003, 125 000 en 2004), à l'instar de celui des entrées à caractère permanent, comptabilisant les étrangers possédant un titre de séjour d'un an au moins (173 000 en 2003, 134 000 en 2004), dont les trois quarts sont originaires de pays extérieurs à l'Union européenne. En dépit de toutes les restrictions et entraves mises aux rapprochements à l'intérieur des familles depuis les premières tentatives en 1974 jusqu'aux dernières dispositions de la loi Sarkozy (2006), les logiques de l'auto-entretien des champs migratoires et du va-et-vient liées à l'entretien du lien affectif et/ou identitaire continuent à fonctionner puissamment, presque indépendamment des besoins du marché français de l'emploi : le motif familial fonde les trois quarts des entrées en ce début deXXI[e] siècle, contre 20 % dans les années soixante-dix, même si le regroupement familial *stricto sensu* diminue légèrement. Les pratiques transnationales, devenues ordinaires à l'intérieur des familles (aide et relations à distance grâce au portable et à l'Internet), sont l'un des fils d'acier des champs migratoires ; l'affectif ne connaît pas les frontières.

Figures de la mondialisation migratoire

Les femmes, les jeunes, les étudiants, les qualifiés constituent, avec les demandeurs d'asile, les principales figures de la mondialisation migratoire actuelle. La part des femmes dans les entrées est nettement supérieure à celle des hommes dans les flux récents, exprimant au-delà du regroupement familial la demande spécifique de certains marchés de l'emploi (cas des infirmières) et un phénomène sociologique d'ampleur universelle – la volonté d'autonomisation dans les rapports de genre et les systèmes familiaux. Du côté des juniors, l'arrivée de très jeunes migrants, mineurs « isolés » de moins de 18 ans, en provenance des pays du Sud et de l'Est européen, est en nette croissance en France, comme dans les autres pays de l'Union européenne. Aboutissement de processus souvent complexes

(enfants séparés des parents au cours de conflits locaux ou régionaux, autonomisation ou rupture avec la famille, contournement des dispositifs réglementaires par des stratégies familiales à long terme), l'arrivée et le séjour des mineurs isolés posent de délicats problèmes aux acteurs politiques, juridiques et sociaux des pays d'arrivée. La mondialisation de ces flux de plus en plus jeunes se lit dans cette enquête du Service social d'aide aux émigrants. Sur un échantillon de 340 enfants aidés par ce service en 2001, dont 78 % de garçons, la moitié environ arrivait de différents pays africains (Maroc, Congo-Brazzaville, Angola, République démocratique du Congo, Rwanda, Maroc), le quart d'Asie (Turquie, Pakistan, Inde, Sri Lanka), le cinquième d'Europe orientale (Albanie, Kosovo, Géorgie).

La demande d'éducation comme moyen de réalisation personnelle et de promotion sociale, et les besoins croissants des économies les plus développées en diplômés et personnels très qualifiés ont ouvert la voie à la création d'un marché mondial de l'éducation, où la France tient historiquement un rôle très actif : parmi les six pays qui reçoivent les deux tiers des étudiants mobiles dans le monde, la France se place au troisième rang (265 000 étudiants étrangers en 2005, soit 15 % des effectifs universitaires). Si la majorité de ces flux vient d'Afrique francophone et des pays arabes, la part de l'Asie – du Vietnam et principalement de la Chine – est en très forte progression au cours des dernières années. Les ressortissants européens représentent le quart des inscriptions dans les universités françaises, grâce aux incitations des programmes européens en faveur de la mobilité.

Le débat autour de la problématique des migrations internationales, tel qu'il est posé aujourd'hui dans l'ensemble des pays développés, oppose deux figures de la mondialisation migratoire contemporaine : celle du demandeur d'asile (la France est devenue par effet report le premier pays destinataire devant les États-Unis, avec 52 000 nouvelles demandes en 2003, mais détient 7 % seulement des entrées au titre de réfugiés statutaires) et celle du travailleur qualifié. Cette question cristallise le paradoxe intrinsèque à la mondialisation qu'est l'accumulation de richesses dans les pays du Nord – qui sont en recherche constante de compétences pour ne pas être distancés dans la compétition internationale qu'ils se livrent – et le besoin de limiter au minimum les circulations « incontrôlées » – effets collatéraux des

déséquilibres induits par les conflits régionaux et par les effets sociaux de la mondialisation. Le réfugié, qu'il soit dit « politique » ou « écologique », est aujourd'hui le symbole d'une errance mondialisée[6].

À l'opposé des demandeurs d'asile, les personnes très qualifiées composent un groupe de migrants qui fait l'objet de la plus grande attention des États. Les grands pays industrialisés, conscients de la bataille technologique qu'engendre la mondialisation des systèmes économiques, se lancent dans ce qu'Ayelet Shachar nomme « The Race for Talent »[7]. Dans l'optique du migrant très qualifié comme une ressource à acquérir, les pays industrialisés ont développé différents processus permettant l'entrée des compétences. Selon une enquête de l'OCDE, le nombre de personnes très qualifiées dans ces pays est passé de 12 millions en 1990 à 20 millions en 2000 dont plus de la moitié sont originaires des pays du Sud.

Le cas de la France illustre parfaitement les effets de la libéralisation économique sur la législation. Les nouvelles dispositions introduites par la loi relative à l'immigration adoptée le 30 juin 2006 par l'Assemblée nationale et le Sénat avec la création d'une carte de séjour portant la mention « compétences et talents », délivrée « pour trois ans à l'étranger susceptible de participer au développement économique et au rayonnement de la France et de son pays d'origine », témoignent d'une certaine manière de la « caducité » de la problématique du *brain-drain* .

Partir à l'étranger pour valoriser ses diplômes ou ses compétences, tel est aussi le choix d'un nombre croissant de Français : 2 millions résident à l'étranger selon l'estimation officielle (en 2004, 1,2 million étaient immatriculés dans les consulats, dont la moitié environ de binationaux). La géographie de leur implantation longtemps calquée sur l'ancien dispositif colonial exprime désormais celui de la mondialisation de l'économie : les États-Unis et les pays de l'Union européenne sont devenus les principales destinations ; la majorité des actifs y occupe des emplois qualifiés, notamment dans le cadre des firmes internationales. L'importance de cette émigration est une autre face, méconnue, de la mondialisation migratoire en France.

Paris, une des grandes métropoles du système migratoire international

L'espace mondialisé est polarisé par le réseau mondial des grandes métropoles – Los Angeles, New York, Londres, Paris, Francfort, Zurich, Genève, Tokyo – qui concentrent les pouvoirs de direction, les capitaux, les plus hautes compétences de la planète, et assurent l'internationalisation des échanges de biens, de services, d'informations, d'images, etc. Rien d'étonnant à ce que ces relais du système-monde qui attirent et polarisent fortement la population de leur espace national soient aussi les lieux majeurs d'attraction des migrants internationaux, des plus qualifiés à ceux qui le sont moins. Le rayonnement historique de la capitale parisienne, les besoins et les opportunités renouvelés de son marché de l'emploi, l'universalisme de la culture française lui font tenir ce rôle depuis plusieurs siècles.

Les populations immigrées ou étrangères représentaient en moyenne, au début des années quatre-vingt-dix, 15 à 30 % des habitants de ces mégapoles mondiales. Au début des années 2000, la moitié des nouveaux immigrants en France et, selon les enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005, quatre immigrés sur dix résident en Île-de-France mais, fait notable, le tiers des immigrés récents (moins de dix ans de résidence en France) est désormais diplômé de l'enseignement supérieur.

Paris, comme d'autres métropoles mondiales, est au centre d'espaces migratoires complexes, l'un de ces carrefours de diasporas qui structurent le système migratoire global et assurent le fonctionnement de réseaux mondialisés. Dans l'agglomération parisienne, comme dans les autres métropoles du système migratoire international, le « marquage ethnique » de l'espace urbain tend à s'accroître en se diversifiant en fonction de la mondialisation des espaces de recrutement et de la diversité des cultures représentées. Cette métropolisation croissante des migrations internationales, qui contribue au cosmopolitisme de ces immenses agglomérations, pose des problèmes spécifiques. Les politiques urbaines mises en œuvre, pas toujours convergentes étant donné la diversité des acteurs institutionnels, ne parviennent en effet pas à contrer certains effets de la pression considérable exercée par le marché foncier et immobilier. La

ségrégation ethnique, accentuée par les regroupements communautaires et la fragmentation sociale, oppose des espaces centraux et péricentraux à faible mixité sociale réservés aux catégories sociales à revenus élevés, y compris les cadres supérieurs étrangers et français d'origine immigrée, à des espaces de réclusion urbaine constitués de jeunes sans formation, d'immigrés sans qualification, et des exclus du système social et métropolitain.

La juxtaposition et/ou l'articulation de fonctions migratoires aux logiques distinctes, tantôt convergentes mais parfois opposées, à l'intérieur d'un même espace étaient déjà connues dans les siècles passés, mais cette configuration est devenue banale au cours de la mondialisation migratoire actuelle. L'État, confronté au brouillage de ses schémas classiques d'analyse et d'action, doit faire un effort important pour ne plus envisager la question migratoire sous le seul angle d'une politique nationale d'immigration. L'ensemble de ses relations migratoires avec l'extérieur nécessite d'être reformulé dans le cadre d'une approche à la fois régionale et globale, pour assouplir ses pratiques dans le contexte de la fluidité croissante du monde.

1 E. Ma Mung, La Diaspora chinoise. Géographie d'une migration, Paris, Ophrys, 2000.

2 C. Maire, En route pour l'Amérique. L'Odyssée des émigrants en France auXIX^e siècle, Presses Universitaires de Nancy, 1993.

3 S. Laacher, Après Sangatte… Nouvelles immigrations, nouveaux enjeux, Paris, La Dispute, 2002.

4 G. Simon, « La mondialisation des migrations internationales », in Images économiques du monde, Paris, Armand Colin, 2005.

5 J. Costa-Lascoux, « Quels étrangers la France accueille-t-elle ? », Accueillir autrement, n° 1261, mai-juin 2006.

6 W. Berthomière, G. Simon, « La Mondialisation migratoire au cœur des territoires et des sociétés », in La Mondialisation (L. Carroué dir.), Paris, CNED, Sedes, 2006.

7 A. Shachar, The Race for Talent : Highly Skilled Migrants and Competitive Immigration Regimes, Toronto, University of Toronto, Legal Studies Series : Research Paper, n° 883739, 2006, 59 p.

Deuxième partie

Politiques de l'immigration

6.

Les politiques de l'immigration en France du début duXX[e] siècle à nos jours

Linda Amiri et Benjamin Stora

Qu'est-ce qu'un immigré ?

Au début des années quatre-vingt, au moment de la reprise des querelles politiques sur la présence des étrangers en France, les statistiques du ministère de l'Intérieur montrent l'importance des étrangers dans la démographie française. En 1982, un tiers des Français est d'origine immigrante, et près de 6,8 % des habitants du pays sont étrangers. En 1990, la France compte 6,3 % d'étrangers, et 3,1 % de Français par acquisition de la nationalité française. La stabilisation du nombre d'étrangers s'accompagne en effet d'une augmentation du nombre des Français par acquisition (naturalisation, mariage avec un Français, etc.)[1]. Mais les statistiques posent elles-mêmes problème pour décrire cette population allogène, désormais baptisée « immigrée ». On ne voit pas vraiment ce que recouvre ce mot dans le contexte historique français. Qui est immigré ? Les étrangers ? Parmi les étrangers, 630 000 en 1983 sont originaires de la Communauté européenne, au sein de laquelle les ressortissants des pays membres bénéficient d'un statut particulier. Et quelle place accorder aux Antillais, aux harkis et à leurs enfants, qui sont parfaitement français depuis plusieurs générations ? Faut-il les considérer comme des immigrés ?

Ce flou sémantique renvoie à des contradictions qui sont au cœur du modèle français « d'intégration » et, plus profondément, à la constitution historique de la société française, formée en plusieurs siècles à partir de

populations hétérogènes. Des débuts duXXe siècle à nos jours, la France a accueilli diverses vagues d'immigration originaires des cinq continents. Dans le but de pallier le flou juridique qui entourait la question de l'accueil des étrangers, l'État s'est progressivement doté de règles visant à contrôler leur entrée, leur séjour et leur retour éventuel. Sur quels grands principes cette politique s'est-elle construite ? Quel rôle joua l'administration dans l'application de ces politiques ? C'est à ces questions que cet article entend répondre, en accordant une place privilégiée aux populations originaires des anciennes colonies françaises, très présentes sur le devant de la scène politique et culturelle depuis le début des années quatre-vingt.

De la fin duXIXe siècle aux années trente : les prémices d'une politique d'immigration

Le contexte économique, sociologique et politique à la fin duXIXe siècle est marqué en France par un déficit démographique qui contraste avec le fort taux de natalité des autres pays européens (notamment l'Allemagne). Pour combler ce déficit, l'État français fait appel à la main-d'œuvre étrangère. La Belgique, l'Italie, la Suisse et l'Allemagne fournissent une immigration de proximité, employée aussi bien dans l'agriculture que dans les mines et dans les industries de transformation. Mais la IIIe République, par sa volonté de construire un État-nation centralisé, par sa volonté d'imposer une seule et unique langue, le français, maintient la distinction du national et de l'étranger, suivant en cela une tradition qui date de la Révolution. La société française se veut assimilatrice.

Le travailleur étranger doit faire face aux préjugés. Le nationalisme de cette fin de siècle tourne parfois à la xénophobie, au racisme et, notamment, à l'antisémitisme. Jusqu'à la fin duXIXe siècle, il n'était guère protégé contre les abus de tous ordres sur le marché du travail. Après 1900, il sera protégé par des accords bilatéraux. Les liens avec son pays d'origine sont maintenus par des conventions signées entre son gouvernement et l'État français. L'Italie (1904 et 1906), la Belgique (1906), la Pologne (1919) et la Tchécoslovaquie (1920) voient dans ces conventions le moyen « de maintenir sur leurs ressortissants une relation d'allégeance tout en bénéficiant de leurs transferts d'argent[2] ». Mais si la loi leur reconnaît des

droits sociaux, ceux-ci sont souvent limités par des clauses discriminatoires. C'est par exemple le cas de la loi de 1898 sur les accidents de travail : elle leur est applicable, mais l'indemnisation ne peut revenir à la famille restée au pays. Quant au salaire, il est dans le principe (un principe pas toujours respecté) identique à celui de leurs collègues français afin d'éviter toute concurrence, mais ils ne bénéficient pas de la même liberté syndicale puisque la loi exclut les étrangers des directions syndicales.

Jusqu'alors, le gouvernement n'intervenait en aucune manière dans le recrutement des travailleurs immigrés, même si ces nouveaux venus devaient s'inscrire depuis la loi de 1893 sur un registre d'immatriculation à la mairie de leur domicile. Ce n'est qu'en 1924 que l'État se dote de moyens nouveaux destinés à un contrôle plus strict de la main-d'œuvre étrangère et de sa venue en France. La Société générale d'immigration (SGI) est chargée de l'organisation matérielle du recrutement, de la sélection médicale et professionnelle, du transport et de la répartition des travailleurs à la demande des entreprises[3]. Ces mesures sont prises au lendemain de la Première Guerre mondiale, la saignée démographique consécutive à ce conflit imposant le recours à une immigration massive pour aider à la reconstruction.

Pendant la Grande Guerre, la France avait fait appel aux étrangers (Grecs ou Espagnols notamment) mais surtout à ses colonies, via le Service des travailleurs coloniaux, pour remplacer dans les usines les ouvriers mobilisés. C'est ainsi que 78 000 Algériens, 35 000 Marocains, 18 000 Tunisiens, 49 000 Indochinois furent introduits[4]. Il faudrait y ajouter de très nombreux Chinois. La paix revenue, l'État les renvoie, craignant, avec raison, que cette main-d'œuvre ne s'émancipe du contrôle colonial. Des rapatriements forcés sont organisés dès 1917 et s'échelonnent, pour les Algériens, « indigènes musulmans », jusqu'en 1921[5]. Ces mesures n'empêchent pas l'immigration algérienne de se poursuivre grâce à l'abrogation, en 1919, du permis de voyage imposé aux Algériens de statut musulman. En 1924, les difficultés économiques conduisent l'État français à tenter d'interdire l'immigration algérienne. Celle-ci est cependant soumise à un traitement différent de celui appliqué aux étrangers avec la création à Paris en 1925, puis dans les grandes villes industrielles, d'un Service de surveillance et de protection des indigènes nord-africains (SSPINA), qui

devient en 1931 Service d'assistance aux indigènes nord-africains (SAINA) chargé de les contrôler administrativement et de veiller à maintenir la continuité du système colonial en métropole. En vain.

La Société générale de l'immigration privilégie la main-d'œuvre européenne en provenance notamment de Pologne (les immigrés viennent alors par centaines de milliers, essentiellement dans le nord de la France). Cependant, la SGI échoue dans sa mission de contrôler totalement l'ensemble des immigrés étrangers ; elle ne parvient pas à enrayer l'immigration clandestine qui satisfait par ailleurs le patronat. En acceptant de recruter des immigrés clandestins, les entreprises évitent de payer la redevance d'introduction due à la SGI. Comme le souligne Patrick Weil, « l'administration avalise cet état de fait en “régularisant”, c'est-à-dire en accordant des titres de séjour et de travail[6] ». Cependant, la loi du 11 août 1926 tend à restreindre la mobilité sociale des travailleurs étrangers en leur interdisant l'accès à un emploi autre que celui pour lequel ils ont été autorisés à s'installer en France.

La montée du fascisme en Europe provoque l'afflux d'une nouvelle catégorie d'immigrés, les réfugiés politiques, qui rejoignent ceux arrivés à la fin de la Première Guerre mondiale. Aux Russes blancs, aux Arméniens, aux Géorgiens et aux Juifs d'Europe de l'Est succèdent des opposants politiques originaires d'Italie, d'Allemagne, d'Autriche, de Hongrie, de Roumanie et d'Espagne. Les antifascistes italiens sont dans un premier temps les plus nombreux, avant la *Retirada* (« Retraite ») espagnole. En effet, si en 1911 les Italiens représentent 36 % des étrangers en France, au début des années trente, leur nombre est estimé à près de 1 million[7]. Ce grand « exode », qui démarre en 1920, s'explique tant par des raisons économiques que politiques, après l'arrivée au pouvoir de Mussolini en 1922, mais surtout, dans les années trente, après les lois fascistes.

Cet afflux de réfugiés économiques et politiques coïncide avec la crise économique consécutive au krach boursier new-yorkais de 1929. Même si la France n'est touchée qu'à partir de 1932, le Parlement, poussé par une opinion publique de moins en moins favorable aux étrangers, décide de prendre des mesures restrictives : loi du 10 août 1932 qui permet au gouvernement, à la demande du patronat et des syndicats, de mettre en place des quotas dans certaines entreprises privées, commerciales et

industrielles ; loi Armbuster d'avril 1933 limitant l'exercice de la médecine aux Français et aux ressortissants des pays placés sous protectorat français ; loi de juin 1934 interdisant aux Français naturalisés l'exercice de professions publiques instituées par l'État et l'inscription au barreau. Enfin, le décret de novembre 1934, en n'accordant plus de carte de travail aux nouveaux immigrés, signe la fin de l'immigration officielle des travailleurs salariés.

Dans l'entre-deux-guerres, l'immigration devient un enjeu politique de premier ordre. Comment concilier le respect du droit d'asile avec la volonté de stopper l'immigration et pallier ainsi les recrudescences du chômage ? Stigmatisés par la droite et l'extrême droite, soutenus par la gauche et les associations de défense des droits de l'homme, les réfugiés politiques divisent également l'opinion publique, même après la victoire du Front populaire en 1936. Hérité de la Révolution française, le droit d'asile est mis à l'épreuve par l'arrivée de centaines de milliers de réfugiés espagnols après la chute de Barcelone le 26 janvier 1939. Deux jours plus tard, la France ouvre ses frontières aux civils ; le 5 février 1940, c'est au tour des soldats républicains d'être autorisés à passer la frontière à condition d'être désarmés. S'ensuit un exode sans précédent vers la France : c'est la *Retirada* . Près d'un demi-million de personnes, civils et militaires compris, passent la frontière[8]. Par son ampleur et sa soudaineté, il s'agit de l'exode le plus important qui se soit produit à une frontière française. Si l'asile politique leur est accordé du bout des lèvres (les républicains espagnols n'ont pas le statut de réfugiés politiques), il s'accompagne aussitôt de mesures restrictives visant à contrôler au mieux ce flot : la résidence des réfugiés est imposée, les vieillards, les femmes et les enfants sont placés dans des centres d'hébergement provisoires, les départements de la Seine et de la Seine-et-Oise leur sont interdits. En outre, « tout réfugié entré clandestinement en France devra être dirigé, s'il s'agit d'homme valide, sur le département des Pyrénées-Orientales et mis à la disposition du préfet dûment avisé, en vue de son internement dans les camps qui viennent d'y être aménagés[9] ». Ces mesures vexatoires s'accompagnent de tentatives de retours forcés vers l'Espagne. Les camps offrent des conditions de vie déplorables, favorisant la propagation de maladies infectieuses qui provoquent dans les premiers temps la mort de nombreux réfugiés. La crise

économique, la faillite de l'administration, la marche vers la guerre, tout cela ne peut justifier les conditions dans lesquelles les réfugiés espagnols furent accueillis. Malgré tout, comme le souligne Ralph Schor, la France « accomplit son devoir d'humanité même si ce fut souvent à contrecœur[10] ».

Réagissant au contexte politique et économique du pays, les divers gouvernements qui se sont succédé de la fin duXIXe siècle à la veille de la Seconde Guerre mondiale ont doté l'État d'un ensemble de lois et de décrets visant à encadrer, contrôler et limiter l'immigration. Mais ce n'est véritablement qu'au tournant des années trente qu'une politique d'immigration pensée et structurée apparaît. Georges Mauco en sera l'éminence grise.

Une politique d'immigration au nom de quels principes (1935-1944) ?

La première esquisse de politique sur l'immigration se dessine en 1938, lorsque Philippe Serre, député de Meurthe-et-Moselle, est nommé sous-secrétaire d'État chargé des services de l'immigration et des étrangers auprès de la présidence du Conseil. Il recrute auprès de lui le démographe Georges Mauco, auteur d'une thèse sur le rôle économique des étrangers en France et proclamé grand « spécialiste » de l'immigration. Pour lui, toute politique de l'immigration doit être rationalisée. Il prône une « politique de sélectivité non seulement ethnique mais aussi professionnelle et sanitaire et une intervention de l'État[11] ». Georges Mauco considère comme indésirable car inassimilable l'immigration coloniale et levantine, jugeant que ces immigrés « portent en eux, dans leurs coutumes, dans leur tournure d'esprit, des goûts, des passions et le poids d'habitudes séculaires qui contredisent l'orientation profonde de notre civilisation[12] ». Quant aux Européens, il convient à ses yeux d'établir là encore un classement ethnique visant à promouvoir les plus assimilables au « creuset français », c'est-à-dire, selon lui, les plus proches des Français (Belges, Suisses…). Autrement dit, Georges Mauco appuie sa théorie sur des préjugés à consonance raciste, reflétant ainsi les préjugés d'une bonne partie de la société française des années trente.

Influencé par les thèses de Mauco, Philippe Serre maintient l'immigration tout en la restreignant de manière sélective. Le recrutement de la main-

d'œuvre étrangère se poursuit dans les secteurs économiques nécessitant leur présence, à l'exclusion des professions bénéficiant de lois protectionnistes. Si le sous-secrétaire d'État prône la sélection des immigrés, il ne leur refuse pas l'accès aux droits sociaux et encore moins la naturalisation (facilitée par la loi de 1927), tout en estimant que cette dernière étape doit consacrer leur assimilation. Quant aux chômeurs étrangers, des mesures d'expulsion sont prises et appliquées avec un certain zèle par l'administration. Le décret du 6 février 1935 autorise le non-renouvellement des cartes d'identité des étrangers exerçant une profession touchée par le chômage et n'ayant pas séjourné plus de dix ans sur le sol français. Selon Patrick Weil, les Polonais semblent avoir été les plus soumis à ces expulsions arbitraires que le Front populaire s'empressera de stopper. Mais un décalage demeure entre la décision du gouvernement de Léon Blum et l'administration qui semble fonctionner en ce domaine comme bon lui semble, n'hésitant pas à poursuivre les expulsions. Ce décalage entre la volonté des gouvernants et le fonctionnement de l'administration en matière d'accueil ou de maintien sur le territoire français des étrangers marquera une constante.

Malgré les mesures restrictives et un climat particulièrement tendu, la question de l'immigration semble avoir été traitée vaille que vaille dans le respect des grands principes républicains, le droit d'asile n'ayant jamais, jusqu'en 1939, été remis en cause. Quant aux demandes de naturalisation, elles continuèrent d'être traitées dans le respect des lois existantes, dont celle de 1889 qui impose la nationalité française à l'enfant né en France d'un parent lui-même né en France.

Mais ces grands principes sont bafoués par le régime de Vichy, auquel adhère Georges Mauco. Sa politique en matière d'immigration repose sur des thèses xénophobes. À partir de 1940, le droit d'asile n'existe plus, et la naturalisation des étrangers est remise en cause : une procédure administrative déchoit de la nationalité française près de 150 000 étrangers. Ces mesures visent en priorité les citoyens de confession juive, ce qui revient à favoriser leur déportation vers les camps nazis. Mais elles touchent également des Italiens et des Espagnols récemment naturalisés. Quant aux Algériens de statut musulman restés en métropole, un contrôle est exercé sur eux par le Service d'assistance aux indigènes nord-africains

qui est maintenu. Parmi les étrangers présents en France, seuls les Italiens, les Allemands et les Autrichiens qui ont fait allégeance aux gouvernements fasciste ou nazi ont droit à quelques égards de la part de l'administration vichyste, du fait de l'appartenance de leurs pays respectifs aux puissances de l'Axe.

Les autres sont rassemblés dans des Groupements de travailleurs étrangers (GTE), gérés à partir d'octobre 1940 par le commissariat à la lutte contre le chômage. Dans ces groupements travaillent des résistants qui parviendront à améliorer les conditions de vie de ces hommes en « prélevant le maximum d'étrangers dans les camps existant pour les transformer en travailleurs “diffus”[13] ». Mais dès 1941, les Allemands, avec l'aide de Vichy, recrutent des travailleurs étrangers dans les GTE pour le compte de l'organisation de construction de moyens de communication et de structures défensives Todt. Ce qui provoque la démission des commissaires au chômage des zones nord et sud, et par conséquent la suppression de ce service. Le Service du travail obligatoire (STO) créé par Pierre Laval le 16 février 1943 lui succède.

À la Libération, le gouvernement provisoire de la République française légifère par ordonnances jusqu'à l'adoption de la Constitution de la IV[e] République. Dans tous les domaines, il prend des mesures visant à rétablir la tradition républicaine et à rompre avec le régime de Vichy. Il en sera de même pour l'immigration, bien que certaines personnalités, tel Georges Mauco, échappent à l'épuration et parviennent à se hisser dans les instances de l'administration de la IV[e] République.

La politique de l'immigration de cette dernière part d'un constat jugé alarmant : en 1945, la proportion d'étrangers présents en métropole est la plus faible depuis un quart de siècle et le pays a besoin de bras pour reconstruire son économie[14].

L'immigration sur ordonnances

[15]

Le 21 décembre 1944, Adrien Tixier, ministre de l'Intérieur du GPRF (gouvernement provisoire de la République française), adresse une

circulaire aux préfets, qui rétablit les droits des réfugiés étrangers présents sur le sol français avant guerre, sans distinction d'origine, tout en ordonnant de contrôler les étrangers ayant participé activement à la collaboration et d'interner les ressortissants des puissances de l'Axe susceptibles de représenter un danger pour la sécurité publique. Les autres sont assignés à résidence et placés sous contrôle hebdomadaire. Toutes les mesures discriminatoires prises par Vichy à l'encontre des étrangers sont abrogées, et une grande opération de « régularisation » des étrangers est amorcée[16]. Le 2 mars 1945, devant l'Assemblée consultative, le général de Gaulle déclare :

> « La France, hélas ! manque d'hommes et ce vide terrible se fait sentir, non seulement quant au nombre brut, mais encore quant à la qualité. Ah ! Messieurs, nous touchons là à la cause profonde de nos malheurs et à l'obstacle principal qui s'oppose à notre redressement. De quelque façon que nous organisions notre travail national, nos rapports sociaux, notre régime politique, notre sécurité même, s'il est acquis que, décidément, le peuple français ne se multiplie plus, alors la France ne peut plus rien être qu'une grande lumière qui s'éteint. Mais dans ce domaine encore, rien n'est perdu, pour peu que nous sachions vouloir. Afin d'appeler à la vie les douze millions de beaux bébés qu'il faut à la France en dix ans, de réduire nos taux absurdes de mortalité et de morbidité infantiles et juvéniles, d'introduire au cours des prochaines années, avec méthode et intelligence, de bons éléments d'immigration dans la collectivité française, un grand plan est tracé qui va comporter des avantages attribués aux uns, des sacrifices imposés aux autres, pour qu'à tout prix soit obtenu le résultat vital et sacré […][17]. »

De Gaulle reprend les thèses de son secrétaire du Haut Comité de la population, Georges Mauco, qui privilégie une immigration sélective, favorisant les Européens du Nord, jugés les plus « assimilables ». Mais, comme le souligne Janine Ponty, « c'est la première fois qu'un chef de gouvernement inscrit la gestion de l'immigration parmi les tâches prioritaires à assumer[18] ». Dans une lettre du 12 juin 1945 adressée au garde des Sceaux, Pierre-Henri Teitgen, le général de Gaulle se prononce pour une limitation de l'immigration originaire du Sud (Méditerranéens et Orientaux) et pour une politique de naturalisation en faveur des immigrés d'Europe du Nord. Sur ce dernier point, il juge « nécessaire que les

professions libérales, commerciales, banquières, etc., ne soient pas largement ouvertes aux étrangers[19] ». Mais Pierre-Henri Teitgen, responsable des naturalisations, s'oppose à toute sélection ethnique ; les ordonnances du 19 octobre 1945 et du 2 novembre 1945 suivent ses recommandations.

L'ordonnance du 19 octobre 1945 « portant code de la nationalité française », qui s'inscrit dans la continuité républicaine, rejette toute distinction d'ordre ethnique. Quant à l'ordonnance du 2 novembre 1945 « relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'Office national d'immigration », elle répartit les étrangers en trois catégories distinctes auxquelles correspondent trois types de cartes de séjour : la carte de résident temporaire d'une durée inférieure à un an, la carte de résident ordinaire valable trois ans et la carte de résident privilégié, valable dix ans et renouvelable automatiquement. « Cette distinction s'applique indifféremment à tous les étrangers et repose sur le seul critère de l'ancienneté de séjour : le statut applicable aux étrangers doit devenir plus stable à mesure qu'ils prolongent leur séjour en France. La durée de séjour est ainsi retenue comme principe générateur de catégories de classement[20]. » Cette ordonnance reste en vigueur jusqu'en 1980. En outre, l'ordonnance du 2 novembre rétablit et renforce le droit d'asile tout en rejetant toute hiérarchie ethnique ou culturelle en ce qui concerne l'immigration « démo-économique ». Mais l'immigration reste du ressort du ministère du Travail via l'Office national d'immigration récemment créé. Organisme étatique, l'ONI est chargé du recrutement de la main-d'œuvre étrangère. Selon Patrick Weil, les ordonnances du 19 octobre et du 2 novembre 1945 définissent le statut d'immigré tel que l'État français l'institue juridiquement : « Est alors et est encore considérée comme immigrée, conformément à l'article 6 de l'ordonnance du 2 novembre 1945, la personne née étrangère à l'étranger qui s'installe sur le territoire national au-delà d'une durée de trois mois, de façon continue et pour une période indéterminée. Se trouvent donc exclus de la catégorie immigrée les étrangers séjournant moins de trois mois de façon discontinue, par exemple les travailleurs transfrontaliers, ou pour une durée déterminée comme les diplomates ou les étudiants[21]. »

Si les ordonnances de 1945 posent les fondements de la nouvelle politique de l'immigration, elles vont progressivement être supplantées par la pratique des circulaires qui permet d'accorder à l'administration de l'immigration une certaine souplesse selon le contexte politique et économique.

Les Trente Glorieuses (1945-1974)

L'embellie économique de l'après-guerre ne peut éclipser les épreuves de la décolonisation qui ont influé sur la politique d'immigration. Et si l'immigration algérienne connaît une nouvelle vague – cette fois-ci plus massive que les précédentes –, elle continue à « bénéficier » d'un traitement particulier. Si les ordonnances de 1945 excluent toute forme de discrimination ethnique, les divers gouvernements qui se succèdent jusqu'en 1962 vont prendre des mesures afin que cette main-d'œuvre coloniale soit plus spécifiquement encadrée et contrôlée. Et ce, malgré le fait que, depuis 1947, l'attribution de la citoyenneté aux musulmans d'Algérie légalise leur liberté de circulation en métropole, déjà effective depuis 1946. Juridiquement donc, l'Algérien n'est pas considéré comme un immigré. Et l'immigration algérienne bénéficie de l'inefficacité du système d'introduction de la main-d'œuvre étrangère qui ralentit le recrutement de travailleurs européens, alors même que l'État a procédé au rapatriement de milliers de mineurs polonais (accord franco-polonais du 20 février 1946).

De 1949 à 1955, 180 000 Algériens s'installent en France. La guerre d'indépendance algérienne ralentit ce flux, mais l'immigration se poursuit[22]. Les autorités prennent acte de cette situation. Deux organismes sont créés spécialement pour cette main-d'œuvre : la Société nationale de construction de logements pour les travailleurs originaires d'Algérie (1956) et le Fonds d'action social (1958) « tendant à organiser l'action sociale pour les Français musulmans d'Algérie en métropole ». Dans le même temps, l'administration des étrangers veille à privilégier les travailleurs européens, en particulier les Italiens qui sont les plus nombreux dans l'immédiat après-guerre. À partir des années soixante, les Espagnols supplantent les Italiens parmi les immigrants. Des accords de main-d'œuvre sont par ailleurs signés en 1963 avec le Maroc et la Tunisie, devenus des États indépendants depuis 1956

(les Maghrébins vont à partir des années soixante-dix devenir progressivement les immigrants les plus nombreux en France), et avec la Yougoslavie et la Turquie en 1965. C'est le moment où les grandes entreprises françaises envoient des « recruteurs » dans les villages marocains ou portugais. L'immigration lusitanienne « explose » dans ces années 1965-1970, les Portugais devenant la première communauté étrangère au recensement de 1975. L'État favorise la venue de travailleurs célibataires, censés ne pas s'installer en France. Des foyers de célibataires sont alors construits dans le but de décourager l'immigration familiale. Mais les immigrés qui arrivent à ce moment-là sont le plus souvent rejoints par leur famille, et sont réduits à peupler logements et hôtels insalubres, à enrichir des marchands de sommeil, à s'entasser dans des bidonvilles (l'un des derniers grands bidonvilles, celui de Nanterre, sera détruit en 1972), puis dans des cités de transit prétendument provisoires.

L'immigration suspendue ?

En juillet 1974, après l'élection de Valéry Giscard d'Estaing à la présidence de la République, la France décide officiellement de « fermer ses frontières », de suspendre l'immigration. Mais le gouvernement Chirac autorise le regroupement familial et crée un mode de financement spécifique du logement destiné aux immigrés. En 1977, l'idée d'un « rapatriement » des immigrés s'impose néanmoins dans le discours politique. Une aide de 10 000 francs, prime au retour volontaire des immigrés, initiée par le gouvernement de Raymond Barre, n'obtient pas de résultats. En 1980, une loi dite Bonnet renforce le contrôle du séjour des étrangers.

La gauche, qui arrive au pouvoir en mai 1981, ne remet pas en question le principe de la « fermeture des frontières », mais prend un certain nombre de mesures en faveur des immigrés. Les étrangers nés en France ou arrivés avant l'âge de dix ans sont inexpulsables. La loi de septembre 1981 permet aux étrangers de créer des associations sans autorisation préalable. Une loi d'octobre 1981 transfère le contentieux du séjour des étrangers de l'autorité administrative vers l'autorité judiciaire. Les sanctions contre les employeurs de travailleurs étrangers irréguliers sont aggravées. Une autre décision

aboutit à la régularisation de 130 000 clandestins en 1982, sur 150 000 dossiers présentés.

Mais ce sont les « rodéos » des Minguettes dans la banlieue lyonnaise, au cours de l'été 1981, qui signalent spectaculairement le mal-être des banlieues, « les difficultés d'intégration que connaissent les jeunes issus de l'immigration maghrébine, et les douloureuses tentations identitaires auxquelles ils sont soumis. En butte aux violences policières, les “beurs” cherchent le chemin d'une protestation plus politique et collective[23] ». La création de la carte de dix ans, titre unique de résidence (séjour et travail) qui rompt avec la précarité du statut d'étranger, est annoncée à l'issue d'une grande marche des « beurs » de décembre 1983. Mais l'immigration devient une question brûlante et ne quittera plus le devant de la scène politique française, notamment avec la montée en puissance du Front national qui s'affirme comme une force politique majeure aux élections européennes de 1984 (plus de 10 % des voix). Et l'on commence à s'interroger sur l'immigration, « chance ou risque » pour la France[24]. Avant sa défaite électorale de 1986, la gauche fait marche arrière dans sa politique, en soumettant le regroupement familial à de strictes conditions de ressources et de logements, et en ouvrant des camps de rétention permettant l'expulsion rapide des clandestins.

Le retour de la droite au pouvoir en 1986 marque un net raidissement de la politique française sur la question de l'immigration. En juin 1986, la loi Pasqua rétablit les reconduites administratives à la frontière et limite les conditions de renouvellement de la carte de dix ans. La France établit également la politique des visas pour les pays du Maghreb, à la suite d'une vague d'attentats terroristes qui frappe la capitale française.

L'autre grande mesure est celle touchant au Code de la nationalité. Elle vise essentiellement à supprimer l'acquisition sans formalité de la nationalité française, à l'âge de la majorité, par les personnes nées en France de parents étrangers. Cette réforme suscite un vaste mouvement de protestation, mené notamment par les organisations antiracistes, comme le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) ou SOS Racisme. Le gouvernement abandonne progressivement cette mesure, et la gauche revient au pouvoir avec la réélection à la présidence de la République de François Mitterrand. Ce dernier annonce l'abrogation de la

loi Pasqua, remplacée en 1989 par la loi Joxe qui rétablit le contrôle judiciaire sur les reconduites à la frontière. La même année commence à Creil l'affaire des foulards (des jeunes filles entendent porter le foulard islamique dans l'enceinte de l'école publique). Le Conseil d'État rappelle, sur cette affaire, les règles de la laïcité et recommande un règlement au cas par cas. Mais à partir de ce moment, la confusion immigration-islam ne cessera de se renforcer dans l'opinion publique française. Dans ce contexte difficile, le gouvernement de Michel Rocard met en place un Haut Conseil à l'intégration pour tenter de dédramatiser le débat sur l'immigration. Les organisations de gauche et de défense des droits de l'homme multiplient pourtant leurs actions de défense du droit d'asile qui leur paraît menacé (20 000 demandeurs d'asile ont été déboutés en 1991).

La droite mène campagne de son côté sur le thème du lien entre immigration et insécurité. Elle triomphe aux élections législatives de mars 1993. Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur, fait adopter plusieurs textes réformant la législation sur la nationalité et les contrôles d'identité[25]. Une loi restreint ainsi les conditions d'exercice du droit du sol et multiplie les cas d'empêchement à l'acquisition de la nationalité française : les enfants nés en France de parents étrangers eux-mêmes nés à l'étranger n'acquièrent plus sans formalité la nationalité française à l'âge de dix-huit ans (ils doivent manifester la volonté de devenir français entre seize et vingt et un ans). D'autre part, les parents étrangers d'enfants nés en France perdent le droit d'obtenir la nationalité française pour leurs enfants mineurs (possibilité qui leur permettait jusqu'alors de se protéger contre toute expulsion). Un autre texte interdit l'acquisition de la nationalité française à un jeune majeur étranger s'il est condamné à six mois de prison ferme. La loi prévoit également qu'à partir du 1er janvier 1994, les enfants nés en France de parents nés avant l'indépendance dans d'anciennes colonies françaises (sauf l'Algérie) ne seront plus français à la naissance. Le « double droit du sol » accordé aux enfants d'Algériens (l'Algérie était département français jusqu'en 1962) est limité : les enfants nés en France après le 31 décembre 1993 de parents nés en Algérie avant l'indépendance ne seront français à leur naissance que si l'un de leurs parents réside en France depuis au moins cinq ans.

La loi Pasqua comporte bien d'autres aspects. Elle intègre l'obligation, jusque-là réglementaire, pour un étranger de présenter son titre de séjour « à toute réquisition des officiers de police judiciaire ». Cette loi modifie également l'ordonnance du 2 novembre 1945 sur les étrangers incluse au Code pénal, au Code civil sur le mariage et au Code de la sécurité sociale. Le nouveau texte rend plus difficile l'obtention de la carte de résident pour certains enfants étrangers, les étudiants et les époux des Français, en instaurant pour ces derniers un délai d'attente d'un an. L'administration reçoit des pouvoirs accrus pour filtrer les demandes d'asile. Si elle estime que « l'ordre public est en jeu », elle peut contourner les protections et les recours dont bénéficient les étrangers en instance d'éloignement du territoire. Le regroupement familial n'est possible qu'après deux années de séjour au lieu d'une. Les maires se voient confier le pouvoir de suspendre la célébration d'un mariage « suspect » et d'empêcher un étranger d'être rejoint par sa famille. Les étrangers reconduits à la frontière peuvent être placés en « rétention administrative » pendant dix jours au lieu de sept. L'expulsion de certains étrangers jusque-là protégés (étranger marié depuis moins d'un an avec un conjoint français, enfant non entré par le regroupement familial) est rendue possible. La loi de 1993 permet aussi à un tribunal de prononcer une interdiction de territoire à l'encontre de personnes normalement protégées comme les parents étrangers d'enfants français ou le (la) conjoint(e) d'un(e) ressortissant(e) français(e). À propos de ce dispositif, Marie-Claude Blanc-Chaléard note : « Le climat ainsi créé, où tout individu d'apparence étrangère se trouve soupçonné d'être un délinquant potentiel, n'est pas sans rappeler le temps des décrets Daladier. D'autant qu'une nouvelle vague d'attentats terroristes en 1994 et 1995 conforte la psychose du danger islamiste et la méfiance à l'égard des pays musulmans[26]. »

Après l'élection de Jacques Chirac à la présidence de la République en 1995, le gouvernement se trouve confronté au problème des sans-papiers. Le durcissement des dispositions législatives concernant l'immigration accroît le nombre d'étrangers en situation illégale. L'affaire des sans-papiers (immigrés venus sans contrat ou demandeurs d'asile dans l'attente de leur sort) prend une grande ampleur médiatique au moment de l'évacuation par la police de l'église Saint-Bernard en 1996. La gauche revient au pouvoir en 1997 en abordant avec prudence le dossier de l'immigration. Les différentes

lois élaborées par la droite tout au long des années quatre-vingt-dix ne sont pas abrogées. La loi Chevènement du 11 mai 1998 vise toutefois à faciliter le regroupement des conjoints et des familles (sauf en cas de menace pour l'ordre public ou de polygamie) et élargit les catégories de bénéficiaires de plein droit de la carte de résident. Des cartes spéciales sont créées pour les scientifiques, les étudiants ou les artistes (c'est le début de « l'immigration choisie ») et une carte de séjour retraité permet au migrant âgé d'aller et de venir librement entre son pays d'origine et la France.

Mais la loi Chevènement ne supprime ni les visas, ni les contrôles de police, ni les reconduites à la frontière. Revenue au pouvoir en 2002 à la faveur de la réélection de Jacques Chirac, la droite accentue une politique de limitation des immigrés en France, en opérant le lien entre immigration et insécurité. Les graves émeutes de banlieues à la fin de l'année 2005 montrent pourtant les limites d'une politique du tout-sécuritaire. Victimes de discriminations, les jeunes issus de l'immigration postcoloniale revendiquent plus de droits dans la société française, en dénonçant un « racisme sans nom » qui continue de sévir. Progressivement apparaît le débat sur la nature et l'ampleur de la discrimination subie. Le modèle républicain français, fondé sur le principe de l'assimilation, connaît alors une crise sérieuse : faut-il rompre avec l'invisibilité des minorités dans la société française, et s'engager dans la voie de la « discrimination positive » ?

Vers un comptage ethnique ?

Après l'indépendance de l'Algérie, les autorités françaises avaient introduit dans les recensements la demande de nationalité antérieure aux étrangers et immigrés ayant acquis la nationalité française. C'est en 1991 que la catégorie « immigrée » est officiellement formulée par le Haut Conseil à l'intégration combinant nationalité de naissance et lieu de naissance. Les « immigrés » sont des résidents en France, nés étrangers à l'étranger. En 1999, la question sur le lieu de naissance des parents dans l'enquête « Famille » est ajoutée au recensement.

En 2006, le débat éclate au grand jour dans la société française, au cours de la préparation de l'enquête de l'Ined et de l'Insee, « Trajectoires et

origines ». Cette enquête, qui devrait recueillir des informations sur l'origine des personnes, les appartenances ethniques déclarées et les facteurs de discrimination (couleur, accent, pratiques alimentaires, etc.), suscite des questionnements contradictoires. La question est de savoir si l'on systématise l'usage des questions « ethno-raciales » dans les enquêtes publiques, alors qu'elles ne figurent actuellement que dans les enquêtes ponctuelles sur des problèmes précis. Pour Alain Blum, directeur de recherche à l'Ined, cette tendance est absurde : « La catégorie ethnique fait oublier la dimension sociale des situations observées. Ne plus parler de milieux populaires, de ségrégation urbaine, de transmission sociale, mais privilégier l'origine ethnique est un moyen d'étouffer les racines de la domination que constituent les inégalités et la reproduction sociale. Car la catégorie ethnique colle à la peau puisqu'elle ne peut bouger au cours de la vie[27]. » Au contraire, pour François Héran, directeur de l'Ined, « il n'est pas simple de démontrer qu'une différence est une inégalité et qu'une inégalité est une discrimination : l'outil statistique peut y aider. La statistique démographique et sociale ne vaudrait pas une heure de peine si elle devait déserter ces questions[28] ». Le contexte européen peut-il pousser la France à aller dans ce sens ? L'Union européenne a engagé un important programme d'action de lutte contre les discriminations intentionnelles et directes, ou indirectes[29].

La France est le pays qui a reçu, par rapport à sa population, les apports extérieurs les plus importants du monde (y compris par rapport aux États-Unis). Environ un quart de la population française est issue des générations d'immigrants établis depuis un siècle entre Dunkerque et Perpignan. Mais la persistance de la crise économique et les dysfonctionnements de la « machine d'intégration » qu'est l'institution scolaire maintiennent à l'écart certains groupes parmi les plus récemment arrivés. Pour ces populations, en majorité originaires des anciennes colonies françaises (Maghreb, Afrique subsaharienne), il y a là persistance de réflexes ou de mentalités de type colonial agissant dans la société française[30]. Des couches sociales deviennent progressivement de vraies minorités, bousculant le modèle républicain traditionnel, fonctionnant autour de leurs rites de vie (cultuels ou culturels) et de leurs propres marchés matrimoniaux. La question du maintien ou de l'évolution de la conception de la nationalité, ne

reconnaissant aucune différence, aucune distinction d'origine, de race ou de religion entre les citoyens, est désormais au cœur du débat politique français.

1 Philippe Bernard, L'Immigration, Paris, Nouvelles Éditions Marabout, coll. « Le Monde », 1993, p. 49.

2 Patrick Weil, La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours, Paris, Gallimard, 2004, p. 25.

3 Ibid., p. 24.

4 Antoine Prost, « L'immigration en France depuis 100 ans », Esprit, avril 1966, p. 537.

5 Geneviève Massard-Guilbaud, Des Algériens à Lyon, de la Grande Guerre au Front populaire, Paris, CIEMI-L'Harmattan, 1995, p. 50.

6 Patrick Weil, op. cit., p. 27.

7 Marie-Claude Blanc-Chaléard (dir.), Les Italiens en France depuis 1945, Rennes, PUR-Génériques, 2003, p. 100.

8 Ce chiffre est celui que Geneviève Dreyfus-Armand avance dans L'Exil des républicains espagnols en France. De la guerre civile à la mort de France, Paris, Albin Michel, 1999.

9 Ibid., p. 48.

10 Cité par Patrick Weil, op. cit., p. 43.

11 Patrick Weil, op. cit., p. 38.

12 Cité par Patrick Weil, op. cit., p. 38.

13 Patrick Weil, op. cit., p. 53.

14 Janine Ponty, L'Immigration dans les textes. France 1789-2002, Paris, Belin, « Sup », 2004, p. 285.

15 Expression empruntée à Alexis Spire, Étrangers à la carte, l'administration de l'immigration en France (1945-1975), Paris, Grasset, 2005, p. 30.

16 Ibid., p. 20.

17 Charles de Gaulle, Discours et Messages, tome 1, Pendant la guerre, juin 1940-janvier 1946, Paris, Plon, 1970, p. 530. Cité par Janine Ponty, op. cit., p. 286.

18 Janine Ponty, op. cit., p. 286.

19 Cité par Janine Ponty, op. cit., p. 287.

20 Alexis Spire, op. cit., p. 30.

21 Patrick Weil, op. cit., p. 79-80.

22 Sur cet aspect, voir Benjamin Stora, Ils venaient d'Algérie. L'immigration algérienne en France, 1912-1992, Paris, Fayard, 1992.

23 Joël Roman, Eux et Nous, Paris, Hachette Littératures, 2006, p. 22.

24 Ezzedine Mestiri, L'Immigration, Paris, La Découverte, 1990, p. 42.

25 Sur toutes les dispositions relatives à l'entrée, au séjour, au travail des immigrés, avant la mise en place des lois Pasqua, voir Guy Le Moigne, L'Immigration en France, Paris, PUF, « Que

sais-je ? », 1986.

26 Marie-Claude Blanc-Chaléard, Histoire de l'immigration, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2001, p. 85.

27 Alain Blum, « Les limites de la statistique », Le Monde, 1er août 2006.

28 François Héran, « Statistiques ethniques, c'est possible », Le Monde, 15 septembre 2006.

29 On parle de discriminations indirectes lorsque des règles ou des pratiques apparemment neutres désavantagent certaines personnes par rapport à d'autres, de manière injustifiée et systématique.

30 Sur cet aspect, voir, sous la direction de Nacira Guenif-Souilamas, La République mise à nu par son immigration, Paris, La Fabrique, 2006.

7.

Colonisation et immigrations : un héritage ?

Jean-Jacques Jordi

Il n'est pas un ouvrage récent sur l'immigration comme sur la colonisation qui ne fasse le lien entre les deux thèmes. Dans *Colonisation, droit d'inventaire*[1], par exemple, un chapitre est consacré à « Migrations, xénophobie », un autre à « Guerres des mémoires ou mémoires croisées ». Et, dans la quasi-totalité des ouvrages consacrés à l'immigration en France depuis les années 2000, des chapitres traitent de la colonisation et de ses conséquences, du choc de la décolonisation, des migrations en provenance de l'ancien empire colonial… En 2000, Éric Savarèse écrit dans *Histoire coloniale et Immigration*[2] : « Les Maghrébins imaginaires des années quatre-vingt ressemblent à s'y méprendre aux Arabes connus à travers le filtre des stéréotypes impériaux. » Et il conclut : « Il n'existe d'ailleurs, aujourd'hui, de problèmes de l'immigration – identifiée à l'immigration maghrébine – que parce que la question est largement conçue à travers les bribes d'une mémoire coloniale. » Que le lien entre immigrations et colonisation existe, nul n'en doute, encore qu'il faudrait plutôt parler de colonisation-émigration. Reste toutefois à expliquer la durée de ce lien entre une cause et des conséquences éloignées dans le temps et dans l'espace. Effet médiatique ou effet de mode, la colonisation est rendue responsable de la discrimination sociale, de l'échec scolaire, de la délicate insertion de l'islam en France, d'une justice encore trop « coloniale » dans cette France de 2006[3] ! Du coup, « l'image d'une immigration spécialement discriminée parce qu'elle est d'origine coloniale et pour une large part de confession musulmane occupe désormais une place centrale[4] » dans la relation immigration-colonisation. Est-ce vraiment un hasard si la première

exposition de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration est consacrée à « Colonisations et immigrations » ? Dans leur appel aux historiens et aux intellectuels contre la loi de février 2005 portant « reconnaissance de la nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés », et surtout contre son article 4 qui demande que « les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord », les historien et juriste Claude Liauzu et Thierry Le Bars écrivent que « les historiens ont une responsabilité particulière pour promouvoir des recherches et un enseignement qui confèrent à la colonisation, à l'immigration, à la pluralité qui en résulte, toute leur place[5] ». L'évidence du lien entre la période coloniale et la situation actuelle ne saurait être questionnée.

Cependant, chacun en est conscient, l'histoire de l'immigration en France ne se résume pas à ce lien et d'autres populations, polonaise, espagnole, portugaise, belge, arménienne, italienne, quoique non colonisées, ont toutes dû surmonter les préjugés, les humiliations et les manifestations xénophobes avant d'être pleinement intégrées. La condition des immigrés semble donc indépendante de l'héritage de la colonisation. D'où nous vient donc le rapprochement entre colonisation et immigration ?

Le premier élément de réponse, d'ordre sémantique, renvoie à un raccourci hasardeux et tautologique : le phénomène migratoire étant une relation de domination, le phénomène colonial l'étant aussi, la présence en France de personnes « issues » des pays anciennement colonisés par la France renvoie à une situation « coloniale », voire « colonialiste ». Les tenants de ce type d'explication gagneraient cependant à se souvenir que « l'immigré, avant de “naître” à l'immigration, est d'abord un émigré[6] ».

C'est donc par l'étude de l'émigration proprement dite, c'est-à-dire par l'étude des conditions sociales, économiques, politiques qui ont engendré cette émigration qu'il nous faut commencer. Ici, force est de constater le lien étroit entre le monde colonial français et les émigrations successives des travailleurs coloniaux ou des sujets de l'empire, pour reprendre les appellations de l'époque. La destruction des cadres sociaux et économiques traditionnels par la France a appauvri une population, créé les conditions d'émigration et, dans le même temps, a mis en place les facteurs d'une modernité même si celle-ci ne leur était pas destinée. Une sorte de

« destruction créatrice », selon l'expression de Daniel Rivet, qui renforce le lien entre colonisation et émigration plus qu'entre colonisation et immigration.

Jusqu'à la fin des années quatre-vingt, les différentes études des migrations et des processus migratoires essayaient de penser la migration comme un « fait social total »[7]. Les études suivantes, plus abondantes et plus diversifiées, se sont focalisées sur les conditions d'existence dans l'immigration (conditions de vie et conditions de travail principalement) qui sont devenues des « problèmes de l'immigration » liés à un fait majeur : la « panne de l'intégration » ou les dysfonctionnements du creuset français. Ainsi, les instruments de l'intégration auraient convenablement fonctionné pour les migrations « anciennes » et dysfonctionneraient dès lors qu'on aurait affaire à une « nouvelle immigration » essentiellement maghrébine et africaine venant de pays anciennement colonisés par la France. Un raccourci est vite trouvé : la France n'ayant pas voulu faire de ses sujets français des citoyens à l'époque coloniale, elle se refuserait désormais à octroyer la nationalité française aux ressortissants des pays de son ancien empire qui en font la demande. La situation coloniale se recréerait en France même et déboucherait sur une fracture qui expliquerait à elle seule la situation de fragilité et de marginalisation des enfants issus de l'émigration[8]. Cette lecture idéologique appelle deux remarques : la première est que le portrait irénique des « anciennes migrations » et l'idée d'une intégration linéaire des précédentes populations immigrées « blanches et chrétiennes » sont infondés[9]. La seconde est que, contrairement aux idées reçues et aux présupposés qu'elles révèlent, nombre de signes montrent que l'insertion des « migrants récents » et de leurs descendants dans le corps social français est à l'œuvre, même si cette insertion n'emprunte pas les mêmes voies que par le passé[10].

Cependant, pour les « Italiens » comme pour les « Maghrébins », le poids des relations entre les pays de départ et le pays d'accueil joue considérablement. La guerre d'Algérie va ainsi opérer un basculement dans la perception des migrations en France. L'Italien, placé au dernier rang des étrangers « assimilables » dans les années cinquante, cède sa place à l'Algérien et par extension aux « Arabes » dès la décennie suivante. Avons-nous là un effet de la colonisation ou le dernier acte d'une guerre que la

France ne voulait pas reconnaître ? L'expérience des rapatriements conjugués à une immigration de populations venues précisément des pays désormais « libérés de la tutelle française » suffit-elle à recréer en France une situation coloniale qu'accréditerait l'analyse historique ? Rien n'est moins sûr. La coexistence entre rapatriés d'Algérie et Algériens ne signifie pas automatiquement une opposition que d'aucuns voudraient exploiter en France. Certes, la suspicion et la crainte qui s'étaient développées en Algérie dès les années vingt entre les deux communautés, et qui se sont amplifiées pendant la guerre d'Algérie débouchant sur une peur de l'autre et une crispation identitaire, pouvaient laisser présager une transposition du conflit en métropole. À de rares exceptions[11] près, cela ne s'est pas passé. La nécessité de se « faire une place » en métropole d'un côté comme celle de trouver du travail de l'autre laissaient peu de temps à l'affrontement. Cependant, dans le sillage du silence de l'État sur la guerre d'Algérie ainsi que sur les étapes de la décolonisation, un malentendu laissait croire que les indépendances allaient mettre fin aux phénomènes migratoires.

Ces silences instaurés devenaient dès lors un frein non pas à la connaissance historique des immigrations comme de la colonisation, mais à la transmission nécessaire à la constitution d'une mémoire commune.

La constitution du couple

Après la guerre d'Algérie s'opère un basculement dans la « hiérarchie » des immigrations. La logique binaire d'analyse des phénomènes migratoires en « bonne » ou en « mauvaise » immigration n'évolue guère. Ce qui change, c'est que la « mauvaise » immigration d'hier devient « bonne » parce qu'une autre est jugée plus mauvaise. L'Italien cède donc sa place à l'« Arabe », au « Maghrébin », au « Nord-Africain », pour reprendre les appellations des quotidiens de l'époque, en fait à l'Algérien. Cet étrange Français est devenu par l'accession à l'indépendance un simple étranger malgré un siècle d'histoire nationale commune.

Osons les raccourcis tant les déclarations politiques tonitruantes des uns appellent les silences assourdissants des autres : le couple colonisation-immigration renvoie d'abord aujourd'hui au couple France-Algérie, coupable-victime, débiteur-créancier. Les Algériens arrivés en France dans

les années quatre-vingt ont ainsi été perçus comme des ayants droit d'une France éternellement obligée. La question de l'instauration des visas entre la France et l'Algérie a suscité et suscite encore l'indignation de nombre d'Algériens : « Comment la France peut-elle nous faire ça alors qu'elle nous doit tant, non seulement par rapport à la colonisation mais aussi par rapport au travail des immigrés algériens en France depuis des décennies ? » Arguant du préjudice subi, le président de la République algérienne se lance dans une surenchère de comptabilité macabre, d'accusations et de démonstrations du « bon droit » de l'Algérie qu'une partie de la presse française relaie légitimement mais sans critique. À ces attaques, l'exécutif français ne répond pas.

La France butte indéniablement devant le problème de « l'intégration » des populations immigrées. Du milieu des années soixante-dix au milieu des années quatre-vingt-dix, les politiques scolaires, sociales, dites « d'intégration » sont extrêmement ambiguës. Les rapports Berque et Girault des années quatre-vingt notent, pour le premier, que c'est bien « l'intrusion (*sic*) des élèves issus de l'immigration qui pose le problème du rapport de la France aux pays d'où sont originaires ces élèves », et le second admet que l'immigration nous contraint à ne plus esquiver le redoutable problème de l'enseignement des civilisations des pays d'où ils sont issus. D'un côté, l'État, fidèle à la doctrine républicaine de l'assimilation, enjoint aux enseignants de faire abstraction des nationalités d'origine des élèves. De l'autre, il développe des « enseignements de langue et culture d'origine »[12]qui s'apparentent rapidement à une sorte de folklorisation.

Osons un second raccourci du discours ainsi tenu à un enfant d'origine algérienne : « Deviens un petit Français, mais apprend l'arabe, on ne sait jamais. » Devant cette incertitude[13], on peut légitimement comprendre qu'on ne sera jamais un Français comme les autres.

Des mémoires à défaut d'histoire

Le poids d'un passé non assumé a des répercussions dans le présent. La Seconde Guerre mondiale comme la guerre d'Algérie continuent à hanter notre histoire. Il serait vain de chercher lequel de ces deux événements a davantage marqué notre société. Sans doute la Seconde Guerre mondiale a-

t-elle touché plus de personnes que la guerre d'Algérie[14], mais pour toute une génération, celle qui avait entre 10 et 20 ans pendant la guerre d'Algérie (1954-1962), c'est-à-dire la plus grande partie du baby-boom, cet événement marque l'éveil d'une conscience politique.

De la même manière qu'on a occulté la Seconde Guerre mondiale dans les années qui l'ont immédiatement suivie, un silence s'est fait autour de la guerre d'Algérie après 1962. Tout se passe comme si, depuis les décolonisations, les personnes issues de ces pays nouvellement indépendants n'avaient plus aucun lien avec la France, ou comme si la souffrance des pieds-noirs et des harkis s'était estompée avec leur intégration en France. Face au silence des manuels scolaires sur l'histoire de la colonisation, des guerres d'indépendance et de l'immigration, des associations et des mouvements militants se sont érigés, parfois de manière antagoniste, en dépositaires de mémoire. En peu de temps, chaque groupe porteur d'une mémoire s'est mis en devoir non seulement d'écrire son histoire mais de l'imposer comme vérité unique. Les associations prennent en charge les événements non abordés par les historiens et tus par l'État. Ainsi en est-il des associations issues de l'immigration algérienne qui entendent, à juste titre, faire reconnaître le massacre du 17 octobre 1961 à Paris. Concomitamment, les associations de rapatriés d'Algérie et celles des harkis multiplient les appels pour que l'État français reconnaisse sa culpabilité dans d'autres massacres, celui du 26 mars 1962 à Alger, ceux de début juillet à Oran, celui des harkis…

Chaque groupe défend une vision univoque de l'histoire. Sous couvert d'historicité, les conflits de mémoire, où chacun invoque la justice et la loi, deviennent plus violents. À travers les différentes lois mémorielles, c'est l'histoire qui est convoquée et instrumentalisée. Les adeptes de la « Barnum history[15] », de l'histoire-spectacle, appellent de leurs vœux à la fois une histoire qui juge et une histoire en procès. Ce qui est alors proposé relève davantage de la mythologie que de l'histoire.

La colonisation et l'immigration sont des processus historiques précis qu'il convient d'étudier et de réétudier. L'une comme l'autre sont à analyser hors d'une logique binaire trop souvent à l'œuvre[16]. Faire de la colonisation la clé explicative du problème des banlieues dans la volonté d'apurer des dettes est une mauvaise voie. Mais il est vrai qu'il est plus facile de

considérer que la colonisation est responsable du malaise des banlieues plutôt que de reconnaître l'échec des politiques urbaines, sociales et scolaires depuis une trentaine d'années. Cela a néanmoins le mérite de pousser les historiens à réfléchir à une histoire croisée de la colonisation, à ses héritages (dont l'immigration), et à la diffusion de ces savoirs. L'historien a aussi un devoir de parole. Faire connaître ce passé, c'est réconcilier tous ceux qui en sont les héritiers pour construire une identité cohérente pour leXXIe siècle[17]. Seule, pensons-nous, l'histoire peut offrir un remède aux turbulences des mémoires.

1 Claude Liauzu (dir.), Colonisation, droit d'inventaire, Paris, Armand Colin, 2004.

2 Éric Savarèse, Histoire coloniale et Immigration, Séguier.

3 On retrouve l'intégralité de ces thèmes dans l'appel des « Indigènes de la République » mais aussi dans des ouvrages comme ceux, notamment, de Gilles Manceron, Marianne et les colonies, une introduction à l'histoire coloniale de la France, Paris, La Découverte, 2003, N. Bancel, P. Blanchard et F. Vergès, La République coloniale. Essai sur une utopie, Paris, Albin Michel, 2003, Olivier Le Cour Grandmaison, Coloniser, exterminer. Sur la guerre et l'État colonial, Paris, Fayard, 2005, D. Vidal et K. Bourtel, Le Mal-Être arabe. Enfants de la colonisation, Marseille, Agone, 2005…

4 Daniel Lefeuvre, Pour en finir avec la repentance, Paris, Flammarion, 2006, p. 199.

5 Le Monde du 25 mars 2005. On peut partager l'indignation de ceux qui exigent l'abrogation de cette loi dont l'article 4 a d'ailleurs été retiré. Mais nous devons aussi nous interroger sur la prolifération des lois mémorielles depuis la loi Gayssot de 1990 définissant le délit de « négation de crimes contre l'humanité » jusqu'à celle définissant le délit de « négation du génocide arménien », en passant par la loi dite Taubira sur l'esclavage. Toutes, en leur lecture, apparaissent comme des restrictions du travail de l'historien ou des orientations politiques ou mémorielles vers lesquelles le travail de l'historien doit tendre à défaut d'être convoqué devant la justice.

6 On lira les articles pionniers et éclairants d'Abdelmalek Sayad, « Les trois âges de l'émigration algérienne en France », Actes de la recherche en sciences sociales, n° 15, juin 1977, p. 59-80, « Le phénomène migratoire, une relation de domination ou les conditions de possibilité d'une science de l'immigration », in Maghrébins en France, émigrés ou immigrés ?, Paris, Annuaire de l'Afrique du Nord, 1983, p. 365-406 et 1091-1094.

7 Abdelmalek Sayad en donne la définition suivante : « “Fait social total”, cela est vrai : parler de l'immigration, c'est parler de la société en son entier, en parler dans sa dimension diachronique, c'est-à-dire dans une perspective historique, et aussi dans son extension synchronique, c'est-à-dire du point de vue des structures présentes de la société et de leur fonctionnement ; mais à condition qu'on ne prenne pas le parti de mutiler cet objet d'une partie de lui-même, la partie relative à l'émigration » (L'Immigration ou les Paradoxes de l'altérité, De Boeck, 1991, p. 15).

8 Pascal Blanchard, Nicolas Bancel et Sandrine Lemaire, La Fracture coloniale : la société française au prisme de l'héritage colonial, Paris, La Découverte, 2005.

9 Nous renvoyons le lecteur aux ouvrages de Pierre Milza, en particulier Voyage en Ritalie, Paris, Plon, 1993, et à la collection dirigée par Pierre Milza et Émile Temime, « Français d'ailleurs, peuple d'ici », aux éditions Autrement, 1993-2006. On lira avec attention Toute la France. Histoire

de l'immigration en France auXX[e] siècle, dirigé par Laurent Gervereau, Pierre Milza et Émile Temime, Somogy-BDIC, 1998.

10 Cf. Michelle Tribalat, Cent Ans d'immigration. Étrangers d'hier, Français d'aujourd'hui, Paris, Ined-PUF, 1991, et Jacqueline Costa-Lascoux, De l'immigré au citoyen, Paris, La Documentation française, 1989.

11 Nous pensons aux événements de la seconde moitié de l'année 1973 en France, et en particulier à Marseille. Voir É. Temime, A. Sayad et J.-J. Jordi, Migrance. Histoire des migrations à Marseille, 1945-1990, tome 4, Édisud, 1991.

12 Auxquels le gouvernement algérien tient tout particulièrement.

13 On pourra rétorquer que ces mesures concernaient aussi les enfants d'Espagnols, de Portugais, de Turcs. Mais il est vrai que les enseignements en langue et culture d'origine concernant les enfants d'origine algérienne, marocaine et tunisienne sont largement majoritaires, imposés par les gouvernements algérien, marocain et tunisien à la France. On pourrait effectivement trouver là, à notre avis, le seul mais réel lien entre pratiques coloniales et immigrations. Mais aucun des auteurs soucieux de mettre en parallèle colonisation et immigration n'y fait référence.

14 Pascal Bruckner considère que près de 40 millions de Français sont directement concernés par la Seconde Guerre mondiale. Benjamin Stora et Claude Liauzu estiment entre 6 et 7 millions le nombre de personnes (militaires et leur famille, rapatriés, harkis, Français d'origine algérienne…) concernées directement par la guerre d'Algérie.

15 Pour reprendre l'expression de Claude Liauzu dans « Entre histoire nostalgique de la colonisation et posture anticoloniale : quelle critique historique de la colonisation ? », communication au colloque de Lyon, juin 2006.

16 Pas plus que la colonisation ne peut être étudiée à travers un barème des points négatifs et positifs, l'immigration ne saurait se résumer à ce qu'elle coûte et ce qu'elle rapporte.

17 Sur le « projet de tribune sur les enjeux du passé colonial et les usages publics de l'histoire », voir Claude Liauzu et al. consultable sur le site de la Société française d'histoire d'outre-mer : http://sfhom.free.fr.

8.

Les usages politiques de l'héritage colonial

Abdellali Hajjat

Le succès médiatique et, dans une moindre mesure[1], politique du film *Indigènes* de Rachid Bouchareb illustre à quel point l'héritage colonial est devenu un enjeu politique majeur dans la France contemporaine. Les « retours du refoulé » ne sont pas nouveaux, notamment pour ce qui concerne l'histoire de la guerre d'Algérie[2], mais on assiste depuis les années quatre-vingt à l'investissement d'une nouvelle catégorie d'acteurs dans la bataille de l'histoire de l'immigration et de la colonisation : les enfants de l'immigration postcoloniale.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le passé colonial n'est devenu pour ces derniers une réelle préoccupation politique que depuis peu. La récente médiatisation à outrance de cette page de l'histoire et les mobilisations pour le « devoir de mémoire » ne constituent qu'une étape d'un long processus au cours duquel la société française s'est saisie de la question coloniale. Il en est de même pour les enfants de l'immigration postcoloniale, sur lesquels se concentre notre attention, qui se sont mobilisés sur la mémoire de la colonisation et de l'immigration timidement à partir de la fin des années quatre-vingt, et plus massivement à la fin des années quatre-vingt-dix.

À titre d'exemple, la reconnaissance des crimes coloniaux est pratiquement absente des revendications de la Marche pour l'égalité et contre le racisme de 1983 (15 octobre-3 décembre). Initiée par SOS Avenir Minguettes, une association de jeunes enfants de l'immigration maghrébine de Vénissieux, et les réseaux du christianisme social (Cimade), la Marche revendique surtout le droit à la vie face à la multiplication des crimes

racistes. Les marcheurs, dont les figures importantes sont Toumi Djaïdja, Djamel Atallah, le père Christian Delorme et Jean Costil, défilent sous la bannière plus générale de l'antiracisme. Le passé colonial n'apparaît que sporadiquement pendant la Marche, notamment le 17 octobre 1983, avec le rassemblement au pont Saint-Michel pour la commémoration du 17 octobre 1961. Plus de vingt ans plus tard, les associations de l'immigration s'investissant sur la question coloniale se sont multipliées et suscitent toute l'attention des médias. Autrement dit, la mémoire de la colonisation chez les enfants de l'immigration postcoloniale s'est construite au fur et à mesure que les conditions de son actualisation ont été réunies.

Comment expliquer ce phénomène mémoriel ? Pourquoi sommes-nous passés d'une quasi-indifférence à un surinvestissement mémoriel par les enfants de l'immigration postcoloniale ? Ces questions nécessitent deux préalables théoriques. Il s'agit tout d'abord de proposer une définition sociologique de la mémoire qui se distingue des acceptions essentialistes ou métaphysiques de la mémoire. En effet, en utilisant des phrases du type : « la mémoire surgit », « la mémoire agit », « la mémoire apparaît », « la mémoire disparaît », etc., celle-ci est considérée comme une entité naturelle dotée d'une capacité d'action. Au lieu d'une mémoire naturelle et agissante, il s'agit d'étudier une mémoire construite socialement et politiquement, et de rendre compte des modes de construction de la mémoire en fonction du groupe en question. C'est en ce sens que l'on peut comprendre la mémoire comme un des dispositifs de cohésion ou de « solidification » d'un groupe social. Et lorsque la cohésion d'un groupe est menacée (objectivement ou subjectivement) ou qu'un groupe est en voie de constitution, la mémoire joue un rôle primordial parce qu'elle permet la cristallisation d'une communauté d'expérience ou, selon l'expression de Marc Bloch, d'une « communauté d'empreinte[3] ».

Un groupe social est un ensemble d'agents occupant des positions semblables qui, placé dans des conditions semblables et soumis à des conditionnements semblables, a toutes les chances d'avoir des dispositions et des intérêts semblables, donc de produire des pratiques et des prises de position semblables[4]. Il nous semble pertinent d'ajouter à cette définition qu'un groupe est aussi un ensemble d'agents ayant vécu des expériences semblables qui, placé dans des conditions semblables et soumis à des

conditions semblables, a toutes les chances de produire des *efforts de rappel*[5] semblables et, par là, une *mémoire semblable* . La mémoire n'est pas un donné naturel, mais la constitution d'une mémoire collective n'est possible que par un effort de rappel orienté.

Pour répondre à notre question de départ, il est nécessaire d'étudier les conditions d'apparition d'une mémoire postcoloniale chez les descendants des ex-colonisés. Ensuite, il faut éviter d'homogénéiser le groupe « enfants de l'immigration postcoloniale », qui est marqué par une très forte hétérogénéité sociale, économique et politique. En effet, comment envisager de la même manière un enfant déscolarisé d'ouvriers immigrés maliens sans papiers arrivés dans les années quatre-vingt-dix, et un enfant diplômé du supérieur d'immigrés algériens arrivés dans les années quarante ? Il faut rendre compte du phénomène de différenciation sociale de l'immigration – avec notamment l'émergence d'une classe moyenne et d'une (petite) bourgeoisie – dans son rapport à la mémoire. Cependant, on supposera l'existence d'une certaine « communauté d'expérience[6] » qui rend possible une analyse des phénomènes mémoriels propres à cette population. En fonction de ces prémisses théoriques, on peut distinguer plusieurs phases du processus : indifférence, investissement politique et entrée dans le champ de l'histoire.

De l'indifférence à l'investissement

Un des signes de l'indifférence – ce terme n'est pas utilisé ici de manière péjorative, au sens où le groupe *devrait* s'intéresser au passé colonial, mais relève du simple constat empirique – des héritiers de l'immigration postcoloniale pour l'histoire de leurs parents dans les années quatre-vingt est l'injonction à la mémoire qui provenait de certains soutiens à la Marche pour l'égalité.

Une fois la Marche terminée, avec le succès médiatique et politique que l'on sait[7], les associations d'enfants d'immigrés qui ont accueilli les marcheurs dans de nombreuses villes de France décident de se réunir à Lyon pour discuter d'un mouvement national, dans le cadre des Assises nationales de l'immigration de 1984. C'est à cette occasion que le père Christian Delorme, co-initiateur de la Marche et soutien attentif du

mouvement dit « beur », distribue un texte[8] exhortant les jeunes beurs à ne pas oublier les luttes de l'immigration passées, des luttes anticolonialistes à celles des travailleurs immigrés.

Cette intention révèle une des caractéristiques du mouvement des années quatre-vingt, qui est aussi propre à toute mobilisation collective ou stratégie d'avant-garde : la rupture avec le passé et, en l'occurrence, avec l'histoire des parents immigrés, est revendiquée pour souligner son originalité. De manière plus ou moins explicite, le mythe de l'échine courbée – représentation misérabiliste historiquement infondée qui affirme que les immigrés ont toujours baissé la tête et rasé les murs, contrairement à leurs enfants qui « osent » s'exprimer publiquement – a servi de mythe fondateur à une nouvelle génération de militants[9], occultant de cette manière la partie politique de l'héritage colonial.

Cet héritage renié est pourtant un des fondements, en quelque sorte inconscient, de la Marche pour l'égalité. Certains fondateurs de l'association SOS Avenir Minguettes, comme Toumi Djaïdja, étaient des enfants de harkis, et une des raisons qui peuvent expliquer leur engagement politique est la position « dominé parmi les dominés » du quartier de Monmousseau, sous-quartier des Minguettes où furent concentrées des familles harkies provenant d'un camp du sud de la France. Leur position « à la marge de la marge » les rendait plus « sensibles[10] » aux inégalités économiques et raciales. Par ailleurs, les premières émeutes de la région lyonnaise du début des années soixante-dix sont en lien direct avec la guerre d'Algérie, voire une sorte de prolongement : les incidents violents de la cité de La Grapinière à Vaulx-en-Velin en septembre 1971 impliquent directement des enfants de pieds-noirs, de harkis et d'immigrés algériens[11]. La condition de l'immigration postcoloniale est ainsi une conséquence directe de la colonisation. Autrement dit, les marcheurs étaient bel et bien des héritiers, même involontaires, de la colonisation. En 1985, le sociologue Abdelmalek Sayad affirme, concernant l'exclusion du droit de vote des immigrés, que « tout laisse à penser que l'immigré d'aujourd'hui est l'homologue du colonisé d'hier. Il n'est qu'un colonisé nouvelle manière, un colonisé d'au-delà la colonisation[12] ».

Cependant, l'indifférence ou la négation du passé colonial n'est pas une donnée absolue. Le discours sur la transmission de la mémoire de

l'immigration a malheureusement trop tendance à culpabiliser les parents qui n'auraient pas joué leur rôle. Pourquoi devraient-ils transmettre leur histoire alors que cette injonction à la mémoire épargnerait, par exemple, les générations françaises de l'exode rural qui ont oublié leur culture paysanne ? Il semble que le discours dominant déplorant le déficit de mémoire s'articule parfaitement avec l'idée d'un déficit de parentalité[13] des familles de l'immigration postcoloniale. Néanmoins, il est possible d'analyser sociologiquement le problème de la transmission mémorielle ; plusieurs facteurs sont autant d'obstacles à cette transmission. L'histoire en elle-même est ambivalente, en ce sens qu'il s'agit d'une histoire traumatisante difficilement dicible (notamment sur la face cachée des luttes pour l'indépendance, comme par exemple la guerre fratricide au sein du mouvement national algérien). Les conditions de perpétuation d'une histoire orale sont par ailleurs compliquées par les ruptures générationnelles engendrées par l'exil (entre histoire de France et histoire du bled, et entre générations de l'immigration)[14].

Reste que certaines familles de l'immigration ne connaissent pas ces obstacles, et c'est souvent parmi elles que sont apparus les militants, hommes et femmes (parfois ayant connu des drames familiaux, comme un parent tué par la police française), qui se sont investis sur le terrain de l'histoire coloniale.

Les premières associations en rapport avec l'histoire coloniale se sont constituées pour dénoncer les crimes coloniaux – comme la répression de la manifestation du 17 octobre 1961 à Paris et les massacres qui ont suivi les manifestations du 8 mai 1945 en Algérie – et demander leur reconnaissance par l'État français. Citons par exemple les associations 17 octobre 1961 contre l'oubli[15], Au nom de la mémoire (créée en 1990 par Mehdi Lallaoui, Benjamin Stora et Samia Messaoudi) et Génériques (créée en 1987 par Driss El Yazami et Saïd Bouziri[16]) qui se distingue des deux premières parce qu'elle est plus apolitique et davantage dirigée vers l'aide à la recherche archivistique et la promotion culturelle.

Cette alliance entre militants de l'immigration, anciens soutiens des luttes anticolonialistes et universitaires va grandement favoriser l'émergence d'une mémoire postcoloniale. Le milieu militant sert de lieu de vulgarisation[17] des travaux historiques en vue d'une appropriation politique de la question

coloniale. L'appropriation du savoir historique, avec les effets de distorsion inhérents à tout usage politique de l'histoire, est proportionnelle à la capacité d'acquisition de capital scolaire des militants et l'on constate, pour ce qui concerne les militants de l'immigration, un net basculement dans les années quatre-vingt-dix. Jusque-là, les revendications politiques se concentrent sur la reconnaissance des crimes coloniaux, mais elles évoluent peu à peu pour aborder la difficile articulation colonisation/immigration.

Un des premiers slogans de mobilisation a concerné l'affaire Youssef Khaïf[18]. Dans la longue tradition des mobilisations contre les crimes policiers, le Mouvement de l'immigration et des banlieues[19](MIB) et le comité de soutien Justice pour Youssef exigent un procès équitable. Le MIB commence par employer les termes d'« indigènes des cités[20] », de « justice coloniale » et de « gestion coloniale » des quartiers, afin de rendre compte de la « justice de caste[21] » envers les enfants d'immigrés. Cette période correspond aussi à un intérêt croissant pour les ouvrages classiques de la lutte anticolonialiste, comme *Les Damnés de la terre* de Frantz Fanon, et de nombreux militants engloutissent la littérature sur l'histoire du combat anticolonialiste. Les travaux militants vont contribuer à poser la question de l'héritage de la colonisation dans le traitement de l'immigration en France.

C'est ainsi qu'entre la fin des années quatre-vingt-dix et le début duXXI[e] siècle, le rapport au passé colonial se transforme et ne se réduit plus à la demande de reconnaissance des crimes coloniaux. La grille de lecture de l'héritage colonial (du point de vue des structures sociales et non plus de celui de la mémoire) est réactivée, jusqu'à un niveau rarement égalé lors de l'affaire du *hijab* en France[22]. Dans les analyses politiques de l'hystérie collective qui a secoué la France, le rappel de l'histoire coloniale est devenu une ressource théorique permettant de comprendre la violence des débats sur l'islam de France, et la loi du 15 mars 2004 prohibant le *hijab* à l'école publique est comparée à la cérémonie du dévoilement organisée à Alger en 1958[23]. C'est dans le prolongement de cette historicisation, de la réalité sociale qu'il faut comprendre l'articulation colonisation/immigration dans la pensée politique des militants de l'immigration.

Le mouvement des Indigènes de la République illustre parfaitement ce phénomène, d'autant plus que les initiateurs de l'appel pour un « anticolonialisme postcolonial » se sont rencontrés dans le collectif Une

école pour tous et toutes[24]dont l'objectif est d'éviter la loi prohibant le port du *hijab* à l'école publique. C'est dans le contexte de démobilisation consécutif au vote de la loi le 15 mars 2004 qu'est née l'idée de l'appel, dont la paternité revient principalement à Houria Bouteldja (employée et récente militante depuis l'affaire de la loi contre le *hijab*), Youssef Boussouma (professeur d'histoire et militant pro-palestinien de longue date) et Sadri Khiari (exilé politique tunisien trotskyste arrivé en France en 2003).

Ces derniers, dont l'expérience politique en France est plus ou moins longue, ont adopté une stratégie de *distinction* dans l'espace concurrentiel du militantisme. Tant en termes de revendication (« retour critique radical sur leur passé-présent colonial[25] »), de composition sociale (classes moyennes supérieure et intellectuelle) que de répertoire d'action (« interpelle[r] le système politique et ses acteurs[26] »), les Indigènes de la République introduisent une rupture par rapport aux mouvements de l'immigration antérieurs.

Cependant, le rapport à l'histoire des « indigènes » ne fait pas consensus au sein du milieu des militants de l'immigration. De manière significative, les critiques d'historiens ultérieures à la publication de l'appel ont d'abord été formulées (mais non rendues publiques pour des raisons internes aux organisations) par les militants du MIB et de DiverCité (collectif d'associations de la banlieue lyonnaise). Après avoir employé des slogans politiques un peu rapides comme celui de « justice coloniale », ces derniers ont pris leurs distances avec les raccourcis historiques et posent la question du problème des usages politiques de l'histoire. Cette divergence théorique explique, entre autres, la réticence des militants « historiques » à épouser le point de vue des « Indigènes ». Ce clivage, plus ou moins affirmé en fonction de la conjoncture politique et des stratégies de chacun, recouvre en partie un clivage de classe, en tout cas d'expérience sociale et politique. En effet, l'historicisation des discriminations – qui trouveraient leurs origines dans le passé colonial – est un nouveau mode d'intelligibilité des inégalités raciales des nouveaux militants diplômés de l'Université et à la marge des mouvements existants.

Nouveaux acteurs du champ de l'histoire

Cette nouvelle orientation de l'effort de rappel a pour conséquence d'empiéter sur le terrain de la science historique. Le savoir scientifique s'est déplacé vers un public plus large grâce au travail de vulgarisation du militantisme (presse, conférences, fictions, documentaires, pièces de théâtre, etc.), mais les usages politiques de l'histoire ont produit des remous dans le champ universitaire lui-même à un moment où l'héritage colonial devient un enjeu politique majeur. La frontière entre champs universitaire et politique est en effet bouleversée par l'apparition des figures hybrides de militants-chercheurs (militants acculturés à l'Université) ou chercheurs-militants (universitaires engagés politiquement) qui interrogent l'autonomie de la recherche.

La tension entre ces deux champs s'est articulée avec le débat sur les continuités entre périodes coloniale et postcoloniale. Schématiquement, les uns analysent l'héritage avec les concepts de « représentation » ou d'« imaginaire » colonial de l'histoire culturelle (de l'indigène à l'immigré[27]). Les autres, plus sceptiques, ou en tout cas insistant plus sur les discontinuités, privilégient les concepts de structures et de pratiques sociales de la sociologie historique[28](notamment dans les pratiques administratives). Cette opposition théorique et méthodologique fait écho au clivage des militants de l'immigration : l'homologie des positions rend possibles des alliances entre pôles divergents de champs différents.

Cette configuration se complique avec la préoccupation croissante des organismes de l'État chargés de l'intégration et de la promotion de la culturelle immigrée[29]pour l'histoire de l'immigration et de la colonisation. En effet, la création de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI) a en quelque sorte suivi le mouvement d'historicisation développé chez les militants de l'immigration et accompagné la légitimation de l'immigration comme objet scientifique. L'ancêtre de la Cité, l'Agence pour le développement des relations interculturelles (ADRI), avait notamment été créée pour encadrer l'échappée culturelle[30]des militants de l'immigration des années soixante-dix, et la Cité répond à la condamnation, de la part des entrepreneurs de mémoire de l'immigration[31], de l'occultation de l'immigration dans l'histoire officielle. En se saisissant de l'héritage colonial[32]et de l'histoire de l'immigration, avec les moyens conséquents qui découlent de l'investissement de l'État, la Cité désamorce le potentiel

subversif des usages politiques de l'histoire parce que, en quelque sorte, elle « coupe l'herbe sous le pied » des revendications mémorielles appuyées sur un discours historique. Face à l'institutionnalisation de l'histoire de l'immigration et de la colonisation, la revendication de la reconnaissance d'un passé occulté est perçue comme n'étant plus d'actualité et les associations mémorielles se retrouvent bien démunies face à la machine d'État. Cette reconfiguration signifie une *extension du contrôle* de l'immigration – opéré d'habitude par les dispositifs classiques que sont le droit de la nationalité, l'administration des étrangers, la politique de logement, etc. – par l' *encadrement* de l'écriture de son histoire[33].

Pour conclure, le rapport au passé colonial des militants de l'immigration postcoloniale a connu une évolution allant de la relative indifférence à l'investissement politique. Au fur et à mesure que les associations de l'immigration se sont imprégnées de culture historique et qu'une nouvelle génération de militants s'est saisie de la question coloniale, une nouvelle grille de lecture de la réalité sociale s'est construite, appuyée sur l'actualité de l'islamophobie et la persistance des inégalités raciales en France. Cet usage politique de l'histoire coloniale est rapidement contesté par une partie du champ universitaire et par les pouvoirs publics, qui s'emparent du problème de la reconnaissance symbolique.

1 Le film a eu pour effet politique d'amener le gouvernement français à faire des propositions sur la « cristallisation » des pensions des anciens combattants indigènes des colonies, mais qui sont loin de rétablir l'égalité de droits entre Français et ex-indigènes. Cf. le communiqué du Groupe d'information et de soutien aux travailleurs immigrés, « Les arnaques des annonces de Jacques Chirac et H. Mekachera », 25 septembre 2006.

2 Benjamin Stora, La Gangrène et l'Oubli, Paris, La Découverte, 1991.

3 Marc Bloch, Le Métier d'historien ou Apologie de l'Histoire, Paris, Armand Colin, 1961, p. 94.

4 Selon la définition de Pierre Bourdieu, « Espace social et genèse des “classes” », Actes de la recherche en sciences sociales, n° 52-53, 1984, p. 3-12.

5 Paul Ricœur, La Mémoire, l'histoire, l'oubli, Paris, Seuil, coll. « L'ordre philosophique », 2000. Ricœur entend par « effort de rappel » la recherche du souvenir pour lutter contre l'oubli et la « rapacité » du temps, et surmonter les obstacles dus à des traumatismes du passé. Pour une discussion du concept de mémoire, voir Abdellali Hajjat, Immigration postcoloniale et Mémoire, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 55-62.

6 Ahmed Boubeker, Les Mondes de l'ethnicité. La communauté d'expérience des héritiers de l'immigration maghrébine en France, Paris, Balland, 2003.

7 Partie de Marseille avec une trentaine de marcheurs le 15 octobre 1983, la Marche se termine à Paris le 3 décembre par une manifestation de plus de 100 000 personnes. À l'issue d'une entrevue avec le président de la République François Mitterrand, les marcheurs annoncent qu'ils ont obtenu la création de la carte de séjour de dix ans, qui garantit la stabilité du séjour des étrangers en France. Les médias et l'opinion publique en général « découvrent » l'existence de cette nouvelle génération de Français.

8 Je remercie Farid Taalba, membre du comité d'accueil parisien de la Marche, de m'avoir fait connaître l'existence de ce document.

9 L'analyse du rapport au passé des militants de l'immigration nécessite un important travail de recherche qui reste à mener.

10 Richard Hoggart, La Culture du pauvre, Paris, Éditions de Minuit, 1970, p. 345-376.

11 Cf. Michelle Zancarini-Fournel, « Généalogie des rébellions urbaines en temps de crise (1971-1981) », Vingtième Siècle. Revue d'histoire, 2004, n° 84, p. 119-127.

12 Abdelmalek Sayad, « Exister, c'est exister politiquement. IIe partie : Les droits civiques pour une plus grande justice », Presse et Immigrés en France, n° 136, décembre 1985, p. 4.

13 Cette idée d'un déficit de parentalité rend les parents des classes populaires responsables de la délinquance et occulte ses dimensions économiques et sociales. Elle fut avancée comme une des explications des révoltes des quartiers populaires de novembre 2005.

14 Pour plus de détails, lire Abdellali Hajjat, Immigration postcoloniale et Mémoire, op. cit.

15 Qui n'a plus d'activité régulière de nos jours. Son dernier président est Olivier Le Cour Grandmaison et son comité d'honneur est composé, entre autres, de Lucie et Raymond Aubrac, Pierre Vidal-Naquet, Claude Liauzu, Jean-Luc Einaudi.

16 D. El Yazami et S. Bouziri sont des anciens militants du Mouvement des travailleurs arabes (MTA) « reconvertis » dans la promotion de la recherche historique sur l'immigration et la défense des droits de l'homme au sein de la Fédération internationale des droits de l'homme. Sur le MTA, cf. Abdellali Hajjat, « L'expérience politique du Mouvement des travailleurs arabes », ContreTemps, n° 16, mai 2006, p. 76-85.

17 Qui s'incarne par des articles dans la revue Sans frontières fondée en 1979, des livres comme Les Ratonnades d'octobre : un meurtre collectif à Paris en 1961 de Michel Lévine (Paris, Ramsay, 1985), La Bataille de Paris de Jean-Luc Einaudi (Paris, Seuil, 1991) et Messali Hadj de Benjamin Stora (Paris, Le Sycomore, 1982), des fictions comme Les Sacrifiés d'Okacha Touita (1982) et des documentaires comme Le Silence du fleuve d'Agnès Denis et Mehdi Lallaoui (1992).

18 Tué par un policier le 9 juin 1991 à Mantes-la-Jolie.

19 Le MIB est créé en mai 1995 à Saint-Denis. Ce collectif d'associations est issu de dynamiques politiques autonomes ayant émergé dans les banlieues françaises au cours des années quatre-vingt-dix, notamment à la suite des mobilisations provoquées par la mort de jeunes de cité. Il regroupe Agora de Vaulx-en-Velin, le Comité justice de Mantes-la-Jolie, le Comité national contre la double peine, le Collectif des jeunes de Châtenay-Malabry, des anciens militants de la Maison des travailleurs immigrés (MTI), l'Association des jeunes de Sartrouville et Espoir de Nîmes. Certains membres fondateurs du MIB, comme Tarek Kawtari et Nordine Iznasni, sont présents dans l'espace politique de l'immigration depuis la fin des années soixante-dix.

20 Éditorial de L'Écho des cités, septembre 2001.

21 Selon l'expression d'Abdelmalek Sayad en réaction à l'affaire Bouteldja en 1985 : « Exister, c'est exister politiquement », op. cit., p. 12.

22 Françoise Lorcerie (dir.), La Politisation du voile en France, en Europe et dans le monde arabe, Paris, L'Harmattan, 2005.

23 Lire, par exemple, Houria Bouteldja, « De la cérémonie du dévoilement à Alger (1958) à Ni putes ni soumises : l'instrumentalisation coloniale et néo-coloniale de la cause des femmes », site oumma.com, 13 octobre 2004.

24 Ce collectif est un regroupement hétérogène d'associations et de personnalités qui se sont retrouvées autour de l'appel « Oui à la laïcité, non aux lois d'exception » d'avril 2004 (sur le site lmsi.net). On y retrouve des militants laïcs (Cedetim, les personnalités de la commission Islam & Laïcité, le collectif Les mots sont importants animé par Pierre Tévanian), antiracistes, féministes (dont la féministe « historique » Christine Delphy), musulmans (Collectif des musulmans de France) et issus du mouvement autonome de l'immigration (DiverCité et MIB).

25 « Nous sommes les indigènes de la République ! », oumma.com, 16 janvier 2005.

26 Ibid.

27 Cf. Pascal Blanchard, Nicolas Bancel et Sandrine Lemaire, La Fracture coloniale, Paris, La Découverte, 2005.

28 Cf. le dossier « La colonie rapatriée » de la revue Politix (vol. 23, n° 4, décembre 2006), coordonné par Françoise de Barros et Tom Charbit.

29 Cf. la thèse de sociologie de Sylvain Laurens, Les Hauts Fonctionnaires français en charge de l'immigration (1962-1982), Paris, EHESS, sous la direction de Gérard Noiriel.

30 Pour une définition de « l'échappée culturelle », lire Abdellali Hajjat, « L'expérience politique du Mouvement des travailleurs arabes », op. cit.

31 Nous pensons à l'association Génériques, fer de lance de la collecte des archives de l'immigration, qui a inspiré la création de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration. Cf. Driss El Yazami et Rémy Schwartz, Rapport pour la création d'un centre national de l'histoire et des cultures de l'immigration, Paris, La Documentation française, 2001 (remis au Premier ministre le 22 novembre 2001).

32 La CNHI s'est saisie de la question coloniale : voir le colloque « Histoire et immigration : la question coloniale », Bibliothèque nationale de France, Paris, 28-30 septembre 2006.

33 Pour une analyse plus approfondie de cette idée, lire Abdellali Hajjat, « Immigration postcoloniale sous contrôle », Contemporary French Civilization, vol. 31, n° 1, 2007.

9.

Le rôle des migrations dans le fonctionnement des économies européennes : des effets positifs avérés, des politiques inadaptées !

El Mouhoub Mouhoud

Les migrations internationales constituent un sujet de débat quotidien. Pourtant, le nombre de migrants rapporté à la population mondiale apparaît bien faible comparé à la période de migrations massives duXIXe siècle et du début duXXe siècle. En comparaison avec les autres composantes de la mondialisation (le commerce, les investissements directs étrangers, les capitaux financiers et les flux de technologie), les migrations sont bien moins mondialisées en raison des restrictions qu'elles ne cessent de subir. Le stock de migrants internationaux est ainsi passé de 82 millions en 1970, à 100 millions en 1980, 154 millions en 1990 et 175 millions en 2000 pour atteindre 190 millions en 2005 (Nations unies). La hausse est de 2,1 % par an en moyenne. Mais le taux d'émigration qui rapporte les migrations à la population mondiale ne s'est accru que de 2,5 à 2,9 % (la population mondiale s'étant accrue de 15 % durant la même période). Le nombre total de migrants dans le monde ne représente en réalité que moins de 3 % de la population mondiale et 9 % de celle des pays développés. En comparaison, le commerce international mesuré par les exportations mondiales représente 27 % du PIB mondial en 2004[1]. La part des investissements directs à l'étranger (réalisés par des firmes multinationales) représente plus de 7,5 % de l'investissement domestique (à l'intérieur des pays).

En dépit de cette faiblesse historique, la dynamique des migrations reprend une nouvelle allure depuis les années quatre-vingt-dix. Les

migrations vers les pays de l'OCDE ont connu une nette augmentation durant les années quatre-vingt-dix. AuXIX[e] siècle, les migrants étaient majoritairement originaires d'Europe et ils émigraient vers les États-Unis. Les pays d'origine des migrants sont aujourd'hui des pays en développement et les pays d'accueil majoritairement des pays industriels du Nord ou des pays pétroliers du Golfe. Les caractéristiques des migrants ont également nettement changé : ils sont de plus en plus qualifiés et la moitié des migrants sont des femmes alors que traditionnellement les migrants étaient majoritairement des hommes.

Ainsi, la diversité des nationalités des migrants et des canaux migratoires empruntés, et la part croissante des mouvements de travailleurs temporaires et de travailleurs qualifiés dans l'ensemble des flux migratoires révèlent une véritable insertion des migrations internationales dans la mondialisation contemporaine. L'intensité et la complexité croissantes des flux migratoires entraînent des connexions profondes entre pays du Sud et du Nord.

L'Union européenne (UE) joue un rôle central dans ces évolutions. L'intégration économique et monétaire, la mise en œuvre des accords de Schengen d'une part et les différentes vagues d'élargissement vers le sud puis l'est de l'Europe d'autre part ont contribué à relancer et à complexifier les dynamiques migratoires. Or, les migrations de travailleurs sont supposées jouer un rôle important pour permettre d'opérer des ajustements des marchés du travail des pays membres d'une même union monétaire, telle que la zone Euro.

Cet article traite trois aspects des migrations en Europe. Dans une première partie, il fournit les éléments d'appréciation de la dynamique des migrations en distinguant précisément les flux de migration intracommunautaires (originaires des pays membres) des flux extracommunautaires (originaires des pays d'Europe centrale et orientale et des pays du Sud non membres). Il met l'accent sur la diversité des pays d'accueil de l'Union européenne et de leurs besoins en matière d'immigration, expliquant ainsi l'absence de politique communautaire dans ce domaine. Il insiste sur les nouvelles caractéristiques des migrants de plus en plus qualifiés et le phénomène nouveau de « mobilités répétées » concernant surtout les migrants extracommunautaires dans l'espace européen. Paradoxalement, les migrants communautaires qui disposent

d'une liberté totale de circulation et d'établissement dans l'Union européenne ont une mobilité très faible[2] dans l'espace européen. Ce sont les migrants d'origine extracommunautaire qui sont les plus mobiles.

Dans une deuxième partie, les caractéristiques des migrations sur les marchés du travail européens sont étudiées, selon le niveau de qualification, le type de contrat de travail et les différents secteurs d'activité. Les déterminants du choix de localisation des migrants entre les différents pays de l'Union européenne sont également analysés en prenant en compte le poids comparé des facteurs traditionnels liés au marché du travail (différences de salaires et d'emplois) et des facteurs différents comme ce que l'on appelle les effets de réseaux.

Enfin, compte tenu de ces nouvelles caractéristiques des migrations et des pays d'accueil, une troisième partie analyse les divergences dans les politiques d'immigration des différents pays de l'Union européenne, discute les tendances au développement des politiques sélectives en faveur des qualifiés et en souligne les effets pervers et les risques pour les pays de départ.

Les nouvelles dynamiques des migrations en Europe

Faiblesse historique des flux intracommunautaires, nouvelles dynamiques extracommunautaires

Si les grands pays d'accueil (Allemagne, Royaume-Uni, France) continuent de recevoir la majorité des immigrants de l'Union européenne, on assiste depuis le milieu des années quatre-vingt à une reprise des flux d'immigration qui s'accélère à partir de la fin des années quatre-vingt-dix. Cette croissance nouvelle est permise par de nouveaux pays d'accueil. Il s'agit des pays d'Europe du Sud devenus récemment des pays d'immigration nette (Italie, Espagne, Portugal, Grèce) et d'autres pays périphériques comme l'Irlande et la Finlande[3].

Malgré cela, les flux migratoires intracommunautaires restent faibles en comparaison de ceux qui existent entre les quatre grandes régions américaines (cf. tableau 1). Hormis le cas particulier du Luxembourg, les

taux d'immigration des Européens (nombre total d'immigrants de l'UE sur la population totale du pays d'accueil) ne dépassent pas 0,25 % de la population totale et sont souvent inférieurs à 0,1 % alors que les taux de migration interne aux États-Unis sont de l'ordre de 0,8 à 1,6 %.

[4]

Tableau 1 : Taux d'immigration et d'émigration en %de la population totale entre les régions américaineset entre les grands pays européens (flux inter-régionsaméricaines et flux intra-communautaires)

États-Unis	**Immigrants intra/pop. tot**			**Émigrants intra/pop. tot**		
	Moy.	*Max.*	*Min.*	*Moy.*	*Max.*	*Min.*
Midwest	**1,32 %**	1,72 %	1,05 %	**1,49 %**	1,98 %	0,99 %
Northeast	**0,84 %**	1,00 %	0,61 %	**1,37 %**	1,83 %	1,16 %
South	**1,58 %**	1,89 %	1,28 %	**1,23 %**	1,60 %	1,01 %
West	**1,62 %**	2,08 %	1,16 %	**1,45 %**	1,89 %	1,14 %
Union européenne	**Immigrants européens/pop. tot**			**Émigrants européens/pop. tot**		
Belgique	**0,25 %**	0,28 %	0,18 %	**0,16 %**	0,23 %	0,12 %
Allemagne	**0,17 %**	0,22 %	0,14 %	**0,15 %**	0,19 %	0,12 %
Danemark	**0,10 %**	0,15 %	0,06 %	**0,07 %**	0,12 %	0,05 %
Espagne	**0,02 %**	0,08 %	0,01 %			
Finlande	**0,02 %**	0,03 %	0,01 %	**0,01 %**	0,02 %	0,01 %
France	**0,02 %**	0,04 %	0,01 %			
Grèce	**0,05 %**	0,10 %	0,03 %			
Irlande	**0,24 %**	0,39 %	0,10 %			

Italie	**0,02 %**	0,03 %	0,01 %			
Luxembourg	**1,76 %**	2,00 %	1,31 %			
Pays-Bas	**0,11 %**	0,14 %	0,10 %	**0,06 %**	0,07 %	0,05 %
Portugal	**0,02 %**	0,05 %	0,00 %			
Suède	**0,06 %**	0,10 %	0,04 %	**0,05 %**	0,08 %	0,03 %
Royaume-Uni	**0,07 %**	0,18 %	0,04 %	**0,04 %**	0,08 %	0,02 %

L'analyse des flux réalisée à partir du pays de résidence, comme à partir de la nationalité du migrant, montre que les migrations internes à l'Union européenne ne doivent pas être réduites aux seuls migrants communautaires. Des migrants de nationalité non communautaire, ainsi que les nationaux, contribuent par leurs mobilités aux migrations intracommunautaires et doivent par conséquent être comptabilisés pour caractériser cette migration. À partir de l'exploitation d'une enquête européenne[5], on s'aperçoit que l'ampleur des migrations intracommunautaires est fortement sous-estimée si l'on se limite aux seuls migrants de nationalité d'un pays membre de l'Union européenne et que l'on néglige les retours de nationaux et les migrations répétées de non-communautaires (respectivement colonnes 3 et 5 du tableau 2).

La part des migrants provenant des douze anciens pays membres dans l'immigration en Europe est de 19 % (colonnes 1 et 2 du tableau 2). L'ensemble des migrants, toutes origines confondues (nationaux, communautaires, extracommunautaires), qui émigrent à l'intérieur de l'espace européen (hors nouveaux pays membres), représentent plus d'un tiers de l'ensemble des migrations, les deux autres tiers de migrants provenant des pays extérieurs aux anciens pays membres (62 %). Les migrations intra-européennes connaissent toutefois une nette augmentation (+ 14 %), bien que les migrations d'origine extracommunautaire demeurent plus dynamiques (+ 21 %).

La situation des pays européens en tant que pays d'accueil est très diversifiée. Certains accueillent majoritairement des migrants intracommunautaires, comme le Luxembourg (84 %), l'Irlande (71 %), la

Belgique (64 %), l'Autriche et le Portugal. Les migrants arrivant en Allemagne proviennent par contre majoritairement de l'extérieur de l'Europe (77 %), ainsi que ceux qui émigrent en Grèce (66 %), aux Pays-Bas (65 %), en Espagne (65 %) et en France (60 %) (cf. tableau 2).

En termes de nationalité, on assiste à une diversification des pays d'origine. Les flux d'entrées en provenance d'Europe de l'Est se sont accrus et l'augmentation des entrées de personnes originaires d'Ukraine, de Moldavie et de Roumanie se confirme. Au Portugal, les entrées en provenance d'Ukraine et du Brésil ont connu une forte augmentation[6]. La croissance des flux en provenance d'Ukraine concerne aussi l'Italie ainsi que la République tchèque et la Pologne. En Espagne, les entrées de ressortissants originaires des pays d'Amérique latine s'accroissent (avec une prédominance de migrants venant de l'Équateur) ; il en va de même des personnes originaires d'Europe centrale et orientale. En Irlande, l'émergence de nouveaux pays d'origine comme les États baltes et d'autres pays d'Europe centrale et orientale est la principale caractéristique des flux récents et devrait se poursuivre (suite à l'élargissement de l'Union européenne intervenu en mai 2004)[7]. Ces pays, comme le Royaume-Uni et la Suède, ont en effet décidé de ne pas appliquer la période de transition prévue initialement et leur marché du travail est ainsi librement accessible aux ressortissants des nouveaux pays membres.

[8]

Tableau 2 : Poids relatif pour un pays d'accueil des différentes catégories de migrantsen fonction de leur nationalité et de leur région de résidence l'année précédente :moyenne sur la période 1995-2000

	(2) + (4) + (6)	(2) + (5) / (1) + (2) + (5) + (6)
…ns en … extra	Mobilité extra-communautaire	Mobilité répétée (sans nationaux)
…%	45,8 %	15,1 %
…%	34,2 %	7,9 %
…%	76,5 %	2,4 %
…%	56,5 %	19,0 %
…%	64,1 %	12,6 %
…%	60,5 %	6,7 %
…%	65,6 %	6,9 %
…%	29,1 %	5,4 %
…%	16,0 %	7,9 %
…%	64,6 %	4,3 %
…%	45,7 %	17,5 %
…%	57,3 %	11,2 %
…%	61,9 %	6,9 %
…%	20,6 %	15,2 %

996-1997, afin de lisser les

ys européen (mobilité intra-
uropéenne (17,7 %), soit des
nance d'un pays extérieur à
7 % d'Européens et 30,4 %

	(1)	(3)	(5)	(1) + (3) + (5)	(2)	(4)	(6)
Moyenne sur la période 1995-2000	Européens en mobilité intra	Retours de nationaux intra	Non-Européens en mobilité intra soit répétée	Mobilité intracommunautaire	Européens en mobilité extra soit répétée	Retours de nationaux extra	Non Europée mobilité
Autriche	16,7 %	32,4 %	5,1 %	54,2 %	2,6 %	16,4 %	26,7 %
Belgique	40,9 %	21,7 %	3,1 %	65,8 %	2,2 %	11,2 %	20,8 %
Allemagne	16,3 %	6,4 %	0,7 %	23,5 %	0,8 %	29,4 %	46,3 %
Danemark	4,5 %	38,1 %	0,9 %	43,5 %	1,9 %	47,3 %	7,4 %
Espagne	11,7 %	21,0 %	3,2 %	35,9 %	3,1 %	28,9 %	32,1 %
France	17,7 %	20,1 %	1,7 %	39,5 %	1,7 %	28,3 %	30,4 %
Grèce	4,3 %	28,8 %	1,3 %	34,4 %	1,9 %	25,1 %	38,6 %
Irlande	33,0 %	36,2 %	1,7 %	70,9 %	1,0 %	13,4 %	14,6 %
Luxembourg	76,9 %	4,6 %	2,5 %	84,0 %	4,9 %	1,4 %	9,7 %
Pays-Bas	32,5 %	1,6 %	1,2 %	35,4 %	2,5 %	12,0 %	50,1 %
Portugal	6,0 %	47,1 %	1,1 %	54,3 %	3,6 %	26,3 %	15,9 %
Royaume-Uni	15,7 %	23,1 %	3,9 %	42,7 %	1,7 %	26,6 %	29,0 %
12 pays européens	17,5 %	18,4 %	2,2 %	38,1 %	1,6 %	26,4 %	33,9 %
Croissance 99/96 des 12 pays*	18,6 %	7,0 %	34,7 %	13,8 %	– 11,2 %	0,5 %	38,2 %

* Le taux de croissance provient de la moyenne 1998-1999-2000 comparée à la moyenne 1995-1
fluctuations.

Note de lecture : 39,5 % des migrants entrant en France étaient l'année précédente dans un autre pa
communautaire) : ces migrants sont soit des nationaux (20,1 %), soit des immigrants de nationalité eu
immigrants non européens (1,7 %). La décomposition des immigrants arrivant en France en prove
l'Union européenne (60,5 %) est identique, soit composée respectivement de 28,3 % de Français, 1,
de non-Européens.

** Le taux de croissance provient de la moyenne 1998-1999-2000 comparée à la moyenne 1995-1996-1997, afin de lisser les fluctuations.*

Note de lecture : 39,5 % des migrants entrant en France étaient l'année précédente dans un autre pays européen (mobilité intracommunautaire) : ces migrants sont soit des nationaux (20,1 %), soit des immigrants de nationalité européenne (17,7 %),

soit des immigrants non européens (1,7 %). La décomposition des immigrants arrivant en France en provenance d'un pays extérieur à l'Union européenne (60,5 %) est identique, soit composée respectivement de 28,3 % de Français, 1,7 % d'Européens et 30,4 % de non-Européens.

Les flux en provenance des Philippines se sont largement accrus, notamment en Irlande, en Italie et au Royaume-Uni. Les migrations en provenance de Chine avaient tendance à se diriger plus particulièrement vers l'Australie, les États-Unis, le Canada et la Nouvelle-Zélande ; elles se sont également accrus plus récemment, vers des pays comme la Finlande, les Pays-Bas et la Belgique.

En outre, la liste des pays d'immigration ou de destination s'est accrue et les pays d'Europe du Sud sont devenus des pays de transit vers d'autres destinations européennes. La France, l'Espagne et le Royaume-Uni ont des caractéristiques migratoires structurelles proches de la moyenne européenne : les migrants extracommunautaires (de 30 à 35 %) et les retours extracommunautaires de nationaux (de 26 à 30 %) sont dominants. Dans ces trois pays, les Européens et les nationaux en mobilité intracommunautaire représentent environ 16 à 20 % chacun. L'immigration en Allemagne présente des caractéristiques différentes, du fait d'une forte présence de migrants extracommunautaires (hors nouveaux pays membres) en provenance d'Europe de l'Est et de Turquie (47 %) (tableau 2). Le Luxembourg, la Belgique, l'Irlande et les Pays-Bas accueillent en revanche une forte proportion d'Européens (de 77 à 33 % de leur immigration totale).

La répartition par nationalités des migrants et pays d'accueil révèle cette diversification des pays d'accueil pour les migrants marocains et turcs (tableau 3 et graphique 1). Les migrants originaires des PECO (Pays d'Europe Centrale et Orientale) ont deux principales régions d'accueil selon leurs degré d'intégration dans l'UE : les migrants des nouveaux pays membres vont directement en Allemagne, en Finlande et en Autriche tandis que les migrants originaires des pays d'Europe orientale passent le plus souvent par les pays d'Europe du Sud.

Tableau 3 : Principaux pays d'accueil des migrants du Sud

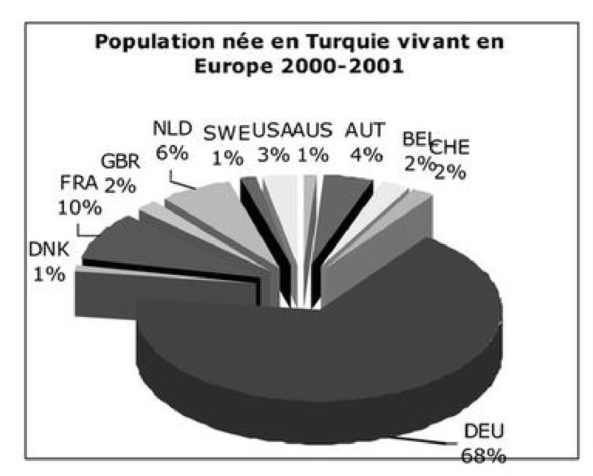
Origine des immigrants	Principaux pays d'accueil
Marocains	Espagne, Italie, France, Belgique, Pays-Bas
Turcs	Allemagne, Autriche, Belgique, Pays-Bas, France
Algériens	France
Tunisiens	Italie, France
Égyptiens	Grèce, Allemagne, Italie
PECO 1 (Pologne, Europe centrale, Russie)	Allemagne, Finlande, Autriche
PECO 2 (Roumanie, Bulgarie, Ukraine)	Grèce, Italie, Portugal, Turquie

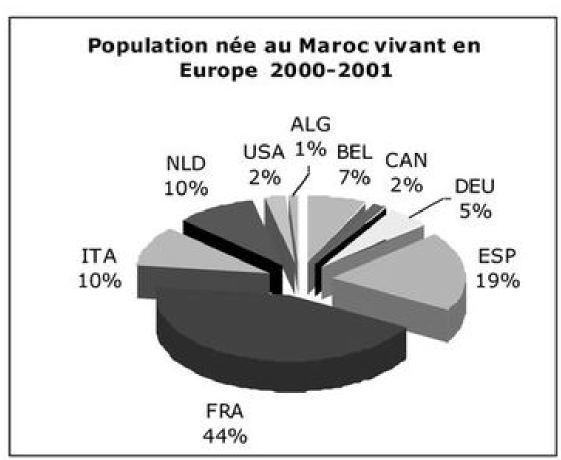
Développement des migrations de qualifiés

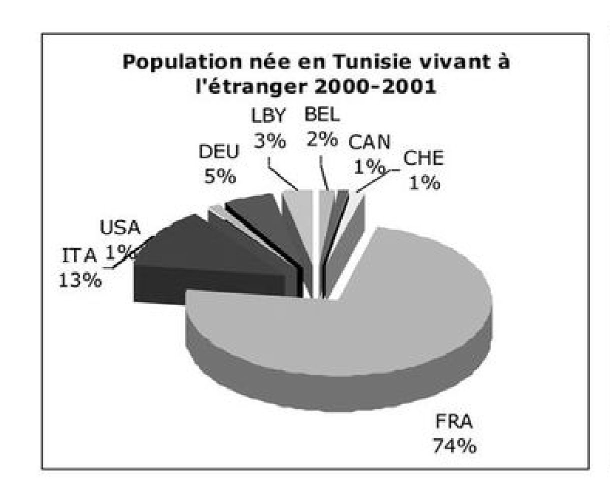
L'entrée en crise des pays européens développés dès le début des années soixante-dix et la montée du chômage qui en a découlé ont servi de justification à la fermeture des frontières à toute nouvelle immigration de travailleurs à des fins économiques. Mais les migrations politiques et humanitaires n'ont cessé de croître.

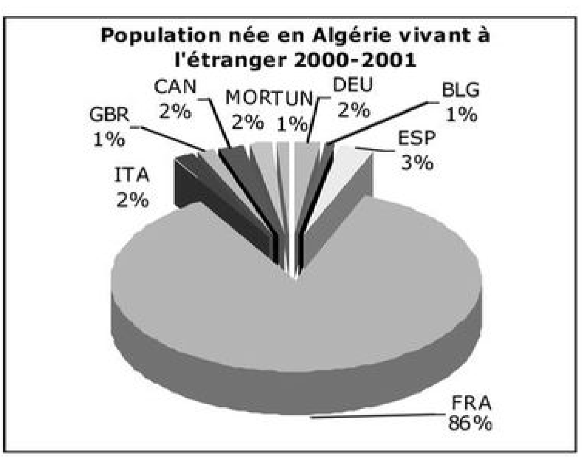
Le regroupement familial constitue toujours la principale catégorie d'entrées dans de nombreux pays de l'UE même si certains pays cherchent à limiter les entrées de familles en raison des coûts induits par la prise en charge de ces migrants. Par exemple, des restrictions au regroupement familial, portant sur la réunion des conjoints, ont eu lieu au Danemark et, plus récemment, en France. Dans les années quatre-vingt-dix, les demandes d'asile ont augmenté dans la plupart des pays de l'OCDE et ont atteint parfois des niveaux élevés (Allemagne, Pays-Bas, Suède, Suisse). Selon un rapport publié par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, le nombre de demandeurs d'asile a baissé de plus de 23 % dans la zone OCDE entre 2003 et 2004. Cette diminution résulte des effets

conjugués de la mise en œuvre de mesures plus restrictives et des changements de la situation politique dans les pays d'origine[9].









Graphique 1 : Répartition des migrants nés dans les pays du sud de la Méditerranée présents dans les pays européens(en % du nombre de migrants de même origine à l'étranger)

Mais l'un des changements majeurs par rapport aux années soixante est la hausse considérable des migrations de qualifiés. Avec l'épuisement du modèle fordiste et les changements structurels que connaissent les économies développées, les facteurs d'appel des travailleurs migrants dans les pays d'accueil se sont modifiés. Les politiques sélectives de recrutement de travailleurs étrangers ont connu un développement important au cours des dernières années en raison du vieillissement de la population et des pénuries réelles ou potentielles de main-d'œuvre qualifiée[10]. Dans de

nombreux pays européens, le recrutement sélectif passe par des amendements aux législations nationales du travail et par la signature d'accords permettant de recourir aux migrations de travail dans les secteurs faisant l'objet de pénuries, notamment aux deux extrémités de l'échelle des qualifications (OCDE, 2004).

Le stock d'immigrés qualifiés dans l'OCDE a augmenté de 50 % entre 1990 et 2000[11]. Au niveau mondial, la moitié des immigrés qualifiés choisit les États-Unis comme terre d'accueil. En 2000, on constate que l'Amérique du Nord, qui représente 27 % de la population de 25 ans et plus de l'OCDE, attire près de la moitié des immigrés adultes présents dans les pays de l'OCDE et environ 63 % des immigrés qualifiés. Les proportions de qualifiés résidant au Canada et en Australie sont approximativement quatre fois plus importantes que leur part dans la population de l'OCDE. L'UE à 15 attire une fraction d'immigrés (33,8 %) plus ou moins équivalente à son poids démographique dans l'OCDE (35,7 %), mais sa part dans l'immigration qualifiée dans cette zone est beaucoup plus faible (22,6 %).

Si l'on se place du côté des pays de départ, on observe une forte hétérogénéité des situations : les pays pauvres envoient moins de migrants que les pays à revenus intermédiaires, mais *proportionnellement plus* de migrants très qualifiés. Contrairement à ce qui est souvent affirmé, on ne reçoit pas « toute la misère du monde ». L'Asie et, dans une moindre mesure, l'Europe et l'Afrique sont les principales régions d'origine des migrants qualifiés (cf. tableau 4). Mais, l'indicateur le plus adapté pour caractériser les situations d'expatriation des qualifiés est le rapport entre le nombre de diplômés expatriés dans les pays de l'OCDE sur l'ensemble des diplômés nés dans le pays d'origine (cf. tableau 5). Les grands pays (Chine, Inde, Brésil, Indonésie, Pakistan, Russie) n'ont qu'une proportion très limitée de leurs qualifiés à l'étranger (généralement inférieure à 3 %), alors que les petits pays, notamment dans les Caraïbes (Jamaïque, Haïti, Trinité-et-Tobago, la Barbade) et en Afrique (en particulier des pays anglophones tels que Maurice, la Gambie, la Sierra Leone, le Ghana ou le Kenya, ou lusophones tels que le Mozambique ou la Guinée-Bissau), font face à des taux d'émigration de leurs élites très élevés, supérieurs à 30 % et parfois à 70 %. Il s'agit pour ces derniers d'une fuite des cerveaux, au contraire des

pays d'Asie qui bénéficient d'un déplacement du centre de gravité de la croissance de la production mondiale[12](cf. tableau 6).

Tableau 4 : Répartition des migrants qualifiés par zones d'origine en % du nombre total de migrants qualifiés

Régions	**%**
Asie	32
EU 25	26
Afrique	9
Amérique du Sud et centrale	9
Amérique du Nord	5
OCDE	40

[13]

Tableau 5 : Pourcentages de personnes diplôméesdu supérieur par lieux de naissance dans quelques paysde l'OCDE

	Autochtones	Nés à l'étranger	Expatriés
Canada	31,5	38,0	40,0
Suisse	18,1	23,7	38,4
France	16,9	18,1	40,4
Hongrie	10,7	19,8	30,0
Corée du Sud	26,7	32,2	43,6
Nouvelle-Zélande	27,0	31,6	42,9
Suède	22,8	24,2	38,9
États-Unis	26,9	25,9	47,2

Tableau 6 : Taux d'expatriation des personnes qualifiées vers les pays de l'OCDE (en %)

Les 20 plus élevés		**Les 20 plus bas**	
Guyane	76,9	États-Unis	0,4
Jamaïque	72,6	Japon	1,2
Guinée-Bissau	70,3	Brésil	1,5
Haïti	68,0	Thaïlande	1,5
Trinité-et-Tobago	66,1	Indonésie	1,5
Mozambique	52,3	Paraguay	1,8
Maurice	50,1	Argentine	1,8
Barbade	47,1	Australie	2,4
Fidji	42,9	Espagne	2,4
Gambie	42,3	Birmanie	2,5
Sierra Leone	32,4	Chine	2,6

Ghana	31,4	Pérou	2,9
Kenya	27,8	Turquie	3,0
Chypre	26,0	Canada	3,0
Hong Kong	25,3	Bangladesh	3,0
Ouganda	24,9	Népal	3,2
Congo	24,6	Bolivie	3,2
Liberia	24,4	Inde	3,4
Irlande	22,6	Égypte	3,4
Sri Lanka	20,2	Venezuela	3,5

Note : Population qualifiée expatriée en pourcentages de l'ensemble des diplômés d'un pays donné.

Source : OCDE et J.-C. Dumont, « Les migrations internationales de travailleurs qualifiés. Des bénéfices à partager », in E. M. Mouhoud (dir.), Les Nouvelles Migrations , op. cit. , p. 83.

Les proportions de qualifiés résidant au Canada et en Australie sont quatre fois plus importantes que leur part dans la population de l'OCDE. Il y a environ 18 millions de personnes nées à l'étranger, âgées de 15 ans et plus, vivant dans un pays de l'OCDE, qui sont diplômées du supérieur (cf. tableau 4). La position de l'UE 15 est celle d'une zone intermédiaire : elle est déficitaire en termes d'échanges de compétences vis-à-vis des pays d'Amérique du Nord et de l'Australie (2,5 millions de qualifiés européens vivent au Canada, aux États-Unis et en Australie), mais son déficit est compensé par des entrées de migrants qualifiés en provenance des pays en développement et des pays d'Europe centrale et orientale.

Les nouveaux nomades : le cas des « migrations répétées »

Outre la montée des migrations qualifiées évoquées précédemment on assiste au développement d'un phénomène nouveau, les migrations répétées, que l'exploitation de l'enquête LFS permet de mettre en évidence[14].

La situation de migration répétée consiste pour un migrant à quitter son pays d'origine (par exemple l'Ukraine) et à résider dans un pays européen (par exemple l'Allemagne) après avoir séjourné dans un autre pays européen (par exemple le Portugal)[15]. La migration est dite répétée dans la mesure où le migrant opère au moins sa seconde émigration. Dans cet exemple, il s'agit de la migration répétée d'un migrant non communautaire dans l'espace de l'Union européenne (colonne 5 du tableau 2). Un autre exemple de migration répétée serait celui d'un migrant communautaire (par exemple un Français) qui résiderait au moment de l'enquête en Espagne après avoir séjourné dans un autre pays non européen (colonne 2 du tableau 2). Ce type de migration, certes encore faible, reflète néanmoins un changement dans la dynamique et les caractéristiques des migrations et préfigure le développement des circulations migratoires.

Sur cette base, on observe que les migrations répétées, de plus en plus fréquentes, concernent plutôt les migrants en provenance des pays non membres de l'Union européenne. Pour l'ensemble des pays de l'Union européenne, la part des migrations répétées est de 7 % (dernière colonne du tableau 2). Le Portugal, l'Espagne, le Danemark et l'Autriche sont particulièrement choisis par les migrants qui sont en mobilité répétée, mais pour le Portugal et, à un moindre degré, l'Espagne, cela est essentiellement le fait des migrants européens.

L'analyse de ce phénomène révèle une nette différence des comportements des migrants selon leur nationalité. Les migrants non communautaires tendent à utiliser les pays périphériques (Espagne, Portugal, Grèce…) pour atteindre les grands pays d'accueil du centre de l'Union européenne. Si l'ampleur de la migration répétée des non-Européens est encore relativement faible, cette catégorie est en forte croissance sur les dernières années (+ 35 % entre 1996 et 1999) (cf. tableau 2). Un clivage semble se dessiner entre les pays qui jouent le rôle de pays cibles et ceux qui jouent le rôle de pays relais, clivage qui reflète des différences dans les besoins économiques et dans les politiques d'immigration des pays.

La situation des Européens en migration répétée est due à un autre aspect de la migration plus généralement liée à la mobilité des personnes diplômées[16]. Les migrants communautaires se déplacent plutôt à l'intérieur des firmes multinationales et tendent à partir des pays du centre pour aller vers les pays périphériques de l'UE (Portugal, Grèce, Espagne et Danemark).

Au sein de l'espace européen, il existe donc une multiplicité de logiques et de caractéristiques des migrations. La relance de l'immigration intra-européenne (plus d'un tiers du total des migrations) est essentiellement stimulée par les non-Européens qui peuvent choisir de s'installer tout d'abord dans certains pays considérés comme des relais, avant d'atteindre leur destination dans un autre pays européen. Les nouveaux pays d'accueil à la périphérie de l'Union européenne semblent jouer ce rôle. À l'inverse, les migrants européens font plutôt le choix des pays de la périphérie. Pour quelles raisons ces différents types de migrants choisissent-ils tel ou tel pays européen ?

Le rôle des migrations sur le marché du travail européen

Un phénomène de substitution des immigrants ?

L'analyse de l'enquête LFS d'Eurostat, en décomposant les nationalités par niveaux de qualification (basse, moyenne et haute), met en évidence une baisse des immigrants moins qualifiés originaires des pays du sud et de l'est de la Méditerranée qui est compensée par une augmentation de ceux qui sont originaires des autres pays non communautaires, et en particulier des PECO. Pour certains pays du Centre, il y aurait un phénomène de substitution des anciens immigrants traditionnels par une nouvelle vague migratoire venant des PECO. C'est le cas au Portugal, où les Ukrainiens évincent en partie les Angolais et Cap-Verdiens[17].

On peut distinguer dans l'évolution de la population des étrangers moins qualifiés plusieurs groupes de pays. Dans les pays traditionnels d'immigration, tels que l'Allemagne, la France, le Benelux ou l'Autriche, les étrangers moins qualifiés originaires des pays du sud et de l'est de la

Méditerranée sont en forte régression (de l'ordre de 20 à 30 %), mais cette baisse est en partie compensée par une croissance d'étrangers non européens non qualifiés (en particulier en provenance des PECO). En revanche, la baisse des étrangers non qualifiés est générale dans les pays scandinaves et au Royaume-Uni (hormis pour les Turcs). Le dernier groupe de pays est constitué des PECO et des pays périphériques du Sud où il y a une croissance des non-qualifiés originaires des pays du sud et de l'est de la Méditerranée (le nombre des migrants algériens est multiplié par sept en Grèce, et celui des migrants marocains par quatre en Espagne).

Globalement, la croissance des migrations de qualifiés est surtout le fait des migrants en provenance des PECO et du Maghreb. En ce qui concerne les Turcs, la croissance est moindre, particulièrement dans les pays traditionnels d'immigration comme l'Allemagne, l'Autriche et le Danemark. Les émigrés turcs qualifiés venant en France et en Belgique connaissent en revanche une nette croissance.

Cette double tendance concernant les migrations en Europe – rôle croissant des pays du sud de l'Europe dans l'accueil de migrants et développement des migrations répétées – trouve sans doute une explication dans l'analyse des caractéristiques d'emploi des migrants sur les différents marchés du travail.

L'insertion des migrants extracommunautaires sur les marchés européens du travail

Les caractéristiques des travailleurs étrangers employés en Europe sont analysées grâce à l'utilisation de différents critères, qui permettent d'apprécier l'importance de la mobilité des travailleurs migrants selon leurs caractéristiques : mobilité des diplômés, type de contrat de travail des migrants dans les pays d'accueil, existence d'un marché interne du travail (conservation du même employeur par le migrant), secteurs d'activité, différences entre les pays d'accueil du centre de l'UE et ceux de la périphérie (Europe du Sud, Irlande)… On peut ainsi avoir une meilleure idée du rôle des migrations sur les marchés européens du travail.

Cinq caractéristiques principales méritent d'être soulignées :

– Les migrants présents dans les pays du centre de l'UE sont davantage employés sous contrat de travail permanent, et conservent souvent le même employeur, contrairement aux migrants présents dans les pays périphériques.

– On retrouve une prédominance des migrants diplômés employés sous contrat de travail permanent dans les pays du Centre, contrairement aux pays périphériques où dominent les contrats temporaires. De plus, la part des migrants qui conservent le même employeur est plus importante pour les diplômés que pour les non-diplômés. Concernant les secteurs, la stabilité sectorielle des diplômés est plus forte que celle des non-diplômés. Enfin, la présence relative des migrants diplômés est nettement plus forte dans les services et l'industrie que celle des non-diplômés.

– Globalement, les migrants présents dans l'ensemble des pays européens sont davantage employés dans les services. Mais la part de l'industrie demeure très importante dans les pays du Centre, à la différence des pays périphériques. Toutefois, l'activité des services recouvre des secteurs très différents : dans les pays du Centre, les migrants sont plutôt employés dans les services traditionnels (hôtellerie, commerce, etc.). Dans les pays périphériques, les services domestiques et certains services aux entreprises sont dominants dans l'emploi des migrants.

– Les migrants employés dans les pays du Centre présentent une stabilité sectorielle (par rapport à leur secteur dans le pays d'origine) plus grande que ceux employés dans les pays du Sud. Ces derniers sont probablement aussi plus mobiles géographiquement (au sein de l'Union européenne).

– Enfin, dernier résultat important, les migrants diplômés connaissent une augmentation sensible de leur part relative dans l'ensemble des populations étrangères présentes en Europe. En outre, la part des diplômés dans les flux de migrants d'origine communautaire (30 %) est nettement plus élevée que la part des diplômés d'origine non communautaire (18 %).

Ainsi, se développe une mobilité géographique intra- et extracommunautaire dans l'Union européenne de personnels plutôt diplômés employés dans les services et l'industrie et bénéficiant de conditions du marché du travail plus stables. Les migrants diplômés présents dans les pays d'Europe du Sud connaissent un décalage en termes

d'insertion sur le marché du travail. Celui-ci peut s'interpréter comme le « prix à payer » pour acquérir une mobilité géographique, via les pays de l'UE les plus ouverts en matière de politique migratoire (Europe du Sud), en direction des pays du centre de l'UE, pour espérer trouver des emplois correspondant davantage à leurs qualifications initiales. Au total, il existe une asymétrie des conditions d'insertion des migrants sur le marché du travail entre les pays d'Europe du Sud et ceux du Centre.

Les migrations et le marché du travail européen : les effets de réseaux l'emportent sur les déterminants classiques du marché du travail

Diverses théories, de pertinence souvent partielle, analysent les raisons qui poussent les migrants à émigrer. La plus simple a été formulée par Harris et Todarro en 1970[18] : si le salaire espéré, compte tenu de la probabilité plus ou moins grande de trouver un emploi, est plus élevé dans le pays d'accueil que dans le pays d'origine, le migrant potentiel est incité à partir. Une autre variante tient plutôt compte de la croissance de l'emploi sur le marché du travail du pays d'accueil pour un taux de chômage donné, pour expliquer le choix d'émigrer dans tel ou tel ou pays.

En outre, pour que la décision d'émigrer soit prise, il faut que les coûts de migration (coûts de mobilité : transports, politiques d'immigration plus ou moins restrictives, coûts d'information…) soient bien inférieurs aux écarts de revenus espérés entre le pays de départ et le pays d'accueil du migrant. Un des moyens de les réduire substantiellement est d'être accueilli par des personnes de la même communauté, de la même famille ou du même village : les effets de réseaux sont déterminants dans l'explication du choix des pays de destination. Les coûts de migration ont alors tendance à diminuer quand le nombre d'émigrés augmente. C'est en effet le résultat que l'on trouve dans le cas de l'analyse des migrations dans l'espace européen[19].

Si le salaire ou le chômage relatif expliquaient essentiellement les évolutions des flux migratoires, la corrélation entre les flux d'immigration d'un pays et ses flux d'émigration serait négative. Cela veut dire qu'un salaire du pays d'accueil plus élevé comparativement à celui des autres pays provoquerait une baisse de l'émigration de ce pays car les résidents seraient moins incités à partir. Par contre, les flux d'immigrants évolueraient en sens

inverse et seraient en croissance. La corrélation positive signifie, au contraire, que les deux flux évoluent dans le même sens et que les principaux déterminants des migrations ne sont pas liés aux déséquilibres sur les marchés du travail.

Pour la majorité des pays européens, les flux d'immigration et d'émigration évoluent dans le même sens. La Belgique fait exception puisqu'elle présente une corrélation nulle entre les deux flux des communautaires et des corrélations négatives pour les autres flux. La corrélation est aussi négative entre les flux de non-communautaires aux Pays-Bas. Les autres corrélations négatives concernent exclusivement les flux migratoires de pays d'Europe du Sud (Espagne, Portugal) et l'Irlande.

Si l'on distingue l'origine des migrants, une première analyse montre que les immigrants non communautaires sont plus sensibles que les communautaires aux variables du marché du travail, en particulier aux différences de taux de chômage. Pour près de la moitié des pays européens, le taux de chômage est une variable significative pour les non-communautaires. Pour 40 % des pays, le salaire est significatif, alors que les migrants communautaires ne sont sensibles aux variables du marché du travail que dans quelques pays (Suède, Royaume-Uni en particulier). Les décisions d'émigration par les non-communautaires se prennent davantage de manière spéculative, c'est-à-dire sans garantie préalable de trouver un emploi dans le pays d'accueil. Par contre, pour les migrants communautaires, plus souvent insérés dans des marchés internes aux firmes, leurs décisions d'émigrer sont prédéterminées en termes d'emploi (migrations contractées). Les migrants communautaires qualifiés conservent d'ailleurs souvent le même employeur[20]. De fait, les coûts psychiques de migration sont moindres et l'inertie est en moyenne un peu plus faible pour les Européens. De même, l'impact négatif des effets fixes sont moindres pour les communautaires, pour qui l'accès aux infrastructures publiques est facilité.

Au total, on peut distinguer deux types de comportements sur les marchés du travail selon les catégories de migrants d'une part et la position des pays d'accueil d'autre part.

Du point de vue des migrants, ceux qui viennent des pays non membres de l'Union européenne sont davantage influencés par les différences de

salaires entre les pays dans leur choix du pays d'accueil. Par contre, ceux qui viennent des pays membres sont moins sensibles aux salaires relatifs et à l'emploi puisqu'ils conservent le même emploi et le même salaire dans le cadre d'un marché interne du travail (firmes multinationales). Les migrants en situation répétée bénéficient d'un effet d'apprentissage de leurs premières expériences d'émigration qui diminue le coût de l'intégration dans le pays d'accueil.

La position du pays d'accueil intervient également dans la distinction des différentes logiques migratoires dans l'espace européen. Les pays périphériques de l'Union européenne, en situation de divergence structurelle par rapport aux pays du Centre, utilisent plus volontiers l'immigration comme variable d'ajustement, ce qui explique que les migrants soient davantage influencés par les différences de salaires et d'emplois en se rendant dans ces pays. À l'inverse, les effets de réseaux et de structure jouent un rôle plus grand dans le cas de l'immigration dans les pays du centre de l'Union européenne.

Des divergences économiques, des divergences politiques

Une politique communautaire visant la mobilité entre pays membres

Si, depuis les débuts de la construction européenne, le droit du travail mais aussi de la sécurité sociale reste, pour l'essentiel, de la compétence de chacun des États membres, l'objectif de liberté de circulation des personnes a entraîné plusieurs types de mesures, au niveau communautaire, afin de supprimer des obstacles à cette liberté de circulation. On peut citer, tout d'abord, les mesures visant à coordonner les systèmes de sécurité sociale et celles aboutissant à une reconnaissance mutuelle des qualifications et diplômes. Au niveau des formations supérieures, la mise au point de systèmes d'unités de crédit européennes peut être considérée comme une étape supplémentaire vers une « reconnaissance renforcée » des formations et diplômes.

La politique d'immigration dans la construction européenne reste, pour l'essentiel, du domaine des souverainetés nationales même si la construction

européenne incite les pays membres à renforcer leur coopération en ce domaine. Il y a là, sans doute, une des ambiguïtés les plus importantes de la construction européenne. Un des objectifs majeurs est l'établissement de la liberté de circulation des personnes. Parmi les obstacles à cette liberté figurent, certes, les différences en matière de protection sociale et de droit social, ainsi que les différences d'organisation des systèmes éducatifs et de formation professionnelle. Comme nous l'avons souligné, le maintien des souverainetés nationales a amené à adopter, au plan communautaire, des processus de coordination plutôt que d'harmonisation.

La diversité des solutions politiques adoptées selon les pays illustre les difficultés de définition d'une véritable politique européenne de l'immigration. Ces difficultés sont d'autant plus importantes que plusieurs pays ont pris des mesures unilatérales en matière d'immigration, en fonction de la situation sur le marché du travail. Une forte asymétrie des positions relatives des pays européens apparaît en effet en termes de politique d'immigration : certains sont des pays d'accueil traditionnels et mènent des politiques d'ouverture sélective tandis que les nouveaux pays d'immigration d'Europe du Sud, poursuivant des politiques d'ouverture régulée, servent de pays relais pour des migrants diplômés et jeunes en provenance des pays d'Europe centrale et orientale et des pays en développement.

Une absence de politique communautaire de l'immigration en raison des divergences structurelles économiques

Les raisons de ces divergences tiennent en grande partie à l'hétérogénéité des besoins économiques des différents pays membres de l'Union européenne.

D'une part, les grands pays industriels de l'Union européenne, présentant des besoins de main-d'œuvre aux deux extrêmes de l'échelle des qualifications, dans certains secteurs industriels ou des services de haute technologie et dans des secteurs plus traditionnels, font de plus en plus ouvertement appel aux migrants diplômés originaires des pays en développement et des PECO mais aussi aux travailleurs temporaires peu qualifiés (agriculture, bâtiment).

D'autre part, dans la mesure où l'Union n'est pas une zone homogène, les pays d'Europe du Sud, présentant une divergence structurelle vis-à-vis des pays du Centre, tendent à attirer de manière plus ou moins officielle des migrants non communautaires. L'Espagne et le Portugal développent largement de telles politiques d'ouverture régulée.

Les migrants, de leur côté, ont recours à des stratégies de mobilité géographique et sectorielle successives : ils choisissent l'entrée par les pays périphériques de l'Union européenne qui régularisent rapidement leur situation, et acceptent des salaires transitoires faibles en échange de la possibilité qui leur est offerte dans un second temps de se procurer « un passeport de mobilité » dans l'espace européen.

À la recherche d'une politique communautaire de l'immigration

La recherche d'une plus grande mobilité intracommunautaire de la population européenne, spécialement de la population active, pousse à la définition d'une telle politique européenne pour deux ensembles de raisons-clés : des raisons économiques liées à la mise en œuvre de l'union monétaire qui suppose, outre une forte mobilité des facteurs de production, une intégration des marchés de ces facteurs ; des raisons *politiques* qui *justifient* la recherche d'une telle politique commune, avec des pressions, au niveau des frontières extérieures de l'Union, de plus en plus vives. Le premier texte, en la matière, est la convention de Schengen (entrée en application à partir de juin 1990) instituant une politique commune de contrôle aux frontières extérieures, ainsi qu'une politique commune contre la criminalité et le trafic de stupéfiants. Mais, il s'agissait plutôt d'un dispositif administratif et policier aux frontières que de la définition d'une véritable politique commune[21].

Dans les années quatre-vingt-dix, les pas accomplis dans la direction d'une politique commune de l'immigration furent extrêmement modestes. Les mesures adoptées, touchant au domaine très sensible de la souveraineté nationale, furent pour l'essentiel des mesures de *coordination* de dispositifs administratifs, juridiques, voire policiers. On retrouve là une constante dans la construction européenne. La complexité dans la définition d'une politique commune pousse plutôt à la coordination des politiques nationales.

Cette coordination des politiques d'immigration concerne pour l'essentiel la gestion des contrôles aux frontières extérieures de l'Union et la lutte contre les clandestins, en application des accords de Schengen : élaboration d'un système informatique d'échange des données (SIS) entre pays membres, fichier central d'empreintes digitales des demandeurs d'asile (Eurodoc). Ces mesures sont loin de définir une politique européenne d'immigration… Parmi les questions devenues progressivement importantes figure la définition du statut des travailleurs ressortissant de pays extérieurs à l'Union européenne. En effet, les ressortissants de ces pays sont soumis à des statuts différents, selon leur nationalité, leur pays de résidence et la raison pour laquelle ils résident dans l'Union européenne. Il faut, tout d'abord, considérer à part les ressortissants des pays membres de l'Espace économique européen (EEE), Islande, Liechtenstein et Norvège, qui ont droit à l'égalité de traitement avec les nationaux du pays où ils résident et à la liberté de déplacement au sein de l'Union européenne comme nous l'avons déjà signalé. Pour les autres pays, on doit ensuite considérer les cas de ceux associés à l'Union européenne ou ayant conclu avec elle des accords de coopération.

Devant cette diversité de situations, les efforts vers une harmonisation communautaire restent modestes. La charte des droits fondamentaux, signée à Nice en décembre 2000, parallèlement à la signature du traité de Nice, déclare que l'UE entend attribuer, *à terme* , l'égalité de traitement avec les nationaux des pays membres aux ressortissants de pays tiers ayant des permis de résidence de longue durée. Par ailleurs, quelques propositions de directives de la commission ont été présentées.

L'élargissement de l'UE à de nouveaux pays membres des PECO (en 2004 et en 2007) implique une modification de « l'espace Schengen », mais aussi de la politique européenne d'immigration. Cet espace Schengen qui permet une libre circulation des personnes peut être ainsi caractérisé : suppression des contrôles aux frontières intérieures de cet espace ; surveillance renforcée aux frontières extérieures de cet espace ; coopération renforcée des douanes, polices et justices des États membres de l'espace ; création d'un système informatisé policier centralisé.

Pour les dix pays récemment intégrés (2004), l'adhésion à l'espace Schengen est progressive. Si les ressortissants de ces dix États (ainsi que

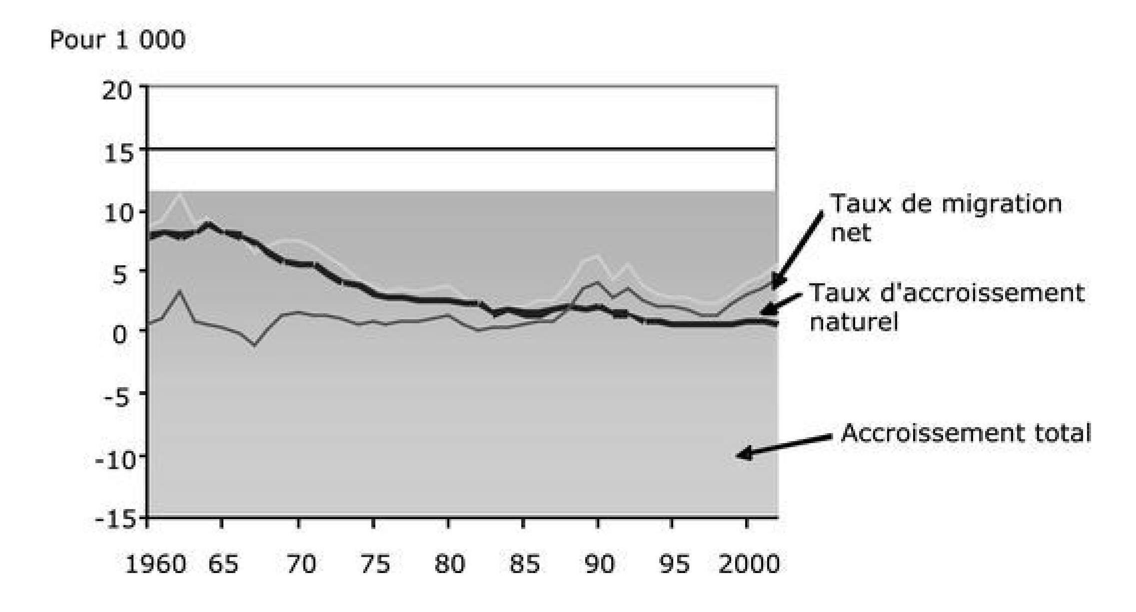
ceux de la Bulgarie et de la Roumanie, membres depuis 2007) n'ont plus besoin de visas pour circuler dans l'Union européenne, ils devront tous instituer l'obligation de ces visas pour les ressortissants des États tiers. Les frontières extérieures de l'espace Schengen sont donc modifiées. Toutefois, pendant une période transitoire d'au moins deux ans, ces visas accordés par les nouveaux membres ne seront pas considérés comme de véritables « visas Schengen » accordant la liberté de circulation à l'intérieur de l'Union européenne.

En fait, la vague récente d'élargissement pose, de façon encore plus aiguë, les difficultés d'une politique européenne d'immigration. Ainsi, il n'existe pas de statut européen des travailleurs ressortissants d'États extérieurs à l'Union. Il n'y a pas de définition commune du volume et de la composition souhaitables des flux d'immigration. C'est dans cette optique que le Conseil européen de Thessalonique (Grèce) a recommandé, les 19 et 20 janvier 2003, la mise en place d'une « structure opérationnelle communautaire » en matière d'immigration. Les récents événements aux frontières de l'Espagne, qui bénéficie économiquement nettement de l'immigration, appellent davantage encore une politique de gestion commune des frontières.

Pourquoi des politiques sélectives à des fins d'emploi ?

Des pays européens de plus en plus nombreux signent des accords bilatéraux avec des pays pourvoyeurs de main-d'œuvre pour répondre aux besoins de leur marché du travail dans les secteurs des technologies de l'information et de la communication, de la santé ou de travailleurs saisonniers dans l'agriculture, la construction ou le tourisme[22].

Trois changements structurels ont conduit les pays de l'Union européenne, dont la France, à souhaiter rompre explicitement avec le discours de fermeture totale des frontières pour les migrations à des fins économiques et à se rapprocher des modèles anglo-saxons d'immigration sélective : des changements démographiques ; l'entrée dans l'économie du savoir et les besoins de main-d'œuvre qualifiée ; la prise de conscience des effets favorables des migrations sur la croissance.



Graphique 2 : Contribution de l'immigration à la démographie en Europe

En premier lieu, les migrations jouent un rôle positif dans la croissance annuelle de la population totale de plusieurs pays de l'OCDE en contribuant à l'accroissement naturel de la population (excédent des naissances sur les décès), la fécondité des étrangers étant plus élevée que celle des nationaux[23](cf. graphique 2). De nombreux rapports ont mis l'accent sur les effets du vieillissement démographique sur les finances publiques et les retraites. Le ratio de dépendance de la population des plus de 60 ans sur la population active s'élève dans beaucoup de pays développés. La Division de la population de l'ONU a eu le mérite d'introduire le débat en préconisant une immigration de remplacement. Ainsi, sans chercher à modifier la structure par qualifications de la population active, une immigration de remplacement pourrait réduire d'un tiers le fardeau du vieillissement[24].

En second lieu, les changements organisationnels et technologiques dans l'industrie, le poids croissant des services dans l'économie et la montée d'une économie fondée sur les connaissances qui donne un poids important aux facteurs immatériels dans la production modifient structurellement ce que les économistes désignent par le terme de « facteurs d'appel » des

migrations internationales. Dans l'industrie lourde, les mines et l'automobile, les besoins de main-d'œuvre sont relativement limités par l'automatisation de la production. En outre, ces secteurs ont perdu leur poids dans l'économie et les régions qui les abritaient se sont reconverties dans les services, l'électronique, le tourisme, etc. Le développement de l'économie du savoir tout particulièrement provoque des besoins incessants en main-d'œuvre qualifiée et hautement qualifiée.

La stratégie de Lisbonne au niveau européen définit des objectifs d'augmentation des dépenses de Recherche et Développement (R&D) par rapport au PIB (cible de 3 %), ce qui signifie le développement d'un secteur de la recherche qui ne peut fonctionner que si des chercheurs, des étudiants et du personnel de R&D affluent dans les pays domestiques ou ne partent pas à l'étranger. L'enjeu est alors particulièrement important concernant l'attraction des effectifs étudiants puisque la plupart d'entre eux restent dans le pays d'accueil pour y être employé à la fin de leurs études.

Ainsi, dans la seconde moitié de la décennie quatre-vingt-dix, la majorité des pays de l'OCDE ont modifié ou assoupli leurs politiques de recrutement et adopté des mesures fiscales incitatives[25]. Compte tenu des difficultés croissantes de recrutement des personnels qualifiés sur le marché du travail de bon nombre de pays industrialisés, on assiste à l'ouverture des quotas en faveur de ces personnes. La circulation accrue des étudiants constitue une part non négligeable de ces migrations de qualifiés. L'afflux d'étudiants étrangers devrait permettre de pallier le vieillissement de la population des chercheurs et des ingénieurs dans le service public, ainsi que la durée limitée de la carrière des chercheurs dans le secteur privé.

Enfin, en réexaminant les effets de l'immigration pour les marchés du travail, les pays d'accueil ont aussi pris conscience que l'impact de l'immigration sur les rémunérations des salariés nationaux était négligeable au niveau national. Le résultat, solidement étayé, selon lequel les travailleurs immigrés et les nationaux sont davantage complémentaires que concurrents ne résiste pas, néanmoins, à l'appréhension des populations locales en période de chômage de masse propice à l'instrumentalisation politique de la question de l'immigration. Mais la hausse de l'immigration de personnels qualifiés, en palliant les difficultés de recrutement dans certains secteurs comme la santé ou même l'éducation, relativise les

inquiétudes pour les pays d'accueil. Toutefois, les bénéfices de cette stratégie d'immigration sélective de personnels qualifiés ne sont pas partagés avec les pays de départ.

Les effets pervers des politiques sélectives pour les pays de départ

Il existe de nombreux effets pervers liés à la mise en œuvre de politiques sélectives en faveur des qualifiés. Si les effets de la fuite des cerveaux se sont toujours avérés positifs pour les pays d'accueil, ils peuvent être désastreux pour les économies des pays de départ dont les taux d'expatriation de qualifiés sont élevés, et sont susceptibles de renforcer les migrations désespérées que l'actualité ne cesse d'illustrer. La situation des pays de départ est hétérogène face à la fuite des cerveaux (cf. tableau 6). Les travaux récents ont révélé l'existence d'effets de seuil : lorsque le taux d'expatriation des qualifiés est faible (moins de 15 %) les effets positifs peuvent l'emporter sur les effets négatifs pour le pays de départ[26]. C'est le cas des grands pays d'émigration (Chine, Inde, Brésil, Indonésie, Pakistan, Russie), qui n'ont qu'une proportion très limitée (généralement inférieure à 3 %) de leurs qualifiés à l'étranger. En revanche, les petits pays, notamment dans les Caraïbes et en Afrique, font face à des taux d'émigration de leurs élites parfois très importants, supérieurs à 30 % et parfois à 70 %. Il s'agit pour ces derniers d'une véritable fuite des cerveaux. En outre, certaines professions connaissent une véritable hémorragie. Ainsi, treize pays africains où la pénurie en personnels de santé est dramatique ont des taux d'expatriation des médecins et professions médicales de près de 50 %. En outre, les travaux montrent que les qualifiés reviennent moins (définitivement) dans leurs pays d'origine que les non-qualifiés[27]. Les transferts de fonds des migrants qui représentent pour beaucoup de pays de départ la première ressource financière externe, devant les investissements directs étrangers ou l'aide publique au développement, diminuent avec la durée d'installation des migrants[28]et leur degré de qualification. Ainsi, une augmentation de 10 % dans le niveau de qualification des migrants tend à peser négativement sur le volume des transferts vers les pays d'origine par rapport au PIB (-1 % en moyenne)[29]. Les travaux montrent bien une perte pour les pays moins avancés. Celle-ci est clairement identifiée comme

responsable de la diminution du taux de scolarisation : il en découle une perte dans la reproduction du capital humain qui a un impact négatif sur le produit par tête et la productivité.

C'est pourquoi il nous semble préférable de relâcher la contrainte sur les moins qualifiés, qui transfèrent davantage vers leurs pays d'origine et ont un effet positif avéré sur le marché du travail des pays d'accueil, plutôt que d'encourager une politique sélective en faveur des qualifiés qui évincerait les non-qualifiés ou les assignerait à une illégalité permanente. Les travaux montrent qu'un petit relâchement des contraintes qui pèsent sur les migrants a des effets positifs sur le pays de départ[30]. En outre, ces non-qualifiés qui ont passé les frontières sont souvent des qualifiés déclassés. Il faut donc les régulariser au plus vite en proposant des formations spécifiques d'adaptation.

Enfin, une politique, comme celle en vigueur actuellement en France, n'offrant aux « hautes compétences » qu'un statut de résident pour une durée de trois ans renouvelable n'est pas à même de faciliter les transferts de compétences de ces diasporas vers leurs pays d'origine. Les travaux montrent en effet que les diasporas ont besoin de stabilité dans leur statut juridique voire d'une double nationalité pour développer des liens économiques avec leurs pays d'origine.

C'est pourquoi nous considérons que l'Union européenne doit négocier une politique de coopération en direction des pays de départ permettant une libre circulation des compétences avec les pays du sud de la Méditerranée. La redéfinition des conditions d'attribution des bourses d'études et la refonte complète des dispositifs d'« aide au retour » constituent deux moyens, parmi d'autres, d'une telle ambition.

Si l'on veut réduire les migrations désespérées, une politique d'immigration sélective, même qualifiée de « choisie », ne doit pas ignorer ses effets sur les pays de départ.

1 R. Freeman, People Flows in Globalisation, NBER, Working Paper 12315, 2006 (http://www.nber.org/papers/w12315 June 2006).

2 Environ dix fois plus faible que celle qui existe entre les régions des États-Unis.

3 F. Bailly, E. M. Mouhoud, J. Oudinet, « L'Union européenne face aux nouvelles dynamiques des migrations internationales », Revue française des affaires sociales, 1er trim. 2004 ; J.-P. Garson, « Un panorama des migrations dans les pays de l'OCDE », in E. M. Mouhoud (dir.), Les Nouvelles Migrations, Universalis, 2006.

4 Source : E. M. Mouhoud et J. Oudinet (dir.), L'Europe et les migrants. Ouverture et repli ?, L'Harmattan, 2007. Pour les États-Unis, données 1981-97 provenant de l'US Bureau of the Census, et pour les pays européens, données 1985-99 provenant d'Eurostat (NewCronos).

5 Labor Force Survey, dont le bloc sur l'immigration a été exploité par F. Bailly, E. M. Mouhoud et J. Oudinet, op. cit.

6 Source : LFS-nos calculs. E. M. Mouhoud et J. Oudinet, « Migrations et marché du travail dans l'espace européen », Économie internationale, CEPII, 2006 (http://www.cepii.fr/francgraph/publications/ecointern/rev105/rev105a.htm).

7 Maria Ramos, « Travail et circulations migratoires. Le Portugal pays relais des migrations en Europe », in E. M. Mouhoud et J. Oudinet (dir.), L'Europe et ses migrants, L'Harmattan, 2007.

8 E. M. Mouhoud et J. Oudinet, op. cit. (2006).

9 Ibid.

10 F. Docquier, O. Lohest et A. Marfouk, « Union européenne et migrations internationales : l'UE15 contribue-t-elle à l'exode des travailleurs qualifiés ? », Revue économique, numéro spécial : « Localisations, migrations, institutions », n° 6, 2005 ; J.-P. Garson, op. cit. Ces politiques existent depuis longtemps dans les pays de migration de peuplement, comme l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande : le recrutement sélectif (système à points) se renforce en ciblant les travailleurs qualifiés.

11 F. Docquier, O. Lohest et A. Marfouk, op. cit.

12 Voir J.-C. Dumont et G. Le Maître, « Beyond the Headlines. New Evidence on the Brain Drain », Revue économique, n° 6, 2005, et F. Docquier, O. Lohest et A. Marfouk, op. cit.

13 J.-C. Dumont et G. Le Maître, op. cit.

14 Eurostat, « Statistiques sociales européennes. Résultats de l'enquête sur les forces de travail 2002 », Bruxelles, Commission européenne, 2002 ; E. M. Mouhoud et J. Oudinet, op. cit.

15 Dans cet exemple, l'Allemagne peut être qualifiée de pays cible tandis que le Portugal est caractérisé de pays relais.

16 F. Bailly, E. M. Mouhoud et J. Oudinet, op. cit.

17 E. M. Mouhoud et J. Oudinet, op. cit. ; Maria Ramos, 2007, op. cit.

18 J. R. Harris et M. Todaro, « Migration, Unemployment and Development. A Two Dectob Analysis », in American Economic Review, vol. 60, pp. 126-142, 1970.

19 E. M. Mouhoud et J. Oudinet, 2006, op. cit.

20 F. Bailly, E. M. Mouhoud et J. Oudinet, op. cit.

21 G. Maurau, « Les Politiques d'immigration dans l'UE sont-elles communutaires ? », in E. M. Mouhoud et J. Oudinet (dir.), L'Europe et ses immigrants. Ouverture ou repli, L'Harmattan, 2007.

22 J. P. Garson, 2006, op. cit.

23 J. P. Garson, 2006, op. cit.

24 L. Ragot, « Les perspectives économiques d'une immigration, choisie en France : des effets mitigés », in E. M. Mouhoud (dir.), Les Nouvelles Migrations, op. cit.

25 J.-C. Dumont, in E. M. Mouhoud (dir.), Les Nouvelles Migrations, op. cit.

26 F. Docquier, O. Lohest et A. Marfouk, op. cit.

27 R. Faini, « Migration and Remittances. The Impact on the Countries of Origin », mimeo présenté au Colloque EUDN-AFD Migration and Development, Paris, ministère de l'Économie et des Finances, 8 novembre 2006.

28 R. Olsen et P. Reagan, « You Can Go Home Again : Evidence from Longitudinal Data », Demography, 37, 2000, p. 339-350.

29 R. Faini, op. cit.

30 T. Walmsley et A. Winters, « Relaxing the Restrictions on the Temporary Movement of Natural Persons : a Simulation Analysis », CEPR Discussion Paper, n° 3719, 2003.

10.

Demandeurs d'asile et réfugiés : deux siècles de refuge politique

Michelle Guillon

La France se voit comme une « terre d'asile ». Cette image se fonde notamment sur l'article 120 de la Constitution de 1793 : « Le peuple français donne asile aux étrangers bannis de leur patrie pour la cause de la liberté. Il le refuse aux tyrans. » Mais il ne s'agissait alors que d'une déclaration de principe, très vite oubliée durant les longues années guerrières de la Révolution et de l'Empire, où le nationalisme a pris le pas sur l'universalisme.

Ces guerres ont contribué à répandre dans le reste de l'Europe les nationalismes en même temps que les aspirations démocratiques de la Révolution. Après 1815, les monarchies autoritaires sont confrontées aux revendications de leurs sujets polonais, italiens, espagnols, portugais… Révoltes et soulèvements sont violemment réprimés ; les vaincus qui le peuvent s'exilent. En France, sous la Restauration, ces réfugiés ne sont que quelques centaines. Ils seront plus de 20 000 sous Louis-Philippe.

La gestion de l'asile sous la monarchie de Juillet

En juillet 1830, le soulèvement de Paris contre l'absolutisme de Charles X aboutit à l'installation d'une monarchie parlementaire. Cette révolution inspire d'autres libéraux européens. À Varsovie, les soldats russes sont chassés ; Modène, Parme et les états pontificaux sont le théâtre de soulèvements. D'autres tentatives ont lieu en Espagne, au Portugal et dans

plusieurs États allemands. La répression de ces révoltes se traduit en France par l'arrivée entre 1830 et 1848 de près de 20 000 réfugiés (Italiens, Allemands, Espagnols…). Les plus nombreux sont les Polonais – plus de 6 000 personnes –, nobles et bourgeois, artistes comme Adam Mickiewicz et Frédéric Chopin, modérés et radicaux.

Après une longue période de débats au Parlement et dans la presse, la loi du 24 avril 1832 formalise pour la première fois la politique d'accueil des réfugiés. Paraphrasant Michel Foucault, Gérard Noiriel en résume les termes : « surveiller et secourir[1] ». Dès l'arrivée des premiers réfugiés, le gouvernement demande à la Chambre de voter un crédit permettant de verser des subsides à ceux d'entre eux qui en ont besoin. Mais en même temps, pour éviter que ces milliers d'exilés turbulents ne troublent la paix publique, la loi les assigne à résidence loin de Paris et des départements frontaliers. Cette mesure ne s'applique qu'aux réfugiés aidés, c'est-à-dire aux plus démunis, perçus comme les plus radicaux. Chaque réfugié doit venir chercher personnellement ce subside à la préfecture, muni à partir de 1837 d'un bulletin individuel, véritable carte d'identité avant la lettre, faisant de cet acte de bienfaisance un outil de surveillance.

Bien qu'à partir du début du second Empire la France n'accueille plus que peu d'exilés politiques, les règles ainsi établies resteront en vigueur pour l'essentiel jusqu'à la Première Guerre mondiale.

1919, le début de la gestion internationale

En 1919, la question des réfugiés se repose massivement en Europe après le traité de Versailles. La Révolution russe, l'éclatement des Empires allemand, austro-hongrois et ottoman et la réorganisation des États selon le principe des nationalités se traduisent par des déplacements de populations et d'importants flux de réfugiés dont la circulation est plus difficile qu'auXIXe siècle depuis la généralisation des passeports et des visas.

La Société des nations (SDN), fondée l'année précédente, cherche à gérer cette situation. Elle confie en 1921 à l'explorateur norvégien Fritjhof Nansen la direction d'un Haut Commissariat aux réfugiés russes – 2 millions d'exilés déchus de leur nationalité. Pour leur permettre de

rejoindre un pays d'accueil, Nansen leur fait attribuer un titre de circulation, le « passeport Nansen » dont bénéficieront d'autres apatrides comme les Arméniens qui ont survécu aux massacres de 1915 et les Assyro-Chaldéens[2]. D'autres populations déplacées – Grecs, Turcs, Bulgares – et d'autres proscrits comme les Italiens que la victoire du fascisme contraint à fuir seront aussi protégés par le Haut Commissariat. Nansen est appuyé par des organisations philanthropiques telles que la Croix-Rouge et surtout le Bureau international du travail (BIT), créé par le traité de Versailles, qui recherche pour eux des emplois dans des pays d'installation. En 1931, après la mort de Nansen, l'organisme devient l'Office international Nansen pour les réfugiés. Mais, après 1933, c'est à un autre organisme, le Haut Commissariat pour les réfugiés en provenance d'Allemagne, qu'est confiée la gestion de ceux qui fuient le régime nazi.

En 1933, la SDN élabore la Convention internationale sur les réfugiés, premier texte international sur le statut du réfugié, défini comme « une personne qui ne jouit pas ou qui ne jouit plus de la protection de son pays ». Elle énumère les groupes qui peuvent en bénéficier. Les représentants de la SDN dans les principaux pays attesteront de l'identité des réfugiés, de leur état civil, de l'authenticité de leurs certificats professionnels. La Convention de 1933 affirme aussi le principe du non-refoulement d'un réfugié vers son pays d'origine et lui garantit un certain nombre de droits de nature économique et sociale[3]. Reste à la faire ratifier par les différents États. La France le fera seulement en 1936, mais avec des réserves essentielles dans le domaine de l'accès à l'emploi.

Les années vingt : les réfugiés dans un contexte d'immigration intense

Le faible dynamisme démographique de la population française, aggravé par l'hécatombe de la Grande Guerre, explique l'importance des besoins en main-d'œuvre dans les années vingt. C'est pourquoi la France est un des pays qui accueillent le plus de réfugiés : 60 000 Arméniens, 72 000 « Russes blancs », quelque 15 000 Italiens antifascistes[4].

La plupart des Russes qui fuient la révolution puis la guerre attendent près des frontières que la situation se clarifie. Environ 250 000 d'entre eux

se concentrent à Constantinople, où notamment l'armée française évacue l'armée blanche de Wrangel. C'est à partir de ces premiers lieux d'exil que l'action conjuguée de Nansen et du BIT leur permet de rejoindre un pays d'installation, la France pour plus du quart d'entre eux.

Ces réfugiés forment une communauté socialement très hétérogène, formée de riches et d'anciens riches, d'intellectuels et de paysans. Ils se fixent majoritairement à Paris et sur la Côte d'Azur, deux régions que les plus aisés d'entre eux avaient fréquentées avant la guerre. Les Russes blancs appartenant à l'aristocratie ou à la grande bourgeoisie, quand ils disposent de capitaux, investissent dans des commerces qui bénéficient de la « mode russe » des années vingt : maisons de couture, restaurants, nombreux cabarets russes du quartier Pigalle[5]. Une partie des qualifiés ont rejoint leurs homologues de toutes nationalités dont l'immigration s'était déroulée dans des conditions moins dramatiques, s'intégrant aux milieux étrangers des professions libérales, de l'Université, de la vie intellectuelle et artistique. Les autres ont subi un fort déclassement, côtoyant leurs compatriotes d'origine sociale moins aisée dans les emplois ouvriers. Tous les réfugiés russes de Paris ne sont pas devenus chauffeurs de taxi ; beaucoup d'anciens soldats de l'armée blanche de Wrangel évacuée à Constantinople par l'armée française sont entrés comme ouvriers dans l'industrie automobile, comme en témoigne Nina Berberova dans ses *Chroniques de Billancourt* en 1925.

Il y a aussi deux étapes migratoires dans l'histoire des Arméniens de France. Après le massacre de 1915, des milliers de rescapés fuient les provinces arméniennes de l'Anatolie pour se réfugier dans les pays du Levant et dans la péninsule balkanique. C'est de là que beaucoup partent vers l'Occident lorsqu'en 1923 le traité de Lausanne, conclu avec la Turquie par les vainqueurs de la guerre, les prive de l'espoir d'une patrie. La France est la deuxième destination de ces réfugiés, après les États-Unis. Outre les actions de Nansen et du BIT, leur implantation est facilitée par la recherche de main-d'œuvre des industriels français. Dès 1924, des missions patronales de recrutement sont envoyées auprès des « réfugiés arméniens des faubourgs de Salonique et d'Athènes, à Alep et à Damas[6] ». Ils furent des dizaines de milliers à s'entasser dans des bateaux et à débarquer à Marseille entre 1920 et 1928. Le cinéaste d'origine arménienne Henri Verneuil a décrit cette arrivée dans son film autobiographique *Mayrig* . Les Arméniens

ont fourni une main-d'œuvre non qualifiée aux industries métallurgiques et chimiques des Bouches-du-Rhône (un tiers des arrivants s'y sont fixés), puis de toute la vallée du Rhône, et enfin de la région parisienne.

L'arrivée des réfugiés antifascistes italiens n'a jamais pris le caractère massif et brutal des exils russes et arméniens. Quelque 15 000 à 20 000 *fuorusciti* entrent en France pendant les années vingt. Dès la marche sur Rome de 1921, les violences fascistes entraînent un exode de syndicalistes et de militants de gauche, bientôt suivis par les leaders de l'opposition politique. En 1926, après l'échec de la tentative de résistance parlementaire qui a suivi l'assassinat du socialiste Giacomo Matteoti et l'application des « lois fascistissimes », les arrivées sont plus nombreuses. Leur installation est facilitée par le plein emploi. Les dirigeants et militants socialistes et syndicaux trouvent un soutien dans les partis et les syndicats français ; les militants sont embauchés dans les activités qui sont celles des migrants italiens, le bâtiment et l'industrie.

La France devient la plaque tournante de l'activisme politique antifasciste, des anarchistes et des communistes aux radicaux modérés. Leurs actions sont tournées vers l'Italie, mais ils combattent aussi les organisations fascistes, les *fascii del estero* , qui s'organisent dans les régions d'implantation des migrants italiens, à Marseille, à Nice, en région parisienne, dans les régions minières du Nord et de Lorraine.

Les années trente : l'afflux des réfugiés dans un contexte de crise

Dès 1931, alors que la crise économique et la montée du chômage atteignent la France, l'hostilité envers les étrangers touche tous les secteurs de l'opinion et toutes les classes de la société. Les manifestations de xénophobie s'adressent aux migrants économiques comme aux réfugiés politiques, aux étrangers comme aux naturalisés, tandis que se renforce l'antisémitisme. C'est dans ce contexte difficile qu'arriveront en France de nouveaux flux de réfugiés : ceux qui fuient le nazisme tout au long des années qui précèdent la guerre et les républicains espagnols vaincus en 1939.

Hitler accède au pouvoir en janvier 1933. Au cours de cette année, quelque 60 000 à 65 000 personnes quittent le Reich ; 25 000 à 30 000 d'entre elles cherchent asile en France : militants sociaux-démocrates, communistes, progressistes, Juifs craignant les persécutions raciales. La plupart sont de nationalité allemande, mais on compte aussi des Polonais, des Russes, des Roumains, des Baltes qui avaient trouvé asile dans l'Allemagne de Weimar. La majorité des réfugiés sont des hommes jeunes appartenant plutôt aux classes moyennes ou supérieures, professions libérales, entrepreneurs ou commerçants, employés, artistes, intellectuels, dont certains de grand renom comme Walter Benjamin ou Bertolt Brecht… Dans les années suivantes, au rythme des mesures antisémites (lois de Nuremberg en 1935, nuit de cristal en 1938…), les Juifs, politisés ou non, représentent une part croissante des arrivants. Ils émigrent avec leurs familles. En 1935, ce sont 6 000 à 7 000 Sarrois francophiles qui cherchent à leur tour asile en France après le plébiscite rattachant leur région au Reich. En 1938, après l'Anschluss, 6 000 à 8 000 Autrichiens, militants de gauche, monarchistes, Juifs…, leur succèdent. Enfin, d'autres réfugiés arrivent de la Tchécoslovaquie démembrée entre la fin de 1938 et le début de 1939.

Les données statistiques présentées ici sont des évaluations proposées par Gilbert Badia[7]. Le nombre de réfugiés encore en France au moment de la déclaration de la guerre est encore plus difficile à déterminer. Les très mauvaises conditions d'accueil, l'absence de stabilité de leur statut, les brimades administratives, les obstacles mis à leur accès à l'emploi et l'approche de la guerre ont finalement amené une partie d'entre eux à repartir vers un pays tiers (pour ceux qui ont réussi à décrocher un visa), voire, par désespoir, à retourner dans l'Allemagne du Reich.

En 1933, l'opinion publique française est plutôt hostile à Hitler et au nazisme. Mais cette hostilité, accentuée par un antigermanisme historiquement enraciné, peut se tourner contre les réfugiés, eux aussi allemands, dont on craint de plus la concurrence sur le marché de l'emploi, et en particulier contre les réfugiés juifs alors que l'antisémitisme se renforce. À ces contradictions correspondent les oscillations de la politique française dont témoignent les circulaires ministérielles[8] : ouverture des frontières en avril 1933, accès du territoire limité aux réfugiés munis d'un

visa en juillet, freinage de la distribution des visas à partir d'octobre. En 1934, le ministre Camille Chautemps résume parfaitement la nouvelle position française par rapport aux réfugiés allemands : « Le libéralisme dont nous avions fait preuve au début a cessé : la France veut bien être une voie de triage, mais elle ne saurait être une voie de garage[9]. » Après cette date, les nouveaux exilés seront rares à disposer d'un visa et la plupart rentreront illégalement en France et chercheront ensuite à obtenir un permis de séjour. Beaucoup sont refoulés vers les pays voisins, et errent ainsi pendant des mois, d'expulsions en autorisations de séjour de quelques jours ou de quelques semaines, sautant les frontières, quelquefois conseillés par les gendarmes qui « les refilent subrepticement à la Belgique » ou à la Suisse, suivant en cela le conseil donné par le ministère de l'Intérieur en 1938[10]. Erich-Maria Remarque, exilé lui-même en Suisse puis aux États-Unis, relate en 1941 cette vie nomade dans son roman *Les Exilés* .

En France, de nombreux comités politiques ou philanthropiques se créent pour venir en aide aux réfugiés, comme le Comité d'accueil et d'aide aux victimes de l'antisémitisme allemand, présidé par Paul Painlevé, le Comité national de secours aux réfugiés allemands, créé par le Consistoire israélite de Paris et présidé par Guy de Rothschild, le Comité de protection des intellectuels chassés d'Allemagne. Mais, malgré leurs efforts, les conditions de vie des réfugiés sont d'autant plus difficiles que même ceux qui ont obtenu un permis de séjour n'ont que rarement accès au marché du travail et, en dehors des aides des comités, ne peuvent compter que sur les revenus du travail clandestin ou de la vente à la sauvette pour vivre. En effet, un ensemble de lois a été élaboré pendant ces années pour protéger la main-d'œuvre française : celle de 1932 fixe des quotas d'étrangers par branche professionnelle, celles de 1935 (artisans) et 1938 (commerçants) imposent aux indépendants des cartes d'identité particulières dont le nombre est étroitement contingenté. Ces mesures concernent tous les étrangers et pas seulement les réfugiés, mais ceux-ci, parce qu'ils sont les derniers arrivés, en subissent les effets de plein fouet. C'est par contre très explicitement pour éviter la concurrence des réfugiés qualifiés qui pourraient acquérir la nationalité française que la loi de 1934 impose aux naturalisés une « incapacité temporaire » de dix ans avant d'accéder aux fonctions rétribuées par l'État ou d'exercer un certain nombre de professions

libérales : avocat, notaire, médecin, etc. En 1936, lorsque le gouvernement du Front populaire ratifie la Convention sur les réfugiés de 1933, il introduit des réserves en ce qui concerne l'emploi en stipulant que les réfugiés seraient, comme les autres étrangers, soumis aux lois sur la protection du marché du travail.

En 1939, l'exil des républicains espagnols vaincus est le plus massif et le plus brutal des flux de réfugiés de l'avant-guerre. Déjà en 1936 quelque 50 000 Basques et 20 000 Aragonais et Catalans avaient fui les combats. Mais, en février 1939, dans la neige des Pyrénées, c'est un demi-million de personnes dont 200 000 miliciens qui traversent la frontière, ouverte, après quelques réticences, par le gouvernement Daladier. Rien n'étant prévu pour les recevoir, 150 000 civils – femmes, enfants et vieillards – sont répartis dans des locaux divers (casernes, colonies de vacances, usines désaffectées…) et disséminés dans soixante-dix-sept départements. Les autres, et notamment la totalité des miliciens, sont placés dans des camps d'internement. Les premiers ouverts, les plus vastes, sont proches de la frontière, sur les plages d'Argelès, de Saint-Cyprien, dans la boue de Gurs. D'autres sont installés dans les mois qui suivent dans les départements méridionaux, au Vernet dans le Gers ou à Septfonds dans le Tarn-et-Garonne. Les conditions de vie sont très dures dans ces camps surpeuplés et mal équipés, entourés de barbelés et de miradors, gardés par l'armée et les gardes mobiles. Les rescapés de la guerre civile n'ont pas été traités comme des réfugiés, mais rangés dans la catégorie des « étrangers dangereux en raison de leurs antécédents judiciaires ou politiques » telle qu'elle est définie par le décret-loi du 12 novembre 1938, aux lendemains des accords de Munich. Le gouvernement Daladier cherche à organiser le plus rapidement possible leur rapatriement ou leur départ. À peine quelques milliers de républicains bénéficient de visas pour le Mexique, l'Argentine, le Chili, la République dominicaine. Quelque 300 000 se résignent à rentrer en Espagne. À la fin de 1939, ils ne sont plus que 150 000 en France.

Dès l'entrée en guerre, le gouvernement et l'armée décident d'utiliser les miliciens espagnols restés dans les camps pour remplacer à l'arrière les Français mobilisés. Au moment de la débâcle, ils sont 55 000, organisés en brigades de prestataires, à travailler pour l'armée, tandis que 40 000 ont été placés dans l'industrie ou dans l'agriculture. Par contre, les « ressortissants

du Reich », réfugiés, Juifs ou nazis indistinctement mêlés, sont internés dans des camps dont certains avaient reçu des Espagnols au début de 1939. Selon une clause de l'armistice, le gouvernement de Vichy ouvre ces camps aux autorités nazies et leur livre 800 réfugiés.

De l'OIR au HCR et à la convention de Genève : 1945-1951

Dès la fin de la guerre, les gouvernements français successifs estiment indispensable le recours à la main-d'œuvre étrangère, mais, après l'expérience des années trente, sont préoccupés d'en garder le contrôle. Deux ordonnances prises par le gouvernement provisoire en 1945 déterminent leurs conditions d'entrée et de séjour. Elles resteront pour l'essentiel valables jusqu'en 1984. Le contrôle du séjour est confié au ministère de l'Intérieur. Le ministère du Travail, à partir de son appréciation des besoins en main-d'œuvre, attribue et gère les autorisations de travail pour les immigrés économiques mais aussi, jusqu'en 1974, pour les réfugiés.

L'introduction en France des nouveaux immigrants est confiée à l'Office national d'immigration (ONI) qui doit recruter à l'étranger. Il organise entre 1945 et 1947 plusieurs missions dans les camps de « personnes déplacées » d'Allemagne et d'Autriche gérés par l'Office international des réfugiés (OIR) mis en place par l'ONU, mais ne recrute qu'une dizaine de milliers de ces réfugiés.

Parallèlement à la mise en place de l'OIR, l'ONU crée un comité spécial chargé d'élaborer, pour la fin de 1950, un accord international qui débouchera sur la création du Haut Comité pour les réfugiés (HCR) et la convention de Genève de 1951. Celle-ci, ratifiée aujourd'hui par plus de cent vingt États, définit le statut international du réfugié toujours en vigueur actuellement. Selon cette convention, est réfugiée toute personne qui, « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ». Est aussi considérée comme réfugiée la personne déjà reconnue comme telle selon les accords internationaux antérieurs. Le réfugié ne peut

être expulsé ou refoulé vers un pays où il serait menacé. La convention précise que l'accès au statut de réfugié ne peut être reconnu que dans des limites temporelles et spatiales étroites : aux victimes d'événements survenus en Europe[11] avant le 1er janvier 1951. La France ratifie la convention le 23 juin 1954, avec une réserve : elle « ne pourrait faire obstacle à l'application des lois et règlements qui fixent la proportion de salariés étrangers ainsi que les emplois qui leur sont autorisés ».

Le statut peut être attribué par les autorités du pays d'accueil, sous le contrôle du HCR. En France, cette tâche est confiée à l'Office français pour la protection des réfugiés et des apatrides (Ofpra), dépendant du ministère des Affaires étrangères. En cas de rejet, l'appel est possible auprès des juges de la Commission des recours des réfugiés (CRR). L'interprétation française des termes de la convention est restrictive, et cette caractéristique tend à se durcir depuis le milieu des années quatre-vingt. Le « demandeur d'asile », celui qui sollicite le statut de réfugié, doit prouver le caractère individuel des menaces qu'il a fuies : l'appartenance à un groupe persécuté ne suffit pas. De plus, jusqu'en mai 2006, les persécutions doivent venir de l'État dont dépend le demandeur : un Algérien fuyant les menaces du FIS, par exemple, ne répond pas à ce critère.

Les réfugiés, des immigrés comme les autres ? 1954-1974

Pendant ces années d'intense immigration de travail, les flux de réfugiés sont proportionnellement insignifiants. Le démographe Luc Legoux[12] a calculé qu'entre 1967 et 1973, l'Ofpra avait reconnu 4 709 réfugiés récemment arrivés alors que le ministère de l'Intérieur comptait 1 380 000 nouveaux titres de séjour.

Les nouveaux arrivants sont majoritairement des Européens fuyant les régimes communistes. Les arrivées de Hongrois après le soulèvement de Budapest et celle des Tchécoslovaques au lendemain du printemps de Prague ne durent chacune que quelques mois et ne concernent ensemble que quelques milliers de personnes. Par contre, l'arrivée des Yougoslaves s'étale tout au long des années cinquante à soixante-dix. Ils sont 20 000 à obtenir le statut de réfugié dès leur arrivée ou en déposant une demande une ou plusieurs années après avoir vécu en France avec un titre de séjour de

migrant économique. La politique migratoire largement ouverte laisse le choix aux exilés de retarder la rupture des liens avec leur pays. De plus, l'écart entre les droits sociaux des réfugiés et ceux des migrants économiques est réduit. La plupart des textes destinés à protéger le marché du travail leur sont applicables.

Les enjeux vont changer pendant les dernières années de prospérité. Deux décisions politiques vont profondément transformer la donne : le renforcement des droits sociaux des réfugiés qui les aligne peu à peu sur les immigrés communautaires, et l'élargissement du champ de l'asile par la ratification du protocole de New York.

Entre 1970 et 1974, alors que les frontières se ferment progressivement pour la migration de travail, une série de mesures construisent un régime dérogatoire, beaucoup plus favorable, applicable aux réfugiés. Ainsi, la circulaire Marcellin de septembre 1973, qui interdit toute embauche de nouveaux travailleurs étrangers, prévoit un petit nombre d'exceptions dont les réfugiés et les demandeurs d'asile. En 1974, face aux difficultés économiques et à la montée du chômage, le gouvernement de Jacques Chirac décide de « suspendre » l'immigration de nouveaux travailleurs, mais les réfugiés et les demandeurs d'asile ont accès à l'emploi.

D'autre part, en 1971, après la plupart des pays européens, la France ratifie le protocole de New York de 1967 qui lève les limitations temporelles et spatiales de la convention de Genève. Paradoxalement, cette ratification ouvre la voie à de nouvelles populations alors même que les frontières se ferment à l'immigration de travailleurs. L'arrivée de près de 2 000 Chiliens après le coup d'État de Pinochet en 1973 en est le premier exemple, avant l'accueil et l'installation de quelque 80 000 Cambodgiens, Laotiens et Vietnamiens entre 1975 et 1985.

Asile, réfugiés et politiques migratoires restrictives

L'ouverture des portes des pays développés à plusieurs centaines de milliers de personnes qui fuient les trois pays de l'ancienne Indochine après l'installation de gouvernements communistes s'inscrit dans la continuité de l'histoire européenne des politiques de réinstallation au lendemain de

chacune des guerres mondiales. Le Vietnam, le Laos et le Cambodge avaient vécu trente années de guerres et de bouleversements politiques, d'importants déplacements de populations qui avaient déraciné de nombreux ruraux. Les motifs de départ sont multiples, de la famine au Cambodge, aux réformes économiques au Vietnam et, dans les trois pays, aux pressions sur les membres des fortes minorités d'origine chinoise[13].

À partir de la fin des années soixante-dix, un demi-million de Cambodgiens, des centaines de milliers de Laotiens et de Vietnamiens rejoignent la Thaïlande à pied ou en s'embarquant sur des bateaux surchargés[14]. Ils s'entassent dans des camps gérés par le HCR sur la côte et le long des frontières cambodgienne et laotienne. Dans les pays développés, la découverte des images des charniers cambodgiens, des bateaux surchargés et des camps de fortune installés en Thaïlande émeut l'opinion publique. Après les Chiliens, aidés par les partis, municipalités et mouvements de gauche, ce sont surtout les gouvernants, les partis politiques et les municipalités de droite, les Églises et les associations familiales qui vont secourir les *boat people* victimes du communisme[15].

En 1979, le HCR réunit à Genève les représentants de nombreux pays occidentaux pour organiser la réinstallation de ces réfugiés, chacun des pays participants s'engageant à en recevoir un contingent. Les liens historiques existant entre la France et ses anciennes colonies d'Extrême-Orient expliquent que le contingent français soit un des plus importants de ceux accueillis dans les pays occidentaux, au deuxième rang après les États-Unis.

En France, les modalités de l'accueil des « réfugiés du Sud-Est asiatique » sont totalement différentes de celles qu'ont connues les autres arrivants. Chaque mois, un millier de visas d'établissement sont attribués à des réfugiés sélectionnés dans les camps. Des associations humanitaires soutenues par l'État les encadrent ensuite jusqu'à leur arrivée en France. Dans ces conditions particulières, on ne demande pas à chacun d'entre eux de prouver qu'il était personnellement menacé ; la logique de reconnaissance est plus proche de celle d'avant guerre où il fallait prouver son appartenance à un groupe menacé. Les rejets sont tout à fait exceptionnels.

L'accueil des réfugiés du Sud-Est asiatique, à la charnière entre le temps de l'immigration et celui de la fermeture des frontières, apparaît comme une

parenthèse dans l'histoire de l'asile en France. Mais, tout au long des années quatre-vingt, deux mécanismes coexistent. Ces réfugiés (que l'on nomme ainsi sans attendre la reconnaissance de leur statut) continuent d'arriver avec leurs visas d'établissement tandis que le nombre de demandeurs d'asile qui se présentent spontanément aux guichets de l'Ofpra gonfle rapidement. Ils sont 7 000 en 1980, 14 000 en 1983. Parallèlement, le nombre de reconnaissances du statut de réfugié diminue : entre 1976 et 1984, on compte en moyenne 14 500 reconnaissances par an ; entre 1985 et 1993, moins de 11 000[16]. En 1985, pour la première fois, les rejets sont plus nombreux que les reconnaissances, et très vite l'écart se creuse. Le nombre des nouveaux réfugiés asiatiques diminue lentement, mais ils restent majoritaires jusqu'en 1993 parmi les nouvelles reconnaissances.

La faiblesse des flux d'asile avait facilité en 1967 la ratification du protocole de New York, mais c'est dans un monde bouleversé qu'il s'applique. Au cours de la décennie quatre-vingt, le système de gestion de l'asile que la convention de Genève avait organisé entre en crise. Les réfugiés protégés par le HCR étaient un peu moins de 3 millions en 1975, ils sont 13 millions tout au long des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix. Depuis le début du nouveau millénaire, la courbe s'est inversée : le HCR n'en compte que 8,5 millions en 2005.

En France comme dans les autres pays européens, c'est le nombre des demandeurs d'asile qui croît et non celui des réfugiés ; la nécessité pour chacun de prouver le caractère individuel des menaces qui l'ont amené à fuir joue le rôle d'un filtre de plus en plus efficace. L'Ofpra évaluait à 130 000 le nombre de réfugiés vivant en France en 1982. Par l'effet des décès et des naturalisations, mais aussi du faible nombre de nouvelles reconnaissances, ils ne sont plus que 110 000 en 2005. Par contre, le nombre de demandes est passé de 20 000 en 1985 à 60 000 lors du « pic » de 1989 et il s'élevait encore à près de 50 000 en 1992. Le nombre de nouveaux demandeurs baisse jusqu'en 1997, retrouvant le niveau du début des années quatre-vingt. Il remonte à nouveau aujourd'hui, avec 50 000 dossiers déposés en 2004.

L'origine des flux permet d'identifier les crises qui sont la source de cette forte poussée. Les bouleversements de l'Europe de l'Est qui précèdent la chute du Mur alimentent les flux de Polonais et de Roumains des années

quatre-vingt. Entre 1991 et 1999, la fédération yougoslave est prise dans un tourbillon de combats et de massacres. Plus loin de l'Europe, les crises et les conflits qui secouent le Proche-Orient ont mis en mouvement des Kurdes de Turquie, des Iraniens, des Irakiens et des Afghans.

Certains des réfugiés africains et asiatiques rejoignent aussi l'Europe, quelquefois, à l'instar des Somaliens, après avoir passé plusieurs années aux frontières de leur pays. Il s'agit le plus souvent de jeunes adultes, les plus aisés, les plus diplômés, ceux qui ont gardé des contacts dans les villes dans lesquelles ils ont poursuivi leurs études ou bien dans celles où vivent des réfugiés ou des émigrés venant de leur pays. Ainsi s'organisent, à partir de zones dans lesquelles les guerres s'éternisent, des filières migratoires comme celles qu'ont construites vers la France les Tamouls sri lankais ou les Zaïrois.

La suppression ou la réduction des autres voies légales d'entrée contribuent à l'augmentation des effectifs des demandeurs d'asile. Pour nombre de migrants potentiels, cette procédure est devenue la seule possibilité d'entrer légalement dans le pays rêvé. Elle est donc empruntée par ceux qui fuient des persécutions individuelles, mais aussi les situations de violence généralisée, des pays dévastés, le poids de structures politiques, sociales ou familiales contraignantes, l'absence de perspectives. Ainsi se construit l'image du « faux réfugié ».

Dans un premier temps, chaque État met en place sa politique de dissuasion : il faut rendre son pays le moins attractif possible. En France, on accélère les procédures, on raccourcit le délai de dépôt du dossier, on crée des « zones de rétention » pour les candidats dont « la demande manifestement infondée » sera examinée en « procédure prioritaire ». Les conditions de l'attente se dégradent, la durée des prestations sociales est réduite, le nombre de places en centre d'accueil est notoirement insuffisant, beaucoup de demandeurs sont à la rue, quelquefois abrités sous des tentes distribuées par les ONG.

Les États de l'Union européenne organisent ensuite le contrôle de l'espace commun. Des mesures sont testées dans l'espace Schengen avant d'être généralisées dans le cadre de l'harmonisation européenne de la politique d'asile. Les ressortissants d'un nombre croissant de pays se voient imposer des visas, et obligation est faite aux transporteurs de les vérifier au départ

sous peine de lourdes amendes. Le demandeur d'asile est contraint de déposer sa demande dans le premier pays démocratique qu'il traverse, ce qui permet de le renvoyer vers la périphérie de l'Union.

Les taux de reconnaissance se réduisent : en France 31 % des demandeurs de 1993 l'ont obtenue contre 19 % de ceux de 2002[17]. Les déboutés que l'on ne peut pas renvoyer car ils courent de réels dangers dans leur pays ou parce qu'ils ont construit en France une vie familiale restent dans une illégalité acceptée, parmi les migrants économiques sans papiers. Ils recevront peut-être demain un titre de séjour précaire et révocable, bénéficiant d'une « protection subsidiaire » en cours d'élaboration.

1 Gérard Noiriel, Réfugiés et Sans-papiers. La République face au droit d'asileXIXe-XXe siècle, Paris, Hachette Littératures, coll. « Pluriel », 1991.

2 Membres des plus anciennes communautés chrétiennes du Proche-Orient, implantées en Mésopotamie avant la naissance de l'islam.

3 Gérard Noiriel, op. cit.

4 Ralph Schor, Histoire de l'immigration en France de la fin duXIXe siècle à nos jours, Paris, Armand Colin, 1996.

5 André Kaspi et Antoine Marès, Le Paris des étrangers depuis un siècle, Paris, Imprimerie nationale, 1989.

6 Yves Lequin (dir.), La Mosaïque France. Histoire des étrangers et de l'immigration en France, Paris, Larousse, coll. « Mentalités, vécus et représentations », 1988.

7 Gilbert Badia (dir.), Les Barbelés de l'exil, Presses Universitaires de Grenoble, 1979.

8 Ibid.

9 Cité par Gérard Noiriel, op. cit.

10 Ibid.

11 La convention permettait à chaque État de choisir entre deux formulations : « en Europe » ou « en Europe ou ailleurs ». La plupart de ceux qui ont ratifié la convention dans les années cinquante ont choisi la formulation restreinte, défendue notamment par la France lors de la rédaction du texte.

12 Luc Legoux, La Crise de l'asile politique en France, Paris, Les études du CPED, n° 8, 1995.

13 Voir le rapport au président de la République sur les motivations des réfugiés dans Georges Condominas et Richard Pottier, Les Réfugiés originaires du Sud-Est asiatique, Paris, La Documentation française, 1983, p. 156-188.

14 Ce mode de transport, les naufrages et les attaques de pirates ont particulièrement impressionné l'opinion, ce qui explique l'usage de l'expression boat people pour désigner l'ensemble des réfugiés de l'ancienne Indochine.

15 Karine Meslin, « Accueil des boat people : une mobilisation politique atypique », Plein Droit, n° 70, oct. 2006, p. 36-39.

16 Luc Legoux, op. cit.

17 Il s'agit de « bilans définitifs », obtenus en suivant une « promotion » de demandeurs, ceux qui ont déposé leur demande une année, jusqu'à ce que tous les dossiers aient obtenu une réponse définitive, sans nouveau recours possible.

Troisième partie

Représentations

11.

L'immigré dans la fiction, des années soixante à nos jours

Naïma Yahi

Il y a différentes manières d'appréhender l'histoire de l'immigration. Le prisme social ou politique, riche en événements, a nourri de manière significative notre réflexion sur la place de l'immigration de la fin duXX^e^ siècle. C'est le prisme du culturel qui, ici, va éclairer la présence immigrée en France. Nous avons choisi d'interroger plus particulièrement les fictions mettant en scène l'immigration dans l'Hexagone. La fiction est en effet un matériau très significatif pour l'historien : elle agit comme un miroir de nos préoccupations contemporaines et reste un moyen privilégié d'expression pour dire, raconter et toucher le plus grand nombre. Dans l'histoire du cinéma, Charlie Chaplin reste la figure emblématique de l'immigré qu'il incarne dans son court-métrage de 1917, *The Immigrant* . Revenant sur les conditions d'arrivée en Amérique de l'immigré qu'il fut, il nous raconte avec talent toutes les étapes de cette aventure.

Qu'en est-il pour l'immigration en France ? Quels types de représentations nous donne-t-on de l'immigration dans la fiction ? Quelle place y occupe l'immigré ? Quelles sont les caractéristiques principales de la figure du migrant ? Quel est le ton employé par la fiction : le drame, la comédie ?

Pour mener à bien cette analyse, il faut comprendre que l'intérêt croissant pour la figure de l'immigré correspond à la situation particulière de ces années où le besoin de main-d'œuvre pousse à faire appel massivement à l'immigration. Certains immigrés eux-mêmes ont fait œuvre de fiction,

mettant souvent en scène leur propre histoire et ce, à destination du public français. Parfois, ce sont des réalisateurs ou des écrivains qui, n'étant par ailleurs pas immigrés, incluent un personnage explicitement immigré dans leur récit. Enfin, on peut mettre en avant une troisième catégorie, celle des intellectuels du pays d'origine qui s'expriment dans le cadre d'une fiction sur l'émigration de leurs compatriotes. Ces trois points de vue nous seront utiles pour déterminer l'évolution des représentations de l'immigré ainsi que le degré de médiatisation des fictions proposées.

L'Algérien, paradigme de la figure de l'immigré

Au sortir d'un conflit colonial très dur (1954-1962), l'Algérien résume à lui seul les caractéristiques – les stigmates ? – de l'altérité dans l'imaginaire social des Français[1]. Les Algériens sont, avec les Portugais, les plus nombreux. Leur présence déjà ancienne sur le territoire français va se renforcer grâce aux accords de main-d'œuvre conclus entre l'Algérie et l'ancienne puissance coloniale[2].

Comme en écho à la guerre d'Algérie encore bien présente dans les mémoires, Claire Etcherelli est l'auteur d'un ouvrage majeur concernant l'immigration algérienne, *Élise ou la Vraie Vie* , paru en 1967 et couronné par le prix Femina la même année. Dans une première partie, ce roman met en scène la vie en province d'une jeune fille de condition modeste avant que celle-ci ne monte à Paris pour entrer à l'usine. Elle y rencontre, en pleine guerre d'Algérie, Arezki, un militant FLN, avec qui elle vivra une passion impossible. Ce roman rappelle les préjugés racistes s'appliquant aux Maghrébins à cette époque :

> « Des Norafs comme ils disaient. Une marque pire que l'étoile jaune sur le cœur des Juifs. Les hommes aux couteaux dans la poche, les fainéants, voleurs, menteurs, sauvages, cruels, sales, des Norafs[3]. »

Cette histoire portée à l'écran par Michel Drach donne pour la première fois au cinéma un premier rôle à un immigré algérien, militant actif, figure courageuse et positive, dont l'amour pour Élise humanise la destinée. L'adaptation cinématographique accentue le trait en passant très rapidement sur la partie consacrée au portrait d'une famille provinciale modeste pour se

concentrer sur l'histoire d'amour qui unit Élise et Arezki. Le roman de Claire Etcherelli et son adaptation cinématographique s'illustrent par leur singularité dans notre corpus. On ne trouve pas d'équivalent au premier rôle d'Arezki avant les années quatre-vingt. Dans un contexte comme celui des années soixante, le sujet abordé par le film explique les difficultés rencontrées par Michel Drach en vue de la réalisation :

> « Aucun producteur français ne voulait, vous le pensez bien, financer un film dans lequel il était question d'Algérien, de racisme et de guerre d'Algérie. Heureusement, j'ai obtenu du Centre national du cinéma français une avance sur recette de 40 millions d'anciens francs (l'autre moitié financée par l'Algérie)[4]. »

Au-delà de la question de l'immigration, ce film porte à l'écran un moment important de l'histoire française. Il ne traite pas seulement de la question migratoire comme d'un enjeu social (nous ne sommes qu'en 1967), mais aussi de la mémoire immédiate d'un conflit qui a marqué toute une jeunesse embarquée dans cette guerre de décolonisation. Ici, Arezki n'est pas seulement un immigré ; il est aussi le protagoniste d'un conflit qui ne lui permet de trouver sa place ni en France ni auprès d'Élise. L'enjeu de ce récit est de dénoncer entre autres les conditions de travail des plus défavorisés, dont font partie les immigrés, ainsi que le racisme ordinaire exacerbé par la guerre d'Algérie. L'engagement militant ne sera plus par la suite au cœur des fictions consacrées à l'immigration.

Construction de la figure du misérable

En cette fin duXX^e^ siècle, l'image dominante de l'immigré est tout autre : l'immigré misérable, passif devant son destin, s'impose face à la figure du militant. Le premier long-métrage sur l'immigration mettra en scène le milieu de l'immigration portugaise. *O Salto* (1967) de Christian de Chalonge nous raconte l'histoire d'Antonio, un jeune menuisier portugais qui émigre à Paris pour rejoindre son ami Carlos qui lui promet monts et merveilles. Après un périple assez compliqué, il arrive à Paris et se retrouve seul sans travail. Il finit par rencontrer son ami Carlos, devenu un affreux trafiquant, qui lui demande deux mille francs pour un certificat de séjour en France.

Ce thème de l'immigration clandestine, une réalité pour les migrants en provenance du Portugal de Salazar, se retrouve dans le film de Jacques Champreux, *Bako, l'autre rive* (1978). Boubacar doit rejoindre son frère à *Bako* , autrement dit en France, pour nourrir sa famille vivant dans un village malien. Ce film décrit avec force les conditions inhumaines de son périple : après avoir traversé une montagne glacée des Pyrénées, il meurt à son arrivée à Paris. Comme dans *O Salto* , on voit ici décrits la dure réalité des voyages clandestins ainsi que l'affairisme morbide des passeurs, souvent eux-mêmes immigrés, faisant fortune sur le dos des candidats à l'immigration. La volonté de ces réalisateurs a été de sensibiliser l'opinion et de dénoncer les conditions d'accueil des populations immigrées :

> « Ma seule ambition est de troubler, d'inquiéter quelques spectateurs, de poser un problème et d'esquisser une situation à des gens qui ignorent tout de cette immigration dans le cas présent[5]. »

Au lendemain de Mai 68, cette démarche est partagée par de nombreux auteurs et réalisateurs du cinéma interventionniste qui s'emparent de la thématique de l'immigration. La question de l'immigration est devenue une question majeure de la société française. Ainsi, les incendies qui se produisent dans les foyers de travailleurs immigrés et la multiplication, notamment à Marseille, en 1973, de crimes racistes dont sont victimes les immigrés maghrébins, ancrent la figure de l'immigré dans les pages faits-divers de la presse française[6]. Le message porte sur les conditions de vie des migrants en France ainsi que sur le racisme ordinaire que subissent ces immigrés. Ils ne sont pas les seuls puisque, pour la première fois, des immigrés prennent la parole pour raconter les difficultés de l'exil : *Soleil O* (1969) du Mauritanien Med Hondo, ou *Mektoub ?* (1970) et *L'Autre France* (1975) de l'Algérien Ali Ghanem dépeignent les conditions atroces qui sont réservées aux immigrés en France. D'autres entrent en littérature avec des fictions d'inspiration largement autobiographique : *Le Docker noir* (1973) d'Ousmane Sembène qui décrit les conditions de vie des Noirs à Marseille en fait partie. Diaw Falla, le docker noir, mène une vie précaire faite d'un bol de riz et de l'espoir de trouver une embauche quotidienne sur le port de Marseille : ce qui le fait tenir, c'est son amour pour Catherine, et le rêve de devenir écrivain. Accusé du meurtre d'une intellectuelle qui avait publié son roman en se l'appropriant, Diaw ne pourra pas démontrer qu'il est bien

l'auteur du livre et que celle qui l'a spolié est morte d'un accident. Ce livre dénonce les terribles difficultés des Noirs de Marseille, mais également la montée du racisme dans certaines couches de la population :

> « L'opinion des commerçants est ébranlée ; ils ont fait passer une pétition dans le quartier, protestant auprès des conseillers municipaux et demandant l'expulsion des Noirs et des Arabes qui ne vivent que de rapines[7]. »

Parallèlement aux fictions produites par des auteurs militants ou des immigrés, des intellectuels étrangers abordent les conditions de vie de leurs compatriotes en exil : Kateb Yacine, l'un des plus connus, écrit une pièce de théâtre en arabe dialectal consacrée aux travailleurs immigrés algériens, afin de se faire comprendre des immigrés eux-mêmes : *Mohamed prends ta valise !* (1971) est jouée sur le mode de la comédie burlesque. Cette pièce raconte l'histoire de Mohamed dont la vie est partagée entre la France où il travaille et l'Algérie où vit sa femme Aïcha. En France, Mohamed doit sans cesse lutter pour garder sa dignité. Au cours de la pièce, Mohamed est confronté à une série de personnages emblématiques pour l'immigré : le contremaître, la justice, ses « frères », tandis qu'en Algérie, après la lutte contre le colonialisme, les nouveaux dirigeants imposent un ordre socialiste et autoritaire.

MOHAMED . – Ô si Lamri ! Ô si Lamri !

Voilà le régime des militaires qui t'expédie jusqu'à Paris,

Alors qu'ton bled c'est l'Algérie,

Ô si Lamri tu m'as compris !

CHŒUR . – C'est le sort des ouvriers,

Dont le pays est libéré,

où est ta jeunesse, ô Allal ?

Ta maison grouille de sangsues.

VISAGE DE PRISON . – Nos frères sont morts dans le maquis

et nous sommes perdus comme des fourmis.

Est-ce un exil ou une folie[8] ?

Rachid Boudjedra choisira, lui, un mode plus tragique pour évoquer le sort des émigrés algériens : son roman *Topographie idéale pour une agression caractérisée* (1975) est construit sur le mode d'un récit-enquête sur l'assassinat d'un immigré algérien tout juste arrivé en France, agressé lâchement par des voyous d'extrême droite après avoir passé des heures à chercher son chemin dans le labyrinthe sans fin que représente le métro. Rachid Boudjedra s'inspire sans détour des crimes racistes commis à l'encontre des Maghrébins[9]au début des années soixante-dix. L'immigré ici est sans défense, en total décalage avec son environnement ; il est perdu et ne comprend rien :

> « Puis largué, on le pousse fortement, on le presse, des mots lui transpercent les côtes, pires que des balles de 6 mm parce qu'il ne les comprend pas et qu'il a honte de s'introduire dans ce monde forclos et exténuant où on le harcèle, on le ligote, on l'enferme dans une galerie souterraine où plus rien du monde réel ne subsiste et où tout est artificiel[10]. »

La description du choc entre la réalité de l'immigré et sa rencontre avec la France se retrouve dans plusieurs fictions : rappelons-nous l'arrivée de Boubacar à Paris dans *Bako, l'autre rive* , fiévreux et perdu, n'étant pas habitué à ce qu'il voit, comme l'immigré de *Topographie* , perplexe devant le tourniquet du métro, son ticket à la main…

Le sexe et la publicité

Ce décalage culturel et social prend les traits d'une critique du capitalisme, poussant à la débauche les ouvriers immigrés : ainsi, le récit de Rachid Boudjedra est entrecoupé de scansions publicitaires à forte connotation sexuelle pour le migrant agressé par la nudité des affiches et par le matraquage publicitaire :

> « Et là maintenant avec cette affiche qui semble le défier, il se demande s'il doit regarder ou baisser les yeux. L'affiche représente un couple jeune et beau (…). Devant lui sa femme (…) porte un collant lui montant jusqu'au bas du nombril[11]. »

Les tentations publicitaires dénoncées dans ces fictions rejoignent une problématique centrale dans la fiction concernant l'immigration : la solitude sexuelle du travailleur immigré. *La Réclusion solitaire* (1976) du Marocain Tahar Ben Jelloun[12], est un roman inspiré par des travaux scientifiques qu'il a effectués sur le même thème. Ce récit sera le premier et certainement le plus explicite sur cette question de la solitude sexuelle du migrant. En effet, nous y reviendrons, la femme migrante est complètement absente de la fiction au cours des années soixante et soixante-dix malgré une présence tangible sur le territoire. Les femmes immigrées sont sans doute moins nombreuses que les hommes, tout au moins jusqu'à l'intensification du regroupement familial qui intervient dans la seconde moitié des années soixante-dix. C'est la figure de l'ouvrier immigré célibataire peuplant les foyers qui domine les représentations. Dans le cas des Algériens et des Portugais, on ne compte plus les images et les témoignages sur les conditions de vie des familles dans les bidonvilles[13]. Ce phénomène du migrant célibataire séparé de sa famille restée au pays est une réalité. Cette *Réclusion solitaire* met en scène la vie quotidienne et les réflexions d'un immigré qui entame un dialogue douloureux sur sa solitude sexuelle. Il tente de la supporter en ayant pour amante l'image d'une femme nue qui hante ses rêveries et son quotidien, comme celle du héros de la première bande dessinée de Farid Boudjellal, *Les Soirées d'Abdulah, ratonnades* (1978)[14]. De manière plus générale, l'auteur décrit les douleurs de l'exil et compare l'immigré à l'arbre arraché à sa terre :

> « Nous sommes un pays déboisé de ses hommes. Des arbres arrachés à la terre, comptabilisés et envoyés au froid. Quand nous arrivons en France, nos branches ne sont plus lourdes ; les feuilles sont légères ; elles sont mortes. Nos racines sont sèches et nous n'avons pas soif. »

Ainsi l'immigré est narrateur de ses peines et ses souffrances, parfois de sa folie. Tahar Ben Jelloun donne ici la parole à *l'immigré universel* qui souffre du déracinement et l'auteur devient alors médiateur de ses souffrances. Nous reprendrons ici l'idée d'Yvan Gastaut[15], qui parle d'une littérature de médiation :

> « Je suis venu dans ton pays sur la pointe du cœur, expulsé du mien, un peu volontairement, beaucoup par besoin. Je suis venu, nous sommes venus pour gagner notre vie, pour sauvegarder notre mort, gagner le futur

de nos enfants, l'avenir de nos ans déjà fatigués, gagner une postérité qui ne nous ferait pas honte. »

L'immigré, victime de crime raciste

Sur ce thème, l'œuvre la plus connue de la décennie reste sans nul doute le film d'Yves Boisset, *Dupont-Lajoie* (1975). Ce long-métrage met en scène le racisme ordinaire du Français moyen qui conduit au meurtre d'un immigré maghrébin. Lajoie, un cafetier de province, se rend comme chaque année dans son camping du sud de la France. Il tente de violer la fille d'un de ses amis et la tue accidentellement. Il laisse accuser du meurtre un groupe de travailleurs immigrés maghrébins, installés dans des baraquements de chantier, non loin de là. S'ensuit une ratonnade, aux cris d'un « Allez comme en Algérie » : un Maghrébin sera tué. Même si son frère le venge en tuant Lajoie, l'image du Maghrébin est dans ce film victimaire et passive, voire silencieuse. Cette représentation de l'immigré maghrébin sera dénoncée (Khellil) ainsi que la manière culpabilisante dont est réalisé le film (Gastaut).

Cette image de *victime type* du crime raciste sera reprise à l'occasion d'un fait-divers particulièrement sanglant : la mort violente par défenestration d'Habib Grimzi, un touriste algérien assassiné par trois légionnaires dans le train Bordeaux-Vintimille en 1983. *Train d'enfer* (1983), long-métrage de Roger Hanin, ainsi que le roman d'Ahmed Kalouaz, *Point kilométrique 190* (1986)[16]nous rappellent le lien étroit entre l'actualité la plus sordide et la fiction : dénoncé, le racisme ne permet pas forcément de donner une dimension de premier rang à la figure de l'immigré qui, ici, occupe la position de la victime.

Le cinéma algérien s'intéresse également à ses émigrés. Dans le long-métrage *Ali au pays des mirages* (1978) du cinéaste algérien Ahmed Rachedi, sur un scénario de Rachid Boudjedra, le personnage principal, Ali, nous raconte, du haut de sa grue de chantier, la vie dans l'émigration. Ce film en arabe dialectal algérien souligne lui aussi le danger de la publicité et de la société de consommation : Ali ayant gagné une forte somme à la loterie la dilapide et revient à sa condition d'ouvrier immigré. Ali sera arrêté par la police alors qu'il tente de venir en aide à un vieil homme malade, qui

meurt sous l'œil indifférent de ses voisins. Pour le migrant, le séjour en France est perçu dans la fiction comme une voie sans issue. Douleur, folie, injustice et mort sont au rendez-vous. Il en va de même pour l'héroïne de *La Noire de…* (1966) d'Ousmane Sembène qui met en scène la descente aux enfers d'une jeune femme de ménage africaine qui, installée à Nice après avoir suivi un couple de coopérants, se suicide, ne supportant plus son déracinement.

L'étudiant noir

Vivre, étudier en France, est-ce possible pour un étudiant venu d'Afrique noire ? Kannan Niane, personnage principal du roman de Saïdou Bokoum, *Chaîne* (1974), renonce à ses études de droit après avoir fait divers petits métiers pour survivre :

> « J'étais venu en France pour faire des études, obtenir des diplômes. J'ai rencontré une fille. (…). Quatre ans, merde ! J'avais le temps de préparer une licence ou même un doctorat. Chambre, faculté, tout était à portée de main. Mais lentement, j'ai décroché[17]. »

Le moyen-métrage de l'Ivoirien Désiré Écaré, *Concerto pour un exil* (1967), analyse un autre aspect de la vie des étudiants noirs de France : le déchirement entre deux cultures auquel Diaw Falla dans *Le Docker noir* et Kannan Niane dans *Chaîne* sont confrontés. Le court-métrage du Sénégalais Ben Diogaye Beye, *Les Princes noirs de Saint-Germain-des-Prés* (1974), même s'il ne rencontre pas la même audience, donne un peu plus tard une image plus excentrique et moins fataliste des étudiants africains qui « hantent le Quartier latin et attirent les Parisiennes en mal d'exotisme » (Bosséno).

Les déclinaisons de la figure de l'immigré : le beur et la femme immigrée

[18]

Comme un stigmate, le statut d'immigré s'est transmis de la première à la deuxième génération de l'immigration maghrébine et africaine en France[19].

Aussi, nous intégrons à la présente étude la figure hybride du beur, ni tout à fait immigré, ni tout à fait français, qui s'impose fréquemment dans le cinéma français au détriment de la figure du migrant et donne naissance à ce que l'on nomme le cinéma beur. La littérature et le théâtre ont également tenu compte de ce revirement dans l'imagerie sociale de l'immigration.

Les premières expériences théâtrales mettant en scène les enfants de l'immigration maghrébine datent du milieu des années soixante-dix, dans le cas des Algériens, au lendemain de l'arrêt définitif de l'immigration, d'abord décidé par l'Algérie suite aux attentats racistes du début des années soixante-dix, et ensuite par la France, dans un contexte de crise économique exacerbé par le choc pétrolier de 1973. La troupe Nedjma, qui compte parmi ses membres un auteur comme Moussa Lebkiri, met en scène la vie quotidienne de l'immigration souvent de manière burlesque mais également avec des thèmes parfois tragiques où les drames de l'exil ne sont jamais loin. Avec *Barka ou la Vie barisienne* (1976) ou *Le Cirque d'Amar* (1978), cette troupe a mis en scène la vie des immigrés de la première génération pris dans les affres administratives que tout immigré doit affronter. Ce « parti d'en rire » est le mode qui sera privilégié par la deuxième génération. Ainsi, le même Moussa Lebkiri tiendra le rôle de Djeloul, dans le film de Mahmoud Zemmouri, *Prends 10 000 balles et casse-toi !* (1981), une comédie qui met en scène le retour au village d'une famille algérienne qui a accepté de bénéficier de l'aide au retour issue de la loi Stoléru. En montrant le total décalage entre les mœurs des enfants de la famille et celles du village, et l'échec du retour qui en résulte, ce film défend la pleine acculturation de la deuxième génération, devenue complètement française.

La comédie ne domine pas pour autant la fiction concernant cette deuxième génération : le cinéma français s'intéresse à la figure du beur, qui émerge médiatiquement au lendemain de la Marche pour l'égalité et contre le racisme[20]. Ces jeunes d'origine maghrébine sont souvent cantonnés dans des seconds rôles de délinquants, comme dans *Le Grand Frère* (1982) de Françis Girod où Smaïn campe le rôle d'Abdel, un voyou, et Souad Hamidou celui de Zina, une prostituée. Dans *Police* (1985) de Maurice Pialat, l'inspecteur Mangin et ses collègues tentent de démanteler un réseau de trafiquants de drogue maghrébins dirigé par les frères Slimane. Sophie Marceau y incarne une beurette (*sic*), petite amie d'un des truands. Au

cours des années quatre-vingt, l'image de l'immigré maghrébin passe ainsi de celle du misérable de la première génération à celle du délinquant de la deuxième.

L'immigration africaine aura aussi sa fiction : *Black Micmac* (1986) de Thomas Gilou, énorme succès commercial[21], est une comédie sur la vie quotidienne de la communauté africaine de Paris. Le jeune Lémi, incarné par Isaac de Bankolé, se fait passer pour un marabout du pays venu empêcher la fermeture d'un foyer d'immigrés africains pour cause d'insalubrité. Même si ce film est plutôt traité sur le mode comique, il transmet un certain nombre de clichés rappelés ici par Christian Bosséno :

> « Le spectateur moyen trouvera dans ce film la confirmation de toutes les idées reçues : saleté (équarrissages de moutons dans les toilettes), naïveté, habitudes alimentaires primitives (le singe conservé dans le réfrigérateur), propension à la magouille et à l'escroquerie, imitation exacerbée jusqu'au ridicule de la mode occidentale, superstition et surtout incapacité totale d'intégration à la société européenne d'une communauté qui vit en quasi-autarcie et recrée à Paris “son” Afrique[22]. »

Les beurs prennent la parole

À l'image d'un Ali Ghanem en 1970, ces jeunes, souvent cantonnés dans des ghettos urbains et médiatiques, vont prendre la parole et raconter leur quotidien. L'œuvre majeure pour cette génération reste tout d'abord le roman de Mehdi Charef, *Le Thé au harem d'Archi Ahmed* (1983)[23]. Médiatisé par l'émission « Apostrophes » de Bernard Pivot, ce jeune écrivain est révélé au grand public par ce récit d'inspiration largement autobiographique sur la vie d'un jeune d'origine algérienne, Madjid, et de son ami Pat, dans une cité de La Courneuve. C'est la première fois qu'un beur tient le haut de l'affiche. Grâce à son succès en librairie, les droits de cet ouvrage sont acquis par Costa-Gavras qui confie à son épouse, Michèle Rey-Gavras, le soin de produire le film. À la recherche d'un réalisateur, le couple se rend compte que nul mieux que l'auteur lui-même ne peut le réaliser. Totalement autodidacte, Mehdi Charef adaptera son roman – qui était au départ un scénario dont personne ne voulait – sous un titre légèrement modifié : *Le Thé au harem d'Archimède* (1985). Ce sera un

succès immédiat avec plus d'un demi-million de spectateurs. Madjid y est représenté comme déchiré entre deux identités, l'une française et l'autre algérienne. On y remarque le personnage de Malika, mère courage analphabète mais pourtant dynamique et volontaire. Le plus significatif, c'est l'image du père de Madjid, handicapé mental et complètement muet suite à une chute sur un chantier. La rupture est donc consommée avec la première génération dépeinte ici vaincue et absente. C'est désormais la deuxième génération qui est sur le devant de la scène : le discours, lui, ne se réfère plus au pays d'origine mais à la banlieue, nouveau territoire de l'identité plurielle de cette génération.

Ce film amorce également la territorialisation de l'identité de cette deuxième génération qui peuple alors les films dits de « banlieues » au cours de la décennie quatre-vingt-dix, comme *La Haine* (1995) de Mathieu Kassovitz ou *Ma 6-T va crack-er* (1997) de Jean-François Richet.

Où sont les femmes ?

L'immigration féminine est une réalité depuis plusieurs décennies, mais où sont les femmes immigrées dans la fiction de langue française où domine la figure masculine ? Même si la réalité du migrant célibataire est indéniable, elle ne résume pas à elle seule la réalité polymorphe de l'immigration en France. La fiction ne s'empare que très peu et, qui plus est, tardivement de la figure de l'immigrée. Dans le roman de Raymond Jean, *La Ligne 12* (1973), Zorah, institutrice et, accessoirement, chargée de défendre ses compatriotes de la cité de transit où elle demeure, est éduquée, parfaitement occidentalisée et reste une figure positive tout au long du récit :

> « Nord-africaine elle aussi, son teint brun, ses grands yeux sombres, sa natte aux reflets roux l'indiquaient bien, mais elle était vêtue à l'européenne et tout, dans son allure, laissait penser qu'elle avait reçu une éducation, qu'elle avait un usage de la vie et de la ville[24]. »

Au contraire, Mehdi, protagoniste à la fois central et secondaire du roman, lui, vit prostré dans la chambre commune qu'il partage dans la cité.

Il est en effet incapable de se défendre après avoir été accusé à tort de troubles par un chauffeur de bus raciste : il sera en définitive condamné.

L'imagerie sociale de la femme immigrée sera enrichie par le récit autobiographique de Linda de Suza, *La Valise en carton* (1984), adapté avec succès à la télévision avec, dans le rôle de Linda de Suza, la comédienne Souad Hamidou. Ce récit nous conte la vie de misère de cette future chanteuse élevée par des bonnes sœurs de Lisbonne qui arrivera, comme beaucoup de Portugais, clandestinement en France.

> « Pour l'instant, la difficulté était de parvenir à traverser, non pas les océans, mais une petite rivière, la Bidassoa, qui marque la frontière entre les deux pays. J'ai marché le long de cette rivière, en tenant sous mon bras ma fameuse valise en carton, mes pieds s'enfonçant dans la boue. Mes chaussures étaient bien mal en point quand je me suis retrouvée enfin du bon côté de la France[25]. »

La suite du récit est une success-story menant Linda de Suza sur les chemins de la célébrité. Bien sûr, ce livre n'est pas à proprement parler une fiction, mais il met sur le devant de la scène la figure de la femme immigrée largement absente dans la littérature, au théâtre ou sur les écrans.

La littérature s'intéressera aux jeunes filles de la deuxième génération : par exemple, la trilogie de Leïla Sebbar raconte la vie de la jeune Shérazade[26]en rébellion contre le carcan des traditions familiales. La première fiction cinématographique ayant pour héroïne une femme de la première génération de l'immigration ne sortira qu'en 2002 : il s'agit d' *Inch'allah dimanche* de Yamina Benguigui. En 1974, à l'époque du regroupement familial, Zouina, afin de rejoindre Ahmed, son mari, dont elle vit séparée depuis dix ans, arrive d'Algérie avec ses trois enfants pour s'installer à Saint-Quentin, en Picardie, sous l'étroite surveillance de sa belle-mère Aïcha. Cette dernière ne manque aucune occasion de lui mener la vie dure. Le mari est ouvrier spécialisé dans une usine textile. Zouina passe ses journées entre les tâches ménagères et la cour qu'elle partage avec un couple de retraités qui voient d'un très mauvais œil cette nouvelle cohabitation. Ce film illustre toutes les difficultés qu'ont pu rencontrer les femmes immigrées du Maghreb confrontées à l'exil pour rejoindre, avec leurs enfants, un mari, que la plupart du temps elles connaissent à peine. Cette fiction est donc singulière puisqu'elle aborde un sujet complètement

éludé. Seul Mehdi Charef, à nouveau, s'était précédemment intéressé, avec *Marie-Line* (2000), au sort des femmes immigrées venant d'Europe de l'Est, d'Afrique ou du Maghreb. Les femmes de l'équipe de nettoyage du supermarché, dont la majorité sont en situation irrégulière, vont ouvrir les yeux et le cœur de Marie-Line, plutôt xénophobe au début du film.

Les retours des mémoires

Aujourd'hui, la tendance générale est celle du retour des mémoires. La fiction prendra sa part au débat qui secoue les médias et la société civile : le devoir de mémoire envers l'histoire coloniale et l'histoire de l'esclavage. Après avoir dépeint le quotidien de l'immigré, la fiction a pris le parti de *dire la mémoire* . Le roman noir s'était déjà emparé de la question immigrée mais également des heures les plus noires de la guerre d'Algérie : *Meurtres pour mémoire* (1985) de Didier Daeninckx revient sur un événement charnière de la guerre d'Algérie : la manifestation de plusieurs milliers d'Algériens, le 17 octobre 1961 à Paris :

> « De nombreux autobus étaient arrivés et se chargeaient de centaines d'Algériens hagards qui tentaient, sans succès, d'éviter les coups de matraque distribués par les CRS placés en file devant les plates-formes[27]. »

Ce roman, adapté à la télévision par Laurent Heynemann, est le premier à s'attaquer à cette nuit « taboue » dans le cadre d'une fiction. Cet événement tragique et complexe de la guerre d'Algérie a fait l'objet, depuis, de différentes fictions – ou de docu-fictions – qui mettent en lumière cette fameuse nuit où, sous la responsabilité du préfet de la Seine, Maurice Papon, la police française a réprimé durement la manifestation des Algériens contre le couvre-feu qui leur était imposé. L'immigré algérien présenté dans ces fictions est tantôt victime passive, tantôt militant politique agissant sur son destin, à l'image d'un Arezki, personnage central d' *Élise ou la Vraie Vie* . Dans *Nuit noire* (2004) d'Alain Tasma et de Patrick Rotman, les immigrés algériens sont présentés sous un jour positif comme dotés d'une forte conscience politique pour lutter contre l'injustice et l'arbitraire. Plus récemment, le film *Indigènes* (2006) de Rachid Bouchareb est revenu sur un épisode longtemps occulté : l'importance de l'armée d'Afrique dans la libération de la France au cours de la Seconde Guerre mondiale. Les soldats

issus des anciennes colonies, tirailleurs sénégalais, goumiers et tabors marocains, tirailleurs algériens, ont été mis à l'honneur à l'occasion du soixantième anniversaire du débarquement allié sur les plages de Normandie et du débarquement de Provence. Lauréats collectifs du prix d'interprétation masculine de Cannes en 2006, les cinq acteurs principaux ainsi que le réalisateur Rachid Bouchareb ne cachent pas leur volonté d'influencer les décisions politiques en faveur de la décristallisation[28]des pensions des anciens combattants des anciens territoires de l'Empire français. Il ne s'agit plus seulement de dénoncer les conditions réservées aux migrants, mais d'obtenir réparation grâce au pouvoir des images et à la portée médiatique d'un film à gros budget.

Les grands traits de la figure du migrant dans les fictions peuvent se décliner ainsi : tantôt militant, misérable, victime puis délinquant, c'est l'homme immigré issu des anciennes colonies africaines qui domine les représentations.

Certains courants migratoires ont rarement été abordés par la fiction. Les Espagnols, malgré l'importance de leur émigration vers la France et en dehors de quelques ouvrages comme *La Maison de Paris* (1970) de Françoise Mallet-Joris ou plus récemment *Les Femmes du métro Pompe* (2006) de François-Marie Banier, restent sous-représentés, surtout au cinéma[29]. Cette remarque vaut également pour une immigration aussi considérable que celle des Italiens. Ces derniers ont pourtant fait l'objet dans l'entre-deux-guerres d'un long-métrage : *Toni* (1934) de Jean Renoir mettait en scène pour la première fois en France l'immigration au cinéma. L'immigration italienne en France ne sera cependant plus au centre des représentations dans la seconde moitié duXX[e] siècle.

Au début des années soixante, d'abord inexistant, le migrant trouve sa place dans le récit fictionnel à mesure que l'immigration devient un enjeu de société. Au cours des années soixante-dix, avec l'installation durable de la crise économique, la présence immigrée en France, particulièrement celle des non-Européens, jugés inassimilables, est au cœur des débats. Auteurs et réalisateurs y prennent part en illustrant l'injustice et la misère qui frappent alors les populations immigrées. La médiatisation de la deuxième génération issue de l'immigration maghrébine inspire la fiction des années quatre-vingt au détriment de la figure du primo-arrivant qui n'a jamais

dépassé le stade de victime du capitalisme et du racisme ordinaire. L'absence notable de la figure de la femme immigrée ne peut pas seulement s'expliquer par la différence numérique entre les deux sexes : le rattrapage s'est fait – à quelques exceptions près – grâce aux descendantes de migrants elles-mêmes. Avec l'intérêt croissant pour les enjeux de mémoire, la figure féminine s'introduira peut-être dans la fiction comme sujet à part entière, et non plus seulement comme la mama algérienne, mère possessive du jeune Hamou dans *Le Thé à la menthe* (1984), film d'Abdelkrim Bahloul.

On peut déjà observer deux tendances fondamentales aujourd'hui : d'un côté, la prise en compte dans la fiction des nouvelles vagues d'immigration – *Salut cousin !* (1996), film de Merzak Allouache, *Partir* (2006) de Tahar Ben Jelloun[30] –, mais, d'un autre, une volonté appuyée d'aborder des sujets touchant à l'histoire politique de l'immigration en France. Ces « nouveaux Français » issus de l'immigration inspirent et influencent de plus en plus la production fictionnelle.

1 Andrea Rea et Maryse Tripier, Sociologie de l'immigration, Paris, La Découverte, 2003.

2 Benjamin Stora, Ils venaient d'Algérie. L'immigration algérienne en France, 1912-1992, Paris, Fayard, 1992.

3 Claire Etcherelli, Élise ou la Vraie Vie, Paris, Denoël, 1967, p. 236.

4 Michel Drach, cité par Christian Bosséno, « Cinéma noir et blanc en version française », Hommes et Migrations, n° 1132, mai 1990, p. 43-51.

5 Christian de Chalonge, in Image et Son, n° 213, février 1968.

6 Voir Yvan Gastaut, L'Opinion publique et l'Immigration sous la Ve République, Paris, Seuil, 1998.

7 Ousmane Sembène, Le Docker noir, Paris, Présence africaine, 1973, p. 28.

8 Kateb Yacine, « Mohamed prends ta valise », in Boucherie de l'espérance, Paris, Seuil, 1999.

9 Ces meurtres sont recensés à la page 161 de l'édition Gallimard, coll. « Folio », 1986.

10 Rachid Boudjedra, Topographie idéale pour une agression caractérisée, Paris, Denoël, 1975, p. 94.

11 Ibid., p. 51.

12 Tahar Ben Jelloun, La Réclusion solitaire, Paris, Denoël, 1976.

13 Monique Hervo et Marie-Ange Charras, Bidonvilles : l'enlisement, Paris, Maspéro, « Cahiers libres », 1971 ; Monique Hervo, Chronique du bidonville, Nanterre en guerre d'Algérie, Paris, Seuil, « L'Épreuve des faits », 2001.

14 Farid Boudjellal, Les Soirées d'Abdulah, ratonnades, Éditions Futuropolis, 1978.

15 Yvan Gastaut, « Cinéma de l'exclusion, cinéma de l'intégration, les représentations de l'immigré dans les films français, 1970-1990 », Hommes et Migrations, n° 1231, « Mélanges

culturels », mai-juin 2001.

16 Ahmed Kalouaz, Point kilométrique 190, Paris, L'Harmattan, 1994.

17 Saïdou Bokoum, Chaîne, Paris, Denoël, 1974.

18 Pour rappel, le mot « beur » désigne la deuxième génération de l'immigration maghrébine en France au tournant des années quatre-vingt. « Beur » serait le verlan d'« arabe ». Il sera utilisé ici par commodité du fait de sa pertinence chronologique, ce qui ne préjuge pas de sa pertinence en 2007.

19 Andrea Rea et Maryse Tripier, op. cit.

20 La Marche pour l'égalité et contre le racisme réunit à Paris plus de 60 000 personnes le 3 décembre 1983 après avoir débuté à Marseille trois mois plus tôt avec quinze marcheurs. Il s'agissait alors pour ces jeunes des Minguettes d'affirmer leur droit de cité en France et de réclamer l'égalité des droits.

21 Il y aura d'ailleurs une suite avec Éric Blanc, Black Micmac 2.

22 Christian Bosséno, « Cinéma noir et blanc en version française », art. cit., p. 43-51.

23 Mehdi Charef, Le Thé au harem d'Archi Ahmed, Paris, Mercure de France, 1983.

24 Raymond Jean, La Ligne 12, Paris, Seuil, 1973.

25 Linda de Suza, La Valise en carton, Paris, Carrère, 1984.

26 Leïla Sebbar, Shérazade, 17 ans, brune, frisée, les yeux verts, Paris, Stock, 1982.

27 Didier Daeninckx, Meurtres pour mémoire, Paris, Gallimard, 1984.

28 La cristallisation signifie ici le gel des pensions décidé par l'État français au moment de la décolonisation au début des années soixante. Depuis, la pension des anciens combattants des anciennes colonies n'a plus connu d'indexation.

29 Signalons l'existence d'Espa~nolas en París, film de Roberto Bodegas (1971).

30 Tahar Ben Jelloun, Partir, Paris, Gallimard, 2005.

12.

Représentations médiatiques et discours politiques sur l'étranger immigré

Bruno Étienne

Je voudrais en ouverture évoquer trois points de ma biographie qui peuvent certes orienter ma réflexion, mais surtout qui illustrent la complexité des itinéraires et des représentations. Mon arrière-grand-père Étienne Théodore quitta son Var natal ruiné par la crise du phylloxéra et entreprit son tour de France pour devenir tailleur de pierre : il était donc un « migrant » interne, mobile pérégrin comme tous ces « gavaù » qui peuplèrent la Provence auXIXᵉ siècle. Mais son frère, donc mon grand-oncle, partit en Algérie, et son fils, donc le neveu de mon grand-père, jeune officier des affaires indigènes, fut tué par un « rezzou » des ouled Ameur dans la région de Guyot-Ville, c'est-à-dire d'El Abiod sidi cheikh, d'où le nom de Fort Étienne, haut lieu militaire saharien où je « bivouaquais » un jour de Pâques 1960 alors que je n'étais ni touriste ni migrant. Puis, quand je suis allé moi-même volontairement en Algérie après l'indépendance comme enseignant-chercheur, je n'étais pas un « émigré » mais un « expatrié ». Or, j'avais épousé dans cette même Algérie, mais avant l'indépendance, une pied-noire d'origine espagnole qui avait été décrétée « rapatriée » en 1962. Aujourd'hui, mes enfants « expatriés » travaillent sans états d'âme dans plusieurs pays d'Europe tandis que tout le monde zappe sur la Toile/Web et dans la mondialisation parabolique.

La taxinomie, le pouvoir de nommer, celui de faire des catégories, revient à faire des classes hiérarchisées. C'est donc un enjeu considérable dans la désignation de l'Autre. La « nomination » de l'étrange étranger qui campe

chez nous suit des méandres surprenants, que l'on peut néanmoins essayer de décrypter pas à pas en les corrélant à l'actualité interne, nationale, sociale, politique, économique ou internationale, en particulier avec les effets, ici et maintenant, des différentes crises du monde arabo-musulman. Le mot même « immigration » est polysémique et comporte des homothétiques collatéraux – migration, immigré, migrant, émigré – aussi imprécis qu'ambigus.

L'analyse du discours médiatique et du discours politique nécessite de grandes précautions épistémologiques, méthodologiques et même déontologiques. L'immédiateté de l'information se faisant au détriment de la connaissance, l'émotionnel remplace souvent le rationnel. Le système audiovisuel peut n'être plus seulement témoin mais presque coauteur de la violence : ce qui semble le cas au moins pour le spectacle des voitures et des bus brûlés dans nos banlieues. En revanche, pour la presse quotidienne et hebdomadaire, nous savons que la plupart des lecteurs sont déjà convaincus quand ils ouvrent leur journal préféré : rares sont ceux qui se font une revue de presse éclectique chaque jour !

La difficulté de vouloir démontrer scientifiquement un lien de causalité entre discours et représentations est extrême, pour ne pas dire insurmontable. Le discours vient conforter quelque chose qui est déjà inscrit en moi par la socialisation. Mais je ne peux négliger le fait que l'expérience personnelle de la confrontation au fait social de l'immigration et la rencontre de l'étranger modifient ensuite le comportement et l'analyse. Or, en ce qui concerne notre sujet, l'imaginaire est dominé par notre rapport à l'histoire coloniale qui fait encore l'objet de violents débats. En outre, Freud a clairement démontré qu'il était banal, presque normal de haïr l'autre et donc l'étranger, et qu'il fallait faire un très gros effort individuel et collectif – pour ne pas dire civilisationnel – de conscience pour surmonter cette pulsion primaire. On sait qu'il utilise le terme de *Unheimliche* pour désigner l'inquiétante étrangeté, cette sorte de sentiment effrayant qui se rattache aux choses connues depuis longtemps et de tout temps familières[1].

Typologie générale

La lecture chiffrée par une méthode banale (sémantique quantitative) des titres de la presse sur une période de deux décennies m'a permis d'établir une liste quasi exhaustive de la taxinomie autour de notre sujet principal. Je précise que souvent le contenu des articles est moins agressif que le titre accrocheur. J'ai privilégié les titres pour des raisons de méthode et aussi parce que ce sont eux qui frappent l'imagination. Par ailleurs, il m'est impossible de donner autre chose qu'un échantillon de ces références car la moyenne annuelle des occurrences des termes « immigration/émigrés » tourne autour de 550 pour les quatre principaux journaux. Pour le terme « immigration », qui l'emporte nettement sur « émigration » et plus massivement sur « migration », terme générique employé seulement par les chercheurs ou les sociologues dans des revues spécialisées[2], j'ai trouvé les occurrences suivantes à peu près dans l'ordre chronologique de leur apparition autour de la date-clé du « regroupement familial » en 1973 :

Immigration ou émigration

régulière

familiale

illégale

clandestine

massive

sélective

choisie

ciblée

forcée

Puis des occurrences plus larges, qualifiées :

Vague d'immigration

Nouvelle vague d'immigration

Immigration musulmane

Immigration africaine, transsaharienne

Immigration blanche

Immigrations modernes transnationales

Immigrations suivantes

Lutte contre l'immigration

Lutte contre l'émigration

Filières d'immigration clandestine

Politique d'immigration

Politique migratoire

Tous ces termes peuvent être combinés entre eux comme par exemple : « Politique d'immigration ciblée » (*Le Monde* , 5 octobre 2006).

On trouve également quelquefois des occurrences tirées de publications savantes utilisées dans la presse :

Espaces migratoires

Fait migratoire

Flux migratoire

Le même adjectif accolé à « émigration » ou « immigration » peut faire l'objet de commentaires complètement différents, voire opposés, comme par exemple :

« Lutte contre l'émigration clandestine » (*Les Échos* , 18 octobre 2005) ;

« Victimes de l'émigration clandestine » (*La Croix* , 10 octobre 2005) ;

« Lutter contre l'immigration illégale » (*Libération* , 10 octobre 2005) ;

« Mesures contre l'immigration » (*Le Figaro* , 11 janvier 2006), ou « lutte contre l'émigration » (*Le Figaro* , 31 mai 2006) ;

« Émigration choisie » (*L'Humanité* , 6 juin 2006), ou « plus ou moins choisie » ou « de manière unilatérale » (*L'Humanité* , 19 juin 2006), est assez rare.

En ce qui concerne les « deuxièmes générations » ou les enfants d'émigrés qui eux n'ont pas eu l'opportunité de choisir, la palette est assez large et tout aussi imprécise :

« Immigration » dans « Le grand oral des cités » (*Le Monde* , 3 octobre 2006), par un journaliste qui a dû faire Sciences Po… « Échec scolaire des enfants issus de l'émigration » (*Le Monde* , 5 octobre 2006), après un

article très positif sur le regroupement familial : « Les enfants d'immigrés et les juges européens » (*Le Monde* , 12 septembre 2006).

Les termes « immigrés » et « émigrés » – beaucoup plus rarement « migrants » – semblent indifférenciés car je n'ai jamais trouvé une définition précisant l'utilisation de l'un ou l'autre :

Libération , 27 mai 2006 : migrant/émigré, neuf occurrences ; *Libération* , 22 mai 2006 : sept fois immigrés/émigrés dans un article de Marie-Rose Moro : « Enfants d'ici venus d'ailleurs » que l'on pourrait référer à une catégorie assez originale, rare et savante : l'ethnopsychiatrie de la pensée sauvage.

Mais cette taxinomie peut être utilisée à l'envers de l'autre côté de la Méditerranée :

Le Figaro du 9 septembre 2005 publie, sous la plume de Cécilia Gabizou, un article assez pertinent sur « Le malaise des *beurs* en quête de racines » où il est question des *émigrés* à Alger et des plages bondées d'« émigrés, jeunes issus de l'émigration » (« mes cousins m'appellent l'émigré » ; « ils m'appellent l'émigrée »).

Elle peut aussi être élargie à des catégories variées comme « issue » :

« Couches populaires issues de l'émigration » (*Le Monde* , 20 octobre, 1er novembre, 8 novembre 2002), « militaires issus de l'émigration » (*Le Monde* , 12 septembre 2006) et « tirailleurs indigènes » (*Le Monde* , 29 septembre 2006), « artistes français issus de l'émigration » (*Le Monde* , 23 septembre 2006), « femmes issues de l'émigration »[3](*Libération* , 7 septembre 2005).

Dans la plupart des articles qui traitent de ce sujet, les mots-clés de base (émigration/immigration, émigrés, etc.) sont utilisés en moyenne huit ou neuf fois, accolés en général à un adjectif qualificatif différent sans que cette précision rende plus clair le choix de l'un ou l'autre mot.

On peut bien entendu classer les taxinomies utilisées par la presse selon qu'elles proposent une représentation positive, négative ou ambiguë. Il n'a en effet pas été possible de classer systématiquement les items sous les catégories de « sympathique » ou « hostile » car l'ambiguïté règne de façon générale : rares sont les articles exclusivement défavorables à l'émigration

qui est parfois même reconnue comme positive pour le pays d'accueil ou les pays d'origine :

« L'émigration est positive pour la démographie » (*Le Monde* , 9 octobre 2006).

Quelques exemples d'occurrences « favorables » mais ambiguës :

« Des émigrés qui réussissent » (*L'Express* , 10 novembre 2005) avec un petit coup pervers : ce sont surtout des femmes… alors que le même hebdomadaire dans un numéro précédent du 6 décembre 2004 utilisait toute la gamme des adjectifs négatifs accolés à « immigration » : « massive », « nouvelle vague », etc.

Le Figaro du 7 octobre 2005 traite des « effets positifs de l'immigration pour la démographie » à partir d'une enquête publiée par les Nations unies sur les bienfaits des migrations.

Un thème est rarement traité dans la presse quotidienne par rapport aux revues spécialisées, celui de l'« enjeu des cerveaux » : la fuite des cerveaux au détriment des pays d'origine, et les émigrés diplômés, surtout médecins, sous-payés. *La Tribune* du 7 novembre 2005 s'intéresse à des choses plus sérieuses : les transferts financiers des émigrés vers leurs pays d'origine par rapport au PIB. Bien entendu, *Le Figaro* du 21 octobre 2005 et *L'Humanité* du 6 mars 2003 ne traitent pas de la même façon ce problème des transferts ! Pour celui-ci il s'agit avant tout de ressources pour les pays d'origine des émigrés tandis que celui-là aimerait que l'argent soit mieux dépensé ici… On peut considérer ces thèmes comme positifs : « Travailleurs émigrés, manne indispensable » (*Libération* , 22 avril et 22 mai 2003) ; alors que *L'Humanité* est plus sévère : les émigrés sont des « esclaves modernes » (19 juin 2004).

Parfois, il est fait allusion – rarement – à un élargissement de la perspective trop franco-française : « Mondialisation et immigration » (*Le Monde* , 19 septembre 2006).

Le terme et l'idée de « quotas » sont utilisés de façon très irrégulière, mais par la plupart des journaux.

Sur la « politique migratoire », les meilleurs dossiers sont fournis par *La Croix*[4], journal le plus ferme et prolixe, avec *Libération* , sur le problème des droits des étrangers et des demandeurs d'asile, mais on trouve aussi des

articles très précis comme par exemple : « Les droits des émigrés » (*L'Humanité* , 20 décembre 2004), avec onze occurrences du thème central « immigration/émigré ».

La variable « migrants musulmans » peut donc donner lieu à des articles très hostiles ou au contraire « sympathiques » comme celui de Xavier Ternisien, « Mourir loin du bled » (*Le Monde* , 8 septembre 2006).

Mais parfois aussi les journaux laissent la parole à des spécialistes et alors le ton des articles change et contraste avec nombre d'éditoriaux. Dans *Libération* du 11 juin 2006, P. Weil commente par exemple la politique des quotas : 733 mots, 11 occurrences directes avec « immigration illégale », « régulière », « familiale », « émigrés qualifiés » et « politisation ».

Taxinomie

L'un des premiers sens historiques du mot « émigré » se rapporte à l'émigration des huguenots victimes des persécutions religieuses à partir duXVI^e^ siècle, puis à celle des royalistes fuyant le pays de la Révolution de 1789. Benjamin Constant était quant à lui un « rémigré », c'est-à-dire un descendant des religionnaires (protestants) expatriés. Dans ce cas, qui fut réglé par une loi de 1790, ce fut le *jus sanguinis* qui fut mis en avant, alors en concurrence avec le *jus soli* comme marqueur identitaire automatique.

On trouve pourtant, dans la presse et dans le discours politique, des utilisations bien plus surprenantes encore comme par exemple l'appellation : enfants « issus de l'émigration ». Cela signifie que leur archéo-parenté les essentialise en contradiction avec le *jus soli* , principe fondamental du droit français ! Mais il est vrai que pour la plupart ces enfants sont… musulmans ! En revanche un « Noir » d'origine antillaise est-il un descendant d'émigrés ou d'immigrés africains ? Il peut aggraver son cas en étant musulman…

Un Français pied-noir d'origine espagnole est un « rapatrié », bien qu'il soit enfant ou descendant de « migrants » pauvres installés dans nos colonies, et on ne conteste pas la nationalité des enfants français issus de grands-parents « émigrés » espagnols en Algérie. Mais quel est alors l'adjectif pertinent pour désigner un Arménien marseillais dont les grands-

parents ont fui la Turquie pour des raisons religieuses ou un Juif français, tunisien ou marocain d'origine, donc issu de sépharades chassés d'Espagne, ou mieux encore un Vietnamien bouddhisto-catholique « rapatrié » après la victoire des communistes ?

Enfin, la distinction entre « rapatrié » et « émigré » a été dissoute sous l'emprise de l'éthnico-religieux : les harkis étaient des « rapatriés » mais n'étaient pas naturalisés. L'indigène musulman intégré est désintégré. Comment est-on indigène et autochtone à la fois ? Qu'est-ce qu'un Français ? se demandait Patrick Weil dans un beau texte[5]. Autrement dit, qu'est-ce qu'un étranger ?

Et nous voyons bien que les « étranges étrangers » les plus éloignés de nous, par exemple les Vietnamiens, ne posent pas autant de problèmes que nos « cousins » juifs ou musulmans. En revanche les nomades, gitans et autres tziganes, sont insupportables à une société qui définit ses citoyens par leur foyer, leur domicile fixe, alors que la mobilité sociale est, elle, encouragée, ainsi que la liberté de circuler, mais pas pour toute la misère du monde.

Il me revient que lorsque la colonisation établit l'état civil, de nombreux « indigènes musulmans », dont le système onomastique était incompréhensible pour les agents municipaux, se sont retrouvés avec le terme SNP (sans nom patronymique) sur leur carte d'identité alors que – je l'ai vérifié moi-même plusieurs fois – ils savaient par cœur leur généalogie : « *Ana Maarouf* : je suis connu puisque je suis Mohammed fils de Muhy al-din al-Hassani al-Telemsani dit `Abu kharrouba, le forgeron-maréchal-ferrand de la fraction des ouled Ameur de la tribu des Hashem de Ma Isker (Mascara). »

Il m'a donc semblé intéressant de rappeler l'archéologie de cette taxinomie : avant de les appeler « émigrés » ou « immigrés », quels noms donnions-nous aux colonisés, aux indigènes, future force de travail ou chair à canon ?

Chateaubriand résume l'une des idées reçues les mieux ancrées de notre épopée nationale à propos de la bataille de Poitiers : « C'est un des plus grands événements de l'Histoire : les Sarrasins victorieux, le monde était mahométan. » Donc, ce jour-là, la civilisation a triomphé de la barbarie. La

Reconquista ne commencera que quelques siècles plus tard, suivie des Croisades, et il faudra encore du temps avant que n'apparaisse l'idée d'apporter la civilisation par la colonisation. À propos de la croisade contre les Albigeois, Michelet écrit sans vergogne dans son *Histoire de France*[6] constitutive de l'imaginaire de nombreux Français : « Les mangeurs d'ail, d'huile et de figues rappelaient aux croisés l'impureté du sang mauresque et juif et le Languedoc leur semblait une autre Judée… »

Le mot « Sarrasin » vient du latin *Sarracinus* qui lui-même vient de l'arabe *Charaqyin* qui désigne « les gens de l'Est », alors que ceux-ci venaient de l'Ouest, des Baléares ou d'al-Andalus. Mais qui sait encore que le nom même de « Maghreb » veut dire « Occident » alors que la plupart de nos compatriotes considèrent les Arabes comme des « Orientaux » ? Aujourd'hui « Sarrasin », « barbaresque » et « mahométan » ont pratiquement disparu du vocabulaire courant au profit de « musulman » et surtout « islamiste ».

Les appellations coloniales ont également disparu du vocabulaire courant : crouille, tronc de figuier, nègre, maure, mauresque (pour « femme de ménage »), moricaud, bougnoule, arbico/bicot, usité auXIX[e] (« pan pan l'arbi, les chacals sont dans la plaine »), a disparu après la guerre de 1914, « melon » également, sauf peut-être à Marseille où un proverbe populaire/populiste dit : « Parabole au balcon, melon au salon ! » En effet, tout un pan de la taxinomie tirée de l'imaginaire nous échappe : par exemple J.-R. Henry analyse le problème des « blagues arabes » pour faire émerger tout le champ inexploré des imaginaires populaires, les non-dits politiquement incorrects, les distinctions du café du Commerce et des brèves de comptoir[7] : « Le Marocain, ce n'est pas comme l'Algérien, mais le Kabyle c'est autre chose que l'Arabe… »

Les vieilles appellations antisémites françaises – youpin, youtre, « bignoze » –, discréditées après la Seconde Guerre mondiale, n'ont pas été remplacées par les termes utilisés dans les colonies par les « rapatriés » venus en France : « juif » prononcé à l'arabe et à l'espagnole, « judio » – avec la « jota » –, n'est plus utilisé que par quelques vieilles personnes qui ont connu l'époque où les Juifs étaient encore des « indigènes israélites ».

Dans tous les cas, c'est la fin de l'aventure coloniale qui marque la rupture nominative puisque, après les indépendances, l'afflux massif de

« rapatriés » des ex-colonies va permettre une nouvelle taxinomie autour du mot-clé « immigration ».

Le sens général actuel d'émigré/immigré est plutôt l'inverse par rapport à ces sens archéologiques que je viens d'évoquer : « ils nous envahissent », « ils déferlent », surtout quand l'émigration devient « sauvage », « incontrôlable » ou objet d'une politique laxiste… Émigration subie, émigration choisie, les termes se conjuguent au gré des peurs ou des campagnes démagogiques.

Ce migrant qui campe chez nous et dont la différence est trop visible mais pourtant si infime, car le Viet, lui, est autre et nous gêne moins que l'Arabe, le musulman, le Kabyle, pourtant « peuple-hôte », *Gastvolk* selon l'expression de Max Weber qui l'utilise aussi pour les Juifs, « peuple paria » car leurs rituels les tiennent à l'écart de la société qui les « accueille » – glissement qui conduit à l'affirmation que les musulmans sont « inassimilables ».

Il me semble que c'est autour des années quatre-vingt – donc après la politique dite du regroupement familial initiée par Valéry Giscard d'Estaing en 1973 – que l'on est passé de l'utilisation dans le discours du terme « travailleur émigré » à « musulman »[8].

Mais quelle influence sur la représentation peut avoir ce type de témoignage ? Il faut être prudent, comme le remarque le journal *Libération* à propos du documentaire diffusé sur la chaîne Arte « Un siècle d'immigration en images d'archives », qui regrette par-delà l'excellence du travail « une image de l'émigré aux mœurs cocasses (…) [qui] oblitère celle de l'émigré venu creuser le métro… »[9].

On trouve alors le terme « migrants musulmans », « émigrés musulmans » ou « émigrés à majorité musulmane », mais ces termes sont souvent associés à « pauvreté », « délinquance », « violence », « insécurité ».

Ainsi, par exemple, « beur » a changé de sens en vingt ans : initialement positif (la Marche des beurs ou Radio Beur FM), le terme est aujourd'hui récusé par les jeunes des banlieues et « Nègre » a été remplacé par Black avec un sens positif cette fois.

Rémi Leveau a pourtant proposé une belle formule – « la beurgeoisie » – pour décrire une partie des émigrés qui a réussi l'intégration et même l'ascension sociale, bien qu'aujourd'hui certains disent avoir pris l'escalier puisque l'ascenseur ne fonctionne plus…

Assez curieusement, le terme « maghrébin » est peu utilisé : « Les pyromanes, les casseurs et émeutiers, tous additionnés, représentent, au maximum, entre 5 et 10 % des jeunes des cités. Parmi eux, 20 % de Gaulois, 30 % de Noirs, 50 % de Maghrébins[10]. »

J'avoue que l'« ethnicisation » a été peu utilisée à ce point. Elle soulève des problèmes qui ont bien été traités par plusieurs politologues et sociologues, dans des écrits sans influence sur le grand public mais non sans conséquences sur quelques organismes officiels s'occupant d'intégration et d'immigration. Jacqueline Costa-Lascoux soutient, dans une interview au *Point* du 10 novembre 2005, que « nous avons été censurés [pour avoir effectué un travail sur l'ethnicisation du lien social] parce que de nombreux politiques ainsi qu'une majorité d'intellectuels ont préféré cultiver le fantasme d'une société *black-blanc-beur* ». On voit bien là les effets (pervers ?) de la taxinomie.

Quant au terme « islamiste » et ses dérivés – « intégristes », « terroristes » –, ils n'apparaissent que dans les années 2000, sans être jamais explicités ni définis ; ils sont utilisés comme slogan stigmatisant (involontairement ?) les musulmans en général alors que les chercheurs distinguent l'islam politique, l'islamisme radical, le fondamentalisme, l'orthodoxie, etc. Nous avons là un réductionnisme caricatural[11]qui distingue de plus les « bons musulmans » paisibles des « modérés » et surtout des mauvais : prosélytes, étrangers, minoritaires, etc.[12].

Ce qui nous échappe tient également aux nouveaux avatars du « courrier des lecteurs » et à la profusion des commentaires qui suivent la diffusion des reportages ou la parution des articles. L'émission « Arrêts sur images », par exemple, qui décortique justement l'impact de l'image, reçoit en moyenne six cents messages ou lettres que nous ne pouvons analyser, sans parler des blogs et des débats internautes : plusieurs milliers sur le sujet de la critique des religions pour *Le Monde* lors de la période de l'affaire Redecker, plus de deux cents commentaires, dont 86 % hostiles à l'islam, pour la seule édition du journal *Libération* du 30 septembre 2006.

De l'émigration au terrorisme islamique

Au fil des années, on voit apparaître la liaison entre « émigration » et « islam » pris comme terme générique. Par exemple, *Les Échos* du 5 avril et du 9 mai 2005 utilisent alternativement les termes d'« immigration sélective » et « émigrés musulmans » – ou encore « émigrés à majorité musulmane » le 3 mai 2006.

Depuis la première guerre du Golfe (1991), je m'étais penché sur ce problème de la taxinomie de l'Autre, en particulier musulman. Puis Paul Siblot et moi-même avions publié un numéro spécial sur l'Algérie dans la revue *Mots* , « Les langages du politique », en décembre 1998.

J'ai continué depuis à dépouiller systématiquement les couvertures pour en décoder l'image[13]et à analyser les mots/maux des éditoriaux des principaux hebdomadaires français[14] : le résultat est accablant !

On voit en vingt ans comment on est passé de « français de souche nord-africaine » à « émigré », « travailleur maghrébin » avec les sous-catégories nationales « algérien », « marocain », « tunisien », puis à « arabe » par opposition à « kabyle » ou « berbère », puis à « musulman », « islamiste », « intégriste », « fanatique » et enfin « terroriste », avec là aussi des sous-catégories : assassins, égorgeurs de femmes et d'enfants…

Cela vaut bien entendu davantage pour les couvertures des magazines ou les titres, avec une mention spéciale pour un journal qui sort des sentiers battus : *La Croix* qui ose associer « islam et républicains » le 6 décembre 2003.

Le mot « étranger » disparaît presque en effet du discours politique et donc de la presse pour céder la place à toutes les variations possibles sur « l'islamisme radical », évidemment sans référence aux travaux des chercheurs[15]. *L'Express* , dans son numéro spécial de septembre 2001, titre ainsi : « Enquête : comment les terroristes ont organisé le massacre ».

Une ultime étape sera franchie avec l'apparition du terme « kamikaze » : il s'agit cette fois d'un déni d'identité car les « combattants suicidaires », les chouhada, ne sont pas des Japonais shintoïstes puisque la gestion de la mort n'est absolument pas comparable dans les deux cultures. Même le terme de

« musulman-islamiste-terroriste » renvoyait encore, quoique négativement, à son aire culturelle. L'emploi de « kamikaze » la nie !

La « grand-peur » revient : « Les émigrés sont attirés par l'islam radical », soutiennent *Les Échos* du 18 décembre 2002, et « La pieuvre islamique » fait la couverture de *La Vie* .

« L'argent de l'islam en France », paru dans *L'Express* du 27 novembre 2002, est un très bon reportage sérieux qui contraste avec la couverture aguicheuse.

Parfois, en effet, les titres sont très accusateurs et alarmistes : « Affrontement Islam/Occident », « État de guerre », « Les fous d'Allah ». *Le Point* titre « L'ennemi invisible » ou « Faut-il avoir peur de l'islam ? » et associe islam et immigration illégale. *L'Événement du jeudi* évoque « La déferlante islamiste » et *Marianne* s'interroge : « L'islam est-il soluble dans la République ? », tandis que *L'Express* traque « Le complot », affirme « Les islamistes nous infiltrent », et promet « La vérité sur l'islam en France, les musulmans et le terrorisme ». Ce dernier hebdomadaire, dont j'ai relevé plus de cinq couvertures par an sur ce sujet depuis 1991, dont plus de la moitié avec une photo de femme voilée, titrait le 24 octobre 2004 : « Tariq Ramadan : l'homme qui veut islamiser la France » !

On trouve également la manifestation des angoisses produites par la présence sédentarisée des musulmans en France : « Islamisme. Peut-on arrêter la contagion ? » (*Le Figaro Magazine* , 6 septembre 2003) ; « La laïcité face à l'islam » (*L'Express* , septembre 2003).

Valeurs actuelles fait son gros titre, qui prend toute la couverture, du 10 février 2006 avec « La haine islamiste », et la photo montre un drapeau qui brûle sur un fond d'église…

Toutefois, les articles de fond sont souvent plus nuancés que les titres racoleurs. Ainsi, dans *Le Nouvel Observateur* , plusieurs articles passionnants de Claude Weill : « Ce que veulent les musulmans » et « Musulmans et républicains », qui détruisent quelques contre-vérités.

Mais c'était en février 1995 et janvier 1998. Ensuite, même ce journal sympathique et vigilant n'échappe pas aux gros titres. Celui du 4 octobre 2001 propose une couverture en noir avec deux yeux de femme et le titre

« Islam, le temps de l'autocritique », ce qui n'est pas *a priori* trop violent en dépit du regard voilé que suggère la composition…

Les quotidiens sont plus nuancés car ils font rarement la une complète avec ce type de sujet.

Par exemple *Libération* du 15 octobre 2003 : « Voile, l'école déchirée… » sur une photo d'une jeune femme en *hijab* .

On voit par ailleurs apparaître le terme « minorité musulmane » et donc l'interrogation sur la compatibilité entre l'appartenance à la *`Umma* et à la nation française.



Il me semble que la thèse de l'ennemi intérieur favorise les discriminations sociales en jetant la suspicion sur des millions de citoyens français et d'étrangers musulmans. Ces discriminations pesaient déjà lourdement sur les « Maghrébins », « émigrés » ou intégrés, mais l'ethnicisation et l'islamophobie ont remplacé le racisme ordinaire, et ce

changement touche toutes les catégories de la population, pas seulement les adeptes de Le Pen, même si celui-ci a gardé son thème favori du danger de l'immigration, ni ceux de De Villiers, qui s'est emparé de la thématique « islam, danger pour l'identité nationale » – son livre s'est vendu à plus de cent mille exemplaires.

En effet, le danger de l'islam est utilisé par des éditorialistes reconnus et par des journalistes écoutés, de Claude Imbert à Caroline Fourest, même quand ils précisent – un peu hypocritement – qu'ils ne confondent pas islam et islamisme. Pour le lecteur de base, il n'y a guère de différences et peu de nuances. L'amalgame entre « musulman », « islamiste » et « terroriste » joue donc à plein. De plus en plus de Français ne croient pas à la « dérive islamiste », mais à l'essence violente de l'islam et à son immobilisme congénital !

Ces soupçons se déclinent sous trois thèmes synthétiques :

– L'islam est trop différent et rend l'intégration des musulmans impossible.

– L'islam ne permet pas l'exercice de la démocratie.

– L'islam ne va pas dans le sens du respect des femmes.

Bien entendu il existe aussi un discours plus nuancé et plus sérieux fondé sur des travaux historiques, sociologiques, linguistiques et anthropologiques. Mais il est le fait de chercheurs ou d'associations[16] qui n'ont que peu d'impact sur l'opinion publique quand ils ne sont pas suspectés au mieux d'islamophilie, voire de collaboration : le terme de « munichois » a été utilisé plusieurs fois, y compris par certains intellectuels parisiens en vue.

Il est évident que face à cette évolution les musulmans eux aussi ont produit un discours sur l'altérité et sur leur propre identité. Ils écrivent beaucoup d'essais et de romans autobiographiques[17] qui exposent clairement les contradictions auxquelles ils sont confrontés, et des intellectuels comme Abdelwahab Meddeb ont une audience certaine dans les milieux cultivés. Les associations produisent également des revues parfois éphémères, comme le furent *La Medina* , pourtant excellente sur bien des points, ou *As-Salam* , la lettre d'information éditée par la Mosquée de Paris. Mais la concurrence violente vient des sites Web souvent liés à des officines

étrangères[18]qui développent des thématiques antifrançaises (en fait, anti-« keufs » surtout !) et antisémites. Les inversions de solidarités nationalo-communautaristes, ethniques ou religieuses qu'elles induisent font que certains Français musulmans, tombés dans le piège du différentialisme, redeviennent « étrangers » alors que nous avions connu une embellie, grâce, entre autres, à Zinedine Zidane : « Plus marseillais que moi tu meurs ! »

Le Monde du 22 septembre 2006 donne toutefois la parole à Tariq Ramadan : « La guerre contre le terrorisme ajoutée aux problèmes sociaux et à l'immigration a fini par associer l'islam à l'expression d'une menace pour les sociétés occidentales. » En effet, une partie de la presse est très divisée sur ce lien entre terrorisme, émigration et islam. Un certain nombre d'intellectuels médiatiques, relayés par une extrême gauche laïque (pour ne pas dire « intégriste laïcarde »), voient dans l'islam le troisième totalitarisme après le nazisme et le communisme.

Deux types de causes

Cette évolution du vocabulaire et du discours des années quatre-vingt à aujourd'hui n'est pas tombée du ciel et l'on peut la suivre en balisant quelques événements-clés : on peut les diviser, pour la commodité de l'exposé, en causes internes et causes externes, tout en sachant qu'elles sont liées dans le temps et surtout idéologiquement.

Les causes internes sont de deux types très différents : les unes archéologiques et les autres événementielles.

Les premières sont très anciennes et imprègnent notre imaginaire depuis les Croisades jusqu'à la colonisation et la guerre d'Algérie. Après les avoir nommés barbares, sauvages, indigènes, etc., on refusa de les appeler « Algériens », mais FSNA (Français de souche nord-africaine) ; ils se nommèrent « musulmans » et cette histoire commune commence à s'éclaircir en dépit des efforts de la « représentation nationale » pour l'endiguer.

Le concept même de vérité historique récuse l'autorité étatique, nationale et ecclésiastique. On peut ainsi procéder à l'analyse de nos manuels scolaires comme l'a fait si pertinemment Éric Savarèse à propos de la

légitimation de la colonisation dans le Mallet-Isaac[19]… L'histoire républicaine et nationalisée fonctionne à l'amnésie et à l'amnistie, auxquelles nous ne pouvons opposer que l'anamnèse.

L'amnésie individuelle touche ce que je préfère oublier – inconsciemment ou pas – pour survivre, car le souvenir est trop douloureux. L'amnésie collective concerne ce qu'un peuple a enfoui dans les oubliettes de son histoire car la contradiction est insupportable entre tel ou tel fait et les valeurs admises par la société.

L'amnistie porte sur ce que je dois oublier sous peine d'enfreindre la loi, pour les mêmes raisons de contradiction entre un fait et une valeur. Par exemple, Benjamin Stora rappelle qu'il y a au moins six lois d'amnistie qui nous interdisent de parler de certains « événements » qui se sont déroulés en Algérie. La patrie des droits de l'homme et l'armée française n'ont pas pu se comporter comme une vulgaire armée d'occupation, c'est impensable et indicible. L'histoire partagée – même mal – des relations entre la France et les États du Maghreb illustre parfaitement ce contentieux qui s'est d'ailleurs inversé en miroir : le double regard des deux rives de la Méditerranée est à la fois différent sur le plan factuel et dans ses enjeux et exigences de vérité !

Le deuxième élément explicatif de ce scepticisme généralisé tient à l'effondrement de l'Empire colonial. Soyons honnêtes : personne n'avait prévu les implications identitaires et surtout « religieuses » du mouvement migratoire. L'arrivée en métropole de minorités fortement identitaires sur le plan culturel et religieux (Juifs sépharades, Vietnamiens, bouddhistes, musulmans, Africains) a complètement bouleversé le paysage moniste et intégrationniste par assimilation de la société française. En contradiction avec l'abstraction de la citoyenneté, le pluralisme culturel et cultuel se développe comme alternative crédible aux yeux de certains, mais inadmissible aux tenants du vieux fonds républicain : la France jacobine et moniste ne supporte pas les solidarités infra-étatiques, notamment les solidarités religieuses ou culturelles, à un moment où l'Europe nous impose une vision fort différente des droits différentialistes de l'Autre. En France, l'Autre doit devenir le même. C'est cette « mêmeté » qu'avec Robert Lafont nous avons proposé d'appeler la « mêmerie »[20]. Depuis, rien n'a changé et même tout a empiré… comme je l'ai montré dans ma contribution « banlieues » à *La République brûle-t-elle ?*[21].

Les causes événementielles internes de ce glissement de sens, bien qu'elles s'étalent sur vingt années, sont plus faciles à suivre puisqu'elles font la une des journaux et alimentent le discours des hommes politiques, produisant des pics d'occurrence sur nos mots-clés, comme par exemple les attentats dans le métro de Paris et l'affaire Kelkal en 1995, l'affaire du voile islamique qui avait commencé avec celle du foulard de Creil en 1989, la commission Stasi puis la loi sur les insignes religieux, la présence de Le Pen au deuxième tour des présidentielles en 2002, le match France-Algérie où *La Marseillaise* fut sifflée, les lois et circulaires Sarkozy. Mais bien entendu ces causes internes sont liées aux causes externes.

Des causes externes

Certaines sont plus proches que d'autres, comme la guerre civile en Algérie et les attentats à Paris qui lui sont liés. D'autres sont plus lointaines, comme la solidarité arabo-musulmane et, en miroir, le soutien de la communauté juive à l'État d'Israël. On peut notamment citer, parmi ces causes externes : l'affaire Rushdie, l'importation du conflit israélo-palestinien en France, la deuxième *Intifada* , les deux guerres du Golfe (1991-2003-6), le 11 septembre 2001, l'évocation de l'entrée de la Turquie dans l'Europe, l'assassinat de Theo van Gogh, les polémiques sur les caricatures du prophète Muhammad dit Mahomet, la dernière guerre au Liban.

Reste qu'après les dégâts commis lors du transfert de la deuxième *Intifada* sur notre sol, une question d'importance a surgi avec le débat frelaté sur la Turquie et la Constitution européenne : voulons-nous d'une société qui considère la religion comme une scorie de l'Histoire (voire une maladie mentale !) à cantonner strictement dans la sphère privée de l'existence ou d'une société qui reconnaît le fait religieux et donc traite avec lui ? C'est en fait ce que prévoyait expressément la nouvelle Constitution européenne.

La présence stabilisée et massive de l'islam en Europe nous oblige à poser des questions que nous croyions enfouies dans les oubliettes d'un passé révolu parce que archaïque. Il me semble, hélas ! que les Français sont les Européens les plus difficiles à convaincre de l'importance et de

l'urgence du problème. Comment donc articuler la religion et la société dans l'espace public sans cantonner la première dans la seule sphère privée de l'existence ?

Une enquête de l'Ifop publiée par *Le Point* du 28 septembre 2001 relevait que le fait musulman en France était relativement bien accepté mais que l'image de l'islam était très négative.

Les écrits contre l'islam se multiplient en effet depuis dix ans au moins, mais nous trouvons un pic au moment de l'assassinat de Theo van Gogh : l'ensemble de la presse flirte avec l'essentialisme en posant la question de la qualité criminogène de tout musulman… ce que récuse fermement Esther Benbassa dans *Libération* du 30 novembre 2004 – « L'Europe face à ses minorités : un passeport pour l'immigration ».

La perspective de l'entrée de la Turquie dans l'Europe suscite ainsi des inquiétudes liées à l'islam : à l'occasion de la venue à Paris de M. Erdogan, Gilles Kepel écrit un très bel article subtil et nuancé sur l'attitude des « Français d'origine ou de confession musulmane ». Mais le titre du *Monde* du 11 janvier 2005 sur une demi-page est : « L'islamisme gagnera-t-il la bataille de l'Europe ? »

Si le discours politique général est plus prudent – sauf dans le cas de De Villiers et de Le Pen –, il semble bien qu'aucun homme politique ne soit au clair sur ce sujet.

Le passage au discours politique

À titre d'exemple caractéristique, j'ai choisi une interview d'un homme politique dont les propos publics, s'ils ne sont pas dépourvus d'ambiguïté, reflètent bien la gêne de toute la classe politique : Éric Raoult, qui était ministre de l'Intégration lorsque Bertrand Tavernier et son fils, le prenant au mot, sont venus tourner un documentaire à Montreuil en 1997, *De l'autre côté du périph'* . En réponse à la question « Pourquoi l'immigration est-elle toujours perçue comme massive ? », celui-ci, commentant la publication d'un rapport de l'Ined[22], déclarait en 2004 : « (…) C'est souvent l'image des familles africaines avec les mamans accompagnées d'une ribambelle d'enfants qui a donné l'image d'une immigration massive. Elle n'est pas

massive par le nombre de demandes. Elle semble massive par le nombre des enfants. Les Français perçoivent souvent l'immigration, non pas à travers les statistiques, mais à travers leurs relations de voisinage, à travers la cohabitation urbaine. » Et il concluait l'entretien par ces mots : « Le discours sur l'insécurité et l'immigration a permis à un candidat d'extrême droite de venir au second tour de l'élection présidentielle. Alors tout ce qui peut casser les tabous est bienvenu. Mais même si l'immigration n'est pas le problème numéro un, il y a une réalité des flux migratoires. Il y a un pourcentage non négligeable d'étrangers en prison. Il faut une logique d'intelligence, une politique d'immigration si l'on veut que l'immigration n'envahisse pas la politique. Une politique qui ne doit être ni laxiste, ni raciste. Dans notre pays, nous avons tous un Fernandez ou un Pellegrini dans la famille. Pour autant, expulser de manière digne un clandestin n'est pas attentatoire aux droits de l'homme. Mais il est aussi normal de donner autant de chances aux garçons d'origine maghrébine ou auvergnate. C'est en ne se voilant pas la face, en menant une action ferme et humaine que l'on évitera à l'avenir des risques d'affrontements communautaires[23]. »

Alors qu'Azouz Begag « souhaite que cette question de l'immigration, qui est passionnelle, ne soit pas au centre des débats pour 2007 » (*Le Monde* , 9 octobre 2006), Le Pen précise que « le thème central de sa campagne portera sur l'immigration » (*Le Monde* , 20 octobre 2006). Pourtant, paradoxalement, il existe de nombreux « candidats aux élections issus de l'émigration » (*Le Monde* , 9 novembre 2002) et le discours politique « dur » du type de Villiers/Le Pen sur le danger que représenteraient les émigrés ou l'immigration semble ne pas toucher les Français qui estiment à 75 % pouvoir voter pour un Français d'origine immigrée, dont 69 % pour l'envoyer à l'Assemblée nationale et même 56 % à l'Élysée… Enfin, 55 % estiment que les « personnes issues de l'immigration » ne sont assez représentées parmi les responsables politiques[24]. Ce changement d'appellation me paraît assez positif…

L'enjeu électoral de l'émigration est en fait un thème discret car la loi interdit la référence aux origines religieuses ou ethniques alors que nous savons combien les hommes politiques flattent le communautarisme.

Le deuxième thème porte sur l'immigration clandestine et les problèmes récurrents qu'elle soulève : les partis politiques sont très divisés sur les

solutions à apporter et les polémiques sont clairement malhonnêtes en ce qui concerne la régularisation des clandestins et les expulsions de « migrants » en situation irrégulière.

C'est surtout la polémique suscitée par les propos tenus et les mesures prises par Nicolas Sarkozy qui donne l'occasion aux hommes politiques de se positionner sur l'immigration. Entre autres exemples, Julien Dray et Georges Sarre récusent l'amalgame entre « la crise du modèle républicain » et l'émigration que Sarkozy semble lier[25].

Les mois de septembre et d'octobre 2006 sont occupés par le plan Sarkozy et ses déclarations sur l'Europe, l'émigration clandestine et la sécurité, donc l'insécurité. À titre d'exemples non exhaustifs, *Le Monde* des 25, 27 et 29 septembre et des 3 et 6 octobre évoque « Sarkozy à Madrid », qui « bouscule l'immigration européenne », ou encore l'« erreur de Sarkozy », les « filières d'émigration clandestine », la « lutte contre l'émigration clandestine » et la « lutte contre l'immigration illégale ». Un exemple parmi tant d'autres : « L'immigration est le thème prioritaire du sommet européen » (*Le Monde* , 12 septembre 2006). La France renvoie la solution au plan européen et même africain en suggérant à l'Italie, à l'Espagne (Canaries) mais aussi à l'Algérie, au Maroc de mieux surveiller leurs frontières… et au Sénégal de contrôler ses candidats à l'émigration.

On voit alors apparaître trois nouveaux types d'individus : le clandestin, l'irrégulier et le réfugié. Le premier est entré en fraude, le deuxième est resté après l'expiration de son titre de séjour, le troisième est protégé par la loi s'il arrive à faire reconnaître le danger qui le menace en cas de retour au pays.

La comparaison des modes de colonisation[26], de décolonisation et leurs conséquences aujourd'hui même – en particulier les conséquences perverses de l'émigration – permet d'apporter quelques réponses méthodologiques en vue de l'écriture d'une histoire commune à quatre mains :

Comment je vois l'autre

Comment l'autre me voit

Comment je me vois

Comment l'autre se voit

Le succès du premier manuel scolaire franco-allemand paru cette année nous laisse espérer que cette aventure est possible… si les politiques ne s'en mêlent pas trop en caressant dans le sens du poil les « communautés » juive, harki, pied-noire, arménienne, kabyle, comorienne, musulmane, *ad libitum* … sans oublier la communauté *gay* .

Il existe dans notre pays de fortes résistances qui se réclament de l'universalisme républicain pour faire taire toute expression collective, aussitôt soupçonnée de repli communautaire et donc de racisme : il ne peut y avoir dans la France, patrie des droits de l'homme, que des discriminations de classe, et non ethniques ou religieuses. Les casseurs « beurs » ou « noirs », tous « enfants issus de l'émigration » tentés par la délinquance, ne sont que des cas sociaux. Au bout du compte, dans le discours et dans l'imaginaire fantasmagorique des Français, le migrant étranger ou même le Français issu de l'immigration est devenu l'intégriste communautariste qui menace l'identité française !

Les effets pervers de notre aventure coloniale trouvent un écho dans cette sentence de la Bible : « Les parents ont mangé des raisins verts et les enfants ont eu les dents agacées… »

1 S. Freud, Essai de psychanalyse appliquée, Paris, Gallimard, 1980, p. 165.

2 Bien peu de journaux font référence aux travaux de Michel Wieviorka par exemple.

3 Sami Naïr a montré combien les femmes immigrées sont l'enjeu d'une bataille symbolique qui renvoie à l'imaginaire de la société d'accueil, c'est-à-dire à nous, Français « de souche » (Sami Naïr, Le Regard des vainqueurs. Les enjeux français de l'immigration, Paris, Grasset, 1992).

4 Voir notamment les éditions des 13 février, 31 mars, 3, 5 et 26 mai 2006.

5 P. Weil, Qu'est-ce qu'un Français ?, Paris, Grasset, 2002.

6 Jules Michelet, Histoire de France, [éd., année], p. 528.

7 J.-R. Henry, « Les rapports franco-algériens après la guerre », in Histoire de l'islam et des musulmans en France, Paris, Albin Michel, 2006, p. 903-921.

8 Sur cette époque, voir l'extraordinaire témoignage plusieurs fois diffusé de Yamina Benguigui, « Mémoires d'émigrés, l'héritage maghrébin », qui porte sur « la première génération issue de l'immigration maghrébine » (cf. Le Monde du 30 octobre 2002).

9 Libération, 28 juin 2005.

10 Marianne, 12-18 novembre 2005. Cf. également Le Figaro des 5-6 et 29 novembre 2005.

11 T. Deltombe, L'Islam imaginaire : la construction médiatique de l'islamophobie en France, 1975-2005, Paris, La Découverte, 2005.

12 On trouve cependant, heureusement, sous la plume de sociologues, des articles plus subtils. Voir par exemple M. Haddad, « L'intégrisme, une chance pour la laïcité », Le Figaro, 20 février

2004. Il y a incontestablement une grande différence de ton entre les articles signés et les titres, les éditoriaux ou les papiers non signés.

13 B. Étienne, « Regarder la guerre », La Pensée de midi, n° 9, 2002.

14 Car il existe bien entendu également un marché linguistique algérien, arabe et musulman en miroir du nôtre. Ben Laden parle lui aussi de croisade et du Mal : Al-Salabyin et al Taghut…

15 Puis-je me permettre de rappeler mon livre sur le sujet : B. Étienne, L'Islamisme radical, Paris, Hachette Littératures, 1987.

16 Un exemple méconnu malgré sa qualité comparative : Alternatives non violentes, revue trimestrielle. Voir notamment dans le n° 94, printemps 1995 : Christian Delorme, « Les religions sont-elles violentes ? ». De même j'ai participé à un colloque « protestant » à Sète, sur le thème « Musulman, mon prochain ». Mais la Cimade ne fait pas souvent la une des journaux… et tous les chrétiens ne considèrent pas le musulman comme leur « prochain » au sens évangélique, loin s'en faut ! Cf. l'enquête CSA que j'ai publiée dans « Heureux comme Dieu en France ? », Paris, Bayard, 2005.

17 Le Sauvageon de la République, de Zeribi Karim (Paris, Lattès, 2003), est à ce titre assez croustillant !

18 Plusieurs étudiants de notre mastère ont étudié les sites « islamistes » à l'Observatoire du religieux pour leur diplôme de l'IEP. Mais ce type de production universitaire, qui remet souvent les pendules à l'heure, n'a aucun impact sur l'opinion publique : le recherche de pointe ne sert à rien ! En tout cas, elle ne produit pas de politiques publiques saines.

19 É. Savarèse, L'Ordre colonial et sa légitimation en France métropolitaine, Paris, L'Harmattan, 1998.

20 B. Étienne, H. Giordan et R. Lafont, Le Temps du pluriel : la France dans l'Europe multiculturelle, La Tour d'Aigues, Éditions de L'Aube, 1999.

21 J.-F. Mattei et R. Draï (dir.), La République brûle-t-elle ?, Paris, Michalon, 2006.

22 François Héran, « Cinq idées reçues sur l'immigration », Populations et Sociétés, janvier 2004.

23 La Croix, 20 janvier 2004, propos recueillis par Michel Weintrop.

24 Enquête CSA pour Le Parisien du 28 octobre 2006.

25 Libération du 18 juillet et du 5 août 2005.

26 Outre les grands classiques de Charles-Robert Ageron et d'autres, voir Olivier Le Cour Grandmaison, Coloniser, exterminer. Sur la guerre et l'État colonial, Paris, Fayard, 2006.

13.

Y a-t-il une menace communautaire ?

Pierre Vermeren

L'évocation du communautarisme est aujourd'hui courante dans le champ politique et médiatique français. Cette référence renvoie au système anglo-saxon, vite qualifié de « modèle communautaire ». Cette connotation souvent disqualifiante cohabite néanmoins avec l'usage constant du terme de « communautés » par les journalistes, service public compris. Au journal de 20 heures, la parole est fréquemment donnée à un représentant de telle ou telle « communauté », juive, noire, homosexuelle ou musulmane. Parfois, le communautarisme est pratiqué de manière empirique, à l'instar des panels composés par les sociétés de production pour les émissions de divertissement (« Star Academy », « La Nouvelle Star »). Les organisateurs sélectionnent des représentants des « minorités visibles », lesquels, une fois leur tour de scène accompli, sont souvent exclus sans autre forme de procès.

La télévision, par le magistère qu'elle exerce sur la société française, est devenue l'éminent ordonnateur du communautarisme national. Cette grande scène de théâtre est le premier créateur du lien social, ce qui lui confère une dimension religieuse (*religio* , relier). Elle est aussi la caisse de résonance des phénomènes sociaux. L'interaction entre la société et son miroir télévisuel déformant est à considérer ici avec une extrême attention. L'usage médiatique du concept de communautarisme a autant contribué à son émergence *de facto* , qu'il en a révélé les tendances préexistantes. Ses promoteurs s'attachent à le dissocier de son *alter ego* anglo-saxon. La France « une et indivisible », nation de citoyens « sans distinction d'origine, de race ou de religion », serait vaccinée contre le communautarisme, comme si la juxtaposition de « communautés » n'avait rien à voir avec le

communautarisme, dès lors qu'il n'est pas fondé en droit. Cela explique la crainte récurrente d'une dérive ou d'une « menace » communautaire, et la difficulté à regarder les failles de l'intégration à la française.

Partant du communautarisme anglo-saxon, si mal connu en France, on rappellera ensuite la nature du communautarisme colonial français, que l'on a trop vite cru enterré par la décolonisation. Il sera alors possible d'éclairer les débats actuels à la lumière d'héritages historiques et de représentations qui ne cessent de produire leurs effets sur un corps social en pleine mutation.

Le « communautarisme » anglo-saxon et la France

En France, les préjugés relatifs à ce modèle social se basent sur de rares éléments factuels. Il y a trente ans, j'ai appris, en cours d'histoire de collège, qu'aux États-Unis, « quand une famille noire s'installe dans un quartier ou un immeuble blanc, la population blanche le quitte, peu à peu remplacée par d'autres familles noires ». La règle sociologique immuable semblait fonder un communautarisme libéral et raciste, révélateur de l'âme américaine. Autre souvenir, en voyage linguistique en Angleterre, un professeur d'anglais attira notre attention sur la tenue des douaniers sicks, d'origine pakistanaise, portant barbe et turban, contre tous les usages en vigueur dans notre République. Ces faits ne peuvent tenir lieu de connaissance d'un sujet aussi complexe, mais révèlent la manière dont les Français appréhendent cette question exotique, dans un flot d'informations relatives à *La Case de l'oncle Tom* , au Ku Klux Klan, à *Mississippi Burning* , aux émeutes de Brixton des années quatre-vingt, ou à l' *affirmative action* , *alias* la discrimination positive.

Le communautarisme anglo-saxon n'est pas chose aisée. Peut-on appréhender l'ancienne société coloniale nord-américaine, devenue la plus grande société d'immigration du monde, avec les mêmes outils que la vieille nation britannique ? Comme la France métropolitaine, la société britannique devient multiraciale après 1945, à l'heure de la décolonisation puis de la mondialisation. Or, l'Amérique est déjà ailleurs, puisque les « minorités visibles », qui représentent de 13 à 16 % des populations française et

britannique en ce début de siècle, atteindront 50 % de la population des États-Unis vers 2040-2050.

Le communautarisme anglo-saxon doit être appréhendé dans sa double réalité factuelle et juridique. AuXX[e] siècle, les États-Unis ont fabriqué des ghettos urbains ethniques. Les quartiers des grandes villes accueillent les migrants italiens, russes ou juifs d'Europe de l'Est en fonction de leur nationalité. Mais ceux-ci sont peu à peu dissous dans la société urbaine par l'intégration de leurs populations. La situation est analogue pour les Asiatiques, même si pour des raisons alimentaires, marchandes et relatives à l'organisation sociale chinoise, des Chinatowns perdurent au sein des métropoles américaines, comme à Londres ou à Paris. Le ghetto noir est le phénomène le plus saillant, le plus pérenne, même s'il est rejoint plus récemment par de grands quartiers latinos, comme le *barrio* à Los Angeles.

La population du district de Columbia aux États-Unis, assimilable à la capitale fédérale Washington, compte 90 % d'habitants noirs (du moins le déclarent-ils ainsi lors du référendum décennal), au milieu de vastes banlieues blanches ou multiethniques. Le Watts à Los Angeles et Harlem à New York concentrent de tels phénomènes. La constitution de ces ghettos noirs remonte au début duXX[e] siècle, du fait de l'émigration des affranchis du Vieux Sud – où continue de sévir la ségrégation – vers le Nord et l'Ouest – où ils peuvent espérer de meilleures conditions de vie et où les grandes firmes promeuvent l'égalitarisme ouvrier. Le ghetto s'impose comme réalité sociale en dehors de tout cadre juridique. Le même processus, à partir des années soixante, concentre en Angleterre les émigrés jamaïcains ou pakistanais dans des quartiers ghettos.

En réalité, le communautarisme préexiste à cette ghettoïsation urbaine. Depuis leXIX[e] siècle les Indiens d'Amérique sont confinés dans leurs réserves, et les Noirs du Sud soumis à la ségrégation. Ce communautarisme juridique se retrouve dans l'Empire colonial britannique, et culmine dans l'Afrique du Sud de l'apartheid. C'est l'abandon progressif de la discrimination et de la communautarisation positives, depuis 1945, qui pousse les autorités anglaises et américaines à promouvoir la reconnaissance des minorités, et la nécessité dûment légalisée de lutter contre les discriminations. À partir des années soixante, cette politique est menée avec volontarisme aux États-Unis. L' *affirmative action* cherche à

promouvoir la diversité ethnique dans la fonction publique et à l'Université. Pour casser le monopole des élites « caucasiennes » (population de type européen) sur l'Université, des quotas sont réservés aux minorités ethniques. La ségrégation est démantelée dans l'armée et la police, tandis que le *busing* doit casser la ségrégation scolaire – les enfants des minorités et des pauvres sont conduits par le ramassage scolaire dans les écoles des classes moyennes blanches.

Le communautarisme anglo-saxon, fréquemment dénoncé en France, recouvre ainsi trois réalités : l'ancienne ségrégation coloniale ou postcoloniale *de jure* , la ségrégation et la ghettoïsation urbaines *de facto* , mais aussi les remèdes législatifs des années soixante, qui tentent de démanteler cette ségrégation. Cette action de lutte en faveur de l'égalité raciale comporte des limites. Elle est violemment prise à partie par certains économistes libéraux, comme le Noir-Américain Sowell, qui souligne les effets pervers à long terme de la discrimination positive, qui enferme les Noirs-Américains dans la dépendance[1]. Quarante ans après, il reste que les fonctions les plus élevées, y compris les postes de ministre de la Défense et du Département d'État, peuvent échoir à d'éminents représentants des minorités ethniques. L'arbre ne cache pas la forêt, car si des ghettos ethniques et une surdélinquance noire persistent, une puissante classe moyenne, devenue majoritaire au sein de la minorité, est sortie du ghetto, tandis que des élites de couleur ont percé dans tous les domaines.

La matrice coloniale du communautarisme à la française

Toutes choses égales par ailleurs, les processus de discrimination et de ségrégation sur une base communautaire ont constitué la matrice de l'histoire coloniale française. Certes, Napoléon III s'est rêvé en empereur d'un royaume arabe allié à la France. Et les Républiques ont défendu une politique « d'assimilation » à la métropole au Sénégal, en Algérie ou dans les départements d'outre-mer. Mais les spécialistes de l'Algérie coloniale savent, depuis Charles-Robert Ageron, que si celle-ci est assimilée administrativement à la France, cela ne vaut pas pour les « musulmans d'Algérie ». « Sujets français », ils ne bénéficient cependant ni de la citoyenneté française, sauf à renoncer à leur statut musulman, ni du Code

civil, ni de la justice pénale de droit commun. Le Code de l'indigénat de 1881, proclamé par la III[e] République, maintient les musulmans des trois départements d'Algérie sous statut personnel musulman, et les place sous un régime pénal exorbitant du droit commun français. Le Code de l'indigénat, bientôt étendu à l'empire, rappelle les Codes noirs qui ont régi les esclaves noirs du premier Empire colonial de 1685 à 1848.

Il y a longtemps que la France et l'Angleterre, les deux plus grandes nations coloniales duXIX[e] siècle, exception faite de l'Empire russe, ont pratiqué le communautarisme colonial. Les idéaux démocratiques, républicains et libéraux ont rarement eu cours dans les colonies, hormis de rares lieux et de courtes périodes. La première abolition de l'esclavage court du 4 février 1794 au 20 mai 1802. Le décret révolutionnaire proclame que « Tous les hommes, sans distinction de couleurs, domiciliés dans les colonies, sont citoyens français, et jouiront de tous les Droits assurés par la Constitution ». Mais le décret de 1802 annule le précédent et rappelle à son article 1 que « le titre de citoyen français ne sera porté que par les Blancs ».

De sorte que la population française d'outre-mer, colons, fonctionnaires et militaires expatriés, continue de vivre, des décennies durant, sous le régime de la séparation. Le décret d'abolition de l'esclavage du 27 avril 1848 étend aux colonies le principe médiéval de droit français selon lequel « le sol de la France affranchit l'esclave qui le touche ». Les « citoyens libres » des colonies (Antilles, Guyane, Réunion, Saint-Pierre) élisent leurs députés, conformément au régime de 1833. Les indigènes affranchis, en revanche, demeurent sous statut personnel et à l'écart du droit de vote. En Algérie, matrice du second Empire colonial, les indigènes sont proclamés français en 1865, mais leur citoyenneté est conditionnée au renoncement de leur statut musulman. En 1881, les « sujets français » sont exclus de la citoyenneté pour trois quarts de siècle (le Code est aboli en 1946, voire en 1947 en Algérie, sans que les Algériens musulmans jouissent d'ailleurs de la citoyenneté). Indigènes, Français d'Algérie et de l'empire, se forgent une solide et durable expérience de communautarisme *in vivo* .

Le communautarisme n'est donc pas un produit d'importation. C'est le grand mérite du film de Rachid Bouchared, *Indigènes* (2006), de remettre en mémoire cette réalité passée, bien que l'armée ait toujours été moins inégalitaire que le quotidien colonial. La nébuleuse des « Indigènes de la

République » se réfère à ce passé, certes pour l'instrumentaliser, mais aussi pour souligner les schémas mentaux hérités des pratiques coloniales, toute pratique séculaire produisant des effets de long terme.

Le communautarisme est presque normatif dans le système colonial. Dans l'Algérie française comme dans les autres colonies, les musulmans n'ayant pas renoncé à leur statut (7 000 le firent de 1865 à 1962) demeurent « sujets » français, soumis au Code de 1881. Au Liban, pays sous mandat français depuis la Grande Guerre, la République institue un État communautaire, dont la finalité est l'équilibre politique et institutionnel entre chrétiens et musulmans. Dans les protectorats du Maroc et de Tunisie, la République s'accommode d'un cloisonnement communautaire qu'elle s'autorise même à parachever. Juifs et musulmans sont soumis à leur droit coutumier ou religieux. En 1930, la France essaie en vain de soustraire les Berbères du Maroc à la tutelle judiciaire du sultan, au nom du respect de leurs coutumes. Les Européens vivent dans les villes ou quartiers protégés, interdits d'accès aux indigènes. Parfois, une communauté peut être déchue de ses droits pour soupçon d'intelligence avec l'ennemi, comme ces Italiens de la régence de Tunis. L'abrogation du décret Crémieux par Vichy restaure même le communautarisme que la République avait effacé.

Partout, l'administration coloniale pratique le communautarisme au quotidien. Au lycée Carnot de Tunis ou au lycée Gouraud de Rabat, on est français, israélite, musulman ou étranger. Le grand moment égalisateur d'après 1945 cherche à promouvoir une assimilation longtemps vide de sens. Les ressortissants des territoires d'outre-mer, Algérie comprise, deviennent citoyens français, mais « de statut personnel », c'est-à-dire discriminés au système du double collège électoral. Les départements d'outre-mer (DOM) sont assimilés administrativement en 1946, les esclaves affranchis de 1848 devenant citoyens de plein droit. Aussi, lorsque l'empire colonial disparaît, en 1962, la France espère en avoir fini avec la ségrégation et le communautarisme. Le code français de la nationalité, héritier du Code civil de 1804, a vocation à intégrer les étrangers ou leurs enfants, une fois établi leur choix de s'établir en France.

Égalité républicaine et minorités visibles

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 a forgé les grands principes des droits de l'homme, auxquels l'empire colonial a dérogé. Telle est la clé des violences extrêmes de la décolonisation. Dix-sept années de guerres, du 8 mai 1945 à l'été 1962, ont été la douloureuse contrepartie du déni colonial des nobles idéaux de la République, liberté, égalité, fraternité et assimilation. Une tragédie aussi longue que douloureuse pouvait-elle demeurer sans effets de long terme ? C'est la question que soulèvent un certain nombre d'événements et de phénomènes sociaux désormais bien établis.

Une situation de discrimination des minorités visibles semble prévaloir en France, que ce soit dans les banlieues de relégation, dans des institutions (dans certaines prisons, 70 % des prisonniers sont issus de l'immigration extra-européenne), ou dans des secteurs de la vie sociale (vie politique, haute fonction publique, etc.). Dans la vie quotidienne de la jeunesse issue de l'immigration extra-européenne, bien des discriminations sont à l'œuvre, dans l'accès au logement, à l'emploi, aux lieux de distraction, etc. Il faudrait être sourd pour échapper à toutes les revendications liées à ces demandes inassouvies d'égalité et de droits, quel que soit d'ailleurs leur fondement.

Les questions qui se posent tiennent donc moins à la réalité du constat qu'à la recherche des causes, des conséquences et des remèdes. À ces trois stades, le communautarisme est une question centrale. Si l'origine de ces discriminations plonge dans l'histoire de la colonisation, le communautarisme colonial est une matrice qui ne cesse de produire ses effets. En revanche, on peut admettre que l'exclusion et les discriminations, en rejetant une partie du corps social, fabriquent un communautarisme endogène de nature défensive. C'est ici que d'aucuns évoquent une « menace communautaire ». Enfin, pour lutter contre cet état de fait, certains responsables politiques préconisent d'instaurer des discriminations positives. Pour leurs partisans, il s'agit de traiter le mal par le mal, selon le principe du vaccin. Inoculer un peu de discrimination positive institutionnelle devrait permettre de lutter contre les discriminations réelles. Pour leurs détracteurs, l'égalité républicaine est un axiome indépassable. Instaurer des discriminations positives reviendrait donc à prendre acte d'inégalités factuelles appelées à se résorber, au bout de quelques générations.

Il convient d'abord de partir de la réalité sociale française. À cet égard, la focale américaine, par rapport à laquelle la société française aime à se distinguer, semble de peu d'intérêt. Ce n'est en effet que depuis quarante ou cinquante ans, avec la guerre d'Algérie, qu'une immigration ethnique renforcée et appelée à rester s'installe sur le territoire métropolitain. Depuis les Temps modernes, Turcs, Maures, Barbaresques et Noirs font partie du paysage des grands ports atlantiques, de Marseille ou Paris. Puis, à l'occasion de la Grande Guerre, les premiers groupes de migrants coloniaux viennent travailler en métropole, d'abord réquisitionnés, puis librement. Mais à partir des années cinquante et soixante, ces migrants coloniaux se fixent, bientôt rejoints par leurs familles.

Les évolutions sociales et urbaines qui se dessinent en France depuis la fin des années soixante-dix sont la conséquence directe de ce mouvement. À compter de cette époque, on observe l'ethnicisation progressive de certains quartiers populaires, les grands ensembles de cités HLM ou certains quartiers centraux (Goutte-d'Or à Paris, Saint-Michel à Bordeaux). Ce phénomène est comparable dans ses modalités à la transformation des centres-ville du nord-est des États-Unis auXX^e siècle. Le mélange ethnique des quartiers populaires, dans les années soixante et soixante-dix, est lié à la condition ouvrière de leurs habitants. Les HLM sont occupés par des provinciaux de l'exode rural, des Portugais, des Antillais, des pieds-noirs de toutes confessions, des Nord-Africains (surtout algériens).

En revanche, à partir des années quatre-vingt, sous l'effet du clivage économique entre victimes de la crise, travailleurs insérés et classes moyennes, la frange aisée de la population quitte ces quartiers, remplacée par de nouveaux migrants issus du Maghreb (marocains en majorité) et d'Afrique noire[2]. Cette ethnicisation des cités populaires les constitue peu à peu en cités ghettos de relégation à la fois ethnique et sociale. Le préfet de Seine-Saint-Denis indiquait récemment, avec toutes les précautions du langage administratif, que les deux tiers des habitants de ce département (soit 1,5 million de personnes) étaient issus de l'immigration.

Cette situation ne fait pas de la France un pays communautaire. En revanche, pourquoi ne pas y voir un communautarisme de fait, qui se serait développé dans le silence de politiques urbaines désastreuses ? De nombreuses grandes villes ou agglomérations, à l'inverse des villes

allemandes, ont procédé à la construction de cités « de délestage » destinées aux nouveaux migrants pauvres, ou au relogement des familles chassées des quartiers centraux rénovés. Ce phénomène, bien connu à l'échelle de la région parisienne, se rencontre aussi à l'intérieur de nombreuses petites ou moyennes villes de grande banlieue ou de province (Meaux, Évreux…).

La communautarisation de fait de l'islam de France et des musulmans

L'abus de langage relatif au communautarisme occulte la plus puissante des « communautés », l'islam. C'est au sujet des musulmans que les fantasmes les plus puissants circulent. Depuis l'ouvrage prémonitoire de Gilles Kepel, *Les Banlieues de l'Islam*[3], inspiré par des enquêtes policières, ce n'est plus la « banlieue rouge » qui suscite la peur sur la ville, mais la « banlieue verte », couleur de l'islam. C'est au sein de la communauté musulmane que les aspirations à la vie communautaire sont les plus manifestes, en relation directe avec les héritages religieux et anthropologiques importés d'Afrique du Nord. Ce sont enfin les musulmans, plus qu'aucune autre communauté, qui héritent du communautarisme identitaire, discriminant et religieux, constitué sous la colonisation.

Il est symptomatique que la qualité de « musulman » dans la société française connote davantage des critères ethniques ou historiques qu'une réalité religieuse. Dans la langue des médias, le jeune « beur » devient « musulman » avec la maturité. La différence est très nette avec les Asiatiques de France, qu'aucune identité générique ou collective ne sépare du reste de la population. La qualité d'« Indochinois » est tombée en désuétude. La catégorie des « Chinois » est un collectif utile mais incomplet. Vietnamiens, Cambodgiens, Sri Lankais et Japonais de France ont une identité autonome, n'étant englobés ni en « bouddhistes » ni en « orientaux ».

En revanche, un Français d'origine algérienne et athée, et ils sont nombreux, est renvoyé dans les cordes en tant que « musulman ». C'est dire que le communautarisme nord-africain, qui reste une puissante réalité au Maghreb, où nationalité et religion musulmane sont intrinsèquement liées,

trouve un écho favorable dans la société française. Le « musulman » de France n'est ni un croyant, ni un étranger, ni un pratiquant. La langue courante l'apparente, à un degré ou à un autre, à l'Afrique du Nord, et secondairement au monde arabe ou à l'Afrique. Le « musulman », c'est « l'individu de type nord-africain » des fichiers policiers, mais aussi l'archétype du « musulman » colonial.

La qualité de « musulman » a été amplement débattue dans l'Algérie française. En 1900, l'Algérien, c'est le citoyen français d'Algérie. L'indigène est soumis au Code de l'indigénat. Mais quelques milliers d'indigènes sont devenus citoyens français, et quelques milliers d'autres se sont convertis au catholicisme, sans naturalisation automatique. Ces confusions sémantiques ont rendu nécessaire un arbitrage de la cour d'appel d'Alger de 1903. Dans son arrêt, la cour stipule que le terme musulman « n'a pas un sens purement confessionnel, mais qu'il désigne au contraire l'ensemble des individus d'origine musulmane qui, n'ayant point été admis au droit de cité, ont nécessairement conservé leur statut personnel musulman, sans qu'il y ait lieu de distinguer s'ils appartiennent ou non au culte mahométan[4] ».

Un siècle plus tard, la question s'est renouvelée dans l'ex-métropole. Elle porte sur l'accès à la nationalité française. Comme en 1903, un Français originaire d'Afrique du Nord, même naturalisé, athée ou converti à une autre religion, reste un « musulman ». Non plus en droit, mais dans le langage courant et les médias, qui ont pris le relais. On évoque fréquemment la « communauté musulmane », qui compterait 5 à 7 millions de membres (au lieu des 2 millions des années quatre-vingt-dix). Or, diverses enquêtes ont montré qu'en France, la pratique religieuse des musulmans n'est guère supérieure à celle des catholiques, des Juifs ou des protestants, oscillant autour de 10 % pour la grande prière hebdomadaire.

La pratique identitaire peut-être plus que religieuse du Ramadan concernerait en revanche les trois quarts de la « communauté ». L'identification au groupe musulman, à travers cette pratique, n'est-elle pas induite par ce discours stigmatisant autant que par l'adhésion spontanée aux rites de ladite « communauté » ? Que peut éprouver le Français d'origine maghrébine, mécréant ou indifférent, lorsque la société le renvoie à ses origines, ou que la peur ambiante de l'islam et du terrorisme islamique le stigmatise par le biais des siens ?

Mais le communautarisme musulman est aussi un héritage religieux. Dans l'empire musulman médiéval, Juifs et chrétiens sont des communautés protégées, les *dhimmis* . Pour certains, la communauté musulmane en Europe doit prétendre à un statut analogue. Et cela d'autant plus que la laïcisation opérée par la société française est entravée par de multiples facteurs.

La question des femmes est ici essentielle. En islam, la religion est transmise par le père. De sorte que le mariage d'une fille à un non-musulman est vécu comme une sortie délibérée et irrémédiable de la tradition de l'islam. Dans les milieux populaires immigrés, cette situation d'assiégé explique le contrôle sur les filles, mais aussi ses conséquences, le refuge dans l'islam *versus* l'émancipation brutale de certaines jeunes femmes. Le contrôle familial et patriarcal incite les jeunes filles à l'assiduité, au travail scolaire, ou à l'enfermement et à l'isolement, à l'inverse des garçons. Certaines filles, soumises à ces contraintes, adoptent le voile pour répondre aux attentes, ou pour se libérer du contrôle, prenant ainsi les leurs à leur propre piège, surtout quand la tenue vestimentaire adoptée n'a rien à voir avec les traditions d'Afrique du Nord.

L'émancipation de jeunes filles, sous la triple influence de l'école, de la télévision et de la société française, entraîne une perte substantielle des femmes au sein du groupe, ce qui, dans une logique communautaire importée, est désastreux. Cette situation se retrouve parmi les chrétiens d'Orient en situation d'assiégés. La fréquence des mariages mixtes en France, c'est-à-dire avec des Français dits de souche, incite certains pères à devancer la nuptialité de leur fille, et à la marier dès que possible à un cousin resté au pays. Cette perte des filles au sein du groupe, dans une société assez fermée aux jeunes hommes d'origine maghrébine et populaire, est créatrice de grands désordres. Elle explique la fuite d'une partie d'entre eux vers des comportements à risque, quelle que soit leur nature, mais aussi la tentation de ramener une « femme du bled ». À son tour, du fait de ses origines paysannes choisies à dessein, elle risque d'entretenir l'archaïsme social et de retarder l'intégration à l'œuvre.

La société française, qui déconstruit les identités et le communautarisme, favorise ainsi, par le biais de l'enfermement et de la stigmatisation, un communautarisme importé du Maghreb. Symptôme : en vingt ans,

l'enseignement de l'arabe au lycée et dans le supérieur est devenu un refuge intellectuel et communautaire qui souligne à la fois cette détresse et cet enfermement.

Le communautarisme de jureest-il un remède au communautarismede facto ?

Jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix, le communautarisme semble hors de propos. Certes, depuis la Marche des beurs de 1983, les difficultés d'intégration des minorités ethniques sont posées à la société française. Vingt ans après la fin de l'empire et de la guerre d'Algérie, la société médiatique et politique est indifférente à ces questions. Mais lorsque le Front national émerge sur la thématique identitaire et migratoire, la gauche au pouvoir promeut SOS Racisme, apôtre du multiculturalisme et du « droit à la différence ».

Dix ans plus tard, l'Insee et les hommes politiques affirment que la France des années quatre-vingt-dix compte le même nombre d'immigrés qu'en 1929, ignorant les conséquences du regroupement familial lancé en 1975. La démographe Michèle Tribalat tente alors de promouvoir la prise en compte des origines nationales, voire du critère religieux, dans les enquêtes statistiques nationales, comme cela se pratique aux États-Unis sur une base déclarative. Les gardiens de l'universalisme républicain, représentés par le démographe Hervé Le Bras, dénoncent en 1998 cette dérive communautariste[5].

La dégradation continue de certains indicateurs politiques, économiques et sociaux à la fin du siècle fait de la lutte contre les discriminations un enjeu politique. Il devient en effet difficile d'ignorer que les discriminations frappent les plus fragiles : un chômage à 10 % pour les Français, c'est 20 % pour les étrangers, et 40 % pour les jeunes des cités, aussi souvent français qu'issus de l'immigration coloniale. L'affaire du foulard de Creil en 1989, la montée de la délinquance à la fin des années quatre-vingt-dix, la mise en évidence des discriminations avérées contre les beurs et les Noirs, le chômage de masse, la dégradation de l'habitat dans les cités et des performances de l'Éducation nationale, la ghettoïsation des ZEP et l'enracinement durable du Front national poussent les politiques dans trois

directions : la régulation migratoire, les réformes du Code de la nationalité et la lutte contre les discriminations.

Les événements des années 2002-2005 soulignent l'urgence de cette dernière approche. La présence de Le Pen au second tour de la présidentielle, les attaques de synagogues, la nouvelle affaire du foulard, le vote de la loi sur les signes religieux en 2004[6], la publication des statistiques carcérales relatives à l'origine des détenus, et les émeutes de banlieues de 2005 actualisent les débats relatifs au communautarisme et à l'égalité des chances. En France, avec le renfort des RG, ces émeutes sont présentées comme n'ayant pas de rapport avec les origines ethniques et religieuses des émeutiers. À l'extérieur, en premier lieu en Afrique, les choses sont analysées à l'inverse. On y souligne l'échec de l'intégration à la française de la dernière vague migratoire.

Certes, la ghettoïsation et la ségrégation non institutionnelle dominent certains territoires de la République (comme les cités), où les populations issues de l'immigration sont souvent majoritaires. Pour certains, il faut désenclaver ces territoires, leur appliquer le droit commun, seul moyen de stopper un communautarisme réactif à la ségrégation. Pour d'autres, une action volontariste doit pallier les carences de l'intégration, quitte à créer de la discrimination positive en faveur des minorités, comme cela se pratique pour l'embauche des handicapés, ou l'élection des femmes depuis la loi de parité. Pour les premiers, une telle politique créerait un « communautarisme » à la française, alors que ses tenants veulent justement éradiquer ses tendances spontanées au sein de la société française.

À droite, Nicolas Sarkozy se présente en héraut de la seconde ligne. C'est sur cette base qu'il promeut à Nantes un préfet « issu de l'immigration maghrébine » et qu'il propose des quotas à l'embauche ou pour gérer les flux migratoires. Son adversaire, Dominique de Villepin, soutenu par le président de la République, revendique sa fidélité à la tradition d'égalitarisme abstrait de la République. Il reste que la nomination de deux ministres issus de l'immigration algérienne, notamment Azouz Begag, répond à des motivations analogues. À gauche, le débat est tout aussi vif. Les tenants d'une intégration volontariste des minorités semblent néanmoins peser davantage, comme l'atteste la politique de recrutement de membres

des minorités visibles pour les législatives de 2007. Le volontarisme et la responsabilité l'emportent sur le contrat et la loi.

Au-delà des débats sémantiques dont la France raffole, un consensus s'est établi. Il s'agit de démanteler les tendances au communautarisme *de facto* que favorise l'anomie sociale. Comme le précise Daniel Cohen : « Faute de suppléer [à l'absence de solidarités privées], la France ne devra pas s'étonner que le communautarisme se présente comme une solution au problème qu'elle n'aura pas su résoudre[7]. » En revanche, de profondes divergences persistent sur les remèdes. La politique de discrimination positive menée par Richard Descoings à l'Institut d'études politiques de Paris depuis 2001 (conventions éducation prioritaire) semble faire école[8]. Il s'agit de rétablir, certes ponctuellement, l'égalité des chances sur une base territoriale, et non pas ethnique, ce qui permet de rester dans l'épure républicaine. Lorsque le Medef s'engage à promouvoir la diversité dans les entreprises, à la suite du rapport Bébéar de 2004[9], les directions des ressources humaines sont astreintes à la quadrature du cercle. En l'absence de données ethniques autorisées, hormis la nationalité, le recrutement des minorités risque de tourner à l'arbitraire. Or, le CV anonyme, censé promouvoir l'égalité, est sans objet dès lors que les entretiens d'embauche sont à visage découvert.

En 2005, le Haut Conseil à l'intégration rejette, conformément aux vues du président de la République, la « discrimination positive » et toute « stratégie ethnique et communautaire », mais des demandes opposées émanent de plus en plus vigoureusement de l'intérieur de la société française. Le lancement en novembre 2005 du Conseil représentatif des associations noires de France (CRAN) marquera probablement un tournant décisif dans la politique française des minorités. Porte-parole des « cinq millions de Noirs » de France, son président, Patrick Lozès, inverse d'emblée l'argument républicain traditionnel d'Hervé Le Bras, affirmant que « refuser de prendre en compte la population noire dans les statistiques de l'Insee, c'est faire comme si elle ne comptait pas ». Auteur d'un rapport publié en 2005, Roger Fauroux estime à son tour qu'« ignorer la réalité des discriminations est un danger bien plus redoutable pour la France que le communautarisme ». Pour ses partisans, l'abstraction républicaine, pas plus que le souvenir des fichiers juifs de Vichy, ne résiste aux urgences de

l'heure, lesquelles imposent une lutte vigoureuse contre les discriminations pour endiguer les logiques communautaires.

Depuis la loi du 10 mai 2001 reconnaissant l'esclavage comme crime contre l'humanité, les Domiens (habitants des Départements d'Outre-mer) et leurs élus sont à la pointe de ce combat, tout en ayant conscience de ses difficultés. « Nous sommes tissés de contradictions, admet Christiane Taubira, tiraillés entre la volonté d'être reconnus dans notre singularité et celle d'être pleinement intégrés. » Promouvoir le « droit à l'indifférence » (R. Descoings), c'est faire de l'anti-SOS Racisme des années quatre-vingt. C'est aussi agir à la manière de Yamina Benguigui, réalisatrice du *Plafond de verre* . La société Elemiah qu'elle crée en 2006, avec M. Ladreit de Lacharrière, vise à promouvoir sur les écrans la diversité « ethnique » française, à travers créations, documentaires et fictions.

Pour combattre la menace communautaire, et sortir d'un communautarisme établi dans certains quartiers de relégation, faudra-t-il promouvoir un communautarisme institutionnel de combat ? La campagne présidentielle de 2007 pourrait trancher ce débat.

1 Thomas Sowell, L'Amérique des ethnies, L'Âge d'homme, 1983.

2 Voir l'article de Libération sur la Grande-Borne à Grigny (91).

3 Gilles Kepel, Les Banlieues de l'Islam, Paris, Seuil, 1987.

4 Le Code de l'indigénat dans l'Algérie coloniale, www.ldh-toulon.net

5 « Une virulente polémique sur les données “ethniques” divise les démographes », Le Monde, 6 novembre 1998.

6 Michèle Tribalat, « Un sentiment de trahison », Le Figaro, 24 septembre 2003.

7 Daniel Cohen, Le Monde, 11 janvier 2006.

8 Thomas Piketty, « Éducation : les promesses de la discrimination positive », Le Monde, 21 février 2006.

9 Claude Bébéar, Minorités visibles. Relever le défi de l'accès à l'emploi et de l'intégration dans l'entreprise : des entreprises aux couleurs de la France, Rapport au Premier ministre de l'Institut Montaigne, 2004.

Conclusion généraleNation et immigration : une évolution permanente

Benjamin Stora et Émile Temime

L'histoire de l'immigration, telle qu'on la conçoit généralement en France, nous fait remonter plus de deux siècles en arrière, ce qui s'explique de deux manières. La nation française – au sens que l'on donne encore aujourd'hui à ce mot – s'est constituée en 1789 ou plutôt en juillet 1790, lors de la fête de la Fédération. Bien sûr, l'État français existe avant cette date, et la « francisation » peut déjà être accordée à des hommes venus d'ailleurs. Mais la France « d'Ancien Régime » est faite de « sujets » obéissant à un même souverain, et pratiquant la religion de ce monarque, la religion catholique (c'est le principe *cujus regio ejus religio* qui a été affirmé auXVI^e siècle, et sur lequel est bâtie l'unité du royaume). Ce qui ne signifie pas une totale uniformité. Le centralisme imposé par la monarchie absolue n'a pas totalement effacé les divisions anciennes. La langue française est sans doute la langue de l'administration royale, mais la grande majorité des habitants parle encore un dialecte local ou régional.

La Révolution n'a pas changé tout cela. Mais elle instaure une nouvelle forme d'unité nationale, qui n'est plus liée à l'autorité d'un homme. Elle définit une patrie commune à tous les « citoyens » habitant le territoire français. Elle fixe les frontières de la nation, même si ces frontières peuvent évoluer au gré des événements politiques avec le consentement des habitants[1]. Mais ceux qui sont nés à l'intérieur de ce territoire font partie de la communauté nationale, quelles que soient leurs opinions politiques ou philosophiques et leur appartenance religieuse[2].

L'étranger qui vit au-delà des frontières peut certes entrer en France et y séjourner, tout en relevant d'un autre État et d'un autre pouvoir. Le franchissement de la frontière pour une installation plus ou moins durable sur le territoire français fait de lui un immigré, au sens moderne du terme[3].

Au cours des deux siècles qui suivent, la nation française a fortement évolué, et cela dans un double sens. Elle tend d'abord à se donner des limites fixes, à se doter de frontières durables. Car ces frontières sont restées singulièrement fluctuantes, même celles qui semblent les mieux établies et les plus stables (les frontières dites naturelles). Il faut rappeler que l'on ne trace durablement les limites qui séparent la France de l'Espagne que sous le second Empire. Que c'est aussi à cette date, après 1860, que se fixe la frontière entre l'Italie[4] et la France. Encore y aura-t-il des contestations à ce sujet jusqu'à une date récente[5]. Laissons de côté l'Alsace et la Lorraine, et les modifications de la frontière rhénane à la suite des conflits successifs qui ont opposé la France et l'Allemagne…

La notion même de frontière est éminemment contestable et parfaitement artificielle. Car ces frontières « naturelles » sont, on le sait, aisément franchissables et traditionnellement franchies, même quand elles constituent un véritable obstacle. On pense aux Alpes traversées par de nombreuses armées, d'Hannibal à Napoléon, et par de multiples migrants, des « Lombards » du Moyen Âge aux Piémontais descendant vers les plaines de la Basse-Provence au XIX[e] siècle. Les vallées pyrénéennes ont, elles aussi, été facilement « passées » du Pays basque à la Catalogne. Et ces barrières seront constamment traversées par la suite, parfois en toute illégalité.

Que dire alors de la frontière qui sépare la France de la Belgique ? Aucun obstacle géographique, une simple ligne aisément et quotidiennement franchie par des travailleurs saisonniers wallons et surtout flamands, qui viennent travailler dans les départements du nord de la France. Un passeport n'est pas nécessaire pour un trajet qui s'effectue la plupart du temps en groupes difficiles à comptabiliser. Étrangers par l'origine, mais vivant à proximité du territoire français avant d'y trouver du travail, parlant le même dialecte des deux côtés de la frontière, ils ne rencontrent guère de problèmes lors de leur passage. Ce qui n'exclut pas les paroles blessantes ou désagréables dont sont victimes les immigrés, voire les affrontements physiques, mais peut-on parler vraiment dans ce cas de difficultés d'intégration ?

Le renforcement des nationalismes au XIX[e] siècle, les querelles parfois violentes entre travailleurs français et étrangers, et les antagonismes entre États dégénérant en de sanglants conflits vont donner un sens nouveau à ces

flux migratoires. Les exilés politiques notamment, qui cherchent en France une terre d'asile, mais aussi les travailleurs venus des pays étrangers ne trouvent pas toujours dans « le pays de la liberté » un accueil favorable. Les Espagnols libéraux, voire républicains, qui ont fui l'Espagne monarchique et conservatrice, sont parfois mis en résidence surveillée, loin de la frontière pyrénéenne, pour éviter des problèmes politiques qui pourraient venir de l'action militante de ces réfugiés (on retrouvera des difficultés similaires en 1939, au moment du grand exode républicain). Les Juifs d'Europe orientale qui, dès la fin duXIXe siècle, fuient les persécutions dont ils sont l'objet en Pologne ou en Russie, peuvent considérer la France comme un véritable eldorado. Ils n'en rencontrent pas moins, de la part d'une partie notable de la population française, une hostilité qui se nourrit d'un antisémitisme ancien. Difficile en tout cas de ne pas évoquer l'affaire Dreyfus et les attaques portées à cette date contre les Juifs, « étrangers » par nature, et donc inassimilables[6].

Réactions hostiles d'une minorité ? Peut-être. Mais surtout réactions contradictoires dans un pays qui s'ouvre de plus en plus à l'étranger venant y vivre et y travailler, qui s'enrichit indéniablement de l'apport de ces étrangers, et qui, pourtant, montre sa méfiance à l'égard des immigrés en instituant un contrôle de plus en plus sévère à la frontière et à l'intérieur des frontières. À quelques années d'intervalle, on vote un texte (la loi de 1889) qui facilite considérablement l'obtention de la nationalité française, et on introduit une série de mesures contraignantes à l'égard des étrangers, notamment l'obligation pour le nouvel arrivant de se déclarer en mairie (la loi de 1893). La guerre de 1914 soulignera encore ces contradictions : d'un côté, l'appel aux travailleurs coloniaux et étrangers, plus indispensables que jamais pour soutenir l'économie ; de l'autre, les mesures de surveillance sans cesse renforcées, et, en particulier, l'institution d'une carte d'identité obligatoire pour ces mêmes immigrés. La politique d'assimilation n'exclut pas les rejets, surtout pas les contrôles.

Quand l'immigration s'accroît dans des proportions considérables, on cherche à l'organiser, et l'on en vient à l'encadrer sous des formes, il est vrai, différentes selon les époques. Dans l'entre-deux-guerres, le gouvernement français évite l'intervention directe en la matière. La Société générale

d'immigration, qui recrute massivement à l'étranger dans les années vingt, reste un organisme privé, même s'il est encouragé par l'État.

Après 1945, l'idée prévaut qu'il revient à l'État de prendre les décisions majeures en matière d'immigration. L'ordonnance de novembre 1945 fixe les conditions d'entrée et de séjour des étrangers, et crée l'Office national d'immigration. Mais les travailleurs étrangers n'obtiennent en principe une carte de séjour que si le ministère du Travail leur délivre auparavant une carte de travail. Il y a une fois de plus deux logiques contradictoires, qui rendent inefficace l'action des institutions mises en place par le politique. Il y a également contradiction entre les « démographes », qui mettent l'accent sur la nécessité d'assurer par l'immigration le remplacement des générations, et les « économistes », qui mettent uniquement l'accent sur les besoins d'ouvriers immigrés. Dans le premier cas, on facilitera le « regroupement familial », et on insistera sur la tradition « assimilatrice » de la France. Dans le second, l'appel à l'immigration étrangère sera fonction de l'opportunité, des nécessités du moment. Et, logiquement, quand ces nécessités se feront moins pressantes, on s'orientera vers une nouvelle politique, on envisagera l'arrêt de l'immigration non désirée, on encouragera « l'aide au retour », toutes mesures destinées à ralentir, voire à bloquer les flux migratoires. Tout cela se produisant dans un contexte nouveau, qui modifie incontestablement les données anciennes.

Un modèle contesté

Que la réussite indéniable du système assimilateur pratiqué en France depuis le début duXIXe siècle ait suscité des critiques, que l'on conteste aujourd'hui ce modèle et que l'on reproche aux Français d'en tirer un sentiment de supériorité qui n'a plus lieu d'être, cela est évident. Les conditions mêmes qui en autorisaient le maintien et qui en expliquaient le succès ont changé.

Nous assistons depuis plusieurs décennies à un bouleversement des rapports de force à l'échelle du monde, à un nouvel équilibre qui se dessine progressivement, et qui se fait aux dépens des puissances européennes, qu'il s'agisse de l'Angleterre, de l'Allemagne ou de la France, qui, pour ce qui la

concerne, ne s'est jamais remise de la saignée de la guerre de 1914 ni de la perte d'influence qui a suivi la Seconde Guerre mondiale.

Certes, jamais ces pays, à commencer par la France, n'ont connu de flux migratoires aussi importants qu'en ces dernières années. Certes, ces apports nouveaux de populations s'expliquent toujours en partie par les nécessités économiques. Mais, les années passant et le chômage grandissant, il paraît de plus en plus évident que cette explication n'est plus suffisante[7]. De même, les nouvelles vagues migratoires ne sont plus déterminées par cette « aura » politique qui avait fait de la France, dans les siècles derniers, un eldorado, un havre de liberté. On peut en outre douter qu'elles soient la conséquence directe du rapport de domination exercé par les puissances européennes sur les autres continents pendant un siècle environ. Il est significatif que l'immigration en provenance du monde colonisé se soit poursuivie et même amplifiée bien après la disparition des empires coloniaux. Elle se développe en effet dans un contexte qui ne cesse de se modifier.

Car il faut bien admettre que l'on a assisté, en cette seconde moitié duXX[e] siècle, à un nouveau partage du monde qui a pris d'ailleurs, au fil des années, des formes différentes : l'opposition, dans un premier temps, entre un monde occidental dominé par les États-Unis et un monde communiste dominé par l'URSS, puis, après l'éclatement de l'univers communiste, l'influence majeure exercée par l'Amérique « libérale », à peine contrebalancée par le développement des pays d'Extrême-Orient.

Les États européens, à commencer par la France, ne peuvent seuls maintenir leur rang face à ces nouvelles puissances. Ils prennent peu à peu conscience de cet état de fait. Non sans difficulté. En France, la politique gaullienne a sans doute contribué à maintenir les illusions et à retarder cette prise de conscience[8]. Il a pourtant fallu admettre une réalité, révélée par le désastre militaire de 1940, et, plus tard, par les épreuves de la décolonisation.

La France et l'Europe

Dès lors que l'on admettait cet affaiblissement et le « repli sur l'Hexagone » qui en était la conséquence logique, nombre d'hommes politiques français[9]ont affiché leur volonté de construire une Europe, qui aurait pu constituer, face aux superpuissances de l'époque, une force réelle. Il semble, aujourd'hui, que ce rêve d'une véritable « fédération européenne » ait été abandonné. Pourtant, des institutions communes ont été mises en place, qui fonctionnent tant bien que mal, mais qui ont incontestablement affaibli la notion traditionnelle de « patrie ». La mise en place d'une Commission européenne, qui peut établir des directives applicables à l'ensemble des États (même si, dans la pratique, on se heurte à des résistances), l'existence d'une Assemblée européenne, qui peut légiférer dans certaines limites, et la création d'une monnaie commune, acceptée par la plupart des pays de l'Union européenne[10], témoignent, entre autres décisions, de cette évolution. Symbole de cette transformation, le passeport européen correspond à ce phénomène essentiel qu'est « la libre circulation des biens et des personnes » dans un espace sans cesse redéfini, mais qui se dit toujours européen.

Entendons que tout cela n'est pas simple, et ne se fait pas en un jour. « Le traité de Rome du 25 mars 1957 a fait de la libre circulation l'un des principes fondamentaux de la construction européenne. Mais, s'agissant d'une construction économique de l'Europe, la libre circulation était réservée aux biens, aux services et aux capitaux, non aux personnes[11]. » Les hommes et les femmes ne sont alors considérés qu'en tant que travailleurs. La logique même du texte supposait que l'on dépasse ce stade, et que l'on en arrive à élargir cette définition. D'où la signature, en 1985, par la France et l'Allemagne, suivies des États du Benelux[12], d'un accord relatif à la suppression progressive des contrôles aux frontières, préludant à l'établissement d'une convention d'application, dite « convention de Schengen », à laquelle ont adhéré la plupart des pays européens (sauf l'Irlande et le Royaume-Uni). Ces mesures, prises à l'origine (du moins c'est ce qui était annoncé) pour faciliter la circulation intérieure entre les pays signataires, deviennent dans la pratique un instrument de lutte contre les migrations externes.

En 1992, une nouvelle étape est franchie avec l'adoption du traité de Maastricht, qui institue une véritable citoyenneté européenne, et accorde,

par voie de conséquence, la liberté totale « de circulation et de séjour » à tout citoyen de l'Union européenne sur le territoire des États membres. Mieux encore, on entend régler les conditions d'entrée, de circulation et de séjour des étrangers venant d'un pays tiers sur le territoire des États membres, ce qui suppose de définir une véritable politique commune de l'immigration.

Vaste programme, dont on conçoit les difficultés d'application et dont on devine très vite les limites. Chaque État, la France comprise, a sa propre politique d'immigration, plus ou moins libre, plus ou moins restrictive, et continue à l'appliquer. Ce qui change, tout de même, c'est l'abolition des frontières pour les résidents des États membres de l'Union européenne. N'oublions pas que, pendant un siècle et demi au moins, les immigrés qui viennent en France – Belges, Italiens, Espagnols, Portugais, pour n'évoquer ici que les grandes vagues migratoires qui ont constitué les principales minorités étrangères sur le territoire français – ont dû franchir les barrières (au sens propre du terme) qui se dressaient aux frontières. Ces migrations, qui se sont assurément ralenties, n'ont pas totalement cessé. Mais il est désormais difficile de les comptabiliser. Le va-et-vient incessant des hommes et des femmes à travers cet espace sans cesse élargi interdit d'en mesurer exactement l'importance. La nécessité de demander et d'obtenir la nationalité française pour exercer certains métiers perd de son importance[13]. La définition même de l'étranger s'est modifiée. Schengen définit en effet l'étranger comme « toute personne autre que les ressortissants des États membres de la Communauté européenne ». Et la France fait partie des signataires de Schengen…

C'est donc cette notion de frontière qui a changé et qui se modifie sans cesse en fonction d'un espace européen qui s'est très vite « élargi »[14]. Le simple fait de passer de France en Espagne ou en Italie sans formalité aucune, de payer, dans les pays de la « zone euro », avec la même monnaie, sans avoir besoin de faire du change, conditionne le voyageur, même si les contrôles n'ont pas forcément disparu à l'intérieur de chaque État. La frontière a été, en quelque sorte, reportée à l'extérieur de l'« espace Schengen » (nous disons bien « espace Schengen » et non « espace européen »), chaque État restant libre d'imposer un visa aux « étrangers » pénétrant sur son territoire.

Alors, citoyen français ou citoyen européen ? Immigré entrant en France ou pénétrant en Europe ? En principe, l'individu qui pénètre dans un pays faisant partie de l'Union européenne peut passer librement d'un État européen à l'autre « pour autant qu'il remplisse les conditions d'entrée ». En France, un texte de 1993 obligeait l'étranger nouvelle manière à se déclarer « sans délai » aux services de douane ou de police lors de son passage sur le territoire français. Cela va bien évidemment de soi lorsqu'on débarque dans un port ou un aéroport. Mais quand on franchit une frontière terrestre non gardée ? Ce texte mal pensé était inapplicable dans la réalité, et il a fallu très vite le corriger. Comme on le voit, les textes européens n'ont réglé en aucune manière les problèmes de l'immigration. Il y a encore des États-nations, même si ces États font partie d'un ensemble nouveau, mais bien imprécis.

Fin de la politique d'assimilation ?

L'appartenance citoyenne ne se définit plus en France comme autrefois, et cela rejaillit assurément sur l'immigré et sur le concept même d'assimilation « à la française ». Pourquoi a-t-on utilisé à tout-va depuis quelques années le terme flou d'intégration, en l'opposant précisément à la notion d'assimilation ? Avait-on besoin d'un mot nouveau, adapté à une nouvelle situation, ou cela signifiait-il qu'on était en train d'abandonner purement et simplement un concept périmé ? Les débats sur l'accès à la nationalité française, qui ont assurément un grand intérêt, ne s'expliquent-ils pas par un changement important dans le rapport des nouveaux arrivants à la nation française ? Et peut-être d'abord du rapport des Français eux-mêmes à la notion traditionnelle de patrie ou à celle, plus délicate, de « solidarité nationale » ?

Ce qui est certain, c'est que les institutions majeures qui faisaient de l'immigré un citoyen français ne fonctionnent plus ou, du moins, ont perdu de leur efficacité. À commencer, bien sûr, par la disparition du service militaire obligatoire, et l'acceptation d'une « armée de métier ». Il ne s'agit pas seulement de suivre un mouvement général en Europe. La France garde une force militaire, appuyée sur l'arme nucléaire, et permettant d'intervenir à l'extérieur si nécessaire. Ce qui disparaît, c'est la conscription, avec ce

qu'elle pouvait représenter pour le « citoyen » comme symbole d'appartenance à la nation, d'entrée dans la communauté nationale. On a bien tenté de sauvegarder ce symbole en instituant une « journée » commune aux jeunes Français et Françaises, au cours de laquelle tous doivent « se rendre » à la caserne. Mais une telle mesure apparaît bien dérisoire, pour ne pas dire inopérante.

Que dire de l'autre institution majeure, c'est-à-dire de l'école, creuset de l'unité nationale ? Nous parlons, bien entendu, de l'école publique, ouverte à tous, et qui devait donner aux enfants une « formation citoyenne » en même temps qu'elle effaçait les différences. Officiellement, rien n'a changé de ce point de vue. L'obligation scolaire est toujours en vigueur, que ce soit par l'école publique ou par une école privée reconnue et conventionnée par l'État[15]. Les programmes scolaires sont toujours uniformes, définis et rédigés par le ministère de l'Éducation, dite nationale. Pourtant, il faut bien convenir que les choses ont changé. Le fait même que les accords européens permettent d'enseigner à des « non-Français » dans l'école de la République est en soi très significatif. Dans l'enseignement supérieur, le français a même perdu en partie son monopole, généralement au profit de l'anglais[16].

Il faut cependant revenir à l'enseignement élémentaire. Le rôle des instituteurs « républicains » n'est plus le même que par le passé. Peut-être parce que les écoles sont d'abord le reflet de la population, avec une diversité très sensible dans certains quartiers, essentiellement urbains – la ségrégation qui s'étend dans les grandes agglomérations est un fait de société majeur[17]. Ensuite, parce que l'autorité du « maître » est davantage contestée que par le passé. Et que l'éducation civique n'est plus enseignée avec grande rigueur, même si elle est maintenue en apparence. La fausse égalité que promet l'accès à un diplôme commun (le bac sous ses différentes formes) va dans le même sens. Et, de ce point de vue, l'école ne joue plus le rôle assimilateur qui lui avait été assigné par la République.

Si les enfants nés en France sont toujours français par la loi, comment comprendre les réactions négatives de certains enfants à l'égard même de l'école ? Nous avons parlé de ségrégation, et il est évident qu'elle est une réalité, renforcée encore par le refus de certains parents de ne pas laisser leurs enfants dans des établissements trop « mélangés ».

De la ségrégation à la ghettoïsation

On a tendance à expliquer les difficultés et le recul du système assimilationniste par les changements de nature des vagues migratoires. Et il est vrai que, dans le langage courant, quand on parle d'immigrés aujourd'hui en France, on désigne des populations venues essentiellement d'Afrique, qu'il s'agisse de l'Afrique du Nord ou de l'Afrique noire, et on met l'accent sur des différences qui tiendraient à des comportements particuliers, liés souvent à la religion (l'islam notamment), mais plus généralement à des réflexes communautaires difficilement contrôlables.

On reviendra sur la tendance indéniable au réflexe communautaire. Contentons-nous de souligner que « l'héritage colonial », pourtant très pesant, n'est pas toujours un facteur aggravant de cette ségrégation, pas plus que l'appartenance religieuse. Rappelons sur ce point que c'est bien l'Église catholique qui s'est longtemps opposée aux principes républicains, alors que les protestants et les Juifs minoritaires en ont longtemps été de fidèles soutiens, même si les préjugés contre les minorités religieuses sont loin d'avoir disparu, et s'ils entraînent encore aujourd'hui certaines formes de ségrégation.

Alors ségrégation d'origine religieuse ou ethnique, ou plutôt ségrégation sociale, laquelle a tendance à s'accentuer au cours des années ? Le regroupement des immigrés dans les années qui suivent leur arrivée est un réflexe naturel de solidarité, surtout en milieu urbain. Il caractérise aussi bien les migrations anciennes que les plus récentes : quartier « espagnol » à Bordeaux, quartiers « italiens » à Marseille, etc. On pourrait multiplier les exemples. Quartiers de pauvres la plupart du temps, et qui se défont progressivement avec l'ascension sociale de beaucoup d'immigrés, qui entraîne leur dispersion dans la ville. Les quartiers d'immigrants sont, dans la plupart des cas, des « sas de transition[18] ». Une migration d'ailleurs peut en chasser une autre. Le quartier Belsunce, au centre de Marseille, est successivement un quartier italien, puis, dans les années vingt, un quartier arménien ; il devient, dans les années soixante-dix et quatre-vingt, le « quartier arabe », avant d'accueillir d'autres migrants en provenance d'Afrique noire (il va de soi que nous schématisons et que, d'ailleurs, cette évolution n'est pas terminée). Les quartiers immigrés, qui abritent les

nouveaux venus, sont souvent des îlots de pauvreté, se confondant parfois avec les squats et les bidonvilles. Ce sont alors des ensembles « clos » abritant une population essentiellement masculine. Avec le regroupement familial, l'établissement durable dans la cité, la scolarisation des enfants, on assiste à une transformation progressive de la condition d'immigré. Aller du bidonville au HLM, c'est déjà une façon de se fondre dans la cité. Par définition, les cités multiculturelles que l'on a voulu créer dans les banlieues ou même au cœur de certaines villes ne sont pas en France des « ghettos » à l'américaine, au sens traditionnel du mot. L'expression même de « multiculturalisme » est-elle appropriée à la réalité française ? Elle est, ne l'oublions pas, d'origine américaine, et n'implique pas véritablement une mixité culturelle[19].

On doit constater cependant une évolution assez inquiétante depuis quelques années. Même si le terme de ghetto reste inapproprié, il s'est créé peu à peu de véritables isolats dans les périphéries urbaines. Le phénomène de ségrégation sociale s'est accentué avec la montée du chômage, et aussi de la délinquance, qui en est la conséquence naturelle. Que les délinquants ne soient pas la plupart du temps des immigrés, mais des Français, parfois fils ou petits-fils d'immigrés, ne modifie pas ce double constat : d'un côté, la peur de ceux qui identifient sentiment d'insécurité et crainte de l'immigration (à cause de cette peur, on n'habite pas ou plus dans certaines cités) ; de l'autre, le sentiment de rejet qu'éprouvent les jeunes générations, souvent exclues du marché du travail, quelquefois exclues du logement social[20]et demeurant sur place par nécessité (par manque de moyens financiers). Si l'on ne peut parler de ghetto au sens absolu du mot, il faut bien admettre une ségrégation sociale de plus en plus forte, imposée ou consentie, en tout cas ressentie fortement par ceux qui se considèrent comme exclus de cette société française, dont ils font en principe partie. Incontestablement, les réactions sont souvent très différentes de celles que l'on pouvait constater dans le passé. Le fils d'immigré italien des années vingt, même s'il se sentait l'objet d'une certaine malveillance du fait de ses origines, revendiquait très vite son appartenance à la nation française, parfois même avec excès. Cette attitude n'a pas tout à fait disparu. Elle s'est la plupart du temps modifiée pour des raisons diverses, mais qui tiennent à ce même affaiblissement du sentiment national que nous avons constaté. La

liberté de circulation à travers l'Europe efface en partie les problèmes de nationalité qui se posaient autrefois à un jeune Portugais ou Espagnol. Pour un fils ou une fille d'Algérien, parfois muni(e) d'un double passeport, l'attachement à la nation française dépend souvent de la condition sociale qui lui est faite. Avec, bien entendu, le poids des souvenirs de la colonisation, et, particulièrement pour les Algériens, la mémoire entretenue d'une guerre encore récente. La référence au passé, le repli sur des valeurs que l'on pouvait croire oubliées, n'est d'ailleurs pas un phénomène exceptionnel dans ce monde qui ne parle pourtant que d'ouverture ou de rencontre avec « l'autre ».

Le regard vers le passé et la tentation du repli communautaire

L'histoire de la nation française s'est faite elle-même à partir d'une reconstitution du passé, l'action de la monarchie tendant naturellement à forger cette unité, que la Révolution aurait achevée. La République n'aurait fait en somme que parachever une œuvre de longue haleine, permettant à tous ceux qui étaient nés, qui vivaient ou qui venaient s'installer sur le territoire français de devenir des citoyens égaux devant la même loi et obéissant au même gouvernement[21]. Que ce gouvernement perde de sa crédibilité, qu'il abandonne une partie de son autorité au profit d'institutions supranationales, et l'on assiste au réveil des revendications régionales – ou régionalistes – qui n'ont jamais totalement disparu. Il n'est pas question ici d'insister sur cet aspect particulier, mais de souligner l'importance d'un mouvement qui remet en question le système centralisateur et assimilateur du pays. Cela se traduit à la fois par les pouvoirs dévolus aux régions, qui restent encore singulièrement fragiles, mais surtout par la reprise de mouvements contestataires, breton, basque et corse notamment (la Corse, en particulier, connaît la renaissance d'une véritable revendication autonomiste, et même indépendantiste), ainsi que par le soutien apporté à l'enseignement des langues régionales. On assiste ainsi à un véritable « repli communautaire » qui, dans certains cas, dépasse les frontières.

Une telle évolution a des conséquences naturelles sur l'ensemble des « communautés » établies en France, à commencer par les communautés immigrées, y compris celles qui sont installées de longue date. La recherche

du passé et les revendications culturelles qu'elle implique conduisent-elles à une logique identitaire sans commune mesure avec la réalité qui représenterait une menace réelle pour l'unité nationale ?

Sans doute faut-il nuancer cette affirmation, quelque peu excessive. Comment ne pas faire une place à ces revendications identitaires et aux dérives qu'elles suscitent parfois ? La population d'origine arménienne est un bon exemple de cette double appartenance. Elle garde un attachement sentimental très fort et bien naturel à la patrie perdue dans les années de la diaspora. Mais elle est en même temps un parfait exemple d'intégration (employons ce mot pour une fois) à la nation française. Les associations de village, qui s'étaient multipliées dans les premiers temps, comme pour entretenir la mémoire et maintenir les liens entre les « compatriotes », ont perdu de leur importance. L'endogamie n'est plus, depuis longtemps, la règle. Et pourtant, on a vu surgir un moment des revendications identitaires très fortes, et parfois violentes : on parle couramment d'« arménité » surtout depuis que l'Arménie ex-soviétique est devenue indépendante. Il n'y a certes pas eu en France à ce moment-là (ni plus tard) de mouvement de « retour » comme cela avait été le cas à la fin des années quarante. Mais on entretient incontestablement dans certains milieux le sentiment d'appartenir à une double culture, d'avoir, en quelque sorte, une double patrie.

Cette affirmation d'une double appartenance, cette quête d'un passé que l'on avait perdu, et que l'on retrouve aujourd'hui comme une évidence, il va de soi qu'elle est encore plus forte dans les groupes de migrants qui se sentent exclus de la « communauté » (employons aussi le mot « communauté » pour une fois) nationale française pour diverses raisons : à commencer par la certitude (souvent justifiée) d'être « discriminés » en raison de leur origine, de leur religion, de la couleur de leur peau, de leur « appartenance ethnique » (expression à l'anglo-saxonne qui évite d'utiliser les termes de race et de racisme). Les manifestations du racisme ne sont pas nouvelles, mais « la conjoncture de crise durable, la récession de l'emploi, l'accroissement, la polarisation, et, pour partie, la fixation territoriale des inégalités, ont permis sa résurgence, via l'expression politique d'un racisme anti-immigrés. Les discriminations se sont étendues des étrangers à leurs descendants, eux-mêmes le plus souvent socialisés en France, ou, même français… La multiplication des catégories ethniques ou raciales (Blacks,

beurs, etc.) appelle une ethnicisation réciproque, le plus souvent inconsciente, du groupe majoritaire[22]… ».

Plus que jamais les contradictions apparaissent entre l'affirmation maintenue du « modèle républicain » et la tendance actuelle à « l'ethnicisation » des rapports sociaux. La pratique d'une « discrimination positive », inspirée du système américain, est aujourd'hui défendue en France par des responsables politiques, quitte à abandonner le rêve « universaliste » de la Révolution française, et même à remettre en cause le principe d'égalité « citoyenne » qui l'avait accompagné. Depuis les années quatre-vingt, la « machine à intégrer », fondée sur l'ambition de l'esprit national à coïncider avec des valeurs universelles, tend à se dérégler. Dans le passé, les nouveaux arrivants (demandeurs d'emploi ou réfugiés politiques) étaient prêts à payer au prix fort leur entrée dans la société française, perçue comme refuge et promotion. Aujourd'hui, beaucoup d'enfants d'immigrés d'origine maghrébine ou subsaharienne entreprennent un parcours difficile, où l'intégration ne se traduit pas par une meilleure insertion sociale, tout en proclamant haut et fort leur identité arabe et musulmane. Peut-on accepter cette affirmation d'identités multiples au sein de la société française sans remettre en cause l'identité nationale ? Inversement, faut-il redéfinir cette identité nationale de manière moins homogène et davantage pluraliste ?

1 D'où le principe du plébiscite, qui autorise notamment le rattachement à la France du Comtat Venaissin, et qui sera réutilisé par le second Empire pour Nice et la Savoie.

2 En fait, cette mesure concerne pour l'essentiel les protestants et les Juifs. Mais le premier Empire connaît encore des discriminations.

3 Il va de soi cependant que l'on parle couramment de « migrations internes », dont la forme n'a pas changé avec la Révolution, et que l'on peut considérer certains déplacements de populations comme des vagues migratoires, même s'il s'agit de gens ayant déjà le statut de « citoyen français ». On pense aux Antillais venant s'établir en France, aux pieds-noirs « rapatriés » au moment de la décolonisation de l'Afrique du Nord, etc.

4 Il faut évidemment tenir compte de l'unité italienne réalisée dans les années 1860 et du rattachement de la Savoie et de Nice à la France.

5 On pense aux revendications françaises, par exemple sur le Val d'Aoste.

6 On pourrait multiplier les textes, de Drumont à Barrès en passant par Maurras.

7 Il va de soi que les différences de taux de croissance démographique entre le Nord (Europe et même Amérique du Nord) et le Sud (pays africains et pays d'Amérique latine) constituent un facteur essentiel de départ, même s'il n'y a pas « corrélation systématique » entre démographie et migration.

8 De Gaulle, pourtant, avec ses préjugés contre une Europe fédérale, a incontestablement œuvré en faveur d'un rapprochement franco-allemand, dont il entendait faire une base de la nouvelle Europe.

9 On pense évidemment à Jean Monnet, considéré comme « le père de l'Europe », ou à Robert Schuman.

10 À l'exception notable de l'Angleterre.

11 Cf. François Julien-Laferrière, « L'Union européenne et la liberté de circulation », in Philippe Dewitte (dir.), Immigration et Intégration : l'état des savoirs, Paris, La Découverte, 1999, p. 366.

12 Qui regroupe, sous ce vocable, les États belge, hollandais et luxembourgeois.

13 Il est symbolique que l'exercice de certains métiers de la fonction publique, à commencer par les métiers de l'enseignement, soit désormais ouvert aux étrangers de la Communauté européenne.

14 Dans quelle mesure Chypre ou Malte sont-ils réellement des États européens ? Et la querelle autour de l'adhésion de la Turquie à l'Europe ne pose-t-elle pas tout simplement un problème géographique ?

15 Il existe, bien entendu, une école non conventionnée, mais les examens auxquels sont soumis les élèves sont toujours « nationaux ».

16 Certains cours peuvent se tenir en anglais, notamment dans les matières dites scientifiques.

17 Il faudrait insister sur la disparition progressive des écoles de campagne, symbole d'une nation rurale qu'était encore la France de la IIIe République.

18 Expression empruntée à Sophie Body-Gendrot.

19 L'idée multiculturelle est notamment apparue au Canada en 1965 pour remplacer une politique « biculturelle », qui tenait compte jusqu'alors des seuls anglophones et francophones.

20 Il ne faut pas oublier que l'accès même au logement social (aux HLM) est conditionné par un minimum de moyens financiers que tous n'atteignent pas.

21 À la condition, évidemment, qu'ils demandent et obtiennent leur naturalisation.

22 Véronique de Rudder et Christian Poiret, « Affirmative action et discrimination justifiée. Vers un universalisme en acte », in Philippe Dewitte (dir.), op. cit., 1999, p. 396.

Présentation des auteurs

Linda Amiri, Doctorante à l'IEP de Paris.

Marie-Claude Blanc-Chaléard, Maître de Conférences à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, rattachée au Centre d'histoire sociale duXX[e] siècle.

Bruno Etienne, Professeur à l'Université d'Aix-en-Provence.

Michelle Guillon, Géographe, MIGRINTER, UMR 6585, CNRS-Université de Poitiers.

Abdellali Hajjat, Doctorant en sciences sociales à l'EHESS (CMT-ETT).

Jean-Jacques Jordi, Professeur d'histoire à Marseille, Maison méditerranéenne des Sciences de l'Homme, directeur du Mémorial national de la France d'Outre-mer.

Wassila Ltaief, Docteure en droit et chercheuse.

El Mouhoub Mouhoud, Professeur d'économie à l'Université de Paris-Dauphine.

Ralph Schor, Professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Nice – Sophia-Antipolis.

Gildas Simon, Géographe, Professeur émérite à l'Université de Poitiers, fondateur du laboratoire MIGRINTER, UMR 6588 CNRS, et de la *Revue Européenne des Migrations Internationales* .

Pierre Vermeren, Maître de Conférences en histoire du Maghreb contemporain, Université de Paris 1.

Naïma Yahi, Doctorante, Université Paris 8-Saint-Denis et chargée de mission au sein de l'association Génériques.

Bibliographie chronologique

Cette bibliographie se présente volontairement suivant un ordre chronologique. Elle permet ainsi de mieux cerner l'évolution des préoccupations au cours des cinquante dernières années à travers les principaux ouvrages de référence à nos yeux.

B. S. et É. T.

1953-54 – Alain Girard et Jean Stoetzel, *Français et Immigrés* , Paris, PUF, Cahiers de l'Ined.

1956 – Andrée Michel, *Les Travailleurs algériens en France* , Paris, CNRS.

1970 – Bernard Granotier, *Les Travailleurs étrangers en France* , Paris, Maspéro.

1970 – Jean-Charles Bonnet, *Les Pouvoirs publics et l'Émigration dans l'entre-deux-guerres* , Lyon, Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise.

1972 – Colette Guillaumin, *L'Idéologie raciste. Genèse et langage actuel* , La Haye, Mouton.

1976 – Abdelmalek Sayad et Alain Gillette, *L'Immigration algérienne en France* , Paris, Entente.

1979 – Gildas Simon, *L'Espace des travailleurs tunisiens en France* , Poitiers, Martineau.

1985 – Philippe Dewitte, *Les Mouvements nègres en France (1919-1939)* , Paris, L'Harmattan, coll. « Racines du présent ».

1985 – Jacqueline Costa-Lascoux et Émile Temime (dir.), *Les Algériens en France. Genèse et devenir d'une migration* , Paris, Publisud-Greco 13.

I985 – Danièle Lochak, *Étrangers, de quels droits ?* , Paris, PUF, coll. « Politique d'aujourd'hui ».

1985 – Nancy Green, *Les Travailleurs immigrés juifs à la Belle Époque* , Paris, Fayard.

1985 – Ralph Schor, *L'Opinion publique et les Étrangers, 1919-1939* , Paris, Publications de la Sorbonne.

1987 – Gilles Kepel, *Les Banlieues de l'Islam* , Paris, Seuil, coll. « Points Actuels ».

1988 – Serge Boulot et Danièle Fradet, *Les Immigrés et l'École. Une course d'obstacles* , Paris, L'Harmattan.

1988 – Yves Lequin (dir.), *La Mosaïque France. Histoire des étrangers et de l'immigration en France* , Paris, Larousse, coll. « Mentalités, vécus et représentations ».

1988 – Gérard Noiriel, *Le Creuset français. Histoire de l'immigration (XIXe-XXe siècle)* , Paris, Seuil, coll. « L'Univers historique ».

1989 – Jacqueline Costa-Lascoux, *De l'immigré au citoyen* , Paris, La Documentation française.

1989 – Bruno Étienne, *La France et l'Islam* , Paris, Hachette Littératures.

1989 – Annie Benveniste, *Le Bosphore à la Roquette. La communauté judéo-espagnole à Paris (1914-1940)* , Paris, L'Harmattan.

1989-91 – Émile Temime (en collaboration avec les membres du groupe Histoire des migrations), *Migrance, Histoire des migrations à Marseille* , 4 vol., Aix-en-Provence, Édisud.

1990 – Janine Ponty, *Polonais méconnus. L'histoire des travailleurs immigrés en France pendant l'entre-deux-guerres* , Paris, Publications de la Sorbonne.

1990 – Driss El Yazami et Benjamin Stora (sous la direction de), *France des étrangers* , *France des libertés* , Paris, Génériques.

1990 – Dominique Schnapper, *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990* , Paris, Gallimard.

1990 – Emmanuel Ma Mung et Gildas Simon, *Commerçants maghrébins et asiatiques en France* , Paris, Masson, coll. « Géographie ».

1990 – Maryse Tripier, *L'Immigration dans la classe ouvrière* , Paris, CIEMI-L'Harmattan.

1990 – Pierre Milza et Marianne Amar, *L'Immigration en France auXXe siècle* , Paris, Armand Colin.

1991 – Dominique Schnapper, *La France de l'intégration : sociologie de la nation en 1990* , Paris, Gallimard.

1991 – Patrick Weil, *La France et ses étrangers* , Paris, Calmann-Lévy.

1991 – Gérard Noiriel, *Réfugiés et « sans-papiers ». La République face au droit d'asile (XIXe-XXe siècle)* , Paris, Hachette Littératures, coll. « Pluriel ».

1991 – Abdelmalek Sayad, *L'Immigration ou les Paradoxes de l'altérité* , Bruxelles, De Boeck.

1992 – Michel Wievorka, *La France raciste* , Paris, Seuil.

1992 – Benjamin Stora, *Ils venaient d'Algérie. L'immigration algérienne en France, 1912-1992* , Paris, Fayard.

1993 – Pierre Bourdieu (dir.), *La Misère du monde* , Paris, Seuil.

1993 – Jean-Jacques Jordi, *De l'exode à l'exil. Rapatriés et pieds-noirs en France* , Paris, L'Harmattan.

1993 – Pierre Milza, *Voyage en Ritalie* , Paris, Plon.

1994 – Pierre Milza et Antoine Marès (dir.), *Le Paris des étrangers depuis 1945* , Paris, Publications de la Sorbonne.

1994 – Pierre Milza et Denis Peschanski (dir.), *Exils et Migration. Italiens et Espagnols en France (1938-1946)* , Paris, L'Harmattan.

1995 – Émile Temime, *Marseille-transit. Les passagers de Belsunce* , Paris, Autrement, coll. « Français d'ailleurs, peuple d'ici ».

1995 – Geneviève Dreyfus-Armand et Émile Temime, *Les Camps sur la plage. Un exil espagnol* , Paris, Autrement, coll. « Français d'ailleurs, peuple d'ici ».

1995 – Pierre Milza et Marie-Claude Blanc-Chaléard, *Le Nogent des Italiens* , Paris, Autrement, coll. « Français d'ailleurs, peuple d'ici ».

1995 – Janine Ponty, *Les Polonais du Nord ou la Mémoire des corons* , Paris, Autrement, coll. « Français d'ailleurs, peuple d'ici ».

1995 – Abdelmalek Sayad, *Un Nanterre algérien, terre de bidonvilles* , Paris, Autrement, coll. « Français d'ailleurs, peuple d'ici ».

1995 – Jacqueline Costa-Lascoux et Yu Sion Live, *Paris XIIIe, lumières d'Asie* , Paris, Autrement, coll. « Français d'ailleurs, peuple d'ici ».

1995 – Martine Hovanessian, *Les Arméniens et leurs territoires* , Paris, Autrement, coll. « Français d'ailleurs, peuple d'ici ».

1995 – Marie-Christine Volovitch-Tavarès, *Portugais à Champigny, le temps des baraques* , Paris, Autrement, coll. « Français d'ailleurs, peuple d'ici ».

1995 – Geneviève Massard-Guilbaud, *Des Algériens à Lyon. De la Grande Guerre au Front populaire* , Paris, CIEMI-L'Harmattan.

1995 – Gildas Simon, *Géodynamique des migrations internationales* , Paris, PUF.

1995 – Catherine Withol de Wenden, *L'Europe et toutes ses migrations* , Bruxelles, Complexe.

1996 – Ralph Schor, *Histoire de l'immigration en France de la fin duXIX^e^ siècle à nos jours* , Paris, Armand Colin.

1996 – Claude Liauzu, *Histoire des migrations en Méditerranée occidentale* , Bruxelles, Complexe.

1996-97 – David Assouline et Mehdi Lallaoui, *Un siècle d'immigrations en France* , Paris, Bezons et Syros, coll. « Au nom de la mémoire ».

1998 – Pierre Milza, Émile Temime et Laurent Gervereau (dir.), *Toute la France, histoire de l'immigration en France auXX^e^ siècle* , Paris, Somogy.

1998 – Patrick Simon et Claude Tapia, *Le Belleville des Juifs tunisiens* , Paris, Autrement, coll. « Français d'ailleurs, peuple d'ici ».

1999 – Philippe Dewitte (dir.), *Immigration et Intégration : l'état des savoirs* , Paris, La Découverte.

1999 – Jean-Jacques Jordi, *Les Harkis. Une mémoire enfouie* , Paris, Autrement, coll. « Français d'ailleurs, peuple d'ici ».

1999 – Émile Temime, *France, terre d'immigration* , Paris, Gallimard, coll. « Découvertes » (rééd. 2007).

1999 – Geneviève Dreyfus-Armand, *L'Exil des républicains espagnols en France. De la guerre civile à la mort de Franco* , Paris, Albin Michel.

2000 – Jane Freedman et Carrie Tarr, *Women, Immigration and Identities* , Oxford, Berg.

2000 – Yvan Gastaut, *L'Immigration et l'Opinion en France sous la Ve République* , Paris, Seuil.

2001 – Marie-Claude Blanc-Chaléard, *Histoire de l'immigration* , Paris, La Découverte, coll. « Repères ».

2002 – Karima Direche-Slimani et Fabienne Le Houerou, *Les Comoriens à Marseille. D'une mémoire à l'autre* , Paris, Autrement, coll. « Français d'ailleurs, peuple d'ici ».

2002 – Smaïn Laacher, *Après Sangatte… Nouvelles immigrations, nouveaux enjeux* , Paris, La Dispute.

2003 – Philippe Dewitte, *Deux Siècles d'immigration en France* , Paris, La Documentation française.

2003 – Andrea Rea et Maryse Tripier, *Sociologie de l'immigration* , Paris, La Découverte.

2003 – Vincent Viet, *Histoire des Français venus d'ailleurs de 1830 à nos jours* , Paris, Perrin.

2004 – Natacha Lillo, *La Petite Espagne de la plaine Saint-Denis (1900-1980)* , Paris, Autrement, coll. « Français d'ailleurs, peuple d'ici ».

2004 – Jacqueline Costa-Lascoux et Émile Temime, *Les Hommes de Renault-Billancourt* , Paris, Autrement, coll. « Français d'ailleurs, peuple d'ici ».

2005 – Marie-Ange d'Adler, *Le Cimetière musulman de Bobigny, lieu de mémoire d'un siècle d'immigration* , Paris, Autrement, coll. « Français d'ailleurs, peuple d'ici ».

2005 – Patrick Weil, *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution* , Paris, Gallimard.

2006 – Yves Lequin (dir.), *Histoire des étrangers et de l'immigration en France* , Paris, Larousse, « Bibliothèque historique ».

2006 – Benjamin Stora, *Les Trois Exils. Juifs d'Algérie* , Paris, Stock.

2006 – *Des sources pour l'histoire de l'immigration en France de 1830 à nos jours. Guide* , Paris, Bibliothèque nationale de France.

2006 – Laurent Carroué (dir.), *La Mondialisation migratoire* , Paris, CNED, Sedes.